

**FRA**  
DOCUMENT DE  
PROGRAMMATION

**2019-2021**

# Table des matières

<b>Liste des abréviations</b> .....	3
<b>CONTEXTE GÉNÉRAL</b> .....	4
<b>Introduction</b> .....	5
<b>LA VISION DE LA FRA</b> .....	6
<b>MANDAT DE LA FRA</b> .....	6
<b>PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2019-2021</b> .....	8
<b>PILIER STRATÉGIQUE</b> .....	9
<b>IDENTIFIER LES TENDANCES : COLLECTER ET ANALYSER DES DONNÉES ET DES PREUVES COMPARABLES</b> .....	10
<b>CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE L'ÉLABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION :             FOURNIR DES CONSEILS INDÉPENDANTS</b> .....	12
<b>SOUTENIR LES INITIATIVES POLITIQUES RESPECTUEUSES DES DROITS : FOURNIR UNE ASSISTANCE ET             UNE EXPERTISE EN TEMPS RÉEL</b> .....	14
<b>PROMOUVOIR EFFICACEMENT LES DROITS, VALEURS ET LIBERTÉS</b> .....	16
<b>RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS NATIONAUX ET LOCAUX DANS LE DOMAINE DES             DROITS FONDAMENTAUX : COOPÉRER AVEC LES COMMUNAUTÉS D'ENTRAIDE</b> .....	18
<b>DOMAINE D'ACTION STRATÉGIQUE</b> .....	21
<b>JUSTICE</b> .....	21
<b>RESPECT DE LA VIE PRIVÉE</b> .....	23
<b>ÉGALITÉ</b> .....	26
<b>MIGRATION</b> .....	29
<b>RACISME</b> .....	31
<b>ENGAGEMENT</b> .....	33
<b>PROGRAMME DE TRAVAIL 2019</b> .....	35
<b>DOMAINES D'ACTIVITÉ</b> .....	36
<b>Domaine d'activité 1 : Victimes de la criminalité et accès à la justice</b> .....	39
<b>Domaine d'activité 2 : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale</b> .....	45
<b>Domaine d'activité 3 : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection             des données à caractère personnel</b> .....	47
<b>Domaine d'activité 4 : Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les             origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions,             les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la             naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité</b> .....	55

<b>Domaine d'activité 5 : Droits de l'enfant .....</b>	<b>62</b>
<b>Domaine d'activité 6 : Intégration et inclusion sociale des Roms .....</b>	<b>65</b>
<b>Domaine d'activité 7 : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants .....</b>	<b>68</b>
<b>Domaine d'activité 8 : Racisme, xénophobie et intolérance liée .....</b>	<b>75</b>
<b>Domaine d'activité 9 : Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel .....</b>	<b>80</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>93</b>
<b>ANNEXE I Affectation des ressources par activité 2019.....</b>	<b>94</b>
<b>ANNEXE II Perspectives des ressources financières 2019-2021 .....</b>	<b>97</b>
<b>ANNEXE III Ressources humaines - Quantitatives.....</b>	<b>101</b>
<b>ANNEXE IV Ressources humaines – Qualitatives .....</b>	<b>115</b>
<b>ANNEXE V POLITIQUE IMMOBILIÈRE .....</b>	<b>124</b>
<b>ANNEXE VI Privilèges et immunités.....</b>	<b>124</b>
<b>ANNEXE VII Évaluation de la FRA.....</b>	<b>125</b>
<b>ANNEXE VIII Cadre de mesure des performances .....</b>	<b>126</b>
<b>ANNEXE IX Risques pour l'exercice 2019.....</b>	<b>144</b>
<b>ANNEXE X Marchés publics programmés pour 2019 (décisions de financement).....</b>	<b>146</b>
<b>ANNEXE XI Organigramme .....</b>	<b>153</b>
<b>ANNEXE XII Activités de soutien .....</b>	<b>154</b>

## Liste des abréviations

**CEPOL** Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs

**CJUE** Cour de justice de l'Union européenne

**CdE** Conseil de l'Europe

**Convention 108** Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel

**CRC** Convention internationale des droits de l'enfant

**CDPH** Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées

**Convention d'Istanbul** Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

**EASO** Bureau européen d'appui en matière d'asile

**ECDC** Centre européen de prévention et de contrôle des maladies

**CEDH (telle que modifiée par le Protocole 14)** Convention européenne des droits de l'homme (Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales)

**ECRI** Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

**CSE (1996)** *Charte sociale européenne (1996 révisée)*

**CEDH** Cour européenne des droits de l'homme

**CEPD** Contrôleur européen de la protection des données

**EEE** Espace économique européen

**CESE** Comité économique et social européen

**AELE** Association européenne de libre-échange

**EIGE** Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

**EIO** Décision d'enquête européenne

**EIT** Institut européen d'innovation et de technologie

**EJNC** Réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité

**ELI** Institut de droit européen

**ENISA** Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information

**REINDH** Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme

**ENO** Réseau européen des Médiateurs

**EQUINET** Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité

**UE** Union européenne

**eu-LISA** Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

**EUROPOL** Office européen de police

**ESIF** Fonds structurels et d'investissement européens

**FMO** Office du mécanisme financier

**FRA** Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

**FRANET** Réseau de recherche de la FRA

**FRONTEX** Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne

**RGPD** Règlement général sur la protection des données

**PIDCP** Pacte international relatif aux droits civils et politiques

**IGF** Forum sur la gouvernance de l'internet

**OIT** Organisation internationale du travail

**INED** Institut national d'études démographiques

**OIT** Organisation internationale du travail

**JAI** Justice et affaires intérieures

**LIBE** Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen

**ONG** Organisation non gouvernementale

**INDH** Institutions nationales des droits de l'homme

**ALN** Agents de liaison nationaux

**BIDDH** Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

**OCDE** Organisation de coopération et de développement économiques

**HCDH** Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

**OSCE** Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

**PNR** Dossier passager

**RPT** Ressortissants de pays tiers

**TUE** Traité sur l'Union européenne

**TFUE** Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

**ONU** Organisation des Nations Unies

SECTION 1

# CONTEXTE GÉNÉRAL

## Introduction

Les droits fondamentaux sont un élément important des valeurs fondatrices de l'UE énumérées à l'article 2 du TUE. Tout comme l'ensemble mondial des droits de l'homme internationaux, il s'agit de normes minimales par rapport auxquelles l'UE et ses États membres sont tenus de rendre compte de leurs actes. Pour que les États « respectent, protègent et exercent » les droits fondamentaux découlant de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne de 1993, ils doivent s'abstenir de toute action susceptible de porter atteinte à ces droits, veiller à prévenir et à réparer les violations de droits, mais aussi attirer l'attention sur ces droits et fournir des ressources.

Les droits de l'homme étaient traditionnellement mis en avant dans les relations de l'UE avec les pays tiers, en particulier vis-à-vis des pays candidats à l'adhésion à l'UE. Les pressions s'accroissent sur l'Union européenne afin qu'elle redouble d'efforts pour protéger et promouvoir les droits de l'homme – les droits fondamentaux – au sein même du système européen. Depuis la première jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans les années 1960, jusqu'au traité de Lisbonne, qui est devenu partie intégrante de la législation en 2009, en passant par le traité d'Amsterdam de 1999, qui plaçait explicitement les droits de l'homme au cœur des valeurs de l'UE, l'Union européenne n'a cessé de renforcer son engagement en faveur de la protection des droits fondamentaux au sein de l'UE.

Avec le traité de Lisbonne, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est devenue juridiquement contraignante en tant que droit primaire – avec la même valeur juridique que les traités de l'UE –, et elle est applicable aux institutions et aux États membres de l'UE lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union. La Charte regroupe non seulement des droits civils et politiques, mais aussi des droits économiques et sociaux, couvrant ainsi toute la gamme des droits fondamentaux et mettant tous les droits sur un pied d'égalité dans le système de l'UE.

Les institutions de l'UE ayant de plus en plus à cœur de promouvoir une culture des droits fondamentaux dans leurs actions internes et externes, la Charte des droits fondamentaux de l'UE constitue désormais un élément essentiel du noyau normatif de toutes les actions de l'UE.

Le renforcement de la base de données factuelles de l'Union européenne en matière de droits fondamentaux contribue à déterminer comment ces droits sont respectés et promus, non seulement « sur le papier » mais aussi « sur le terrain ». La collecte de preuves sur les questions relatives aux droits fondamentaux dans les États membres peut aider à passer de la parole aux actes, surtout si elle est liée à des indicateurs pertinents. Dans ce contexte, la FRA élabore, en collaboration avec la Commission européenne et les États membres, des indicateurs fondés sur les droits dans certains domaines, tels que les droits de l'enfant, l'intégration des Roms et les droits des personnes handicapées, afin d'évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs stratégiques.

L'utilisation de ces indicateurs fondés sur les droits pour évaluer si des actions ou des mesures spécifiques ont atteint leurs objectifs pourrait permettre une meilleure compréhension des leviers d'action et des obstacles à la mise en œuvre des politiques. En ce qui concerne les droits fondamentaux, cela permettra de mieux légiférer et de rendre l'élaboration des politiques plus transparente, tout en tenant les décideurs responsables de leurs actions. À terme, cela renforcera la légitimité démocratique et enracinera une culture des droits fondamentaux dans l'UE.

## LA VISION DE LA FRA

« La FRA exerce sa responsabilité en tant que centre de référence et d'excellence pleinement reconnu, unique et indépendant pour la promotion et la protection des droits de l'homme de tous les citoyens des États membres de l'Union européenne. »

## MANDAT DE LA FRA

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a été créée pour fournir une assistance et une expertise indépendantes fondées sur des éléments de preuve en matière de droits fondamentaux, dans le domaine du droit de l'Union. Elle accompagne les institutions et les organismes de l'Union européenne (UE) ainsi que les États membres (dans la mesure où ils agissent dans le champ d'application du droit de l'Union). De cette façon, l'agence remplit son principal objectif consistant à aider l'Union européenne et ses États membres à « respecter pleinement les droits fondamentaux » « lorsque, dans leurs domaines de compétence respectifs, ils prennent des mesures ou définissent des actions ». Pour atteindre cet objectif, la FRA collecte et analyse des informations et des données comparables, objectives et fiables. Son action s'inscrit dans le cadre plus large de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui est devenue, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, une charte contraignante pour l'Union européenne, lorsque celle-ci met en œuvre le droit de l'Union.

Les activités de la FRA sont organisées autour de trois tâches principales :

- 1 la collecte, la recherche et l'analyse de données
- 2 la fourniture de conseils indépendants fondés sur des éléments de preuve à l'intention des décideurs, la coopération et l'établissement de réseaux avec les parties prenantes
- 3 la communication des résultats de ses travaux et la sensibilisation aux droits fondamentaux

La FRA a la capacité de réaliser des recherches scientifiques et des analyses comparatives, d'effectuer un suivi des tendances transversales, de sensibiliser l'opinion publique et de fournir des conseils et des recommandations aux gouvernements nationaux ainsi qu'aux législateurs au niveau de l'UE. L'agence dispose de différents réseaux d'agents de liaison nationaux, de parlementaires, d'organisations de la société civile, d'organismes de défense des droits de l'homme et d'instituts de recherche, ce qui lui permet d'établir des contacts dans les différents contextes pertinents. Elle est ainsi devenue un centre d'excellence indépendant dans tous les domaines de ses travaux et soutient les travaux du Parlement européen, du Conseil de l'UE, de la Commission européenne, d'autres organismes de l'UE et des États membres de l'UE. Elle réalise ses missions en totale indépendance.

Le conseil d'administration de la FRA est composé de personnes indépendantes qui sont nommées par chacun des 28 États membres de l'UE et le Conseil de l'Europe, et de deux représentants de la Commission européenne. Chaque membre peut être assisté d'un suppléant désigné selon la même procédure. Le comité scientifique, qui joue un rôle statutaire, garantit la qualité et la rigueur scientifiques des travaux de l'agence.

Les domaines thématiques de travail de la FRA sont définis par le cadre pluriannuel quinquennal, qui est adopté par le Conseil de l'Union européenne après consultation du Parlement européen. Compte tenu des objectifs qui ont présidé à sa création et de ses ressources financières, l'agence accomplit ses tâches dans les domaines thématiques suivants (conformément au projet de décision du Conseil établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2018–2022) :

- a) victimes de la criminalité et accès à la justice ;
- b) égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité ;
- c) société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel ;
- d) coopération judiciaire, excepté en matière pénale ;
- e) migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants ;
- f) racisme, xénophobie et intolérance associée ;
- g) droits de l'enfant ;
- h) intégration et inclusion sociale des Roms.

Lorsqu'une institution de l'Union européenne lui en fait la demande, l'agence peut également travailler en dehors de ces domaines thématiques.

En complément des domaines cités ci-dessus, conformément à son règlement fondateur, l'agence met en place des activités dans le domaine de la promotion des droits fondamentaux et du renforcement des capacités.



SECTION 2

 PROGRAMMATION  
PLURIANNUELLE  
2019-2021

La programmation pluriannuelle de l'agence s'appuie sur le **cadre pluriannuel 2018-2022 de la FRA<sup>1</sup> (CPA)** et se divise en une partie **pluriannuelle** et une partie **annuelle**.

La partie pluriannuelle repose sur la **stratégie 2018-2022 de la FRA** préparée par les services opérationnels de l'agence, avant d'être débattue puis adoptée par son conseil d'administration en 2017. Le présent document se caractérise par les priorités pluriannuelles suivantes, qui définissent les activités sur lesquelles l'agence se concentrera principalement :

## PILIERES STRATÉGIQUES

---

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables
- Contribuer à l'amélioration de l'élaboration et de la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits : fournir une assistance et une expertise en temps réel
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

Le programme pluriannuel consiste en différents domaines d'action stratégiques qui exposent les actions et étapes à entreprendre afin d'atteindre les objectifs de l'agence. En interne, de tels domaines d'action stratégiques sont appelés des « pôles stratégiques » et ont été créés sans préjudice des domaines d'activité prévus par le CPA 2018-2022.

Au sein de ces pôles, les domaines d'activité de la FRA sont décrits conformément au CPA actuel.

## DOMAINES D'ACTION STRATÉGIQUES

---

- Justice
- Respect de la vie privée
- Égalité
- Migration
- Racisme
- Engagement

---

<sup>1</sup>Lors de sa session des 7 et 8 décembre, le Conseil de l'Union européenne a adopté sa [décision](#) établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'UE pour la période 2018-2022.

# 1 PILIER

## PILIER STRATÉGIQUES

### IDENTIFIER LES TENDANCES : COLLECTER ET ANALYSER DES DONNÉES ET DES PREUVES COMPARABLES

Le règlement fondateur de l'agence confie à celle-ci la tâche de « met[tre] au point [...] des méthodes et des normes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen » [article 4, paragraphe 1, point b)]. À cette fin, l'agence renforcera son activité de collecte et d'analyse des données sur les expériences de divers groupes de population et dans des domaines spécifiques des droits fondamentaux qui sont souvent négligés au regard de la collecte de données au niveau de l'UE et des États membres. À cet égard, l'agence constitue souvent une source unique de données comparables pour l'UE. Elle continuera de s'appuyer sur la réputation qu'elle s'est forgée dans le domaine des recherches qualitatives et quantitatives, en se concentrant tout particulièrement sur les recherches fondées sur des enquêtes quantitatives à grande échelle, qui permettent d'analyser les tendances dans le temps. L'agence explorera également de nouveaux domaines d'analyse des données en ce qui concerne les droits fondamentaux, notamment l'utilisation des « mégadonnées » pour identifier les tendances. Le rapport annuel de la FRA sur les droits fondamentaux, qui décrit la situation de ces droits dans l'UE, sera développé plus avant afin de mettre en évidence l'identification des tendances dans des domaines spécifiques.

#### OBJECTIFS

**Produire des données et des éléments de preuve comparables, solides et fiables pour identifier les tendances en matière de respect des droits fondamentaux**

La collecte de données continuera d'être la pierre angulaire des travaux de la FRA. Cette collecte va de la recherche documentaire (collecte et analyse du matériel existant, que ce soit des données statistiques nationales, la jurisprudence, des rapports gouvernementaux et non gouvernementaux ou des études universitaires) à la production de données « primaires » grâce à des recherches quantitatives et qualitatives sur le terrain. Les enquêtes que l'agence entend mener à l'échelle de l'UE, ainsi que les travaux de son réseau de recherche FRANET et d'autres

projets de recherche pluriannuels, seront les principaux moyens utilisés en vue de collecter des éléments de preuve solides et fiables. Cela permettra à l'agence d'identifier les tendances en matière de respect des droits fondamentaux.

**Élaborer et utiliser des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux pour évaluer les lacunes et les réalisations**

En élaborant et en appliquant des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux, s'il y a lieu, la FRA perfectionnera son travail de collecte de données pour l'adapter à l'évolution des besoins politiques. L'agence enrichit les indicateurs relatifs aux droits fondamentaux avec ses données primaires et d'autres sources de données. Au cours de la période 2018-2022, une importance primordiale sera accordée à

l'établissement d'un lien entre les travaux de l'agence en matière d'indicateurs et les indicateurs utilisés dans le contexte de processus de l'UE, tels qu'« Europe 2020 », et dans celui des objectifs de développement durable des Nations Unies. Les données analysées par l'agence peuvent jouer un rôle important dans l'évaluation du respect des droits fondamentaux.

## Utiliser l'analyse des données et des éléments de preuve collectés pour établir des évaluations des droits fondamentaux sur les répercussions des interventions et des politiques intégrées à l'échelle nationale et de l'UE

---

L'analyse des données et des éléments de preuve effectuée par la FRA vise à apporter une assistance à la Commission européenne dans les rapports réguliers qu'elle présente au Parlement européen et au Conseil de l'UE sur la mise en œuvre du droit de l'Union. Elle pourrait être utilisée à des fins spécifiques, telles que la fourniture d'éléments de preuve sur le respect des obligations en matière de droits fondamentaux dans le

contexte du Semestre européen, mais aussi pour évaluer le respect des droits fondamentaux dans le cadre du décaissement des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI). L'analyse des données de l'agence pourrait être utilisée pour procéder à des évaluations ex post et ex ante de la manière dont certaines lignes d'action affecteront le respect des droits fondamentaux.

### Les travaux de la FRA viseront essentiellement à :

---

- réaliser des enquêtes quantitatives – fournir des données comparables à l'échelle de l'Union européenne, ventilées selon le genre et l'âge, notamment, et portant sur des groupes de population qui ne sont habituellement pas couverts par les instruments statistiques de l'UE ;
- aider les États membres de l'UE à mettre au point des méthodes rationnelles de collecte de données comparables et ventilées ;
- faire réaliser des travaux de recherche qualitative principalement par le réseau de recherche de l'agence, FRANET ;
- analyser les données existantes à l'échelle de l'Union européenne – exploiter le nouveau matériel pour la production de rapports sur les droits fondamentaux ;
- explorer des méthodes visant à analyser les discriminations afin de fournir des éléments de preuve expérimentaux comparables et solides ;
- explorer les possibilités d'analyse des « mégadonnées » et les implications pour les droits fondamentaux ;
- coopérer avec le Conseil de l'Europe et les Nations Unies en ce qui concerne leurs répertoires d'informations pertinentes, que la FRA pourrait davantage utiliser pour rendre compte de la situation des droits fondamentaux dans l'UE ;
- appliquer, alimenter et développer davantage les indicateurs fondés sur les droits fondamentaux, dans le contexte des processus pertinents de l'UE et des objectifs de développement durable des Nations Unies ;
- rendre compte de manière plus cohérente des tendances en matière de droits fondamentaux dans les principaux domaines d'activité de l'agence.

## 2 PILIER

## PILIER STRATÉGIQUES

### CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE L'ÉLABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION : FOURNIR DES CONSEILS INDÉPENDANTS

L'analyse que la FRA effectue quant à l'application pratique de la législation à l'échelle des États membres de l'UE, qui couvre les domaines abordés dans ses cadres pluriannuels, ainsi que d'autres domaines à la demande spécifique des institutions de l'UE, est une pierre angulaire de ses travaux. La formulation d'avis ciblés et complets – à la demande des institutions de l'UE – sur les propositions de législation européenne représente un volet de plus en plus important du travail de l'agence et contribue directement à améliorer l'élaboration de la législation.

S'appuyant sur l'objectif global de l'agence, qui est d'aider les institutions et les États membres de l'UE à « respecter pleinement les droits fondamentaux », et conformément à l'article 16 de son règlement fondateur, cette priorité renforcera encore la position de l'agence en tant qu'organe expert qui accomplit ses missions en toute indépendance, en contribuant à l'amélioration de l'élaboration et de la mise en œuvre de la législation dans l'UE.

#### OBJECTIFS

#### Renforcer le rôle de la FRA en tant que principal acteur indépendant ayant pour mission d'éclairer l'élaboration des politiques et des législations de l'Union européenne

Afin d'apporter un soutien aux institutions de l'UE, l'agence continuera à recenser de manière exhaustive la mise en œuvre pratique de la législation de l'UE et à fournir des analyses juridiques dans les principaux domaines des droits fondamentaux couverts par son cadre pluriannuel, ainsi que dans d'autres domaines, à la demande des institutions de l'UE. L'approche socio-juridique adoptée par l'agence, selon laquelle la

mise en œuvre de la législation est évaluée au regard de l'expérience des personnes qui possèdent des droits et de celles qui ont des devoirs dans la pratique, s'est avérée très utile pour identifier les principales préoccupations relatives aux droits fondamentaux. L'agence encouragera systématiquement cette approche dans son travail avec les institutions de l'UE.

#### Fournir, à la demande des institutions européennes, des avis sur la compatibilité des propositions législatives avec les droits fondamentaux

En suivant le modèle du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), qui émet régulièrement des avis sur la législation pertinente en matière de protection des données, la FRA peut

encourager les institutions européennes à demander plus fréquemment une expertise indépendante concernant le respect des droits fondamentaux dans les propositions législatives.

## Fournir des conseils en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'UE lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union en s'appuyant sur l'expertise et les éléments de preuve de la FRA

---

La fourniture d'expertise en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'UE pourrait constituer un volet plus régulier des travaux de l'agence. Cela pourrait aller de la fourniture d'une assistance directe aux États membres à la fourniture d'une expertise générale sur les questions relatives

aux droits fondamentaux dans le cadre du partage d'expériences de l'UE, en passant par la fourniture d'un soutien ciblé lié au renforcement des capacités en matière de pratiques de suivi et d'évaluation ou par l'élaboration d'outils pratiques

### Les travaux de la FRA viseront essentiellement à :

---

- fournir une assistance et une expertise fondées sur des éléments de preuve dans les domaines couverts par le cadre pluriannuel et, sur demande, dans d'autres domaines ;
- élaborer des conclusions et des avis sur des sujets thématiques spécifiques, ainsi que des avis concernant des propositions de la Commission européenne ou des positions prises par les institutions de l'UE dans le cadre de procédures législatives, lorsque l'institution concernée en a fait la demande ;
- soutenir les institutions de l'UE dans leurs travaux d'analyse d'impact ;
- aider les institutions de l'UE à élaborer des propositions stratégiques fondées sur des éléments de preuve et conformes aux droits fondamentaux ;
- fournir aux autorités nationales, sur demande, une assistance technique et une expertise sur les questions relatives aux droits fondamentaux dans les domaines de compétence de l'UE.

# 3 PILIER

## PILIER STRATÉGIQUES

### SOUTENIR LES INITIATIVES POLITIQUES RESPECTUEUSES DES DROITS : FOURNIR UNE ASSISTANCE ET UNE EXPERTISE EN TEMPS RÉEL

La fourniture de réponses pertinentes en temps utile concernant le respect des droits fondamentaux reste une activité centrale de la FRA. Cela peut aller de la fourniture de conseils fondés sur des éléments de preuve à l'échelle nationale et à celle de l'Union européenne à propos des évolutions législatives et politiques et des situations dans lesquelles les droits fondamentaux sont gravement menacés, à la fourniture de conseils, par exemple, sur les formations respectueuses des droits fondamentaux, y compris par les institutions et agences de l'UE, ou lorsqu'il est urgent d'obtenir une contribution de l'agence concernant, par exemple, l'augmentation du nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants qui entrent sur le territoire de l'Union.

Ces activités s'appuient, au besoin, sur la collecte de données objectives et comparatives par la FRA sur le terrain, avec le consentement de l'État membre concerné. À cette fin, la coopération avec les parties prenantes pertinentes à l'échelle nationale, européenne et internationale est essentielle pour collecter les informations et optimiser l'impact des résultats.

#### OBJECTIFS

#### Renforcer la fourniture d'une assistance, d'une expertise et de conseils en temps réel aux institutions et aux États membres de l'UE

Pour accomplir sa mission consistant à fournir une assistance et un soutien pertinents en temps utile, la FRA proposera son expertise aux institutions et États membres de l'UE dans ses principaux domaines

d'activité en apportant un soutien juridique et une assistance dans ce domaine fondée sur des éléments de preuve.

#### Informers les autorités nationales et européennes sur les risques en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires

La FRA peut développer son travail d'alerte des autorités nationales et européennes concernant les violations possibles des droits fondamentaux dans les domaines couverts par son cadre pluriannuel. Cela consiste à collecter et à analyser des données dans des domaines spécifiques, notamment à publier de

manière régulière des résultats, comme cela est le cas avec les rapports mensuels sur les migrations. Ce travail sera mis en relation avec l'activité de l'agence consistant à identifier les tendances en matière de droits fondamentaux, telle qu'elle est énoncée au titre de la priorité 1.

#### Soutenir les actions menées sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux

La présence de la FRA sur le terrain, par exemple dans les centres d'accueil et d'enregistrement des migrants

(hotspots) en Grèce et en Italie, facilite la fourniture de conseils en temps réel aux acteurs nationaux et

européens concernant les défis liés aux droits fondamentaux. La fourniture régulière et en temps utile d'informations collectées par l'agence peut avoir une incidence directe et immédiate sur la réalisation des droits fondamentaux sur le terrain, si les autorités concernées reçoivent et utilisent ces informations. La

présence de l'agence sur le terrain contribue également à renforcer la crédibilité et la validité des conseils fournis aux praticiens.

### Les travaux de la FRA viseront essentiellement à :

- fournir des livrables clés – sous la forme de rapports/documents/avis juridiques – qui correspondent aux politiques essentielles et urgentes de l'UE en matière de droits fondamentaux ;
- fournir une expertise et des contributions aux autorités nationales et aux acteurs de l'UE, y compris – le cas échéant – pour la formation sur les droits fondamentaux dans le contexte des priorités de l'UE, telles que le décaissement des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds SIE) ;
- être présente sur le terrain dans certains États membres, pour certains de ses domaines d'activité spécifiques – par exemple dans le domaine de l'asile – pour fournir des conseils et une expertise en temps réel ;
- identifier les risques, ainsi que les risques potentiels, qui pèsent sur les droits fondamentaux, en réalisant régulièrement un état des lieux de la situation en matière de droits fondamentaux dans l'Union européenne dans les domaines de travail thématiques de l'agence ;
- assurer un suivi systématique par l'élaboration de rapports fréquents/réguliers dans des cas sélectionnés, tels que les rapports mensuels sur la situation migratoire au sein de l'UE.



# 4 PILIER

## PILIER STRATÉGIQUES

### PROMOUVOIR EFFICACEMENT LES DROITS, VALEURS ET LIBERTÉS

Les travaux réalisés au titre de cette priorité permettraient à l'agence de réaliser son objectif de sensibilisation, de communication et de promotion des droits fondamentaux. Dans ce contexte, l'agence s'efforce d'aborder la communication comme un processus à double sens : la « communication sur les droits » se traduit par l'écoute des publics de l'agence et par le dialogue avec ceux-ci, constitués aussi bien des responsables au niveau gouvernemental que des acteurs de terrain, tout en soutenant l'éducation civique. La coordination des stratégies de communication ou la fourniture de produits de communication en partenariat avec les principaux organismes de défense des droits de l'homme, tels que le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou les Nations Unies, aura un effet démultiplicateur important.

#### OBJECTIFS

#### Sensibiliser systématiquement le public au sujet de la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et exercer les droits fondamentaux dans l'Union européenne

L'agence continuera de participer à des activités de sensibilisation pour contribuer de manière significative au renforcement d'une culture de la protection, de la promotion et de l'exercice des droits fondamentaux dans l'Union européenne. Les droits doivent être activement défendus à tous les niveaux de gouvernance (européen, national, régional et local),

afin de sensibiliser le public aux droits fondamentaux et de lui donner accès à ces derniers. À cette fin, la FRA collaborera étroitement avec les institutions de l'UE, les États membres, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, la société civile et d'autres acteurs.

#### Créer un espace de dialogue sain et ouvert à tous avec les principaux et nouveaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de droits de l'homme et élaborer des programmes essentiels

L'agence proposera un espace de dialogue sain et ouvert à tous concernant les défis urgents en matière de droits de l'homme au sein de l'Union européenne. Cet espace dédié au dialogue se transformera en un processus continu pour déterminer des programmes essentiels en matière de droits de l'homme et communiquer sur ces droits. Pour ce faire, l'agence s'adressera à un public plus large, plus local et plus populaire. Le Forum des droits fondamentaux de l'agence jouera notamment un rôle crucial pour

atteindre cet objectif, étant donné qu'il favorisera la création de partenariats entre des communautés et des institutions qui entretiennent rarement un dialogue entre elles, notamment le milieu des affaires, les arts et les communautés des droits de l'homme existantes. De même, l'agence engagera systématiquement un dialogue avec de nouveaux groupes de parties prenantes. En outre, elle favorisera les « communautés de la FRA », qui incluront la société civile, dans les États membres de l'UE.

## Communiquer de manière intelligente pour optimiser l'effet des productions de la FRA

Dans le domaine des droits de l'homme, une communication efficace consiste à soutenir durablement ces droits, à exercer une influence sur les leaders du changement et à sensibiliser les détenteurs de droits. Pour établir un dialogue efficace avec le public, les médias, les décideurs politiques et les « influenceurs », des institutions telles que la FRA devront communiquer d'une façon qui apparaîtra

inhabituelle pour une institution. La FRA devra accroître sa vitesse, son agilité, sa flexibilité, son imagination et son caractère novateur dans sa communication. Par conséquent, elle devra expérimenter de nouvelles approches avec audace, notamment dans la sphère des réseaux sociaux, en rapide évolution.

Les travaux de la FRA viseront essentiellement à :

- favoriser l'émergence d'un nouveau discours fondé sur les droits de l'homme par l'élaboration de stratégies de communication efficaces visant à combiner des messages axés sur la valeur à d'autres arguments, plus déterminants, sur l'utilité et la pertinence des droits de l'homme, en coopération avec des partenaires internationaux, européens et nationaux clés ;
- participer à l'élaboration de nouveaux outils et applications numériques, notamment des éléments visuels, pour promouvoir les droits, les valeurs et les libertés, en plus d'infographies et d'illustrations détaillées fondées sur des éléments de preuve de la FRA ;
- favoriser les synergies et promouvoir la coopération entre les États membres de l'UE pour faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes, ainsi qu'aider les États membres dans leur démarche d'élaboration de stratégies efficaces pour sensibiliser le public à la thématique des droits fondamentaux, des valeurs et des libertés, y compris de l'éducation civique et de l'éducation aux droits de l'homme, et communiquer à leur sujet ;
- promouvoir la compréhension, la connaissance et l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, notamment par les praticiens du domaine juridique, en coopération avec des partenaires stratégiques, en assurant la maintenance et en développant davantage l'outil « Charterpedia » de la FRA en tant que base de données transnationale unique qui fournit des données comparatives et solides et une analyse de l'utilisation de la Charte à l'échelle nationale ;
- promouvoir une culture des droits fondamentaux en pilotant des initiatives visant à démontrer la capacité de l'art et de la culture à faire passer les messages sur les droits de l'homme, ainsi qu'en explorant la portée de l'espace artistique dans les États membres de l'UE et ses principales menaces, y compris des acteurs étatiques et non étatiques ;
- explorer de manière plus approfondie les concepts et les objectifs partagés par l'espace qui réunit la religion et les droits de l'homme afin d'identifier le potentiel de coopération et d'action conjointes entre les acteurs motivés par la religion et ceux motivés par les droits de l'homme afin de créer des sociétés justes et équitables ;
- organiser le Forum des droits fondamentaux (FDF) pour maintenir un dialogue continu en rassemblant et en mobilisant les principaux porte-paroles mondiaux et européens du monde politique, des droits de l'homme, des organisations intergouvernementales régionales et internationales, de la société civile, des communautés religieuses et confessionnelles, des arts et des sports, des entreprises et des syndicats.

# 5 PILIER

## PILIER STRATÉGIQUES

### **RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS NATIONAUX ET LOCAUX DANS LE DOMAINE DES DROITS FONDAMENTAUX : COOPÉRER AVEC LES COMMUNAUTÉS D'ENTRAIDE**

À l'échelle des États membres de l'UE, l'agence devra accroître la visibilité de ses échanges avec les acteurs nationaux engagés dans la défense des droits de l'homme. En outre, elle améliorera la pertinence et l'impact de ses éléments de preuve et de son aide en matière de droits fondamentaux aux niveaux national et local, y compris pour les autorités publiques et les organisations de la société civile. En coopération avec d'autres acteurs européens, la FRA pourrait servir de catalyseur pour démontrer l'importance que l'Union européenne accorde aux droits fondamentaux et à leur promotion à l'échelle nationale. Cela soulignera également l'importance d'institutions nationales indépendantes pour un système « sain » de défense des droits de l'homme.

Pour porter cette ambition, l'agence réunira des acteurs nationaux pour discuter et traiter de questions spécifiques revêtant une importance nationale particulière au regard des droits de l'homme, comme cela a été fait pour les crimes de haine et l'intégration des Roms. L'agence étendra cette pratique à d'autres domaines d'activité sélectionnés et utilisera les conclusions de ces discussions pour développer davantage son travail dans un domaine donné.

Du personnel des organismes nationaux de défense des droits de l'homme pourra être détaché auprès de l'agence afin de permettre un échange mutuel d'expertise et de renforcer la coopération interinstitutionnelle.

#### OBJECTIFS

#### Améliorer la pertinence et l'impact des éléments de preuve et des conseils de la FRA sur les droits fondamentaux à l'échelle nationale et locale

L'accent sera mis sur le niveau national et local en renforçant les connaissances et les données des États membres de l'agence relatives aux infrastructures et plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme, notamment en créant un espace qui permettra à la société civile d'agir. L'agence pourra ainsi soutenir une coopération plus ciblée avec les autorités locales, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité, les autres acteurs des droits de l'homme,

les institutions de médiation, les administrations nationales et la société civile. L'agence accordera une attention particulière à la publication des résultats de ses recherches sur les données nationales, ce qui viendra compléter sa mission principale consistant à collecter et à publier des données européennes comparables sur les droits fondamentaux. Cette activité viendra promouvoir l'utilisation des résultats de l'agence par les autorités et les organisations de la société civile à l'échelle locale et nationale.

## Soutenir davantage le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux impliqués dans la défense des droits de l'homme

En fournissant son soutien et son expertise, l'agence vise à renforcer les capacités en matière de droits de l'homme dans les États membres de l'UE afin d'améliorer la promotion des droits fondamentaux à tous les niveaux de gouvernance. La contribution de l'agence s'appuiera sur les plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme et les programmes gouvernementaux clés existants, ainsi que sur les commentaires reçus de la société civile, des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des organismes de promotion de l'égalité et

des institutions de médiation qui orienteront l'élaboration d'activités. Ces activités seront mises en œuvre en partenariat avec la communauté des parties prenantes de la FRA, afin de renforcer les communautés des droits de l'homme d'une manière durable. À cette fin, la FRA conclura des partenariats stratégiques, par exemple avec les bailleurs de fonds ou les institutions nationales de défense des droits de l'homme, pour lancer des activités dans les États membres.

## Aider les autorités nationales à favoriser la collecte de données pour créer des approches fondées sur les éléments de preuve en matière de protection et de promotion des droits dans les États membres de l'UE

Compte tenu de son expertise en matière de collecte de données dans les divers domaines ayant trait aux droits fondamentaux, l'agence peut proposer cette expertise aux autorités nationales et aux organisations connexes pour la collecte et l'analyse de données – par exemple au regard de la conformité aux indicateurs clés en matière de droits fondamentaux.

L'agence peut renforcer son statut de centre d'excellence en matière de données relatives aux droits fondamentaux en coopérant étroitement avec des organisations nationales ainsi qu'avec des organismes européens et internationaux qui collectent des données (comme Eurostat et les Nations Unies).

### Les travaux de la FRA viseront essentiellement à :

- renforcer le pouvoir d'action et fournir un renforcement sur mesure des capacités de l'infrastructure nationale de défense des droits de l'homme dans les États membres sélectionnés, notamment par la promotion de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- coopérer et créer des synergies particulièrement avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les autres organismes nationaux de défense des droits de l'homme ainsi qu'avec les institutions de médiation ;
- développer les communautés d'entraide de la FRA à l'échelle des États membres pour centraliser l'accroissement de la diffusion, de l'utilisation et de la mise en œuvre des données, des résultats et des avis de la FRA, en s'appuyant sur les pratiques encourageantes des réseaux nationaux de la FRA et en suivant une approche par pays ;
- analyser les défis et les menaces relatifs au rôle et à la place de la société civile dans l'UE, et promouvoir les conseils fondés sur des éléments de preuve de l'agence auprès des institutions et des États membres de l'UE pour permettre à la société civile de jouer pleinement son rôle dans l'élaboration des politiques de l'UE ;
- promouvoir la gouvernance fondée sur les droits de l'homme avec les autorités locales, en coopération avec les partenaires internationaux et européens pertinents, les associations nationales de régions et de villes, et les réseaux clés de villes de l'UE ;

#### *DOCUMENT DE PROGRAMMATION 2019-2021 DE LA FRA*

- améliorer la publication des données de l'agence concernant les résultats nationaux tout en explorant les différentes possibilités de sensibilisation, telles que les versions linguistiques ;
- faciliter, en coopération avec la Commission européenne, le travail du sous-groupe d'États membres sur les méthodologies d'enregistrement et de collecte de données sur les crimes haineux,

#### *PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2019-2021*

- et contribuer aux activités du groupe à haut niveau de l'Union européenne sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance ;
- faire en sorte que les acteurs nationaux rendent les données nationales de la FRA plus visibles, plus pertinentes, qu'ils les utilisent mieux et qu'ils les transmettent davantage dans les délais.

## DOMAINE D'ACTION STRATÉGIQUE



### JUSTICE

#### Défis en matière de droits fondamentaux

Afin que le respect des droits fondamentaux devienne réalité, il est nécessaire que les personnes affirmant que leurs droits ont été violés aient accès à la justice. Le concept d'accès à la justice couvre des aspects institutionnels et procéduraux. Tout d'abord, un système global et robuste de cours et tribunaux indépendants et impartiaux doit être mis en place. Ensuite, toute personne pouvant faire valoir la violation de ses droits et de ses libertés doit disposer d'un recours effectif, en ce compris le droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable et à recevoir le conseil juridique nécessaire afin de garantir un accès à la justice effectif. Ainsi, toute procédure juridictionnelle doit fournir un accès effectif à la justice, que cela soit dans des cas, par exemple, de violations graves des droits fondamentaux, de procédures pénales permettant aux victimes de la criminalité d'avoir accès à la justice, de procédures anti-discrimination ou de juridictions du travail protégeant les droits à des conditions de travail justes et équitables.

Les recherches menées par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) n'ont cessé de mettre en lumière les difficultés que rencontrent les victimes de violations des droits fondamentaux, notamment les victimes de harcèlement (dont les femmes victimes de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail) et les enfants victimes de violence, de négligence et d'agression, pour accéder à la justice, et la nécessité qui en découle de faire attention à encourager les victimes et à leur donner la parole, en tenant compte de leurs besoins particuliers pour leur permettre de

#### Contexte juridique et politique

Des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine du droit de l'UE au cours des dernières années, aux niveaux de la législation de l'UE et de celle des États membres grâce à des feuilles de route

déposer plainte auprès des autorités et de participer activement aux procédures. Il s'agit donc également d'abaisser certains seuils pour permettre un meilleur accès à la justice, et pour garantir que les procédures prennent en compte les besoins des victimes et les protègent contre d'autres violations.

En plus de garantir l'accès à la justice pour les personnes dont les droits ont été violés, en ce compris les victimes de la criminalité, la notion de justice comprend les droits de la défense pour toute personne accusée d'un délit ainsi que des règles interdisant qu'une personne puisse être accusée deux fois du même délit.

À la demande spécifique de la Commission, la FRA a initié des recherches sur les droits des personnes suspectées et accusées au sein de l'UE, notamment un projet consacré aux droits des personnes suspectées/accusées et des personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt européen.

Des obstacles particuliers surviennent lorsqu'une violation des droits fondamentaux est commise dans un contexte d'activités économiques commerciales, dans lequel les responsabilités individuelles sont souvent éclipsées et rendues indistinctes par des structures organisationnelles complexes. Les clients qui dépendent des produits ou services d'une entreprise, qui estiment que leurs droits ont été violés, ont besoin de mécanismes de soutien et de procédures qui améliorent leur accès à la justice, tels que des interventions de tierces parties ou des mécanismes de recours collectif.

détaillées de la Commission portant à la fois sur les droits les plus importants de la partie défenderesse et sur de nombreux droits des victimes de la criminalité. Des mesures politiques et législatives ont également

été adoptées afin d'améliorer davantage l'accès à la justice pour les consommateurs, notamment en proposant des règles de recours collectif applicables partout dans l'UE (par ex., la proposition en 2018 d'une directive pour une meilleure mise en œuvre dans le cadre du programme « Nouvelle donne pour

les consommateurs »). Enfin, la Commission a poursuivi le développement de son outil annuel Tableau de bord de la justice dans l'UE afin d'encourager l'efficacité des systèmes nationaux de justice au regard de la qualité, de l'indépendance et de l'efficacité.

## Réponse de la FRA pour 2019-2021

Au cours des dernières années, la FRA a mené des recherches poussées sur la mise en œuvre des feuilles de route de la Commission relatives aux droits des victimes de la criminalité et aux droits des accusés. À partir de ces recherches, la FRA continuera, souvent à la demande des institutions de l'UE, à rassembler des éléments de preuve solides permettant d'évaluer l'état actuel des droits des différents groupes de victimes de la criminalité, ainsi que les droits des personnes impliquées dans les systèmes de justice pénale des États membres. Ce faisant, elle accordera une attention particulière aux cas concernant plusieurs États membres qui nécessitent la coopération de leur police, de leur ministère public ou de leurs instances juridictionnelles.

En 2019, l'attention sera tournée vers les différentes réponses des systèmes de justice pénale concernant la reconnaissance et les droits consentis dans la

## Risques

Les droits des victimes de la criminalité à prendre part aux procédures et à être protégées de la victimisation secondaire peuvent être fragilisés si les praticiens n'adaptent pas leur conception du rôle et de la place de base des victimes au sein du système de justice pénale. Si les praticiens continuent d'envisager les victimes principalement, voire quasi exclusivement, comme des témoins obligés d'aider les autorités compétentes dans leur enquête et les procédures qui en découlent, il existe un véritable risque que les normes établies par la directive sur les droits des victimes ne soient pas mises en œuvre en pratique.

Concernant les droits de la partie défenderesse, un climat sociétal dans lequel l'accent est mis sur la nécessité de renforcer les mesures de sécurité peut fragiliser les droits de la défense, notamment les

pratique, conformément à la Directive sur les droits des victimes, aux différents groupes de victimes de la criminalité, des catégories particulières de victimes pouvant être mieux servies que d'autres, notamment la victime « moyenne » qui ne relève d'aucun « groupe » reconnu. Dans la mesure du possible dans le cadre de ce projet, le versement d'une indemnisation aux victimes de la criminalité sera également examiné dans ce contexte.

Outre les travaux consacrés aux victimes de la criminalité, la FRA évaluera les recours à la disposition des victimes de violations des droits de l'homme commises par des entreprises, dans le but de conseiller aux institutions et aux États membres de l'UE d'éventuelles améliorations à apporter à l'« accès aux voies de recours » dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme.

droits de liberté individuelle des personnes arrêtées ou les droits des accusés à avoir accès à un avocat (notamment pour les premières étapes d'une procédure pénale) et à communiquer avec lui de manière confidentielle.



## DOMAINE D'ACTION STRATÉGIQUE

### RESPECT DE LA VIE PRIVÉE



#### Défis en matière de droits fondamentaux

Comme le souligne la Stratégie pour un marché unique numérique de la Commission, qui est l'une des dix priorités de la Commission pour 2016 et au-delà, la révolution numérique offre de grandes opportunités de croissance et de développement d'une économie numérique prospère. Dans le même temps, comme reconnu dans le cadre d'une autre des dix priorités de la Commission sur « la justice et les droits fondamentaux », un certain nombre de problématiques relatives aux droits fondamentaux découlent de cette révolution, et il importe de garantir une protection en la matière.

La vie privée est un droit fondamental protégé par le droit international en matière de droits de l'homme (article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme). Elle est également protégée par la Charte des droits fondamentaux de l'UE (articles 7 et 8). La vaste circulation des données au sein d'un monde numérique peut avoir une incidence sur les droits fondamentaux, tels que la non-discrimination, la protection des consommateurs, la protection de l'enfance et l'accès aux services, et affecter notamment les personnes se trouvant dans des situations de vulnérabilité comme les personnes handicapées ou les enfants. La protection des droits fondamentaux dans le monde numérique devient une priorité en raison de l'importance croissante des communications électroniques dans la vie des personnes. Malgré les défis spécifiques posés par l'utilisation croissante des technologies numériques, il est essentiel de s'assurer que les droits fondamentaux sont promus et protégés de la même façon dans le monde en ligne et dans le monde réel. Les évolutions technologiques, l'augmentation des échanges de données avec des pays tiers et l'extension des bases

de données existantes représentent des défis nouveaux en matière de droits fondamentaux, ainsi que de potentiels apports positifs qui requièrent la confiance dans les services en ligne (fournis par des acteurs étatiques et non étatiques) et le développement d'une culture numérique aux premiers stades de l'éducation. La surveillance à grande échelle par les autorités publiques a gravement porté atteinte à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel, ainsi qu'à la liberté d'expression et à la liberté d'association. Une collecte de données similaire par des acteurs privés porte également sur les comportements en ligne, remettant en cause la dichotomie entre les informations « publiques » et « privées ». L'utilisation frauduleuse des données, la pédopornographie ou l'usurpation de l'identité numérique sont autant de formes de cybercriminalité et de menaces engendrées par le monde numérique et l'économie fondée sur les données. Cela contraint les autorités à engager des procédures d'enquête spéciales, ce qui peut également nécessiter le recours à des techniques judiciaires à distance et à des techniques de décryptage élaborées. Ces évolutions posent de nouveaux défis pour la protection des droits fondamentaux, en particulier lorsqu'il s'agit d'enquêter sur la cybercriminalité. En outre, de nouvelles technologies dans le domaine de l'intelligence artificielle et des mégadonnées viennent remettre en cause plusieurs droits fondamentaux, et influencer sur la quasi-totalité des aspects de la vie. Certaines de ces problématiques sont abordées dans la nouvelle législation européenne sur la protection des données.

Ce contexte numérique et cette situation des droits fondamentaux, en rapide évolution, requièrent que des mesures soient prises pour garantir une « prise en compte du respect de la vie privée dès la conception »



ou une « prise en compte du respect des droits fondamentaux dès la conception » en réponse aux évolutions du monde numérique et des domaines qui s’y rapportent. Diverses initiatives à l’échelle mondiale, régionale ou nationale peuvent être examinées par la FRA afin de veiller à ce que l’extension du marché unique numérique soit réalisée dans le respect des droits fondamentaux, en gardant bien à l’esprit les personnes vulnérables et les besoins

## Contexte juridique et politique

En adoptant la Stratégie numérique pour l’Europe, la Commission européenne a souligné le rôle crucial des technologies de l’information et de la communication (TIC) et en particulier de l’internet, qui constitue « le support essentiel de toute activité économique et sociétale, qu’il s’agisse de faire des affaires, de travailler, de s’amuser, de communiquer ou de s’exprimer librement ». La stratégie pour un marché unique numérique a confirmé cette approche. L’une des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la Stratégie numérique pour l’Europe et également abordée dans la Stratégie pour un marché unique numérique concerne la sécurité (notamment la cybercriminalité) et le faible niveau de confiance que les utilisateurs d’internet accordent à la confidentialité des communications et interactions en ligne. À cet égard, l’existence d’une législation spécifique renforçant le droit de l’UE, telle que le nouveau cadre

## Réponse de la FRA pour 2019-2021

En 2019, l’agence reprendra ses travaux sur le Manuel de droit européen en matière de protection des données ainsi que sur le Guide pour comprendre et prévenir le profilage ethnique discriminatoire, tous deux publiés en 2018, et devra poursuivre ses activités de vulgarisation et de diffusion en 2019. À la suite des précédents manuels de la FRA et du Conseil de l’Europe, en 2019, l’agence travaillera sur un nouveau projet consacré à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux, lequel s’articule horizontalement avec d’autres domaines thématiques, notamment avec l’accès à la justice et les droits de l’enfant. Ce manuel mettra en exergue les principales problématiques associées aux droits fondamentaux,

des différentes tranches d’âge, s’assurant ainsi que l’UE est perçue comme un lieu où il est possible d’exercer des activités commerciales et d’interagir sur des questions privées en toute sécurité, ce qui peut représenter un potentiel de croissance.

juridique de l’UE pour la protection des données (RGPD), le prochain règlement relatif à la vie privée, la directive sur la sécurité des réseaux et de l’information et le programme sur les preuves électroniques, revêt une importance particulière. Au vu de l’évolution rapide des TIC et de leurs implications en matière de respect des droits fondamentaux, la FRA suivra de près ces évolutions au moyen de recherches ciblées et intensifiera son travail actuel avec d’autres agences et acteurs de l’UE chargés du développement technique et de l’assistance dans ces domaines, comme l’ENISA, l’EIT et l’eu-LISA. Les travaux de l’agence doivent contribuer au renforcement des connaissances sur le nouveau cadre législatif de l’UE, tel que le RGPD, et assurer la mise en œuvre effective des droits fondamentaux (particulièrement les articles 7 et 8 de la Charte).

non seulement au moment d’enquêter sur la cybercriminalité, mais cartographiera également les obligations positives des États vis-à-vis de la préservation des droits fondamentaux des victimes de cette cybercriminalité. Ce manuel cherchera également à identifier les éventuelles pratiques prometteuses pour garantir le respect des droits fondamentaux dans ce domaine. Parallèlement, la FRA intensifiera également ses efforts de recherche sur les défis en matière de vie privée posés par les nouvelles technologies et, en particulier, les technologies en lien avec le domaine des mégadonnées et de l’intelligence artificielle. En 2019, l’agence élaborera un projet qui s’intéressera aux conséquences des nouvelles

technologies, notamment de l'intelligence artificielle et des mégadonnées, sur les droits fondamentaux. Les recherches portent tout particulièrement sur l'utilisation accrue des nouvelles technologies dans les processus décisionnels pouvant donner lieu à des résultats imprévus, notamment au traitement inégal ou discriminatoire des personnes concernées. Enfin, la FRA examinera l'importance des droits fondamentaux dans l'environnement numérique, en apportant une

contribution d'experts aux discussions sur les domaines qui s'y rapportent, comme la gouvernance de l'internet du point de vue de la protection des droits fondamentaux. Les nouveaux domaines de recherche pour l'agence incluront notamment la recherche sur l'intelligence artificielle et les mégadonnées ainsi que l'intérêt dans les aspects positifs et négatifs pour les droits fondamentaux des nouvelles technologies et de leur application.

## Risques

Les technologies numériques évoluent à un rythme effréné. Le principal défi de l'agence dans son travail est de rester au fait des dernières évolutions et de renforcer sans cesse son expertise technologique afin de mener des analyses pertinentes de l'incidence de ses changements sur les droits fondamentaux dans le

but d'apporter, au bout du compte, des réponses pertinentes. Les projets qui seront élaborés au cours de la période 2019-2021 auront vocation à faire progresser la FRA dans ces domaines, en collaboration avec d'autres agences de l'UE, la Commission et les parties prenantes concernées.

## DOMAINE D'ACTION STRATÉGIQUE

### ÉGALITÉ



### Défis en matière de droits fondamentaux

L'UE et les États membres ont instauré des cadres juridiques et stratégiques de grande envergure, ainsi que des instruments financiers, pour promouvoir l'inclusion sociale et combattre la discrimination. Quoiqu'il en soit, les éléments de preuve de la FRA montrent systématiquement que de nombreuses personnes au sein de l'UE, y compris des enfants, font l'objet de discrimination, d'inégalité et d'exclusion dans certains secteurs clés de la vie, comme l'emploi, l'éducation, la santé et le logement, ainsi que dans des

services privés en raison de leur genre, leur âge, leur handicap, leur origine raciale ou ethnique, leur religion ou leur croyance, leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, leur nationalité ou encore leur origine migratoire. Les structures et les pratiques qui entretiennent et perpétuent ces schémas d'inégalité de traitement dans toute l'UE sont toujours d'actualité et représentent un obstacle de taille à l'inclusion sociale et au respect des droits fondamentaux dans la pratique.

### Contexte juridique et politique

L'égalité est l'une des valeurs fondatrices de l'UE (article 2 du TUE). Le principe de non-discrimination est consacré à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui interdit toute discrimination, quelle qu'elle soit. La discrimination fondée sur la nationalité fait également partie des domaines de travail thématiques du cadre pluriannuel de la FRA. La directive relative à l'égalité raciale (2000/43/CE) interdit explicitement toute discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique dans tous les domaines de la vie, tandis que la directive relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi (2000/78/CE) interdit expressément toute discrimination fondée sur la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle dans les domaines de l'emploi et du travail. Si elle est adoptée, la directive sur l'égalité de traitement [COM (2008) 426] proposée viendra élargir encore davantage l'interdiction de toute discrimination sur ces fondements pour accéder à la protection sociale, à l'éducation, à la fourniture de biens et à d'autres services, notamment au logement. Les travaux de la FRA ont permis d'identifier les Roms comme étant l'une des minorités ethniques les plus discriminées et marginalisées au sein de l'Union européenne. En 2011, l'UE a mis au point un Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms s'articulant autour de quatre axes : éducation, emploi,

santé et logement. En 2013 s'est ensuivie une recommandation du Conseil sur les mesures d'intégration des Roms dans les États membres. Le Socle européen des droits sociaux s'étend quelque peu au-delà de l'acquis actuel en étendant la protection contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, un handicap, l'âge et l'orientation sexuelle aux domaines de la protection sociale, y compris la sécurité sociale et les soins de santé, l'éducation, et l'accès aux biens et aux services accessibles au public. Ce socle étend également l'interdiction de discrimination fondée sur le genre au domaine de l'éducation, qui n'est pas couvert par l'acquis actuel. Ses dispositions mettent également l'accent sur le fait que des mesures spécifiques peuvent être nécessaires pour prévenir, corriger et compenser les inconvénients associés à certains motifs de protection, en encourageant les États membres à relever le défi que posent les groupes exposés à la discrimination par l'intermédiaire d'actions positives et de mesures d'incitation, par exemple en incitant les pratiques favorables à la diversité parmi les employeurs. Enfin, l'UE a établi une approche stratégique afin d'atteindre les Objectifs de développement durable définis par les Nations Unies, notamment l'objectif n° 10 relatif à la réduction des inégalités conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020.

L'Union européenne et les 27 États membres ont ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Le Socle européen des droits sociaux inclut le principe 17 relatif aux droits des personnes handicapées. La FRA est membre du cadre de l'UE concernant la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, qui est chargée de la promotion, de la protection et du suivi de l'application de cette convention par l'UE. L'UE a signé la Convention du

Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en 2017, et 14 États membres de l'UE avaient signé la convention d'ici à la fin 2017. Tous les États membres ont signé la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant dont l'article 2 énonce le principe de non-discrimination, tandis que l'article 24 de la Charte des droits fondamentaux consacre le droit des enfants à la protection et aux soins nécessaires à leur bien-être.

Le contexte politique des travaux sur l'égalité menés par l'agence est en outre déterminé par :

- l'objectif thématique 9 consacré à l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté en vertu des Fonds structurels et d'investissement européens 2014-2020 ;
- le chapitre sur la protection et la cohésion sociales du Semestre européen, ce qui inclut le programme d'investissement social de l'UE ;
- les droits et principes essentiels du Socle européen des droits sociaux, notamment au regard du droit des enfants à une éducation et des soins de qualité dès le plus jeune âge, ainsi que leur protection contre la pauvreté, l'égalité des genres, l'égalité des chances, des emplois sûrs et adaptables, l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, les prestations de vieillesse et pensions, l'inclusion des personnes en situation de handicap et les soins de longue durée ;
- la recommandation du Conseil relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres des 9 et 10 décembre 2013 ;
- la résolution du Parlement européen du 1<sup>er</sup> juin 2017 sur le cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2018-2022 et la résolution du Parlement européen du 13 décembre 2016 sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2015 ;
- la communication de la Commission sur la protection des enfants migrants du 12 avril 2017 ;
- la communication de la Commission sur l'examen à mi-parcours du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms du 30 août 2017 ;
- l'engagement stratégique de l'UE pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2016-2019) ;
- les Objectifs de développement durable des Nations Unies, et plus particulièrement l'objectif n° 10 sur la réduction des inégalités ;
- les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, la diversité et l'égalité ;
- les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur le handicap ;
- les activités de la coordinatrice de l'UE pour les droits de l'enfant ;
- la liste d'actions de la Commission européenne pour renforcer les droits des personnes LGBTI ; la Stratégie européenne en faveur des personnes handicapées ;
- l'Agenda européen pour les droits de l'enfant ;
- la recommandation « Investir dans l'enfance » de la Commission européenne de 2013 ;
- la proposition d'acte législatif européen sur l'accessibilité ;
- l'acquis de l'UE qui prévoit des garanties particulières pour protéger les enfants dans différents domaines de la législation de l'UE ;
- le dialogue avec les églises, les associations ou les communautés religieuses ainsi qu'avec les organisations philosophiques et non confessionnelles en vertu de l'article 17 du TFUE.

## Réponse de la FRA pour 2019-2021

En 2019, l'agence poursuivra ses activités de collecte et d'analyse de données concernant l'intégration des Roms. La FRA continuera également d'encourager activement les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, la diversité et l'égalité, notamment s'agissant de ses efforts pour promouvoir le recueil de données sur l'égalité dans l'UE. L'agence continuera également d'assumer son rôle au sein du cadre de l'UE concernant la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et diffusera ses conclusions sur le droit à la vie en autonomie des personnes handicapées. La FRA communiquera également une analyse plus approfondie des conclusions qu'elle aura formulées à l'issue du deuxième cycle de son enquête sur les

### Risques

En 2019, la FRA mènera des projets très complexes et nécessitant une grande quantité de ressources dans le domaine de l'égalité, notamment des projets à grande échelle, qui mobiliseront une part non négligeable de ses ressources financières et humaines. En dépit des

minorités et la discrimination dans l'UE (EU-MIDIS II) et entreprendra des travaux préparatoires pour le lancement du troisième cycle de cette enquête (EU-MIDIS III). L'agence lancera la deuxième enquête de l'UE sur les personnes LGBTI, qui inclura également les personnes intersexuées. Parallèlement, la FRA mènera une enquête sur les Roms dans six États membres supplémentaires non représentés dans le cadre des enquêtes EU-MIDIS. L'agence examinera la possibilité d'effectuer des activités associées au droit de la liberté de religion ou de conviction, en s'appuyant sur son engagement auprès des communautés religieuses. La FRA étudiera également la possibilité de mener des recherches sur les droits fondamentaux des personnes âgées dans l'UE.

mesures d'atténuation des risques prévues, ces projets pourraient entraver la capacité de la FRA à répondre rapidement et de manière opportune aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'égalité.

## DOMAINE D'ACTION STRATÉGIQUE

### MIGRATION



Les travaux de la FRA se concentreront en priorité sur le domaine de la migration, de l'asile et des frontières. L'agence utilisera son expertise en matière de droits fondamentaux pour appuyer le travail législatif et politique de l'UE et promouvoir une application du droit de l'UE conforme aux droits fondamentaux. Tout manque de connaissances sera comblé par les résultats des recherches, notamment sur la biométrie et les

#### Défis en matière de droits fondamentaux

L'UE doit faire face à une forte pression migratoire ainsi qu'à des défis en matière d'intégration, ce qui affecte considérablement les droits fondamentaux. Chaque année, des milliers de personnes meurent en tentant de rejoindre l'UE dans des bateaux surpeuplés et mal équipés. En outre, les cas de refoulement aux frontières se multiplient. Les capacités d'accueil des demandeurs d'asile s'épuisent dans certains États membres de l'UE et les chances d'obtenir asile continuent de différer en fonction de l'État membre dans lequel la demande d'asile est déposée. Les signalements de privation arbitraire de liberté et d'usage excessif de la force lors de l'arrestation, la détention et l'expulsion de ressortissants de pays tiers sont un point régulièrement abordé dans les travaux des organes de contrôle. Les données à caractère personnel des migrants seront davantage enregistrées dans des systèmes

#### Contexte juridique et politique

Pour répondre au sentiment répandu selon lequel l'UE et ses États membres ne parviennent pas à gérer les migrations, les gouvernements adoptent des politiques qui remettent en cause les droits fondamentaux. L'UE a adopté plus de 30 instruments de droit dérivé de l'UE en matière de visas, de frontières, d'immigration, de traite des êtres humains et de trafic d'êtres humains, ainsi que de retour et de réadmission. Plusieurs nouvelles propositions législatives font actuellement l'objet de discussions. Les normes sont complétées par des plans

informatiques de l'UE, l'exploitation grave par le travail et une analyse des défis en matière de droits fondamentaux relatifs à la réponse des États membres aux arrivées de 2015 et 2016. Enfin, la FRA partagera son expertise avec les acteurs de terrain nationaux et européens en étant présente dans les États membres les plus touchés.

informatiques à grande échelle et seront utilisées à des fins de sécurité et de gestion de la migration. Certaines catégories de migrants ne disposent pas d'un même accès aux droits ou aux possibilités de participer à la vie sociale et politique, ce qui peut entraîner leur aliénation, voire leur radicalisation violente, posant de ce fait une menace pour la cohésion sociale.

Certains droits fondamentaux de base sont menacés, tels que le droit à la vie, l'interdiction du refoulement, l'interdiction de la torture, des peines ou traitements inhumains ou dégradants, l'interdiction de la privation arbitraire de liberté et le droit au respect de la vie privée. Bien que des restrictions de certains droits fondamentaux soient possibles, elles doivent rester dans les limites strictes prévues à l'article 52 de la Charte de l'UE.

d'action sur, par exemple, les retours, le trafic d'êtres humains ou l'intégration des migrants. La plupart des documents législatifs et politiques dans ce domaine sont lourds de conséquences pour les droits fondamentaux. Certaines agences de l'UE, telles que Frontex, l'EASO et Europol, sont actives sur le terrain pour apporter leur aide aux États membres. Cela ajoute une dimension toute nouvelle par rapport à d'autres domaines, car l'UE pourrait se rendre coupable de violations des droits fondamentaux au travers de ses actions sur le terrain.

## Réponse de la FRA pour 2019-2021

---

À partir de ses travaux précédents, la FRA aborde tant le niveau politique que législatif, ainsi que l'application des politiques sur le terrain. Quelque 25 publications de la FRA (y compris des études comparatives, des manuels, des documents « Focus », des documents d'orientation et des avis juridiques), dont certaines sont disponibles dans plusieurs langues officielles de l'UE, contiennent des suggestions sur la manière de respecter les droits fondamentaux à l'intention des décideurs politiques et des professionnels qui travaillent sur le terrain. Une étroite coopération avec d'autres agences JAI ainsi que des modalités de travail avec Frontex, l'EASO et l'eu-LISA ont permis à ces partenaires de bénéficier de l'expertise de la FRA en matière de droits fondamentaux. Des groupes de travail composés des

### Risques

À mesure que de nouvelles politiques testent de plus en plus les limites de ce qui est autorisé, les institutions, agences et États membres de l'UE accordent de plus en plus d'importance à l'expertise de la FRA, cette dernière étant dès lors invitée à s'exprimer dans de plus en plus de débats politiques, pour indiquer où se trouvent les lignes à ne pas franchir. Cela peut conduire la FRA à dépasser ses capacités limitées. La nécessité constante de revoir ses priorités de travail du fait de la survenue

États membres dirigés par la Commission, des auditions du Parlement européen et des groupes de travail du Conseil, auxquels la FRA a participé, ont offert un espace de dialogue permettant de partager l'expertise et les résultats des recherches de la FRA. Le déploiement temporaire d'experts de la FRA dans les États membres les plus touchés par les nouvelles arrivées a permis à l'agence de fournir aux acteurs de terrain de l'UE une expertise en matière de droits fondamentaux adaptée aux difficultés pratiques rencontrées. Les aperçus mensuels de la FRA des défis en matière de droits fondamentaux dans certains États membres permettent de suivre les tendances, les défis émergents et les pratiques prometteuses.

d'événements externes ne permet peut-être pas à l'agence d'aborder de nouveaux problèmes avec la même minutie que par le passé.

En raison de ses capacités limitées, la FRA se verra contrainte de refuser de plus en plus de demandes de contribution ou d'assistance, telles que la participation à des conférences, ce qui pourrait présenter un risque pour sa réputation.

## DOMAINE D'ACTION STRATÉGIQUE

### RACISME



#### Défis en matière de droits fondamentaux

Des données probantes collectées par la FRA ne cessent de montrer que les personnes vivant dans l'Union européenne, y compris les enfants, doivent régulièrement faire face au racisme, se présentant sous la forme d'une discrimination ethnique, dans divers domaines de leur vie. Cette dernière inclut la victimisation raciste, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, comme la haine anti-Tsiganes, l'antisémitisme et l'islamophobie, ainsi que le profilage ethnique discriminatoire par les représentants des forces de l'ordre. La manifestation de phénomènes du

racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée persiste bien que tous les États membres aient transposé la directive sur l'égalité raciale dans leur droit national. Il reste des lacunes en matière de transposition de la décision-cadre sur le racisme et la xénophobie dans le droit national, même si de nombreux États membres ont étendu la protection contre les discours de haine et les crimes de haine au-delà du racisme et de la xénophobie afin de couvrir d'autres formes d'intolérance, telles que l'homophobie ou la transphobie.

#### Contexte juridique et politique

La lutte contre le racisme et la xénophobie est un élément permanent du cadre pluriannuel de la FRA. La directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique offre une protection contre la discrimination dans les secteurs tant publics que privés. Le champ d'application de la directive couvre (l'accès à) l'emploi et au travail, la protection sociale, les avantages sociaux, l'éducation, ainsi que l'accès aux biens et services et la fourniture de biens et services, y compris en matière de logement. La décision-cadre 2008/913/JAI du Conseil du 28 novembre 2008 sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal interdit l'incitation publique à la violence ou à la haine à l'égard d'un groupe de personnes ou d'un membre d'un tel groupe par référence à la race, la couleur, l'ascendance, la religion ou les convictions, ou l'origine nationale ou ethnique. L'article 22 de la directive 2012/29/UE établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité exige des États membres qu'ils procèdent à une évaluation

personnalisée des victimes afin d'identifier leurs besoins spécifiques en matière de protection.

Le contexte politique des travaux de l'agence consacrés au racisme, à la xénophobie et à d'autres formes d'intolérance se définit en outre par :

- Les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, y compris en ce qui concerne la lutte contre les crimes de haine et les discours de haine ;
- Les activités du coordinateur de l'UE pour la lutte contre l'antisémitisme, et du coordinateur de l'UE pour la lutte contre l'islamophobie ;
- La résolution du Parlement européen du 1<sup>er</sup> juin 2017 sur le cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2018-2022 et la résolution du Parlement européen du 13 décembre 2016 sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2015 ;
- Les rapports périodiques de la Commission européenne sur la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans



distinction de race (2000/43/CE) par les États membres ;

- La communication de la Commission sur l'examen à mi-parcours du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms du 30 août 2017 ;
- Les objectifs de développement durable des Nations Unies, et plus particulièrement l'objectif

n° 10 sur la réduction des inégalités et l'objectif n° 16 sur la promotion de l'avènement de sociétés justes, pacifiques et inclusives ;

- Les obligations positives des États membres de l'UE au regard de la lutte contre les crimes de haine et les discours de haine ;
- Les obligations positives des États membres de l'UE envers les victimes des crimes de haine.

## Réponse de la FRA pour 2019-2021

En 2019, la FRA collectera des données et des informations pertinentes pour l'application de la directive relative à l'égalité raciale (2000/43/CE) afin d'alimenter les rapports périodiques de la Commission européenne prévus pour 2020, ainsi que cela est anticipé à l'article 17 de la directive. L'agence continuera de collaborer activement avec le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, y compris en ce qui concerne la lutte contre les crimes de haine et les discours de haine. La FRA continuera en outre de diffuser ses conclusions pertinentes issues

de l'enquête EU-MIDIS II, ainsi que celles issues de la deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des juifs dans certains États membres. L'agence actualisera son aperçu annuel de la situation du recueil des données sur l'antisémitisme dans les États membres de l'UE, et examinera sa base de données sur l'islamophobie en s'appuyant sur les contributions des parties prenantes. L'agence exploitera davantage ses travaux sur le profilage discriminatoire en étudiant la possibilité de conduire des recherches sur la diversité et l'intolérance au sein d'agences investies de l'application de la loi.

## Risques

L'expertise de la FRA est de plus en plus sollicitée, y compris par l'intermédiaire de contributions et d'analyses spécifiques. La FRA pourrait ainsi être tenue d'élargir ses capacités pour répondre aux nouvelles évolutions. La FRA fera tout ce qui est en son pouvoir pour revoir la priorité de ses travaux afin de répondre à l'évolution de la situation, mais cela

aurait une incidence sur les demandes de contribution ou de soutien. Le fait que la FRA aborde la diversité et l'intolérance au sein des agences responsables de l'application de la loi pourrait donner lieu à un examen plus approfondi de ses activités qui concernent la coopération judiciaire en matière pénale.

## DOMAINE D'ACTION STRATÉGIQUE

### ENGAGEMENT



#### Défis en matière de droits fondamentaux

Le principal défi de la FRA au cours des années à venir est de promouvoir une vie digne pour chacun au sein de l'Union européenne à travers le prisme d'engagements en matière de droits de l'homme et donc de communiquer sur le maintien de la promotion de ces droits, d'influencer les acteurs du changement et de sensibiliser les titulaires de droits. Si non seulement la FRA, mais aussi tous ceux chargés de

surveiller, d'appliquer ou promouvoir les droits de l'homme, échouent dans cette tâche essentielle, la politique et les médias seront détournés par ceux qui sont déterminés à défaire le cadre des droits de l'homme.

#### Contexte juridique et politique

Conformément au règlement portant création de l'agence, il est demandé à la FRA de collaborer étroitement avec les organes de l'UE (art. 7), de coopérer au niveau des États membres et au niveau international (art. 8), ainsi qu'avec le Conseil de l'Europe (art. 9), pour garantir la complémentarité et la valeur ajoutée, ainsi qu'avec la société civile par le biais

de la Plateforme des droits fondamentaux (art. 10). Ce règlement inclut également [à son article 4, paragraphe 1, point h] le développement d'une stratégie de communication visant à favoriser le dialogue au sein de la société civile afin de sensibiliser le public aux droits fondamentaux. À cette fin, l'agence est chargée de diffuser des informations sur ses travaux.

#### Réponse de la FRA pour 2019-2021

Par l'intermédiaire de sa coopération avec les institutions, de sa communication et de ses activités de renforcement des capacités, la FRA continuera de renforcer le cadre des droits fondamentaux au sein de l'Union européenne. Pour ce faire, elle fournira les outils nécessaires à un travail systématique en matière de droits de l'homme sur le terrain, mettra en relation des acteurs pour faciliter le partage des bonnes pratiques dans des domaines où des avancées doivent être réalisées, et apportera son aide et son expertise pour renforcer le respect des droits fondamentaux dans l'UE, conformément aux normes et valeurs entérinées dans le droit du traité de l'UE et les instruments internationaux, en mettant l'accent explicitement sur la promotion de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. La FRA renforcera donc davantage ses interactions avec certaines organisations majeures du système

international des droits de l'homme [le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les Nations Unies] ainsi qu'avec les acteurs nationaux des droits de l'homme, et plus particulièrement les institutions nationales pour la promotion des droits de l'homme, les organismes pour la promotion de l'égalité et les institutions chargées de la médiation. La FRA conservera la Plateforme des droits fondamentaux en tant que forum clé pour la participation d'un large éventail d'acteurs de la société civile et encouragera les activités de la société civile visant à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux, y compris en sensibilisant aux résultats de l'agence, notamment ceux ayant trait à l'évolution d'un espace civique dans les États membres de l'UE.

## Risques

Les agences, les institutions de l'UE et les États membres font de plus en plus appel à l'expertise de la FRA. Les attentes et besoins des parties prenantes peuvent ainsi ne pas être satisfaits en raison des capacités limitées de l'agence. En cas d'évolution de la situation et d'événements imprévus entraînant la formulation de demandes spécifiques à l'agence









(coopération, communication et renforcement des capacités), elle risque de réagir lentement, voire pas du tout, en raison de la non-disponibilité de ses ressources.

SECTION 3

 PROGRAMME DE  
TRAVAIL 2019

## DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le Programme de travail annuel 2020 se compose d'activités et de projets dans les domaines d'action stratégiques de l'agence, tels qu'ils ont été introduits dans la programmation pluriannuelle. Les programmes stratégiques couvrent tous les domaines du cadre pluriannuel, comme suit :

	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Victimes de la criminalité et accès à la justice</li> <li>2. Coopération judiciaire, excepté en matière pénale</li> </ol>	JUSTICE
	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel</li> </ol>	VIE PRIVÉE
  	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité</li> <li>5. Droits de l'enfant</li> <li>6. Intégration et inclusion sociale des Roms</li> </ol>	ÉGALITÉ
	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants</li> </ol>	MIGRATION
	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Racisme, xénophobie et intolérance associée</li> </ol>	RACISME
	<ol style="list-style-type: none"> <li>9. Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel</li> </ol>	ENGAGEMENT

Une vue d'ensemble détaillée des projets et activités de la FRA prévus pour 2020 est fournie pour chaque domaine stratégique d'opération et d'activité pris en considération :

- **Projets pluriannuels** reportés d'exercices antérieurs
- **Nouveaux projets** en 2020
- Affectation des ressources pour répondre aux défis en matière de droits fondamentaux et les demandes non anticipées d'assistance et d'expertise, notamment celles émanant des institutions de l'UE pour des conseils et avis ponctuels.

Pour garantir une mise en œuvre souple du Programme de travail annuel, les projets ont été classés par ordre de priorité, selon le modèle suivant :

- **Première priorité** – Les projets constituant la suite de travaux antérieurs, qui correspondent aux objectifs prioritaires de l'UE et qui sont considérés comme essentiels pour mener à bien les travaux dans un domaine spécifique.
- **Deuxième priorité** – Les projets qui, bien qu'essentiels, pourraient être reportés d'une année, en raison par exemple de demandes imprévues des parties prenantes.
- **Troisième priorité** – Les projets qui peuvent être menés uniquement si les ressources financières le permettent au cours de l'exercice.

## Résumé

L'agence a poursuivi ses travaux dans le domaine stratégique de la **Justice**, en suivant les recherches des années précédentes et en mesurant l'évolution de la situation dans les États membres – elle s'est concentrée sur la mise en œuvre dans la pratique sur l'expérience des praticiens de la justice, ainsi que des victimes de la criminalité, des suspects et des accusés. En outre, de nouveaux projets ont été envisagés pour faire face aux préoccupations persistantes et émergentes dans ce domaine ; l'agence lancera notamment un nouveau projet sur le traitement différencié des diverses victimes de groupes criminels dans les États membres, et étudiera si des recherches supplémentaires sont nécessaires dans le domaine des droits de l'homme et de l'accès à la justice pour les entreprises. Concernant la coopération judiciaire, l'agence s'est concentrée sur les droits des individus en tant que suspects et personnes poursuivies, et en tant que détenus. Elle a reçu pour cela un certain nombre de demandes d'expertise en recherche de la part de la Commission.

En ce qui concerne le domaine de la **Vie privée**, et conformément aux objectifs généraux énoncés dans la stratégie pour un marché unique numérique dans l'UE et aux dernières mises à jour sur la protection des données au niveau européen et international, la FRA a travaillé sur plusieurs projets dans ce domaine. Compte tenu du rôle croissant des nouvelles technologies dans notre société, un nouveau projet sur les mégadonnées et leur impact sur les droits fondamentaux sera lancé en 2019. Il explorera les « cas d'utilisation » pour comprendre les implications en termes de droits fondamentaux de l'utilisation de mégadonnées/algorithmes dans les secteurs public et privé. En outre, afin de fournir des informations actualisées concernant le règlement général sur la protection des données, l'agence continuera en 2019 à diffuser son manuel actualisé sur le droit européen de protection des données.

Concernant le domaine de l'**Égalité**, l'agence s'appuiera sur les travaux qu'elle a réalisés jusqu'à

présent dans le domaine des Droits de l'Enfant, en se concentrant sur le renforcement des capacités en matière de protection des enfants dans le domaine de la Migration. En 2019, l'agence mènera des travaux sur le terrain pour son enquête ciblée sur les Roms dans six États membres de l'UE, et entamera le développement de la prochaine étape de l'EU-MIDIS III. Parallèlement, les résultats d'EU-MIDIS II seront analysés plus en détail, et publiés dans le courant de l'année. En outre, la FRA lancera en 2019 la deuxième vague et élargira le champ de son enquête EU-LGBTI. L'objectif est de collecter des données permettant de dégager des tendances entre les premier et deuxième cycles de l'enquête.

La FRA continuera d'exploiter ses atouts actuels dans le domaine de la **Migration** et reconduira ses projets pluriannuels pour fournir des conseils sur les droits fondamentaux aux institutions et aux États membres de l'UE. Des avis d'experts seront fournis au niveau des États membres de l'UE, grâce également à la réalisation de missions et d'interventions sur le terrain. Les résultats de la recherche seront publiés concernant les expériences des demandeurs d'asile et des réfugiés, au regard des dispositions relatives aux droits fondamentaux dans les États membres de l'UE qui ont été – et continuent d'être – les plus touchés par les arrivées pendant la « crise » de l'asile de 2015-2016.

Dans la lignée de ce qui a été réalisé en 2018 dans le domaine du **Racisme**, la FRA reconduira les projets sur l'antisémitisme et les infractions inspirées par la haine à l'encontre des Juifs, en collectant des données officielles et relatives aux ONG permettant de dégager des tendances. Les résultats de la deuxième enquête de l'agence sur l'antisémitisme, publiée à la fin de l'année 2018, constitueront une source importante de données en vue d'une analyse, d'une sensibilisation et d'une communication plus approfondies en 2019.

Enfin, en ce qui concerne les projets qui couvrent plus d'un champ thématique et qui relèvent du domaine stratégique de l'**Engagement**, la FRA se concentrera

sur les activités qui renforcent les cadres des droits fondamentaux et le respect des droits dans l'UE, notamment par la promotion de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. À cette fin, elle continuera à renforcer sa coopération avec les décideurs politiques au niveau de l'UE et des États membres, pour faire en sorte que ses conseils fondés sur des données probantes puissent éclairer l'élaboration de politiques et de législations pertinentes pour les droits fondamentaux. Le rapport annuel de l'agence fournira une vue d'ensemble de la situation des droits fondamentaux dans l'UE, couvrant tous les domaines envisagés par le cadre pluriannuel. Parallèlement, l'enquête sur les droits fondamentaux sera mise en œuvre. Elle sera la première à l'échelle de l'UE à produire des données comparables sur l'expérience des droits fondamentaux de la population en général. La FRA lancera un projet pilote de son système d'information sur les droits fondamentaux européens. Celui-ci fournira une interface permettant d'effectuer des recherches de données disponibles, provenant des

mécanismes internationaux existants de surveillance des droits de l'homme. En coopération avec le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI) et en consultation avec des partenaires internationaux, la FRA mettra à jour son rapport 2010 sur les institutions nationales des droits de l'homme. La plate-forme des droits fondamentaux continuera à être un espace de dialogue avec la société civile, et lui donnera les moyens de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux. Enfin, la FRA s'engagera dans des activités ciblées de renforcement des capacités visant à encourager l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, en promouvant notamment son nouveau manuel sur l'applicabilité de la Charte. Son travail de promotion des droits sera renforcé à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte en 2019. L'agence la célébrera par un certain nombre d'événements ciblés et d'activités de communication s'adressant à un plus large public.

## Domaine d'action stratégique : JUSTICE

### Domaine d'activité 1 : Victimes de la criminalité et accès à la justice

Dans le cadre des travaux de la FRA dans ce domaine, une évolution significative a été l'adoption de la directive sur le droit des victimes (qui fait partie de la « Feuille de route de Budapest ») en tant que nouvel instrument juridique pour les victimes. Cela exige également des États membres qu'ils présentent des données sur la façon dont les victimes ont accès à leurs droits. Les travaux en cours de la FRA dans ce domaine peuvent soutenir la Commission dans l'identification de mesures concrètes et des meilleures pratiques pour guider les États membres actuellement occupés à traiter des besoins spécifiques des victimes, notamment en ce qui concerne les victimes des crimes de haine et de la violence fondée sur le genre, ou domestique. Les travaux s'appuient par exemple sur les résultats des recherches sur le terrain menées par la FRA auprès des victimes, que l'agence partagera également avec l'EIGE. L'enquête sur les droits fondamentaux de la FRA apportera une contribution par la collecte de données sur les expériences vécues par la population en général, en ce qui concerne la victimisation criminelle et l'absence de signalement aux autorités. En outre, les travaux de la FRA dans ce domaine sont reflétés dans ceux d'Eurostat, qui entreprend un exercice pilote pour une enquête sur la violence à l'égard des femmes et des hommes. Avec la contribution des experts de la FRA, l'OSCE reproduit l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes dans dix États non membres de l'UE.

Concernant l'accès à la justice en général, dans le contexte du cadre de l'UE pour l'État de droit, la Commission européenne cherche à renforcer la capacité de l'UE à garantir une protection efficace et égale de l'État de droit dans tous les États membres, notamment le traitement de toute menace à l'égard de l'État de droit. Le tableau de bord annuel de la justice dans l'UE est utilisé par la Commission pour présenter des données factuelles sur les systèmes et procédures judiciaires dans les États membres. La FRA peut soutenir les efforts de la Commission, avec ses travaux ciblés dans le domaine des droits fondamentaux et de la justice, ainsi que par ses recherches qualitatives et ses enquêtes quantitatives, notamment l'enquête sur les droits fondamentaux. Pour l'adoption des mesures de la feuille de route de procédure pénale, la Commission continuera à faire des rapports portant sur la conformité des États membres avec ces mesures. À la lumière de l'Agenda de l'UE en matière de justice pour 2020, la Commission consolidera ce qui a été réalisé et établira de nouvelles initiatives dans ce domaine. Enfin, dans sa proposition de 2018 sur les actions représentatives pour la protection des intérêts collectifs des consommateurs, la Commission a proposé des outils visant à faciliter les recours des consommateurs en cas de violation de leurs droits dans une situation de préjudice collectif.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2019 dans le cadre des activités suivantes :

#### Projets pluriannuels en 2019

- L'agence continuera à mettre à jour ses travaux existants dans ce domaine, afin de mesurer les évolutions au niveau des États membres, concernant la mise en œuvre de lois et de politiques clés dans la pratique.
- La FRA diffusera les résultats du projet « Droits d'accès à la justice des victimes de la criminalité – une analyse comparative », et collaborera avec plusieurs parties prenantes.

#### Nouveaux projets en 2019

- Étant donné que l'enquête sur les droits fondamentaux de la FRA inclura des questions sur les expériences des répondants en matière de victimisation criminelle (comme l'infraction sur les biens et la fraude informatique), et sur leurs schémas de signalement à la police et à d'autres services, ces données peuvent être extraites pour fournir un ensemble unique à l'échelle de l'UE sur les victimes qui serait utile aux différentes parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de la directive sur les droits des victimes ; cela revêt une importance particulière en l'absence d'une enquête à l'échelle de l'UE sur les victimes de la criminalité.
- Fournir une expertise ad hoc en matière de droits fondamentaux, dans le domaine de la justice et



de la sécurité des citoyens, afin de soutenir le travail des institutions de l'UE, y compris les agences JAI, dans le domaine de ce qui est « lié à la sécurité » et des nouvelles technologies dans

### Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux en 2019

- Offre d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE (y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux

le domaine numérique (y compris l'utilisation de l'IA), en se fondant sur les données pertinentes et les résultats des activités passées et actuelles de l'agence.

urgences éventuelles en matière de droits fondamentaux (comme la collecte et l'analyse de données ponctuelles).

## A 1.1 – Victimes de la criminalité : quelles sont les victimes les mieux protégées ?

PRIORITÉ 1

STATUT : **NOUVEAU**

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2019

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La Feuille de route du Conseil visant à renforcer les droits et la protection des victimes – en particulier dans le cadre des procédures pénales, publiée en juin 2011, prévoyait l'adoption d'une « Mesure E » sur les « Besoins spécifiques des victimes » et faisait observer que : « Certaines victimes ont des besoins spécifiques en fonction du type ou des circonstances de l'infraction dont elles sont victimes, compte tenu des conséquences sociales, physiques et psychologiques de ces infractions ; c'est le cas, par exemple, des victimes de la traite des êtres humains, des enfants victimes d'exploitation sexuelle, des victimes du terrorisme et des victimes de la criminalité organisée. Leurs besoins spécifiques pourraient faire l'objet de dispositions législatives particulières portant sur la lutte contre ce type d'infractions ». La directive sur les droits des victimes (directive 2012/29/UE établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité) souligne en plusieurs endroits la situation particulière et les intérêts légitimes de plusieurs groupes de victimes, parmi lesquels les victimes de violences fondées sur le genre, les enfants, les victimes dont le pays d'origine n'est pas l'État membre où l'infraction a été commise, les victimes du terrorisme et les victimes d'infractions inspirées par la haine.

Si, par exemple, les droits et les intérêts légitimes des enfants victimes d'exploitation sexuelle et victimes de la traite des êtres humains ont été pris en considération par des instruments pertinents du droit dérivé de l'UE (voir la directive 2011/92/UE relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie, et la directive 2011/36/UE sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains et la protection des victimes), d'autres catégories de victimes n'ont vraisemblablement pas reçu le même niveau d'attention. Il s'agit, par exemple, des groupes suivants :

- Victimes d'infractions inspirées par la haine
- Victimes de harcèlement, y compris les femmes victimes de harcèlement sexuel sur le lieu de travail
- Enfants placés en institutions victimes de violence et d'abus
- Personnes victimes d'infractions dans un État membre dont elles ne sont pas ressortissantes ou dans lequel elles ne résident pas.

En outre, il convient également d'évaluer si l'on tient dûment compte – conformément aux droits prévus par la directive relative aux droits des victimes en matière d'évaluation individuelle – de la victime « moyenne », qui n'entre pas facilement dans un des groupes considérés comme particulièrement vulnérables.

Par conséquent, la valeur ajoutée de ce projet est d'attirer l'attention sur les différentes catégories de victimes dont les droits et les intérêts légitimes sont couverts par la directive sur les droits des victimes, mais qui, dans la pratique, peuvent ne pas recevoir des réponses adéquates à leurs besoins particuliers, créant ce que l'on pourrait appeler une « hiérarchie » de la protection des droits des victimes à l'échelle de l'UE et des États membres. Le projet identifiera également les aspects d'une telle hiérarchie, en termes d'investissements différentiels des États dans le financement des services de soutien, l'aide juridique et d'autres formes d'assistance, l'indemnisation publique ou l'adoption de mesures de protection coûteuses pour différentes catégories de victimes.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Sensibiliser les décideurs politiques à la diversité des situations, des besoins et des intérêts légitimes de certains groupes de victimes ;
- Fournir des conseils, sur la base de données empiriques, que les institutions et les États membres de l'UE peuvent utiliser pour déterminer dans quelle mesure les droits et les intérêts légitimes de certains groupes de victimes sont respectés, conformément aux tâches énoncées dans la directive sur les droits des victimes.

### LIEN AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DE LA FRA

2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Des recherches documentaires porteront sur les dispositions juridiques, politiques et pratiques pour des groupes spécifiques de victimes dans certains États membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Des directives en matière de recherche permettant aux contractants de FRANET de fournir des informations ciblées et comparables sur des groupes spécifiques de victimes, et sur les efforts déployés par les États membres pour respecter leurs droits</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières		1 <sup>e</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>		265,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1.00	<i>Assistance technique et élaboration de capacité</i>		-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	1.00	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>		-	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communication et événements</i>		-	-	-
<b>Total</b>	<b>2.00</b>	<b>Total</b>	<b>265,000</b>			

## A 1.2 – Entreprises et droits de l’homme : amélioration de l’accès aux voies de recours

PRIORITÉ 1      STATUT : en cours      TYPE : pluriannuel      DÉBUT : 01/01/2018

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

À la demande du Conseil de l’UE, la FRA a adopté, en avril 2017, un avis sur la manière dont l’UE pourrait améliorer l’accès aux voies de recours des victimes de violations des droits de l’homme par des entreprises. Faisant suite à cet avis, la Commission européenne a demandé à la FRA de dresser un état des lieux de la situation juridique et réelle dans les États membres de l’UE en ce qui concerne l’accès aux voies de recours, y compris aux mécanismes judiciaires et non judiciaires. Cet état des lieux servirait d’outil de référence indispensable pour justifier et établir les priorités d’action de la Commission européenne.

À l’instar de l’avis d’avril 2017 de la FRA, ce travail de recherche reposerait sur les normes et les orientations applicables dans le domaine des entreprises et des droits de l’homme, issues en particulier des Nations unies et du Conseil de l’Europe, qui soutiennent la nécessité d’agir dans des domaines clés.

Pour fournir autant de résultats pertinents et pratiques et de propositions de voies à suivre que possible, le projet pourrait être mené en collaboration avec l’Institut européen du droit, une entité financée en partie par la Commission européenne qui fournit des instruments concrets, tels que des recommandations et des observations sur les projets de législation, et offre des solutions pratiques à l’UE. Les premières discussions à ce sujet entre la FRA et l’Institut européen du droit ont eu lieu au cours de l’année 2017, et des travaux préparatoires supplémentaires ont été lancés.

### OBJECTIFS DU PROJET

- À la demande de la Commission européenne, la FRA fournira de nouveaux conseils à l’UE et aux États membres, dans la continuité de l’avis de 2017 de l’agence, sur la manière d’améliorer l’accès aux voies de recours dans le domaine des entreprises et des droits de l’homme.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de réunions d’experts pour préparer certains domaines prioritaires ;</li> <li>Recensement des travaux de recherche menés dans les États membres de l’UE (et dans les États ayant un statut d’observateur auprès de la FRA) ;</li> <li>Réalisation de travaux de recherche et d’analyse en interne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un court rapport en collaboration avec l’Institut de Droit Européen en 2019.</li> </ul>

### RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>e</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	150,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0.25	<i>Assistance technique et élaboration de capacité</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.25	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0.65	<i>Communication et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1.15</b>	<b>Total</b>	<b>150,000</b>	-	-

## A 1.3 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine « Victimes de la criminalité et accès à la justice et à la coopération judiciaire, excepté en matière pénale »

PRIORITÉ 1 STATUT : en cours TYPE : pluriannuel DÉBUT : 01/01/2017

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Ce projet assure le suivi d'activités liées à des projets antérieurs et couvre les demandes ponctuelles de soutien formulées par les institutions de l'UE dans le domaine des victimes de la criminalité et de l'accès à la justice. Les principales activités du projet seront la communication des résultats des travaux de recherche, notamment, à l'échelle de l'UE, un ensemble de données pertinentes sur les victimes collectées dans le cadre de l'enquête sur les droits fondamentaux de la FRA, et l'offre d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et organes de l'UE, notamment en réponse à des demandes ponctuelles, dans le domaine des victimes de la criminalité et de l'accès à la justice. L'agence assure le suivi de ses travaux de recherche menés les années précédentes grâce à une collaboration ciblée avec les principales parties prenantes au niveau de l'UE pour s'assurer que les conclusions de ces travaux leur sont transmises et qu'elles éclairent leurs débats et leurs décisions. Des conseils fondés sur des éléments de preuve seront également fournis, selon les besoins, aux décideurs politiques clés au niveau national, et à d'autres parties prenantes concernées, telles que les organismes nationaux compétents en matière de droits de l'homme (comme les organismes de promotion de l'égalité ou les institutions nationales des droits de l'homme), les organisations de la société civile travaillant avec les victimes de la criminalité, les organisations professionnelles travaillant avec les victimes, d'autres acteurs travaillant dans le domaine de la criminalité, et les organisations de praticiens du droit. Cela peut par exemple inclure le suivi des travaux de l'agence sur les formes graves d'exploitation du travail. La FRA actualisera également les publications existantes, telles que des rapports, des manuels et/ou d'autres types de publication. Enfin, l'agence continuera à mettre à jour ses travaux existants dans ce domaine afin de mesurer les progrès accomplis au niveau des États membres.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Produire des données, des rapports thématiques et des conseils fondés sur des éléments probants
- Publier des rapports ou des avis ponctuels sur la base des éléments d'information existants et de l'expertise interne, et mettre à jour certaines publications
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive
- Partager les pratiques encourageantes et d'autres résultats issus des travaux de recherche de la FRA, en temps opportun et avec les bonnes personnes
- Mettre au point des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives au domaine et à des projets spécifiques

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel
4. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide
5. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mener des travaux de recherche contextuels ;</li> <li>➤ Communiquer les conclusions des recherches aux décideurs politiques clés et à d'autres parties prenantes concernées, au niveau de l'UE et au niveau national</li> <li>➤ Mettre à jour des produits existants et réimprimer, le cas échéant ;</li> <li>➤ Préparer des documents d'information sur des questions stratégiques actuelles</li> <li>➤ Participer et organiser des réunions et des événements</li> <li>➤ Communiquer les résultats des recherches aux décideurs clés, au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées</li> <li>➤ Mettre à jour des produits existants et réimprimer, le cas échéant</li> <li>➤ Préparer des documents d'information sur des questions stratégiques actuelles</li> <li>➤ Participer et organiser des réunions et des événements</li> <li>➤ Suivi des activités de renforcement des capacités concernant les travaux de l'agence sur les formes graves d'exploitation du travail, portant sur l'accès à la justice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avis d'experts à l'intention des parties prenantes</li> <li>➤ Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions d'experts</li> <li>➤ Poursuite de l'élaboration d'ensembles d'indicateurs, le cas échéant</li> <li>➤ Mise à jour d'une sélection de publications et d'outils en ligne (ou d'une partie de ceux-ci), le cas échéant.</li> </ul>

### RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>e</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	8,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1.00	<i>Assistance technique et élaboration de capacité</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.25	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communication et événements</i>	2,000	-	-
<b>Total</b>	<b>1.25</b>	<b>Total</b>	<b>10,000</b>	-	-

## A 1.4 – Fournir une expertise ad hoc en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la justice et de la sécurité des citoyens

PRIORITÉ 1 STATUT : **NOUVEAU** TYPE : *pluriannuel* DÉBUT : 01/01/2019

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Assurer que les droits fondamentaux soient complètement respectés dans le contexte des mesures politiques en matière de la justice et de la sécurité des citoyens est un objectif reconnu du programme européen en matière de sécurité. Apporter l'expertise en matière de droits fondamentaux de la FRA en cette matière est d'une importance cruciale. Les questions posées par la radicalisation, le terrorisme et les formes graves de criminalité continuent d'être une politique prioritaire au niveau de L'Union Européenne et au niveau des Etats membres, en ce compris les sujets qui nécessitent davantage de données et de qui peuvent être collectées dans le cadre de la recherche menée par la FRA sur l'impact des développements dans ces matières sur les droits fondamentaux. Ce projet s'appuie sur les données pertinentes et sur l'expertise basées sur les activités passées et en cours de l'Agence, complétées par des recherches supplémentaires en réponse aux demandes de support ad hoc des institutions de l'UE dans ces matières.

En 2018, la Commission Européenne a demandé à l'Agence de travailler dans le domaine de la conservation des données et d'apporter son expertise en matière de droits fondamentaux sur les standards applicables dans ce domaine. Cette mission est prolongée en 2019.

Suite à une demande du parlement européen, dans sa résolution du 12 décembre 2018 sur les observations et les recommandations de la commission spéciale sur le terrorisme, l'Agence examinera les défis liés aux droits fondamentaux qui existent en matière de lutte contre le terrorisme et d'identifier les meilleures pratiques au sein des Etats membres.

En 2019, l'Agence produira des contributions, formels et informels, dans ces matières sur demande des institutions européennes compétentes.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Apporter des données et une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et aux agences européennes – à leur demande- dans les domaines de la justice et de la sécurité des citoyens ;
- Emettre des rapports et avis ad hoc base sur du matériel déjà existant et sur son expertise interne, mettre à jour certaines publications ;
- Rendre les observations de la FRA accessibles aux décideurs politiques de manière proactive ;
- Partager en temps opportun les pratiques prometteuses et les autres résultats des recherches de la FRA avec les institutions Européennes qui ont demandé la contribution de l'Agence;

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

#### ACTIVITÉS

- Participer à des événements et y apporter des contributions sur mesure à la commission européenne, aux groupes de travail du Conseil, à la commission LIBE du parlement européen, les réunions d'expert de la commission européenne ou des agences de l'Union Européenne, ainsi que d'autres événements soigneusement choisis.
- Collecter et analyser des données ;
- Organiser des réunions d'experts, quand cela s'avère approprié;
- Fournir son expertise en matière de droits fondamentaux à CEPOL, EUROJUST, EUROPOL et FRONTEX.

#### RÉSULTATS

- Sur demande, fournir des preuves formelles et informelles aux institutions et agences européennes ;
- Rédiger des opinions si les institutions européennes en font la demande ;
- Sur demande, rédigera des rapports et d'autres publications et/mettre à jour les précédentes publications ou certaines parties de celles-ci, en lien avec les domaines décrits ci-dessus ;

### RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières		1 <sup>e</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>		8,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1.00	<i>Assistance technique et élaboration de capacité</i>		-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.30	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>		-	-	-
<i>END</i>	1.20	<i>Communication et événements</i>		2,000	-	-
<b>Total</b>	<b>2.50</b>	<b>Total</b>		<b>10,000</b>	-	-

## Domaine d'action stratégique : JUSTICE

### Domaine d'activité 2 : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

Ces dernières années, l'agence a défini deux axes de recherche, l'un portant sur les droits des personnes soupçonnées ou accusées, l'autre sur les droits des détenus. Le premier axe comprend la publication de l'agence intitulée « Rights of suspected and accused persons across the EU : translation, interpretation and information » (« Droits des personnes soupçonnées et accusées dans l'UE : traduction, interprétation et information », 2016), et le « Handbook on access to justice » (« Manuel sur l'accès à la justice », 2016) dans la mesure où il concerne les droits des personnes soupçonnées ou accusées. Le second axe concerne la publication de l'agence intitulée « Criminal detention and alternatives : fundamental rights aspects in EU cross-border transfers » (« Détention pénale et alternatives : aspects relatifs aux droits fondamentaux dans les transferts transfrontaliers à l'intérieur de l'UE », 2016) ; le « Handbook on access to justice » (2016), dans la mesure où il concerne les droits des détenus et des personnes en détention provisoire ; le projet de recherche mis en œuvre en 2018 et intitulé « Détention pénale dans l'UE : conditions et suivi » ; et le projet en cours sur l'accès à un avocat et le mandat d'arrêt européen. Tous ces projets contribuent à améliorer l'application des normes en matière de droits fondamentaux dans les États membres, en ce qui concerne les droits de la défense (article 48 de la Charte) et les droits des personnes privées de liberté (article 6 de la Charte). Ils visent ainsi à renforcer la confiance mutuelle, dans le respect des normes en matière de droits fondamentaux au sein de l'ensemble de l'UE, confiance qui est une condition nécessaire à une coopération judiciaire efficace dans ces domaines. Un certain nombre des projets susmentionnés ont été entrepris à la demande directe de la Commission européenne.

Grâce à des travaux de recherche menés avec les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations, l'agence a mis l'accent, dans ce domaine, sur les droits des personnes soupçonnées ou accusées ainsi que sur les droits des détenus, mais n'a pas couvert les aspects institutionnels sous-jacents du droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial (article 47 de la Charte). Les droits procéduraux prévus à l'article 47 de la Charte, tout comme les droits de la défense prévus à l'article 48, se fondent sur l'existence d'un tribunal indépendant et impartial, établi préalablement par la loi.

#### Projets pluriannuels en 2019

---

- Accès à un avocat et mandat d'arrêt européen : application dans la pratique au regard des droits fondamentaux (projet A.2.1).

#### Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux en 2019

---

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette activité est incluse dans la fiche de projet A.1.3 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux</li> </ul> | <p>dans le domaine « Victimes de la criminalité et accès à la justice et à la coopération judiciaire, excepté en matière pénale »</p> |
|--|---|

## A 2.1 – Accès à un avocat et mandat d'arrêt européen : application dans la pratique au regard des droits fondamentaux

**PRIORITÉ 1**      **STATUT :** en cours      **TYPE :** pluriannuel      **DÉBUT :** 01/11/2017

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Dans son avis adopté en août 2017 sur ce document de programmation 2018-2020, la Commission a invité l'agence à réaliser des travaux de recherche « sur la mise en œuvre pratique de certains aspects de la directive relative au droit d'accès à un avocat, tels que la mise en contact rapide des personnes soupçonnées avec les avocats, la participation des avocats lors des interrogatoires, la confidentialité, les renoncements, le droit d'accès à un avocat dans le cas de l'émission d'un mandat d'arrêt européen, et la communication avec des tiers en cas de privation de liberté », ainsi que sur les « aspects pratiques de la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'UE récemment adoptées visant à renforcer les droits procéduraux des personnes recherchées en vertu d'un mandat d'arrêt européen ». Sur la base de cette demande, l'agence a réalisé en 2018 des travaux de recherche sur le terrain dans plusieurs États membres sélectionnés. Ces travaux consistaient en des entretiens avec des professionnels (agents de police, juges, procureurs, avocats de la défense, personnel des administrations pénitentiaires) ainsi qu'avec des personnes accusées et des personnes recherchées en vertu d'un mandat d'arrêt européen. Ces entretiens visaient à établir la réalisation factuelle des droits des personnes accusées et des personnes recherchées à avoir accès à un avocat, à informer un tiers dès la privation de liberté et à communiquer avec des tiers, et d'autres droits pertinents au regard des droits des individus à la liberté et à la sécurité (article 6 de la Charte) et des droits de la défense (article 48 de la Charte).

En 2019, les résultats de ces travaux sur le terrain seront publiés et communiqués aux parties prenantes concernées, telles que la Commission européenne et les autorités publiques responsables de la mise en place des droits des personnes accusées et des personnes recherchées au niveau des États membres. L'agence aidera en particulier la Commission à évaluer dans quelle mesure les États membres ont pris les dispositions nécessaires pour se conformer à la directive 2013/48/UE relative au droit d'accès à un avocat, dans le cadre des procédures pénales et des procédures relatives au mandat d'arrêt européen, etc. (article 16 de la directive).

### OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à l'évaluation de la Commission requise au titre de l'article 16 de la directive 2013/48/UE.
- Contribuer au respect des droits fondamentaux et du droit dérivé de l'UE dans les États membres, concernant les droits de la défense des personnes soupçonnées ou accusées, et les droits des personnes recherchées en vertu d'un mandat d'arrêt européen.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Production et publication de résultats sur les droits des personnes accusées et des personnes recherchées en vertu d'un mandat d'arrêt européen</li> <li>➤ Diffusion du rapport</li> <li>➤ Communication des résultats des travaux de recherche aux acteurs clés au niveau de l'UE et des États membres</li> <li>➤ Activités spécifiques de sensibilisation et de communication destinées aux parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Résultats publiés</li> <li>➤ Réunions avec les parties prenantes</li> </ul>

### RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>e</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	7,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0.40	<i>Assistance technique et élaboration de capacité</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.50	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0.20	<i>Communication et événements</i>	3,000	-	-
<b>Total</b>	<b>1.10</b>	<b>Total</b>	<b>10,000</b>	-	-

## Domaine d'action stratégique : VIE PRIVÉE

### Domaine d'activité 3 : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Le contexte des travaux de la FRA dans ce domaine est façonné par les objectifs généraux fixés par la Stratégie pour un marché unique numérique en Europe ainsi que par le débat politique aux niveaux de l'UE et à l'international, par exemple dans le cadre du forum sur la gouvernance de l'Internet (IGF). Le règlement général sur la protection des données à caractère personnel est entré en vigueur en mai 2018. La directive sur la protection des données en matière pénale et judiciaire a dû être transposée dans les États membres. Le règlement à venir sur la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques en remplacement de l'actuelle directive aura également des implications de grande portée sur les droits fondamentaux. En parallèle, les travaux du Contrôleur européen de la protection des données évoluent pour refléter les nouveaux défis, et les questions de sécurité resteront en tête de l'agenda de l'UE. Les travaux du Comité européen de la protection des données contribueront également à l'application effective des droits sur la base des articles 7 et 8 de la Charte.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2019 dans le cadre des activités suivantes :

#### Projets pluriannuels en 2019

- La FRA assurera le suivi de la publication du « Manuel de droit européen en matière de protection des données » (2018) rédigé par le Contrôleur européen de la protection des données, la FRA, et le Conseil de l'Europe. Elle assurera également le suivi du « Guide sur le profilage illicite » (2018), avec des activités de sensibilisation à la traduction avec les principales parties prenantes.
- La FRA continuera à préparer le Manuel sur la cybercriminalité et les droits fondamentaux du Conseil de l'Europe et de la FRA.

#### Nouveaux projets en 2019

- Début de la mise en œuvre du projet de recherche de la FRA sur les mégadonnées, les algorithmes et la possibilité de traitement discriminatoire. Dans le cadre de ce qui précède, l'agence étudiera la faisabilité d'un projet sur la société fondée sur les données et droits fondamentaux, se concentrant sur les aspects des nouvelles technologies et leur application ;
- Examen de l'importance des droits fondamentaux dans l'environnement numérique, en apportant une contribution d'experts aux discussions et aux travaux de recherche connexes ; contribution aux travaux entrepris sur la gouvernance de l'Internet du point de vue de la protection des droits fondamentaux.

#### Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux en 2019

- Offre d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE (y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux urgences éventuelles en matière de droits fondamentaux (comme la collecte et l'analyse de données ponctuelles).



### A 3.1 – Conseils sur la manière de prévenir le profilage illégal

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2016

#### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2018, la FRA a publié le Guide actualisé sur le profilage illicite. Le nouveau guide tiendra compte des évolutions observées au cours de ces dernières années en ce qui concerne le contexte et l'utilisation du profilage au niveau de deux facteurs principaux :

1. le développement rapide des technologies des données associé à l'utilisation accrue de ces technologies par les autorités répressives ;
2. le développement et l'utilisation accrue de technologies similaires dans le domaine de la gestion des frontières.

Ces deux facteurs ont une incidence sur différents droits fondamentaux tels que la protection des données, la vie privée et la non-discrimination. Les recherches antérieures et actuelles de la FRA se penchent déjà sur certains aspects de cette question, notamment dans le cadre des projets sur les données biométriques et la surveillance.

La FRA a mis à jour le Guide, pour qu'il reflète ces nouvelles réalités et pour évaluer leur impact sur les méthodes de profilage et les droits fondamentaux. Le nouveau guide comprendra une mise à jour générale de l'analyse, en tenant compte des évolutions juridiques et technologiques. Sa portée sera étendue pour inclure la gestion des frontières. La FRA contribuera à renforcer le respect des droits fondamentaux dans les domaines de l'application du droit pénal et du droit de l'immigration. La FRA conseillera en particulier les fonctionnaires des États membres sur la manière d'éviter les pratiques qui risquent d'entraîner un profilage discriminatoire. Le guide sera également traduit dans un certain nombre de langues de l'UE, afin d'accroître son impact au niveau national.

#### OBJECTIFS DU PROJET

- Renforcer la coopération avec les autorités des États membres, ainsi qu'avec Europol, Frontex et le CEPOL, en tant qu'utilisateurs clés
- Contribuer à la sensibilisation et à la compréhension du cadre juridique européen qui régit l'utilisation du profilage par les agents des services de police et les gardes-frontières dans les États membres.
- Contribuer à la mise en œuvre effective des normes européennes en matière de protection des données dans les domaines de l'application de la loi et de la gestion des frontières, également en vue des nouvelles règles en matière de protection des données.

#### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

#### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diffusion du guide</li> <li>➤ Traduction et préparation du guide en vue d'une publication dans plusieurs langues de l'UE</li> <li>➤ Communication des résultats des travaux de recherche aux acteurs clés au niveau de l'UE et des États membres</li> <li>➤ Activités spécifiques de sensibilisation et de communication destinées aux parties prenantes</li> <li>➤ Participation aux réunions et événements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Guide facilement accessible à destination des agents des services de police et des gardes-frontières, publié dans un certain nombre de langues de l'UE</li> <li>➤ Activités de renforcement des capacités, telles que des formations sur la prévention du profilage illicite</li> <li>➤ Réunions avec des parties prenantes et des experts</li> </ul>

#### RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>e</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0.50	<i>Assistance technique et élaboration de capacité</i>	18,000	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.75	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communication et événements</i>	2,000	-	100,000
<b>Total</b>	<b>1.25</b>	<b>Total</b>	<b>20,000</b>	-	<b>100,000</b>

## A 3.2 – Fournir des conseils sur le droit européen en matière de protection des données

PRIORITÉ 1 STATUT : en cours TYPE : pluriannuel DÉBUT : 01/01/2018

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2018, la FRA, le Conseil de l'Europe et le CEPD ont lancé le manuel actualisé sur le droit européen en matière de protection des données. Le manuel actualisé tient compte des récentes adoptions du Règlement général sur la protection des données (UE)2016/679 (RGPD), de la Directive pour le secteur de la police et de la justice pénale (UE) 2016/680 (Directive de police), du Protocole modifiant la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données personnelles (STE n° 223) ainsi que de la jurisprudence actuelle de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

À l'instar de l'édition précédente, le Manuel mettra en lumière et résumera de manière didactique les principes juridiques et jurisprudentiels clés du droit européen sur la protection des données, notamment dans le domaine du flux de données transfrontalier. Le manuel pourrait par exemple contribuer à promouvoir et à mieux comprendre les droits découlant des nouvelles règles de l'UE en matière de protection des données. La mise à jour du Manuel a été élaborée en 2017, en étroite coopération avec les partenaires clés de la FRA dans ce domaine : le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme et le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD).

La FRA renforcera les capacités des autorités des États membres ainsi que des acteurs de la société civile à traiter les données à caractère personnel, conformément aux droits fondamentaux, en contribuant à améliorer la connaissance et la compréhension du droit européen en matière de protection des données.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Mise à jour de l'édition 2014 du Manuel en matière de protection des données ;
- Renforcer la coopération avec le Conseil de l'Europe (CdE), la Cour européenne des droits de l'homme et le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), et assurer une communication avec le nouveau Comité européen de la protection des données ;
- Contribuer à la sensibilisation, la connaissance et la compréhension des cadres juridiques réformés de la protection des données parmi les juristes, les juges, les praticiens du droit et les autorités chargées de la protection des données, et d'autres « intermédiaires » aux niveaux national et européen, ainsi que les organisations de la société civile et les personnes intéressées qui travaillent aux niveaux national et européen. Mettre en place une stratégie de communication sur la présentation publique du nouveau manuel.
- Faciliter la mise en œuvre au niveau national du droit européen et des instruments juridiques internationaux pertinents dans le domaine de la protection des données.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel
4. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide
5. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS		RÉSULTATS		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Production et publication du manuel en ligne et sur support papier</li> <li>➢ Traduction et préparation du manuel pour une publication dans plusieurs langues de l'UE</li> <li>➢ Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées</li> <li>➢ Diffusion et promotion du manuel auprès des parties prenantes concernées</li> <li>➢ Activités spécifiques de communication avec les parties prenantes et de renforcement des capacités</li> <li>➢ Participation aux réunions et événements</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Manuel facilement accessible pour les praticiens du droit</li> <li>➢ Manuel publié dans les langues de l'UE</li> <li>➢ Activités de communication</li> <li>➢ Réunions avec des parties prenantes et des experts</li> </ul>		

### RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>e</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1.25	<i>Assistance technique et élaboration de capacité</i>	-	-	30,000
<i>Agents contractuels</i>	0.50	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0.35	<i>Communication et événements</i>	50,000	-	245,000
<b>Total</b>	<b>2.10</b>	<b>Total</b>	<b>50,000</b>	-	<b>275,000</b>

**A 3.3 – Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux**

PRIORITÉ 1

STATUT : **NOUVEAU**

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2019

**DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

L'une des priorités majeures du marché unique numérique est de créer « un environnement propice au développement des réseaux et services numériques » en établissant des critères de référence juridiques et sociaux pour les citoyens et les entreprises de l'UE qui opèrent dans l'ère du numérique. Avec l'achèvement de la réforme de la protection des données en 2016, les Européens bénéficieront, à partir de 2018, de solides protections lors de l'utilisation des TIC. L'interface entre les technologies et les droits doit toutefois encore être améliorée. Un certain nombre de domaines des droits fondamentaux sont touchés par les nouvelles technologies – de manière positive et négative. Le respect de la vie privée, la protection des données et l'égalité de traitement font partie des difficultés que pose l'utilisation des nouvelles technologies. En particulier, l'utilisation accrue des mégadonnées et des algorithmes grâce à des méthodes à évolution rapide dans le domaine de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle, a soulevé plusieurs préoccupations liées aux droits fondamentaux. Le Parlement européen et le Conseil de l'Europe ont publié des rapports sur ces préoccupations. Compte tenu de l'augmentation rapide de l'utilisation des nouvelles technologies, il est nécessaire non seulement de cerner et d'expliquer les difficultés en matière de respect des droits fondamentaux qui se posent dans ce domaine, mais également d'élaborer des orientations et des recommandations claires pour ceux qui traitent et utilisent les données. Les principes énoncés dans le règlement général sur la protection des données de 2016, comme la transparence, la limitation de la finalité et la minimisation des données, doivent être appliqués dans le domaine numérique, parallèlement à la législation en matière de lutte contre les discriminations. Des solutions concrètes pour intégrer le respect des droits fondamentaux doivent être trouvées pour les administrations et les entreprises qui utilisent les technologies ou prennent part à des projets innovants sur le plan numérique. Ce projet vise à évaluer les difficultés qui se posent actuellement pour les producteurs et les utilisateurs des nouvelles technologies en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux. Le projet évaluera comment les principes juridiques de protection de la vie privée et des données (tels que décrits dans le Manuel de droit européen en matière de protection des données, rédigé conjointement par la FRA, le Conseil de l'Europe et le CEPD) peuvent être mis en œuvre dans la pratique. À partir des résultats de cette évaluation, le projet contribuera à la mise au point d'outils pour aider les particuliers et les entreprises à utiliser et à développer les technologies, tout en innovant dans le respect des droits fondamentaux. Le projet identifiera les principaux défis en matière de droits fondamentaux liés à l'utilisation des nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle et les mégadonnées, grâce à des entretiens qualitatifs et des études de cas. De plus, le projet visera à évaluer les pratiques et à sensibiliser à ces difficultés les entreprises et les administrations publiques (locales) dans certains États membres de l'UE. Dans une troisième phase, le projet portera – selon la faisabilité – sur l'examen d'exemples concrets de difficultés liées au respect des droits fondamentaux que pose l'utilisation des nouvelles technologies (à savoir l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle). Cette troisième phase consisterait en la réalisation d'expériences en ligne ou d'études de cas de simulation. Les résultats du projet contribueront à définir des lignes directrices et des recommandations en matière de droits fondamentaux pour les utilisateurs des données. Principales parties prenantes : les États membres, le Comité européen de la protection des données, le Contrôleur européen de la protection des données, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organismes de lutte contre les discriminations, les agences de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, la société civile, les organisations professionnelles et le secteur privé.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Contribuer à faire mieux connaître et comprendre la réforme de 2016 sur la protection des données
- Évaluer les difficultés que rencontrent actuellement les administrations publiques et les entreprises pour respecter les droits fondamentaux dans ce domaine
- Compiler des informations et données sur les défis et l'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle, sur les difficultés que pose l'utilisation de ces technologies et sur la sensibilisation des entreprises et des administrations publiques à ces difficultés
- Fournir des conseils et un soutien aux utilisateurs des outils d'IA et aux décideurs politiques
- Consulter les parties prenantes au niveau de l'UE et des États membres

**LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés ;
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

**PLAN DE PROJET POUR 2019****ACTIVITÉS**

- Au moyen d'entretiens avec des experts et des praticiens, réalisation d'une évaluation détaillée des difficultés en matière de respect des droits fondamentaux liées à l'utilisation des nouvelles technologies
- Recherches menées sur le terrain dans certains États membres afin de compiler des données sur l'utilisation des nouvelles technologies par les entreprises et les administrations publiques (locales) et sur leur prise de conscience des défis liés aux droits fondamentaux
- Examen de la faisabilité d'études de cas montrant concrètement les difficultés en matière de respect des droits fondamentaux liées à l'utilisation des mégadonnées (comme la discrimination dans l'utilisation des algorithmes)
- Développement d'idées (pour 2020) sur la mise au point d'un certain nombre d'outils pratiques pour aider les utilisateurs finaux à déceler les difficultés en matière de respect des droits fondamentaux que pose l'utilisation d'applications de mégadonnées.

**RÉSULTATS**

- Fourniture de données et d'analyses sur les principales difficultés en matière de respect des droits fondamentaux que pose l'application des nouvelles technologies.
- Fourniture de données sur les niveaux de sensibilisation des administrations publiques et des entreprises aux difficultés liées au respect des droits fondamentaux
- Réunions avec des parties prenantes et des experts

<b>RESSOURCES PLANIFIÉES POUR 2019</b>					
<b>Ressources humaines</b>		<b>Ressources financières</b>	<b>1<sup>e</sup> priorité</b>	<b>2<sup>e</sup> priorité</b>	<b>3<sup>e</sup> priorité</b>
		<i>Recherche et données</i>	<i>325,000</i>	-	-
<i>Agents temporaires</i>	<i>0.60</i>	<i>Assistance technique et élaboration de capacité</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	<i>1.25</i>	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	<i>0.25</i>	<i>Communication et événements</i>	<i>10,000</i>	-	-
<b>Total</b>	<b>2.10</b>	<b>Total</b>	<b>335,000</b>	-	-

## A 3.4 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux difficultés en matière de droits fondamentaux dans le domaine « Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel »

<b>PRIORITÉ 1</b>	<b>STATUT : en cours</b>	<b>TYPE : pluriannuel</b>	<b>DÉBUT : 01/01/2017</b>
-------------------	--------------------------	---------------------------	---------------------------

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En réponse à deux des dix priorités fixées par la Commission pour 2016 et au-delà, à savoir « Marché unique numérique » et « Justice et droits fondamentaux », l'agence est en mesure de jouer un rôle crucial dans la mise à disposition des résultats des travaux de recherche et d'une expertise en ce qui concerne l'intersection de ces deux domaines, en se penchant sur les droits fondamentaux tels que le respect de la vie privée et la protection des données, ce qui ajoute une valeur importante aux travaux réalisés dans ces domaines. Au vu de l'évolution rapide des TIC et de leurs implications en matière de respect des droits fondamentaux, la FRA suivra de près ces évolutions au moyen de recherches ciblées et intensifiera son travail avec d'autres agences et acteurs de l'UE chargés du développement technique et de l'assistance dans ces domaines, comme l'ENISA.

L'agence assure le suivi de son travail de recherche pertinent par un engagement ciblé avec des parties prenantes clés pour s'assurer que les conclusions de ce travail leur sont transmises et qu'elles servent de base à leurs débats et à leurs décisions. Dans le domaine de la protection des données, par exemple, l'agence est la mieux placée pour fournir des analyses et des données sociojuridiques au niveau transnational dans l'UE. À cet égard, son analyse juridique ne se limite pas aux articles 7 et 8 de la Charte, mais permet une évaluation plus large des droits fondamentaux dans le domaine de la société de l'information, qui peut porter sur des thèmes tels que la lutte contre les discriminations, parallèlement à d'autres droits fondamentaux tels que le respect de la vie privée et la protection des données. En 2018, l'agence a examiné le rôle des TIC en ce qui concerne leur incidence sur les principaux droits fondamentaux, en se penchant à la fois sur les incidences négatives et positives de l'utilisation accrue des TIC. À cette fin, elle étudiera les possibilités de lancer un projet en 2019-2020 afin d'examiner ce domaine plus en détail, en s'appuyant sur les travaux de recherche déjà menés au sujet de la société de l'information, du respect de la vie privée et de la protection des données et en se référant à des travaux parallèles réalisés par la FRA au sujet de la liberté d'entreprise. Par ailleurs, l'agence suivra avec attention les travaux de la Commission relatifs à la liberté d'expression, à la liberté des médias et au pluralisme des médias, l'édition 2016 du colloque sur les droits fondamentaux de la Commission établissant l'ordre du jour.

Parties prenantes clés : le Parlement européen, le Conseil de l'UE, la Commission européenne, les États membres, le comité européen de la protection des données, le Contrôleur européen de la protection des données, les INDH/organismes de promotion de l'égalité, les agences de l'Union européenne (ENISA, EUROPOL, eu-LISA), le Conseil de l'Europe, la société civile et les organisations professionnelles.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des avis et des conseils fondés sur des éléments de preuve.
- Publier des rapports ponctuels sur la base des éléments d'information existants et de l'expertise interne.
- Mettre à jour certaines publications, tel le guide sur le profilage ethnique.
- Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs politiques de manière proactive.
- Promouvoir des activités de communication et de coopération adaptées.
- Mettre au point des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives au domaine et à des projets spécifiques.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Cerner les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
3. Soutenir les mesures respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
4. Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux actifs dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communication des résultats des travaux de recherche dans ce domaine aux décideurs politiques clés au niveau de l'UE et des États membres, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.</li> <li>➤ Élaboration d'analyses et de notes d'information ciblées.</li> <li>➤ Réimpression de rapports existants, selon les besoins.</li> <li>➤ Participation aux réunions et aux événements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes.</li> <li>➤ Mise à jour de certaines publications (ou parties de publications).</li> <li>➤ Élaboration et présentation d'avis, d'articles, d'exposés et d'autres contributions pertinents.</li> <li>➤ Élaboration d'indicateurs.</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	3,500	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1.00	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.30	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0.35	<i>Communications et événements</i>	1,500	-	-
<b>Total</b>	<b>1.65</b>	<b>Total</b>	<b>5,000</b>	-	-

## A 3.5 – Manuel sur la législation européenne relative à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux

PRIORITÉ 1

STATUT : *en cours*TYPE : *pluriannuel*

DÉBUT : 01/01/2018

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'utilisation généralisée d'Internet a entraîné une augmentation exponentielle des menaces en ligne, de plus en plus sophistiquées, pour les droits fondamentaux de nombreuses victimes. Près de 90 % des 28 000 personnes interrogées dans le cadre de l'enquête Eurobaromètre considéraient la cybercriminalité comme un défi important pour la sécurité de l'UE. La lutte contre la cybercriminalité est l'un des trois piliers du [programme européen en matière de sécurité](#), et les évolutions dans ce domaine sont régulièrement rapportées dans les communications mensuelles de la Commission. L'UE a adopté des règles adaptées à cette forme de criminalité, telles que la directive vie privée et communications électroniques (2002/58/CE), la directive relative aux attaques contre les systèmes d'information (2013/40/UE), la décision-cadre concernant la lutte contre la fraude et la contrefaçon (2001/413/JAI), la directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (2011/92/UE) et la directive relative à la lutte contre le terrorisme (2017/541/UE). En octobre 2017, le [Parlement européen a adopté une résolution sur la lutte contre la cybercriminalité, dans laquelle il demandait](#) à la FRA « d'élaborer un guide pratique et détaillé visant à fournir des orientations aux États membres en ce qui concerne la supervision et les contrôles approfondis » (considération générale 75). La Commission européenne a présenté en avril 2018 [une proposition de règlement et une proposition de directive](#) pour améliorer l'accès transfrontalier aux preuves électroniques. Au niveau du Conseil de l'Europe, la [convention de Budapest sur la cybercriminalité](#), ratifiée par 26 États membres de l'UE, est le traité international clé dans ce domaine. Depuis son entrée en vigueur en 2004, le comité de la convention sur la cybercriminalité a fourni de nombreux [conseils](#). D'ici la fin 2019, un protocole à la convention de Budapest devrait être ouvert à la signature. Ce protocole couvrira l'accès transfrontalier aux preuves électroniques. Les progrès technologiques, tels que l'utilisation du cryptage et des services en nuage, permettent aux cybercriminels de dissimuler des contenus illégaux sur des serveurs éloignés. Les autorités doivent donc introduire des règles d'enquête spéciales, qui peuvent également impliquer des équipements de criminalistique utilisables à distance et des techniques de décryptage sophistiquées. Ces évolutions, et notamment les enquêtes sur la cybercriminalité, entraînent de nouveaux défis concernant la protection des droits fondamentaux. Les techniques d'enquête requises affectent divers droits fondamentaux, tels que le droit au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel, la liberté d'expression, le droit à un procès équitable, le droit à un recours effectif ou encore le principe ne bis in idem. Ce manuel sera la réponse de la FRA à la demande du Parlement européen. Il mettra en évidence les principaux défis liés aux droits fondamentaux, en menant des enquêtes sur la cybercriminalité mais aussi en recensant les obligations positives des États relatives à la protection des droits fondamentaux des victimes de la cybercriminalité même, et proposera de nouvelles méthodes prometteuses pour assurer le respect des droits fondamentaux. Sa préparation suivra la [série de manuels](#) établis de longue date, conjointement par la FRA, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Le manuel fournira des conseils simples à mettre en œuvre en ce qui concerne les enquêtes sur la cybercriminalité et les preuves électroniques. Il se fondera sur d'autres projets de l'agence concernant la protection de la vie privée et des données et l'accès à la justice (intelligence artificielle et profilage par exemple). Il permettra à la FRA d'accroître sa visibilité dans un domaine qui va gagner en importance au cours des prochaines années, tout en favorisant les synergies avec le Conseil de l'Europe. Outre les partenaires du projet (division cybercriminalité du Conseil de l'Europe et CEDH), les principales parties prenantes incluent : les États membres, les institutions et les agences de l'UE (en particulier le Réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité d'Eurojust et le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité d'Europol), les autorités européennes chargées de la protection des données et le comité européen de la protection des données, la société civile et le secteur privé (prestataires de services notamment). La rédaction du manuel devrait intervenir à l'issue de la procédure législative de l'UE sur les preuves électroniques et du deuxième protocole à la convention de Budapest du Conseil de l'Europe.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Participer à une action de sensibilisation et contribuer à évaluer d'éventuelles solutions aux difficultés actuellement rencontrées par les autorités nationales pour respecter la garantie des droits fondamentaux et la législation européenne en matière de protection des données dans le cadre des enquêtes sur la cybercriminalité et de l'accès aux preuves électroniques, ainsi que de la coopération transfrontalière.
- Fournir des informations accessibles que les juges, les procureurs et les agents des services répressifs des États membres doivent évaluer, et vérifier le respect des droits fondamentaux par les techniques d'enquête spéciales utilisées en matière de cybercriminalité et de coopération transfrontalière.
- Améliorer la coopération avec le bureau du programme de cybercriminalité du Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme, le Réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité d'Eurojust et le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité d'Europol.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Cerner les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
3. Soutenir les mesures respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux actifs dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

#### ACTIVITÉS

- Analyse interne et sélection d'extraits d'arrêts et de décisions clés rendus par la CEDH et la CJUE et soulignant la manière dont la législation de l'UE, la (Convention européenne des droits de l'homme) et d'autres instruments ont été appliqués aux échelons national et européen.
- Organisation d'une réunion avec les principaux spécialistes de la cybercriminalité et les parties prenantes en 2019.

#### RÉSULTATS

- Documents de recherche internes.
- Compte rendu de réunion.

<b>RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019</b>					
<b>Ressources humaines</b>		<b>Ressources financières</b>	<b>1<sup>re</sup> priorité</b>	<b>2<sup>e</sup> priorité</b>	<b>3<sup>e</sup> priorité</b>
		<i>Recherche et données</i>	10,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0.75	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.30	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0.60	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1.65</b>	<b>Total</b>	<b>10,000</b>	-	-



## Domaine d'action stratégique : ÉGALITÉ

### Domaine d'activité 4 : Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité

Les travaux de la FRA dans ce domaine se fondent sur la directive 2000/43/CE sur l'égalité raciale, sur la directive 2000/78/CE relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi et sur le débat relatif au projet de directive sur l'égalité de traitement. Il est envisagé de renouveler le document d'orientation de la Commission européenne « Non-discrimination et égalité des chances », qui pourrait avoir une influence sur la liste de mesures de la Commission européenne permettant de faire progresser l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTI. La stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées a été publiée en 2017, confirmant la pertinence de son contenu et de ses huit domaines prioritaires (l'accessibilité, la participation, l'égalité, l'emploi, l'éducation et la formation, la protection sociale, la santé et l'action extérieure). L'adoption de la proposition de la Commission pour un acte législatif européen sur l'accessibilité pourrait être envisagée d'ici à 2018. La stratégie du Conseil de l'Europe (CdE) sur le handicap (2017-2023), qui vise à aider les États membres du CdE à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, s'articule autour de cinq domaines prioritaires basés sur des droits qui seront pris en considération : a) l'égalité et la discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité ; b) la sensibilisation ; c) l'accessibilité ; d) la reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité ; et e) le droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et aux abus. La Commission européenne devrait continuer à mettre l'accent sur la désinstitutionnalisation, y compris sur le suivi et la mise en œuvre des conditionnalités ex ante des Fonds structurels et d'investissement européens (ESI), sur l'âge dans le cadre de la lutte contre les discriminations et sur un thème transversal dans les mesures prises en matière de handicap. Les questions susmentionnées seront traitées en 2019 dans le cadre des activités suivantes :

#### Projets pluriannuels en 2019 :

- Droit des personnes handicapées à une vie autonome.
- Participation au cadre de suivi de l'UE pour la convention relative aux droits des personnes handicapées.
- Enquête EU-MIDIS II – déploiement continu des résultats de la seconde vague de l'enquête.
- Deuxième enquête EU-LGBTI portant sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées.

#### Nouveaux projets en 2019 :

- Enquête EU-MIDIS III – début des travaux préparatoires pour le lancement du troisième cycle de l'enquête EU-MIDIS.



## Réponses aux demandes ponctuelles et aux difficultés en matière de droits fondamentaux en 2019 :

---

- Apport d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE (y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux difficultés éventuelles en matière de droits fondamentaux (collecte et analyse de données ponctuelles par exemple). La FRA mettra à jour son indicateur 2014 sur le lien entre la privation de la capacité juridique et le droit de vote des personnes handicapées.

## A 4.1 – Droit des personnes handicapées à une vie autonome

PRIORITÉ 1 STATUT : en cours TYPE : pluriannuel DÉBUT : 01/01/2014

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'UE est partie à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et, dans les limites de ses compétences, elle est tenue de veiller au respect, à la protection, à la promotion et à l'exercice des droits des personnes handicapées. Par ailleurs, la quasi-totalité des États membres de l'UE a ratifié la CDPH et ceux-ci arrêtent actuellement des mesures en vue de sa mise en œuvre. En 2014, la FRA a lancé un projet pluriannuel sur le droit des personnes handicapées à une vie autonome, énoncé à l'article 19 de la CDPH, en insistant tout particulièrement sur la transition des soins en institution vers des soins de proximité. Les conclusions de ce projet illustrent la façon dont un engagement pris au niveau international pour réaliser la participation pleine et effective à la société des personnes handicapées sur un pied d'égalité avec les autres personnes se traduit par une action concrète au niveau local. Au cours des deux premières phases du projet, la FRA a élaboré des indicateurs des droits de l'homme concernant l'article 19 et a commencé à les alimenter avec des informations sur les législations et les politiques élaborées par les États membres de l'UE pour soutenir le processus de transition vers une vie dans la communauté.

Sur la base des résultats de cette recherche, la FRA a entrepris, en 2016 et en 2017, un travail de terrain dans certaines municipalités afin de recenser les moteurs et les obstacles à la désinstitutionnalisation des personnes handicapées. Si le caractère approfondi du travail de terrain a abouti à un nombre réduit d'études de cas, celles-ci reflètent toutefois les différentes modalités administratives et les diverses traditions et approches en matière de protection sociale qui existent dans l'UE en ce qui concerne la transition vers des soins de proximité. En 2017, l'agence a achevé le travail de terrain. En 2018, elle s'est concentrée sur la diffusion des conclusions du projet dans son ensemble afin de fournir des données, des informations et une assistance aux principales parties prenantes sur les mesures visant au respect du droit des personnes handicapées à une vie autonome et à être incluses dans la communauté. En 2019, la FRA poursuivra la diffusion des conclusions du projet aux parties prenantes concernées.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des données et des analyses comparatives au cadre de suivi de l'UE pour la CDPH.
- Recenser les obstacles et les moteurs de la désinstitutionnalisation au niveau local.
- Alimenter les indicateurs des droits de l'homme sur le droit à une vie autonome.
- Transmettre des résultats ciblés utiles aux acteurs clés et sensibiliser aux implications sur les droits fondamentaux.
- Collaborer avec les parties prenantes et les organisations représentatives des personnes handicapées.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Cerner les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
3. Soutenir les mesures respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
4. Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux actifs dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Diffusion des conclusions et des conseils fondés sur des éléments de preuve.</li> <li>➢ Coopération avec les parties prenantes, y compris réalisation de missions pour présenter les conclusions et fournir des avis fondés sur des éléments de preuve.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes.</li> <li>➢ Réunion avec les parties prenantes et des experts au niveau de l'UE et des États membres afin de sensibiliser aux résultats et de fournir des conseils fondés sur des éléments de preuve.</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0.40	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	18,000	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.50	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et évènements</i>	2,000	-	-
<b>Total</b>	<b>0.90</b>	<b>Total</b>	<b>20,000</b>	-	-

## A 4.2 – Participation au cadre de l'UE chargé de promouvoir, de protéger et de contrôler l'application de la CDPH

PRIORITÉ 1 STATUT : en cours TYPE : pluriannuel DÉBUT : 01/01/2017

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'Union européenne (UE) est signataire de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Dans la mesure de ses compétences, l'UE a l'obligation de contrôler le respect, la protection, la promotion et la réalisation des droits des personnes handicapées. À cet égard, l'UE a mis en place un cadre composé du Parlement européen, du Médiateur européen, du Forum européen des personnes handicapées et de la FRA. Le cadre de l'UE coopère et coordonne ses activités avec les travaux de la Commission en tant que point focal pour la mise en œuvre de la CDPH.

Pour guider son action, le cadre de l'UE a mis au point un programme de travail coordonné incluant des activités mises en œuvre conjointement par plusieurs membres du cadre ou par l'ensemble des membres. En remplissant ses responsabilités en tant que membre du cadre de l'UE, la FRA contribue activement à la mise en œuvre du programme de travail. Le cadre se réunit également régulièrement afin de partager des informations et de coordonner des activités conjointes, telles que les réunions annuelles entre le cadre de l'UE et les mécanismes nationaux établis conformément à l'article 33, paragraphe 2, sur la mise en œuvre et le suivi de la CDPH au niveau national.

Conformément à son rôle dans ce cadre de suivi, la FRA collecte et analyse des données pertinentes dans le cadre de ses travaux sur l'égalité et la non-discrimination fondée sur le handicap. En outre, l'agence met au point des indicateurs et des critères de référence en étroite collaboration avec la Commission européenne, en appliquant le modèle structure-processus-résultat développé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). La FRA intègre également le handicap dans d'autres domaines thématiques de ses travaux et traite les droits des personnes handicapées en tant qu'élément spécifique de ses activités de sensibilisation. Des efforts seront consentis pour intégrer les questions de handicap à l'analyse des données relatives aux migrants et aux minorités ethniques, comme les Roms.

En 2015, la mise en œuvre par l'UE de la CDPH au cours de la période 2011-2013 (à la suite de son adhésion à la convention) a été examinée par le Comité de la CDPH. Le cadre, bien que non spécifiquement visé par les observations finales du Comité de la CDPH, contribue au suivi de l'examen du Comité, dans le cadre de son mandat. En tant que membre du cadre de l'UE, la FRA contribuera à tout suivi conformément au programme de travail du cadre et au mandat du cadre.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Collaborer avec les membres du cadre de suivi de l'UE pour la CDPH afin de mettre en œuvre le programme de travail du cadre.
- Aux côtés des membres du cadre de l'UE, collaborer étroitement avec la Commission européenne en tant que point focal pour la mise en œuvre de la CDPH.
- Soutenir, en coopération avec les membres du cadre de l'UE, la promotion, la protection et le contrôle de la CDPH par l'UE, avec des données, des analyses et des conclusions fondées sur des éléments de preuve découlant de ses projets axés sur les droits des personnes handicapées ainsi que des matériaux de sensibilisation ; ces travaux tiendront compte des difficultés spécifiques au genre, le cas échéant.
- Suivre et soutenir les activités de la Commission en tant que point focal de l'UE, en coopération avec les membres du cadre de l'UE et dans le cadre du mandat du cadre, dès lors qu'elles se rapportent aux observations finales du Comité de la CDPH par rapport à l'UE et aux États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'UE.
- Coopérer avec les mécanismes nationaux de suivi et compléter leur travail, en tant que membre du cadre de l'UE et, le cas échéant, travailler conjointement avec le point focal.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Cerner les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
4. Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux actifs dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

#### ACTIVITÉS

- Participation aux réunions du cadre de l'UE chargé de contrôler l'application de la CDPH et aux événements extérieurs auxquels les membres du cadre sont invités (par exemple, le Forum de travail annuel sur la mise en œuvre de la CDPH).
- Participation aux activités faisant suite aux observations finales du Comité de la CDPH, en coopération étroite avec la Commission en tant que point focal, telles qu'élaborées dans le programme de travail du cadre de l'UE.

#### RÉSULTATS

- Réalisations conformément au programme de travail du cadre de l'UE chargé de contrôler l'application de la CDPH.

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0.40	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.30	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	5,000	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0.70</b>	<b>Total</b>	<b>5 000</b>	-	-

**A 4.3 – EU-MIDIS**

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours/**NOUVEAU**

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2014

**DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

La FRA a lancé plusieurs enquêtes à grande échelle menées de façon régulière et en temps opportun afin de cerner les tendances. Ces enquêtes viennent compléter les données officielles déjà collectées au niveau national et visent à aider les décideurs politiques de l'UE à lutter contre la discrimination, le racisme et l'intolérance qui y est associée ainsi qu'à sensibiliser à ces phénomènes.

En 2015, la FRA a lancé le deuxième cycle de l'enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS) afin d'évaluer les progrès réalisés depuis la première édition de l'enquête, en 2008, dans tous les États membres de l'UE. L'enquête EU-MIDIS, unique en son genre, est la plus grande enquête menée à l'échelle de l'UE. Elle permet de collecter des données comparables sur les conditions socioéconomiques, les expériences en matière de discrimination et de victimisation criminelle, les questions liées à l'inclusion sociale et à la participation à la vie sociale et la connaissance des droits. Dans le cadre de cette enquête, des personnes issues de l'immigration ou appartenant à des minorités ethniques sont interrogées dans toute l'UE, dont des Roms. Ces travaux ont permis de produire de précieux éléments de preuve concernant l'impact des efforts déployés par l'UE et les États membres en matière d'inclusion sociale, qui soutiendront les décideurs dans l'élaboration de réponses ciblées. En 2019, la FRA continuera de diffuser les conclusions du deuxième cycle de l'enquête (**EU-MIDIS II**) tout en débutant les travaux préparatoires au lancement du troisième cycle (**EU-MIDIS III**).

Cette enquête fournit en temps opportun des données comparables à l'échelle de l'UE sur l'impact réel sur le terrain des politiques et législations européennes et nationales en matière de non-discrimination, d'intégration et de promotion de l'égalité. Ces données peuvent aider les décideurs à mettre en place des réponses stratégiques et juridiques plus ciblées, y compris dans le domaine de l'intégration des migrants et de l'inclusion sociale. Les données collectées sur la situation socioéconomique des Roms continueront à être utiles à la Commission européenne dans le cadre de l'élaboration de son rapport annuel ainsi qu'aux autorités nationales et locales dans le cadre de l'élaboration de stratégies en faveur de l'intégration des Roms plus efficaces et inclusives. Les conclusions de l'enquête EU-MIDIS soutiendront également l'élaboration d'indicateurs sur les droits fondamentaux supplémentaires dans le domaine de l'intégration des migrants, en s'appuyant sur les travaux pertinents en matière d'indicateurs de résultats réalisés par la Commission européenne (Eurostat) et d'autres institutions de l'UE, l'OCDE, les organes des Nations Unies et le Conseil de l'Europe. Les résultats de l'enquête contribueront à orienter les activités des autorités locales, des INDH/organismes de promotion de l'égalité et de la société civile.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Cerner l'évolution des tendances.
- Évaluer les progrès réalisés au regard du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms dans certains États membres de l'UE ainsi que pour certains indicateurs sur l'intégration des migrants, en ventilant les données par sexe.
- Fournir des données sur les expériences de discrimination, la victimisation criminelle, l'inclusion sociale et la participation à la vie sociale, et la connaissance des droits des migrants, de leurs descendants et des minorités ethniques (dont les Roms).
- Affiner les méthodologies de recherche pour l'échantillonnage et le sondage des groupes difficiles à atteindre ou insaisissables.
- Communiquer les résultats utiles du projet aux principales parties prenantes, sensibiliser aux implications en matière de droits fondamentaux et diffuser les résultats du projet.

**LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

1. Cerner les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
3. Soutenir les mesures respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
4. Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux actifs dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

**PLAN DE PROJET POUR 2019**

ACTIVITÉS		RÉSULTATS		
➤	Analyse plus approfondie et diffusion des résultats de l'enquête EU-MIDIS II.	➤	Publication et diffusion des conclusions de l'enquête EU-MIDIS II sous différentes formes.	
➤	Formulation de conseils fondés sur des éléments de preuve à l'intention des institutions et des États membres de l'UE.	➤	Présentation des résultats de l'enquête EU-MIDIS II lors d'événements organisés au niveau de l'UE et des États membres.	
➤	Mise à disposition des ensembles de données issus de l'enquête EU-MIDIS II auprès des chercheurs extérieurs à la FRA.	➤	Archivage des données issues de l'enquête EU-MIDIS II et mise à disposition de celles-ci auprès des chercheurs extérieurs à la FRA.	
➤	Coopération avec les parties prenantes et sensibilisation, notamment consultation des parties prenantes en vue de préparer l'enquête EU-MIDIS III.	➤	Consultations avec les parties prenantes et les experts en enquêtes en vue de préparer l'enquête EU-MIDIS III.	
➤	Consultation d'experts en enquêtes en vue de préparer l'enquête EU-MIDIS III.	➤	Appel d'offres pour l'enquête EU-MIDIS III.	
➤	Élaboration de l'appel d'offres pour l'enquête EU-MIDIS III.			

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019**

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		Recherche et données	60,000	-	-
Agents temporaires	4.00	Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Agents contractuels	0.30	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
END	-	Communications et événements	10,000	-	-
<b>Total</b>	<b>4.30</b>	<b>Total</b>	<b>70,000</b>	-	-

**A 4.4 – Deuxième enquête EU-LGBTI**

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

**DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

Les améliorations apportées aux cadres juridiques et politiques de l'UE et des États membres pour protéger les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) sont encourageantes. En 2019, l'agence lancera la deuxième vague de son enquête sur les personnes LGBTI, élargissant sa portée pour couvrir également les personnes intersexuées, afin de recueillir des éléments de preuve sur la façon dont ces améliorations sont vécues par les détenteurs de droits sur le terrain. Il n'existe pas d'autres données statistiques au niveau de l'UE fondées sur des enquêtes portant sur des questions pertinentes ventilées par orientation sexuelle ou identité de genre. La première vague de cette enquête a été lancée par l'agence en 2012 en réponse à une demande de la Commission européenne. Quelque 93 000 répondants LGBT y ont participé, ce qui en fait la plus grande enquête de ce genre. Dans sa liste de mesures pour faire progresser l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTI, publiée en décembre 2015, la Commission européenne a demandé à l'agence de reconduire l'enquête en 2019. Plusieurs États membres, réunis au sein du réseau des points focaux gouvernementaux sur les personnes LGBTI, ainsi que des ONG représentant les personnes LGBTI, ont également proposé à la FRA de réaliser une nouvelle enquête. Parallèlement, l'enquête EU-LGBT de la FRA a servi de source d'inspiration à d'autres institutions nationales, telles que l'Institut national français d'études démographiques (INED), pour la conception et la réalisation d'enquêtes nationales similaires sur les personnes LGBT, et des organisations internationales, telles que la Banque mondiale, ont entrepris de compiler des données en dehors de l'UE. Contrairement à l'enquête EU-LGBT, ces efforts n'ont toutefois pas abouti à la production de données qui permettraient d'établir des comparaisons entre les États membres de l'UE ainsi que de donner un aperçu de la situation au niveau de l'UE.

La reconduction de l'enquête et l'extension de sa portée dans le but de compiler des données également sur les expériences et les opinions des personnes intersexuées aideront l'UE et ses États membres à renforcer davantage les cadres juridiques de protection des droits fondamentaux des personnes LGBTI ainsi qu'à élaborer des politiques permettant de résoudre les difficultés rencontrées par les personnes LGBTI en matière de respect des droits fondamentaux. Les instruments législatifs de l'UE applicables dans ce domaine incluent la directive relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi, la directive sur les droits des victimes, la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile, la directive relative à la libre circulation et la directive sur le regroupement familial. Par ailleurs, l'enquête peut aider à déceler les lacunes dans la protection d'autres droits fondamentaux qui revêtent un intérêt particulier pour les personnes LGBTI.

Les résultats de la deuxième vague de l'enquête seront comparés avec ceux de la première vague, dans la mesure où la méthode en ligne l'autorise, permettant ainsi à l'agence et aux autres parties prenantes d'évaluer les changements au fil du temps. Certaines des questions seront alignées sur celles de l'enquête sur les droits fondamentaux afin de comparer les expériences et les points de vue de la population en général. Les résultats contribueront à éclairer les initiatives entreprises par le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, l'OSCE, les organisations de la société civile et les organismes nationaux de protection des droits de l'homme.

La reconduction de cette enquête permettra à l'agence de contribuer davantage à la « [mise] au point de méthodes et de normes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen », tel qu'énoncé à l'article 4, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil européen portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, dans un domaine où des données comparatives fiables sont nécessaires, mais inexistantes. Certains résultats seront partagés avec la Commission d'ici fin 2019/début 2020. La publication des résultats est prévue pour 2020.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Fournir des données comparables sur les expériences et les avis des personnes LGBTI en ce qui concerne divers domaines des droits fondamentaux dans l'UE, tels que l'égalité et la non-discrimination, la victimisation ou la sensibilisation aux droits, qui éclaireront l'UE et les États membres dans l'élaboration du cadre juridique et politique.
- Comparer les résultats et évaluer les changements entre les deux enquêtes.

**LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

1. Cerner les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
4. Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux actifs dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

**PLAN DE PROJET POUR 2019**

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Élaboration de documents et d'outils pour le travail sur le terrain.</li> <li>➤ Collecte de données.</li> <li>➤ Consultation des parties prenantes et des experts, le cas échéant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture des ensembles de données.</li> <li>➤ Compte rendu de l'état d'avancement du travail sur le terrain.</li> <li>➤ Partage de certains résultats avec la Commission d'ici fin 2019 afin de documenter ses travaux.</li> </ul>

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019**

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	400,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1.10	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.50	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0.80	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2.40</b>	<b>Total</b>	<b>400,000</b>	-	-

## A 4.5 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux difficultés en matière de droits fondamentaux dans le domaine « Égalité et non-discrimination, notamment le racisme et la xénophobie »

<b>PRIORITÉ 1</b>	<b>STATUT : en cours</b>	<b>TYPE : pluriannuel</b>	<b>DÉBUT : 01/01/2017</b>
-------------------	--------------------------	---------------------------	---------------------------

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Des activités supplémentaires dans le domaine « Non-discrimination » se concentreront sur la tâche de l'agence consistant à fournir une assistance et une expertise fondées sur des éléments de preuve grâce à une collaboration ciblée avec les principales parties prenantes, veillant ainsi à ce que les données factuelles de la FRA éclairent et alimentent les processus d'élaboration des politiques au niveau de l'UE et des États membres. Cela inclura des activités liées à l'égalité de traitement et à toutes les formes de discrimination, notamment des travaux de recherche de fond sur l'application de l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne concernant la non-discrimination, ainsi que sur la discrimination fondée sur la nationalité. Ce projet sera réalisé en combinant des travaux de recherche documentaire, des réunions avec les parties prenantes et des activités de sensibilisation grâce à une participation aux réunions, aux événements et aux conférences pertinents, ainsi qu'au suivi de rapports publiés par l'agence au cours des années précédentes. En 2019, la FRA continuera à collaborer étroitement avec le groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité qui soutient les travaux du sous-groupe sur les données relatives à l'égalité. La FRA s'attachera également à actualiser ses travaux sur la participation politique des personnes handicapées en ce qui concerne les restrictions du droit de vote des personnes privées de capacité juridique.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des avis et des conseils fondés sur des éléments de preuve.
- Publier des analyses et des articles sur la base des éléments d'information existants, en fonction des besoins, et mettre à jour certaines publications.
- Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs politiques.
- Actualiser les travaux sur la participation politique des personnes handicapées en ce qui concerne la capacité juridique.
- Organiser des activités de communication et de coopération pertinentes.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Cerner les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
3. Soutenir les mesures respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
4. Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux actifs dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS		RÉSULTATS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communication des résultats des travaux de recherche aux décideurs politiques clés au niveau de l'UE et des États membres, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.</li> <li>➤ Élaboration d'analyses et de notes d'information ciblées.</li> <li>➤ Collecte de données sur la participation politique des personnes handicapées.</li> <li>➤ Mise à jour et réimpression des rapports existants, en fonction des besoins.</li> <li>➤ Participation aux réunions et aux événements.</li> <li>➤ En 2019, la FRA explorer la possibilité de mettre à jour la base de données sur l'islamophobie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à jour du rapport sur la participation politique des personnes handicapées en ce qui concerne la capacité juridique.</li> <li>➤ Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes.</li> <li>➤ Mise à jour de certaines publications (ou parties de publications).</li> <li>➤ En fonction des demandes, élaboration et présentation d'avis, d'articles, d'exposés et d'autres contributions pertinents.</li> </ul>		

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	35,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0.70	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.50	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0.25	<i>Communications et événements</i>	5,000	-	200,000
<b>Total</b>	<b>1.45</b>	<b>Total</b>	<b>40,000</b>	-	<b>200,000</b>



## Domaine d'action stratégique : ÉGALITÉ

### Domaine d'activité 5 : Droits de l'enfant

Le travail de la FRA dans ce domaine s'inscrit dans le cadre du Programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant (2011), des principes de 2015 pour des systèmes intégrés de protection de l'enfance, de la recommandation de 2013 de la Commission intitulée « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité », du socle européen des droits sociaux de 2017, ainsi que dans le cadre des directives adoptées dans le domaine des droits des victimes, de la traite et des abus sexuels, de l'exploitation sexuelle et de la pédopornographie et du règlement Bruxelles II. La FRA continuera d'accorder une attention soutenue aux migrants, et en particulier aux enfants non accompagnés, en menant des travaux sur le traitement des enfants impliqués dans des procédures judiciaires administratives dans le contexte des procédures d'asile, et en tenant compte de la communication de 2017 de la Commission sur la protection des enfants migrants. Dans le contexte de la transposition de la directive de 2016 sur les garanties procédurales et de la mise en œuvre des directives de 2011 sur les abus sexuels et sur la protection des victimes, la FRA continuera de fournir des conseils fondés sur des éléments de preuve aux États membres de l'UE en vue de mieux adapter les procédures judiciaires aux enfants et contribuera à former les professionnels en contact avec les enfants afin de garantir le respect des droits de ces derniers à être entendus, informés et protégés, à harmoniser les âges minimum légaux dans les domaines - comme la justice ou la participation politique - dans lesquels l'agence a relevé des incohérences lors de ses travaux de recherche visant à cartographier les âges minimum légaux. Le travail de la FRA dans le domaine des droits de l'enfant est transversal, et les activités connexes continueront d'être intégrées dans d'autres domaines de recherche de la FRA, dans les projets sur l'asile, l'intégration des Roms et des migrants, l'accès à la justice, l'égalité et la non-discrimination, les droits des personnes handicapées et la protection des données. Ces questions seront traitées en 2019 dans le cadre des activités suivantes :

#### Projets pluriannuels en 2019 :

- Le travail de la FRA sur les droits de l'enfant est intégré et poursuivi dans plusieurs domaines de recherche, tels que l'enquête sur les droits fondamentaux, l'enquête LGBTI et l'accès à la justice. De plus, l'agence continue d'accorder la priorité aux droits de l'enfant dans le cadre de son engagement envers la migration et l'asile et du projet de 2015 sur la crise de l'asile et de la migration.
- Le travail de l'agence sur la pauvreté et le bien-être des enfants permettra de réaliser une analyse ciblée des questions soulevées dans le contexte du nouveau socle européen des droits sociaux.
- L'agence continuera de fournir des conseils ciblés fondés sur des éléments de preuve et de renforcer les capacités en ce qui concerne la participation des enfants aux procédures judiciaires.
- L'agence explorera de nouvelles possibilités d'implication des enfants dans les débats politiques, en les faisant participer à ceux-ci mais aussi en les sensibilisant à leurs droits.
- L'agence examinera la question de la participation des enfants et de la violence à l'égard des enfants pour définir d'éventuels domaines de recherche future.

#### Nouveaux projets en 2019 :

- Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux sur la protection et la participation des enfants. Le projet vise à apporter une expertise sur mesure en matière de droits fondamentaux sur la protection et la participation des enfants à des parties prenantes au niveau national et de l'UE, suivant le cas, en s'appuyant sur l'expertise acquise par la FRA au travers des activités qu'elle a menées ces dernières années.

## A 5.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux sur la protection et la participation des enfants

PRIORITÉ 1

STATUT : **NOUVEAU**

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2019

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le thème des droits de l'enfant figure dans le cadre pluriannuel de la FRA adopté par la décision (UE) 2017/2269 du Conseil. Ces dernières années, la FRA a mené d'importants travaux de recherche sur les droits de l'enfant. Les droits de l'enfant ont en outre été intégrés dans toutes les activités de la FRA. L'agence a élaboré plusieurs outils à l'intention des praticiens. Une liste de contrôle, disponible dans toutes les langues de l'UE ainsi que d'autres langues, permet aux professionnels de s'assurer que la procédure est bien adaptée à l'enfant, et une vidéo sensibilise aux droits de l'enfant dans plusieurs langues de l'UE ainsi que d'autres langues. Un manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant a été publié en novembre 2015 en coopération avec le Conseil de l'Europe et traduit dans la plupart des langues de l'UE. Un manuel destiné à renforcer les régimes de tutelle pour les enfants non accompagnés est disponible dans toutes les langues de l'UE. Au cours du premier trimestre 2019, l'agence, en coopération avec la Commission européenne, achèvera ses travaux sur un manuel concernant les enfants de l'UE se trouvant en dehors de leur État membre d'origine et nécessitant une protection. Tirant profit de précédents travaux de recherche, le projet permettra à l'agence de fournir une assistance et des conseils fondés sur des éléments de preuve, grâce à un engagement ciblé auprès de parties prenantes clés. Ainsi, les données de la FRA alimentent et guident les processus politiques à l'échelle de l'UE et des pays. Puisqu'une grande partie du travail sur les droits de l'enfant est intégrée dans l'ensemble des recherches de l'agence (migration, égalité, Roms, accès à la justice, protection des données, droits des personnes handicapées, etc.), les activités pertinentes pourraient couvrir de nombreux domaines. La FRA poursuivra ses travaux de recherche sur les droits de l'enfant grâce à un engagement ciblé auprès de parties prenantes clés, afin de veiller à ce que les données réunies les années précédentes influencent les décisions politiques. Elle fera par ailleurs la promotion de ses manuels et ses outils. La FRA sera également guidée par les changements liés au nouveau socle européen des droits sociaux, qui mentionne spécifiquement le droit des enfants à un enseignement précoce abordable et à des soins de bonne qualité, ainsi que le droit à la protection contre la pauvreté. Des documents fournissant une analyse supplémentaire des données existantes pourraient être produits, à la demande des institutions et agences de l'UE, et la FRA continuera à évaluer la possibilité de réunir des données sur la violence envers les enfants. Elle poursuivra aussi ses efforts pour impliquer les enfants dans toutes les questions qui les concernent, et attirera l'attention sur les méthodes à employer à cet égard, qu'il s'agisse de recherches, de réunions ou de manifestations. 2019 marque également le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et l'agence unira ses forces à celles de partenaires clés pour promouvoir les droits de l'enfant dans l'Union européenne à l'occasion de la célébration de cet anniversaire. Ce travail bénéficiera à de nombreuses parties prenantes : la Commission européenne et d'autres institutions, organes et agences de l'UE ; les États membres ; les INDH, organismes de promotion de l'égalité, médiateurs pour enfants et institutions médiatrices ; les agences spécialisées ; d'autres organisations internationales, tel le Conseil de l'Europe ; la société civile, y compris les organisations professionnelles et les enfants eux-mêmes.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une assistance et une expertise à certaines parties prenantes sur différents aspects relatifs aux droits de l'enfant et en particulier sur la promotion et la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Promouvoir les manuels, outils et autres supports de la FRA auprès des parties prenantes concernées.
- Promouvoir et diffuser le guide sur les enfants de l'UE exposés à la traite qui sera élaboré par la Commission européenne.
- Soutenir les efforts de l'UE visant à renforcer les régimes de tutelle pour les enfants non accompagnés.
- Communiquer les conclusions issues des recherches de la FRA aux parties prenantes afin de partager les pratiques prometteuses.
- Effectuer et publier des analyses spécifiques sur les questions relatives aux droits de l'enfant à partir des données existantes, selon les besoins.
- Mener des activités de communication et de sensibilisation.
- Effectuer des travaux de recherche supplémentaires, en fonction de l'évolution politique.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Cerner les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
3. Soutenir les mesures respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
4. Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux actifs dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assistance fondée sur des éléments de preuve aux institutions, aux agences et aux États membres de l'UE.</li> <li>➤ Participation et contributions sur mesure aux groupes de travail du Conseil, à la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen, aux réunions d'experts organisées par la Commission européenne ou des agences de l'UE ainsi qu'à d'autres événements soigneusement choisis sur la protection de l'enfant.</li> <li>➤ Soutien du forum de la Commission européenne sur les droits de l'enfant et célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.</li> <li>➤ Promotion des outils de la FRA sur la protection et la participation des enfants.</li> <li>➤ Traduction et promotion du guide sur les enfants de l'UE exposés à la traite.</li> <li>➤ Communication des conclusions de la FRA aux décideurs politiques clés au niveau national et de l'UE et à d'autres parties prenantes (organisations internationales, société civile, associations professionnelles).</li> <li>➤ Élaboration d'analyses et de notes d'information ciblées, selon les besoins.</li> <li>➤ Actualisation des rapports existants, selon les besoins.</li> <li>➤ Sensibilisation aux résultats des travaux de la FRA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contributions sur mesure sous la forme de documents législatifs, politiques ou autres à des institutions/agences de l'UE.</li> <li>➤ Contributions ciblées lors de réunions et d'événements.</li> <li>➤ Diffusion du guide sur les enfants de l'UE.</li> <li>➤ Mise à jour et traduction de certaines publications (ou d'extraits de ces publications).</li> <li>➤ Publication d'avis ou d'articles, selon les besoins.</li> </ul>



<b>RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019</b>					
<b>Ressources humaines</b>		<b>Ressources financières</b>	<b>1<sup>re</sup> priorité</b>	<b>2<sup>e</sup> priorité</b>	<b>3<sup>e</sup> priorité</b>
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	<i>1.50</i>	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	<i>15,000</i>	-	<i>200,000</i>
<i>Agents contractuels</i>	<i>0.30</i>	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et évènements</i>	<i>10,000</i>	-	-
<b>Total</b>	<b>1.80</b>	<b>Total</b>	<b>25,000</b>	-	<i>200,000</i>

## Domaine d'action stratégique : ÉGALITÉ

### Domaine d'activité 6 : Intégration et inclusion sociale des Roms

La FRA poursuivra son programme pluriannuel dédié aux Roms, concentrant ses efforts sur le développement des données relatives à l'intégration des Roms qui peuvent aider les États membres à formuler des politiques ciblées et à évaluer leur impact, dans le contexte du cadre de l'UE et de la recommandation du Conseil de décembre 2013 sur l'intégration des Roms. Cette activité inclut l'analyse approfondie et la publication en temps opportun du volet « Roms » des conclusions de l'EU-MIDIS II, la collecte de données et les rapports sur la situation des Roms dans les États membres non couverts par l'EU-MIDIS II ainsi que, lorsque cela est possible, le soutien des États membres pour l'application de l'outil de surveillance en ligne locale permettant de suivre les progrès à l'échelle municipale. Les données collectées seront ventilées par genre et par âge, et une analyse qualitative fournira des informations sur les difficultés et les différences spécifiques au genre et à l'âge ainsi que sur d'autres variables pertinentes. Étant donné que les Roms présentent des risques de violation de leurs droits semblables à ceux d'autres groupes vulnérables, le projet soutiendra également l'élaboration de méthodes inédites pour collecter des données sur la situation des populations difficiles à atteindre, qui pourraient être utilisées pour alimenter des indicateurs sur les droits fondamentaux ainsi que pour promouvoir une approche participative de l'inclusion sociale à l'échelle locale.

Les données illustrant les privations endurées par les Roms contribueront ainsi à dissiper les préjugés et la haine anti-Tsiganes qui alimentent la discrimination envers les Roms et leur exclusion. Plus largement, le projet contribuera à mieux protéger les droits fondamentaux de tous les groupes exposés à la discrimination et à l'exclusion sociale.

#### Projets pluriannuels en 2019 :

- Fournir des données à même d'être utilisées pour apporter une assistance technique dans le domaine de l'intégration et de l'inclusion sociale des Roms. Il s'agira de mener l'enquête sur les Roms et les gens du voyage, qui couvrira six nouveaux États membres en plus de ceux déjà couverts par l'enquête EU-MIDIS II ; de préparer la prochaine vague de l'enquête sur les Roms qui aura lieu en 2020 (alignée sur l'enquête EU-MIDIS III) ; d'étudier la collecte de données secondaires dans les États membres où la collecte de données primaires (enquête) n'est pas possible ; d'étudier la possibilité d'une collecte de données au niveau local et d'une observation participative de l'inclusion sociale au niveau local, le cas échéant ; de fournir, s'il en est fait la demande, une assistance technique pour la collecte de données sur la situation des populations difficiles à atteindre dans les États membres.
- Aider la Commission et les États membres à élaborer des indicateurs et des outils pour suivre la progression de l'intégration des Roms.

#### Réponses aux demandes ponctuelles et aux difficultés en matière de droits fondamentaux en 2019 :

- Apporter une assistance et une expertise ciblées dans le domaine des droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE en réponse aux changements législatifs ou politiques européens (y compris les demandes d'avis de la FRA), et aux États membres en réponse aux éventuelles difficultés en matière de droits fondamentaux (soutenir la collecte et l'analyse de données ponctuelles par exemple).

## A 6.1 – Collecte de données sur l'intégration des Roms

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2016

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'objectif du projet est de réunir des données solides et comparables ventilées par origine ethnique des Roms, en mettant l'accent sur les données quantitatives grâce à des sondages, qui ne sont pas recueillies par les instruments statistiques européens. Ces données apporteront aux institutions européennes des éléments probants sur la progression de l'action d'inclusion des Roms et seront notamment utiles à la Commission européenne pour la rédaction de ses rapports annuels. En l'absence de données complètes et comparables au niveau national, les États membres bénéficient directement des données et de l'analyse issues de ce projet puisqu'il fournit des données clés – sous forme d'indicateurs – sur les évolutions (positives comme négatives) de l'intégration des Roms.

Des données seront recueillies grâce à l'enquête sur les Roms et les gens du voyage qui visera six États membres non couverts par l'enquête EU-MIDIS II. Les préparatifs de cette enquête ont débuté en 2017 et des travaux seront menés sur le terrain en 2018-2019. Sur la base des données issues de l'enquête, des indicateurs de résultat sur l'intégration des Roms et des gens du voyage dans des domaines clés de la vie seront calculés. En parallèle, les préparatifs de la prochaine vague de l'enquête sur les Roms (alignée sur l'enquête EU-MIDIS III) débiteront en 2019, les travaux sur le terrain étant prévus pour 2020. Les résultats, qui devraient être disponibles (au plus tôt) fin 2021/début 2022, serviront de référence au programme de l'UE en faveur de l'intégration des Roms au-delà de 2020.

Par ailleurs, l'agence étudiera la possibilité de collecter au niveau local – en 2020 – des données sur l'intégration des Roms dans certains États membres ainsi que la demande associée à ce type de données, ce qui pourrait donner lieu à une enquête en ligne auprès des autorités publiques locales (dont le soutien est nécessaire pour réaliser la collecte).

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des données objectives, fiables et comparables et sensibiliser aux résultats de l'intégration des Roms, telle qu'illustrée par le statut socioéconomique d'échantillons représentatifs de la population Rom et de la communauté des gens du voyage, en se concentrant sur les domaines essentiels (emploi, éducation, logement et santé). D'autres questions ayant aussi une incidence sur l'intégration seront également prises en compte : la discrimination et le signalement d'incidents, la victimisation criminelle motivée par des préjugés (comme la haine anti-Tsiganes) et le signalement d'incidents à cet égard, ainsi que la sensibilisation aux droits.
- Fournir des données quantitatives pour six États Membres supplémentaires non couverts par l'enquête EU-MIDIS II.
- Fournir des indicateurs – sur la base des données de la FRA – dans des domaines thématiques clés, ventilés par âge et par genre.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Cerner les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
3. Soutenir les mesures respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
4. Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux actifs dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Collecte de données – travaux sur le terrain.</li> <li>➢ Calcul des indicateurs, recherches sur le terrain et contrôle de la qualité.</li> <li>➢ Analyse et élaboration des profils nationaux.</li> <li>➢ Organisation de réunions avec les parties prenantes et les experts.</li> <li>➢ Remarque : la préparation de la prochaine vague de l'enquête sur les Roms qui sera réalisée en 2020 sera alignée sur l'enquête EU-MIDIS III.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Actualisation des ensembles de données, des bases d'échantillonnage et du questionnaire, rapports consacrés aux recherches sur le terrain.</li> <li>➢ Profils nationaux.</li> <li>➢ Élaboration de contenu pour des rapports comparatifs/ciblés.</li> <li>➢ Conseils aux parties prenantes clés.</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	60,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1.25	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	1.25	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2.50</b>	<b>Total</b>	<b>60,000</b>	-	-

## A 6.2 – Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine « Intégration et inclusion sociale des Roms »

PRIORITÉ 1 STATUT : en cours TYPE : pluriannuel DÉBUT : 01/01/2017

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La recommandation du Conseil du 9 décembre 2013 sur les mesures efficaces en matière d'intégration des Roms dans les États membres invite ceux-ci à recourir au soutien de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) pour l'élaboration et l'utilisation de tout indicateur clé ou méthode pertinent pour suivre et évaluer les progrès réalisés en matière d'intégration des Roms. En réponse à la recommandation, le projet met en place l'infrastructure pour fournir une assistance technique et un soutien en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration des Roms. Sur la base du travail de recherche effectué par la FRA dans ce domaine et des données collectées au moyen d'enquêtes ciblées sur les Roms, le projet fournit une expertise et une assistance technique à la demande des États membres pour mettre en œuvre et surveiller leurs stratégies nationales d'intégration des Roms, et pour aider la Commission européenne à évaluer les avancées à cet égard. Cette activité repose également sur les conclusions du projet concernant l'engagement local pour l'inclusion des Roms, qui examine la meilleure façon de faire participer les Roms aux efforts d'intégration à l'échelle locale. Cette activité, qui repose sur les conclusions obtenues lors du projet concernant l'engagement local pour l'inclusion des Roms, explore la meilleure façon d'intégrer des Roms dans les efforts d'intégration au niveau local. Les subventions de l'EEE et de la Norvège au titre de la coopération viennent compléter et alimenter le soutien aux actions en faveur de l'intégration des Roms aux niveaux national, régional et local.

Les parties prenantes concernées sont les suivantes : le Parlement européen, le Conseil de l'UE, la Commission européenne, les États membres, y compris les autorités et communautés locales, les PCNR, les INDH/organismes de promotion de l'égalité, les agences spécialisées, les agences de l'UE, la société civile et les organisations professionnelles.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Proposer des conseils fondés sur des avis et des preuves ;
- Améliorer la capacité des parties prenantes à utiliser les données dans le processus d'élaboration des politiques ;
- Soutenir la surveillance et la communication d'informations sur l'intégration des Roms au niveau national et au niveau de l'UE et contribuer à la conception d'une infrastructure de surveillance en faveur de l'intégration des Roms au-delà de 2020 ;
- Soutenir l'élaboration de nouvelles méthodologies pour la collecte de données sur le statut des groupes difficiles à atteindre ;
- Soutenir l'élaboration d'indicateurs pour les droits fondamentaux et d'indicateurs pour l'égalité ;
- Soutenir et promouvoir l'utilisation de méthodologies d'engagement participatif au niveau local, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre et de la surveillance des stratégies nationales en faveur de l'intégration des Roms et des mesures générales ;
- Publier des analyses et des articles fondés sur la documentation existante, selon les besoins, et actualiser les publications sélectionnées ;
- Mettre proactivement les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs politiques et participer à des activités pertinentes de sensibilisation, de communication et de coopération ;
- Adapter précisément et actualiser les indicateurs relatifs aux droits dans l'UE qui enregistrent l'écart entre Roms et non Roms dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé et au logement, ainsi que la discrimination et la haine anti-Tsiganes. Intégrer dans ces indicateurs les données de 2011, 2016 et 2018, ainsi que les données concernant des aspects particuliers pertinents dans ce contexte et des projets spécifiques. Les indicateurs tiendront compte des difficultés spécifiques auxquelles les femmes roms doivent faire face.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables ;
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants ;
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel ;
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés ;
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

#### ACTIVITÉS

- Fourniture d'une assistance technique à la demande de la Commission européenne et des États membres sur les questions liées à la surveillance de l'intégration des Roms ;
- Renforcement de la capacité des parties prenantes aux niveaux national et local pour appliquer les données dans le processus d'élaboration des politiques ;
- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau de l'UE et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées ;
- Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées ;
- Réimpression de rapports existants, le cas échéant ;
- Publication de documents supplémentaires ;
- Participation aux réunions et événements ;

#### PRODUITS

- Méthodologies pour les indicateurs de suivi, les modèles de rapport et les profils de pays ;
- Avis d'experts aux parties prenantes ;
- Mise à jour (intégrale ou partielle) de certaines publications ;
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions.

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1,50	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	45,000	-	30,000
<i>Agents contractuels</i>	0,50	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et événements</i>	5,000	-	-
<b>Total</b>	<b>2,00</b>	<b>Total</b>	<b>50,000</b>	-	<b>30,000</b>

## Domaine d'action stratégique : **MIGRATION**

### Domaine d'activité 7 : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Les travaux de la FRA dans ce domaine prendront en considération les changements importants intervenus dans le cadre juridique actuel de l'UE pour la gestion des frontières, l'asile et la migration. La mise en œuvre de politiques de l'UE en matière de contrôles aux frontières, d'asile et de retour sera influencée par le mandat et la présence renforcés sur le terrain de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et, éventuellement, de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération et la formation des services répressifs (Europol). La troisième phase du développement de la législation de l'UE en matière d'asile pourrait être menée à bien et engendrer des règles européennes plus strictes, susceptibles de créer de nouveaux défis liés aux droits fondamentaux, surtout pour les demandes d'asile traitées aux frontières extérieures. Les implications immédiates et à long terme de l'intégration des nouvelles arrivées dans l'UE nécessiteront une évaluation basée sur les droits fondamentaux pour sous-tendre ce processus. Les politiques de gestion des migrations et de sécurité intérieure deviendront de plus en plus interdépendantes, ces deux domaines d'action étant soutenus par des systèmes informatiques européens qui traitent des données biométriques à grande échelle. En outre, la Commission a adopté une communication intitulée « Rapport sur le suivi donné à la stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains et définition et nouvelles actions concrètes » [COM(2017) 728final], fixant une série de nouvelles actions concrètes.

L'agence répondra aux demandes d'avis sur les droits fondamentaux émanant des institutions et agences de l'UE au sujet des principaux instruments juridiques de l'UE, comme l'acquis dans les domaines de l'asile, de la gestion des frontières, de la migration irrégulière et des retours, ainsi que de l'aide à l'immigration irrégulière, de la traite des êtres humains et des systèmes d'information. Ces réponses s'appuieront sur les conclusions de recherches antérieures menées par la FRA. En fonction des flux migratoires, la FRA déploiera du personnel à titre temporaire pour étudier les défis en matière de droits fondamentaux dans deux États membres au maximum. La collecte et l'analyse de données pour le projet visant à répondre aux effets à long terme de la crise de l'asile/des migrations de 2015-2016 (Responding to the long-term impact of the 2015-16 asylum/migration crisis) seront clôturées.

#### Projets pluriannuels en 2019 ;

- La FRA continuera à développer ses points forts actuels dans ce domaine en fournissant une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE ainsi qu'aux États membres. Cela couvrira les principales activités en amont à Bruxelles et au siège des agences ainsi que les avis d'experts fournis au niveau des États membres de l'UE, notamment via des déploiements temporaires sur le terrain, si c'est nécessaire. La FRA offrira une aide et une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE en réponse aux changements politiques ou législatifs au niveau de l'UE. L'agence continuera à recueillir des éléments attestant des progrès en matière de droits fondamentaux dans les États membres de l'UE les plus touchés par les arrivées et finalisera la collecte de données sur la situation des réfugiés arrivés dans l'UE en 2015-2016. Les conclusions du projet de la FRA sur les données biométriques dans des systèmes d'information à grande échelle guideront l'agence dans le soutien du développement d'outils informatiques au niveau de l'UE conforme aux droits fondamentaux. L'agence poursuivra également son travail sur le thème de l'« exploitation grave par le travail », dans le cadre duquel les expériences recueillies auprès des victimes serviront à alimenter des débats relatifs à la prise en considération des droits fondamentaux dans l'application des législations pertinentes de l'UE, telles que la directive « sanctions » et les directives relatives aux travailleurs détachés, aux travailleurs saisonniers

et à la lutte contre la traite des êtres humains. L'agence s'appuiera également sur ses travaux

concernant l'inclusion sociale et la participation des migrants aux sociétés européennes.

### Nouveaux projets en 2019

---

- La FRA ne lancera aucun nouveau projet de grande envergure en 2019, mais poursuivra et complétera ses travaux sur l'exploitation grave par le travail et

sur les réponses et le suivi de la crise de l'asile de 2015.

## A 7.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures

**PRIORITÉ 1**      **STATUT : en cours**      **TYPE : pluriannuel**      **DÉBUT : 01/01/2017**

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Ce projet est consacré au suivi d'activités menées dans le cadre de projets antérieurs et couvre les demandes de soutien ponctuelles formulées par les institutions de l'UE, ainsi que des initiatives prises dans le cadre de la mise en œuvre des accords de coopération avec les agences du domaine Justice et affaires intérieures. Les activités principales menées dans le cadre du projet consisteront à communiquer les conclusions des recherches et à fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux organismes et institutions de l'UE dans des domaines tels que l'asile, la gestion des frontières, les systèmes européens d'information, le trafic de migrants et la traite des êtres humains, le rapatriement et la réadmission, les évaluations de Schengen et l'intégration des réfugiés/migrants. Des conseils fondés sur des éléments probants seront également formulés en fonction des besoins d'autres décideurs politiques, en particulier au niveau national. De même, la FRA élaborera ou mettra à jour des rapports, manuels et/ou orientations en matière de droits fondamentaux. La FRA participera à des réunions de coordination avec les agences du domaine Justice et affaires intérieures (JAI) et à des réunions d'experts organisées par la Commission européenne. Le projet permet également à la FRA de participer activement au Forum consultatif de Frontex et de l'EASO et d'offrir un avis d'expert et un soutien à l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL), au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), à l'EASO, à l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA), à Europol et à Frontex, en étroite coopération avec la Commission.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Partager des preuves tangibles concernant les aspects pour lesquels il existe un déficit de connaissances, en particulier sur les problématiques pour les droits fondamentaux engendrées par les systèmes d'information à grande échelle, à l'exploitation grave par le travail, à l'intégration des réfugiés et à d'autres questions de politique pertinentes ;
- Informer régulièrement les parties prenantes des principales avancées en matière de droits fondamentaux dans les États membres de l'UE les plus touchés par les mouvements migratoires ;
- Répondre efficacement aux demandes d'expertise en matière de droits fondamentaux émanant des institutions de l'UE ;
- Conseiller la Commission européenne, les États membres et Frontex sur les méthodes d'intégration des droits fondamentaux dans les évaluations de Schengen ;
- Fournir des conseils opportuns et juridiquement fondés à Frontex, à l'EASO et à eu-LISA, ainsi qu'à Europol, à la CEPOL et à l'ECDC, concernant l'application des droits fondamentaux dans leurs domaines de travail respectifs ;
- Élaborer des outils et des orientations pratiques.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables ;
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants ;
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel ;
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés ;
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

#### ACTIVITÉS

- Collecter et analyser des données ;
- Élaborer des rapports, des manuels et d'autres publications et/ou mettre à jour d'anciennes publications ou des parties de celles-ci ;
- Traduire et réimprimer les rapports existants, selon les besoins ;
- Formuler des avis juridiques à la demande des institutions de l'UE ;
- Participer et fournir des contributions sur mesure aux groupes de travail du Conseil, aux auditions de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen, aux réunions d'experts organisées par la Commission européenne ou des agences de l'UE ainsi qu'à d'autres événements soigneusement choisis ;
- Dispenser des formations et accompagner les missions d'évaluation Schengen sur le terrain en qualité d'observateur, à la demande de la Commission ;
- Examiner les projets de documents transmis à la FRA par des parties prenantes pour commentaires ;
- Organiser des réunions d'experts, selon que de besoin ;
- Participer activement au Forum consultatif de Frontex et de l'EASO ;
- Participer au groupe des points de contact pour la traite des êtres humains (TEH) des agences JAI ;
- Mettre en œuvre des accords de coopération avec l'EASO, Frontex et eu-LISA et fournir des avis d'experts au CEPOL et à Europol, le cas échéant.

#### PRODUITS

- Faire régulièrement le point en ligne sur les activités et opinions de la FRA en matière de migration ;
- Mettre à jour le manuel de la FRA et de la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH) ;
- Formuler des orientations pratiques sur l'intérêt supérieur des enfants qui risquent de devenir victimes de la traite dans l'UE ;
- Produire au moins deux nouveaux rapports (ou mettre à jour d'anciens rapports) portant sur des questions liées à la politique ;
- Publier des résultats des recherches sur support papier et/ou sous forme électronique ;
- Formuler trois avis juridiques au maximum (si des institutions de l'UE en font la demande) ;
- Envoyer des contributions sur mesure sous la forme de documents législatifs, politiques ou autres à des institutions de l'UE dans 20 dossiers ;
- Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux à l'EASO, à eu-LISA, à Frontex et/ou à d'autres agences de l'UE dans le cadre de 10 dossiers, en particulier concernant la protection des enfants et les personnes vulnérables ;
- Participer aux réunions du Forum consultatif de Frontex et de l'EASO et partager l'expertise ;
- Former des évaluateurs Schengen.

<b>RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019</b>					
<b>Ressources humaines</b>		<b>Ressources financières</b>	<b>1<sup>re</sup> priorité</b>	<b>2<sup>e</sup> priorité</b>	<b>3<sup>e</sup> priorité</b>
		<i>Recherche et données</i>	<i>320,000</i>	-	-
<i>Agents temporaires</i>	<i>4.80</i>	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	<i>160,000</i>	-	-
<i>Agents contractuels</i>	<i>2.80</i>	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et événements</i>	<i>10,000</i>	-	-
<b>Total</b>	<b>7.60</b>	<b>Total</b>	<b>490,000</b>	-	-



## A 7.2 – Répondre à une situation d'urgence en matière de droits fondamentaux – les effets à long terme des réponses à la crise des demandeurs d'asile et des migrants de 2015

PRIORITÉ 1 STATUT : en cours TYPE : pluriannuel DÉBUT : 01/01/2017

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La migration – et, plus spécifiquement, l'Agenda européen en matière de migration – est l'un des dix domaines prioritaires de la Commission européenne. À la suite de la crise de l'asile/migration, qui a culminé en 2015, les conséquences en matière de droits fondamentaux des réponses politiques et pratiques à l'important afflux de personnes dans l'UE – au niveau des États membres individuels et de l'UE dans son ensemble – auront des répercussions importantes pour ceux qui sont entrés dans l'UE et y sont restés ainsi que pour les pays « hôtes » de l'UE. Compte tenu de ces éléments, l'agence a lancé un projet de recherche consistant à mener des entretiens avec des autorités, des professionnels, des experts et des réfugiés dans 15 lieux répartis dans les six États membres qui ont enregistré le plus d'arrivées en 2015-2016. En 2019, la FRA analysera les données collectées et y ajoutera des informations actualisées sur les évolutions en matière de politique. Les résultats sont destinés à fournir un aperçu des « enseignements à tirer » à partir des réponses de différents États membres à la crise, pouvant être utilisés pour les réponses actuelles et futures à des mouvements de grande ampleur de demandeurs d'asile.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir à l'UE et à ses États membres une vue d'ensemble comparative des réponses à la crise de l'asile de 2015 dans une sélection de villes des États membres qui ont accueilli un grand nombre de demandeurs d'asile - à l'aide d'un cadre d'indicateurs en matière de droits fondamentaux.
- Fournir à l'UE et à ses États membres des exemples de pratiques encourageantes concernant des procédures équitables et efficaces et l'accès à des services de base pour les demandeurs d'asile.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Dégager les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables ;
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants ;
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés ;
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	PRODUITS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyse des données et rédaction d'un rapport ;</li> <li>➤ Réunion d'experts pour partager les conclusions préliminaires ;</li> <li>➤ Collecte de données pour rendre compte des évolutions en matière de politique;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communication d'avis fondés sur des éléments probants aux institutions de l'UE et aux États membres sur la base des résultats préliminaires ;</li> <li>➤ Publication des conclusions.</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	3.50	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	17,500	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.50	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et événements</i>	44,500	-	-
<b>Total</b>	<b>4.00</b>	<b>Total</b>	<b>62,000</b>	-	-

## A 7.3 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux pour répondre aux défis opérationnels

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Conformément à l'agenda européen en matière de migration, la Commission européenne a développé une approche fondée sur les centres de crise (« hotspots »), dans le cadre de laquelle des agences compétentes de l'UE travaillent sur le terrain, avec les États membres de première ligne, pour identifier et enregistrer rapidement les migrants nouvellement arrivés, relever leurs empreintes digitales et les aiguiller afin qu'ils entament les procédures adéquates. Fin 2017, on compte neuf centres de ce type : cinq en Grèce et quatre en Italie. Cependant, en Italie, certains de ces centres ont été fermés ultérieurement ou utilisés à d'autres fins. Les centres d'enregistrements (« hotspots ») sont administrés par les États membres de l'UE, avec un degré élevé de soutien de l'UE, tant en termes de financement que de présence opérationnelle. Les activités menées par l'UE dans ces infrastructures touchent de nombreux droits inclus dans la charte de l'UE. Depuis 2016, la FRA mène des missions de grande ampleur en Grèce et en Italie et une présence temporaire de l'agence sur le terrain a été établie en Grèce. La fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux sur le terrain est venue compléter le soutien en amont, en matière de politique et de planification, offert à la Commission européenne, à Frontex et à l'EASO.

En 2019, la FRA prévoit de poursuivre son action sur le terrain, qui seront menées – en fonction de la situation – dans deux États membres de l'UE au maximum, à définir en fonction des flux migratoires et des défis qui en résultent en matière de droits fondamentaux. Les activités de la FRA seront menées en étroite coopération avec la Commission européenne, les agences de l'UE compétentes et les autorités nationales. Les experts de la FRA partageront des pratiques prometteuses et fourniront des conseils aux acteurs de l'UE et aux autorités nationales pour les aider à accomplir leurs tâches dans le respect total de la charte de l'UE. En s'appuyant sur le travail réalisé par l'agence à partir de 2016 et en restant ouverte à d'autres défis liés aux droits fondamentaux, la FRA se concentrera particulièrement sur la protection des enfants, des personnes vulnérables et des personnes à risque.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir aux acteurs de l'UE et aux autorités des États membres actifs sur le terrain une expertise en matière de droits fondamentaux adaptée aux défis concrets.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

- Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel ;
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés ;
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	PRODUITS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener des missions à plus long terme (ou assurer une présence régulière) dans des États membres de l'UE choisis parmi ceux les plus touchés par les arrivées de migrants ;</li> <li>Mettre en place des activités ciblées de renforcement des capacités ;</li> <li>Informier régulièrement l'UE et les États membres concernés des travaux menés par la FRA, des nouveaux défis en matière de droits fondamentaux et des solutions pour relever ceux-ci.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication régulière aux acteurs de l'UE et aux États membres concernés d'informations sur les risques et les lacunes en matière de droits fondamentaux ainsi que sur les pratiques prometteuses.</li> <li>Activités de renforcement des capacités sur mesure visant à remédier aux lacunes et aux risques recensés.</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		Recherche et données	-	-	40,000
Agents temporaires	2.25	Assistance technique et renforcement des capacités	60,000	-	-
Agents contractuels	1.50	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
END	-	Communications et événements	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3.75</b>	<b>Total</b>	<b>60,000</b>	-	40,000

## A 7.4 – Formes graves d'exploitation par le travail – perspectives des travailleurs (SELEX II)

PRIORITÉ 1 STATUT : en cours TYPE : pluriannuel DÉBUT : 01/01/2017

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le projet fait suite au projet de la FRA « Formes graves d'exploitation par le travail » (SELEX I) qui a été réalisé de 2013 à 2015. Alors que « SELEX I » consistait en une recherche documentaire dans les 28 États membres, parallèlement à des entrevues sur le terrain et des groupes de discussion spécifiques dans 21 États membres de l'UE avec différents groupes professionnels – tels que la police, les inspections du travail et les syndicats –, SELEX II a directement interrogé les groupes qui sont exposés aux formes graves d'exploitation par le travail – tels que les travailleurs saisonniers, détachés et domestiques, y compris les personnes qui ont subi une exploitation. La recherche comprenait des citoyens de l'UE et non membres de l'UE. SELEX II complète SELEX I, permettant donc une comparaison des réponses données par les titulaires de devoirs et les détenteurs de droits. En 2019, les résultats finaux du projet seront consignés par écrit et publiés, avec une diffusion ciblant des parties prenantes spécifiques, y compris, potentiellement : des autorités gouvernementales (en particulier, les ministères du travail et de la justice), les inspections du travail, la police, les syndicats et les services de soutien aux victimes – avec une conférence clé prévue dans le cadre de la présidence roumaine du Conseil de l'UE ; les institutions et agences de l'UE, en particulier les agences chargées de la justice et des affaires intérieures, Eurofound (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail) et EU-OSHA (Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail) ; les organismes internationaux (société civile et publique) travaillant dans le domaine de la lutte contre l'exploitation au travail : l'Organisation internationale du travail (OIT), la Confédération syndicale internationale (CSI), l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; finalement, le projet devrait bénéficier aux victimes de formes graves d'exploitation par le travail et aux travailleurs exposés à un risque d'exploitation grave.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Collecter des informations dans certains États membres de l'UE concernant les expériences des travailleurs qui risquent d'être gravement exploités, ou lorsqu'il existe des indications qu'ils ont effectivement subi une exploitation grave par le travail, comblant ainsi une lacune d'éléments probants concernant la situation sur le terrain, ce qui peut servir à éclairer les réponses politiques au niveau de l'UE et des États membres.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Dégager les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables ;
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants ;
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel ;
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés ;
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	PRODUITS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les résultats finaux de la recherche seront consignés par écrit et publiés ;</li> <li>➤ Conférence dans le cadre de la présidence roumaine du Conseil de l'UE ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport final ;</li> <li>➤ Diffusion du rapport ;</li> <li>➤ Présentation ciblée des résultats à l'intention de différents groupes de parties prenantes.</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		Recherche et données	5,000	-	-
Agents temporaires	0.20	Assistance technique et renforcement des capacités		-	-
Agents contractuels	0.20	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
END	-	Communications et événements	10,000	-	-
<b>Total</b>	<b>0.40</b>	<b>Total</b>	<b>15,000</b>	-	-

## Domaine d'action stratégique : RACISME

### Domaine d'activité 8 : Racisme, xénophobie et intolérance liée

Dans ce domaine de travail, la FRA suivra étroitement les travaux de la Commission européenne, avec une attention particulière pour la mise en œuvre du droit de l'UE en ce qui concerne la directive 2000/43 sur l'égalité raciale, la décision-cadre du Conseil sur le racisme et la xénophobie et les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Ce domaine d'activité impliquera également une coopération étroite avec les coordinateurs de la Commission européenne chargés de la lutte contre l'antisémitisme et de la lutte contre la haine à l'égard des musulmans. L'agence continuera de contribuer au travail des groupes de travail d'experts mis en place par le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2019 dans le cadre des activités suivantes :

#### Projets pluriannuels en 2019

---

- Deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives ;
- Collecte de données sur l'antisémitisme dans l'UE ;
- Coordination du sous-groupe sur les méthodologies d'enregistrement et de collecte de données au sujet des crimes de haine, qui relève du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance ;
- Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse des données.

#### Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux en 2019

---

- Offre d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE (y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux défis éventuels en matière de droits fondamentaux (collecte et analyse de données ponctuelles par exemple).

## A 8.1 – Deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les données collectées par la FRA et l'OSCE/le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) au sujet des tendances en matière d'incidents antisémites enregistrés indiquent que, dans de nombreux États membres, les personnes juives continuent de faire face à des incidents répétés de violence et de discours de haine motivés par les préjugés contre les Juifs. Dans le même temps, des recherches montrent que la plupart des incidents ne sont jamais signalés aux autorités et ne sont donc pas pris en considération dans les statistiques. En 2012, la FRA a mené une enquête dans huit États membres de l'UE dans le but de collecter pour la première fois des données comparables au sujet des expériences des personnes juives. Cette enquête comprenait des questions sur la discrimination et les crimes de haine, mais aussi sur les préjugés contre les Juifs, la sécurité et la possibilité de vivre ouvertement leur vie en tant que Juifs. Les données contribuent à l'évaluation des progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre de la décision-cadre du Conseil sur le racisme (2008/913/JAI), de la directive victimes (2012/29/UE) ainsi que de la directive sur l'égalité raciale (2000/43/CE).

La deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives permettra à l'agence et à ses parties prenantes d'examiner les progrès réalisés en matière de protection des droits fondamentaux des personnes juives conformément à la législation et aux politiques existantes de l'UE. En s'appuyant sur les outils et les méthodes de collecte de données élaborés pour l'enquête de 2012, la deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des Juifs recueillera des données sur les expériences et les avis des personnes juives. Les données collectées grâce à l'enquête compléteront les statistiques officielles et non officielles sur les incidents antisémites, l'enquête étant à même de contribuer à une compréhension exhaustive et nuancée des défis en matière de droits fondamentaux auxquels les personnes juives sont confrontées dans l'UE. Les données que l'enquête permettra de récolter ne peuvent être obtenues à partir d'autres sources, comme le démontre l'utilisation continue des résultats et de l'analyse de l'enquête 2012 de la FRA par ses parties prenantes et les médias. En 2019, la FRA continuera de diffuser les conclusions de l'enquête.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Cerner l'évolution au fil du temps en partant des résultats de la première enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives menée en 2012 ;
- Développer les méthodes de recherche afin d'interroger des groupes difficiles à atteindre à l'aide d'outils d'enquête en ligne ;
- Contribuer à l'évaluation et au développement des politiques destinées à protéger les droits fondamentaux des personnes juives vivant dans l'UE ;
- Fournir aux principales parties prenantes de la FRA des données issues de recherches qui peuvent être utilisées pour sensibiliser aux droits fondamentaux et combler les lacunes en matière de protection de ces droits.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Dégager les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables ;
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants ;
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés ;
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

#### ACTIVITÉS

- Traduction, publication et diffusion des résultats ;
- Formulation de conseils fondés sur des éléments de preuve à l'intention des institutions et des États membres de l'UE ;
- Coopération avec les parties prenantes et travail de sensibilisation ;

#### PRODUITS

- Présentation des résultats de l'enquête lors d'événements nationaux ou au niveau de l'UE ;
- Collaboration avec les parties prenantes sur la base des résultats de l'enquête.

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	6,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1.00	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.20	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0.35	<i>Communications et événements</i>	4,000	-	30,000
<b>Total</b>	<b>1.55</b>	<b>Total</b>	<b>10,000</b>	-	-

## A 8.2 – Antisémite : collecte et analyse de données

PRIORITÉ 1      STATUT : en cours      TYPE : pluriannuel      DÉBUT : 01/01/2014

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Chaque année, l'agence rassemble les informations existantes sur la situation de la collecte de données concernant l'antisémitisme dans l'UE, ce qui permet d'identifier les tendances en matière de collecte de données, l'antisémitisme restant un sujet de préoccupation pour l'UE et ses États membres.

### OBJECTIFS DU PROJET

- L'objectif principal est de fournir des conseils fondés sur des éléments de preuve aux décideurs politiques nationaux et de l'UE en matière de lutte contre l'antisémitisme, en faisant prendre conscience de l'étendue du phénomène et des mesures prises pour le combattre.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Dégager les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables ;
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants ;
4. Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et les libertés.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	PRODUITS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collecte et analyse de données ;</li> <li>➤ Publication et communication des résultats.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à jour annuelle sur la situation de la collecte de données sur l'antisémitisme dans l'UE.</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	4,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	0.30	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.30	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0.10	<i>Communications et événements</i>	1,000	-	-
<b>Total</b>	<b>0.70</b>	<b>Total</b>	<b>5,000</b>	-	-

## A 8.3 – Contribuer au travail des groupes de travail d'experts mis en place par le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance

PRIORITÉ 1 STATUT : en cours TYPE : pluriannuel DÉBUT : 01/01/2015

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La Commission européenne a mis en place le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance le 14 juin 2016 afin de donner suite aux conclusions du Colloque annuel sur les droits fondamentaux de 2015 dont le thème était « La tolérance et le respect : prévenir et combattre l'antisémitisme et l'islamophobie en Europe ».

L'objectif de ce groupe de haut niveau (GHN) est de donner une nouvelle impulsion politique pour que l'UE et ses États membres progressent dans le domaine de la lutte contre la haine et l'intolérance en Europe. À l'avenir, un intérêt particulier sera accordé à assurer que les standards existant et les orientations élaborées soient utilisés pour progresser concrètement sur le terrain et au niveau national, également afin d'assurer une mise en œuvre plus efficace des normes européennes.

Dans ce contexte, L'agence contribuera au travail des groupes de travail composés d'experts mis en place par le groupe le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance dans les domaines essentiels identifiés.

En particulier, améliorer l'enregistrement et identifier une méthodologie de collecte de données sur les crimes, y compris en se basant sur les modèles nationaux convaincants et sur les expériences de la société civile, qui est un domaine où les progrès à faire restent cruciaux. D'autres travaux sur les méthodes d'enregistrement et de collecte de données au sujet des crimes de haine seront réalisés par le groupe de travail composés d'experts, coordonnés par l'Agence, qui continuera, tout en se basant dessus, le travail précédemment réalisé par le sous-groupe précédant sur lequel l'Agence avait déjà porté (2016-2018) tout comme sur les discussions et les réalisations du Groupe de Travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes inspirés par la haine (2014-2016). Les activités du groupe de travail composés d'experts contribueront également à la tâche qui incombe à l'agence de « mettre au point des méthodes et des normes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen », conformément à l'article 4, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

### OBJECTIFS DU PROJET

- L'objectif du sous-groupe est d'aider les États membres à mettre au point des méthodes permettant d'améliorer l'enregistrement des incidents relatifs à des crimes de haine par les agents de police en première ligne lors du signalement de ces incidents, ainsi que la collecte ultérieure de données.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Dégager les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables ;
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants ;
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel ;
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés ;
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	PRODUITS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aider les États membres à améliorer l'enregistrement des incidents liés aux crimes inspirés par la haine par les officiers de police de premier plan et assister les États membres dans l'implémentation des principes directeurs dans les domaines d'enregistrement des crimes inspirés par la haine</li> <li>➤ Aider les États membres à identifier les lacunes et améliorer la collecte de données concernant les crimes inspirés par la haine au niveau national.</li> <li>➤ Faciliter les échanges de pratiques entre les États membres concernant la collecte de ces données;</li> <li>➤ Contribuer au travail dans d'autres domaines des groupes de travail composés d'experts qui seront mis en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunions semestrielles du groupe de travail composés d'experts;</li> <li>➤ Séminaires de renforcement des capacités et documentation.</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		Recherche et données	-	-	-
Agents temporaires	0.65	Assistance technique et renforcement des capacités	40,000	-	-
Agents contractuels	0.30	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
END	1.25	Communications et événements	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2.20</b>	<b>Total</b>	<b>40,000</b>	-	-

## A 8.4 – Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse des données

<b>PRIORITÉ 1</b>	<b>STATUT : en cours</b>	<b>TYPE : pluriannuel</b>	<b>DÉBUT : 01/01/2017</b>
-------------------	--------------------------	---------------------------	---------------------------

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'article 17 de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, aussi appelée la directive sur l'égalité raciale, invite la Commission européenne à établir un rapport au Parlement européen et au Conseil sur l'application de la directive dans les États membres. Il dispose en outre que ce rapport « prend en considération, comme il convient, l'opinion de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes », qui a aujourd'hui été remplacé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Ce projet recueillera et analysera les données et éléments de preuve existants relatifs à la mise en œuvre de la directive. En 2019, la FRA recueillera les données pertinentes, qui serviront à alimenter les rapports de la Commission relatifs à l'application de la directive sur l'égalité raciale à publier en 2020. Ces travaux tiendront dûment compte de l'intersectionnalité du phénomène de discrimination, en incluant la dimension de genre.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des données et des éléments de preuve à la Commission européenne en ce qui concerne ses obligations au titre de l'article 17 de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Dégager les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables ;
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants ;
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel ;
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés ;
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	PRODUITS
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Recherche documentaire et collecte de données (interne et FRANET) ;</li> <li>&gt; Analyse des données et des éléments probants (par exemple, EU-MIDIS II et données collectées pour différents rapports thématiques, ainsi que le rapport annuel sur les droits fondamentaux de l'agence) ;</li> <li>&gt; Missions et participation à des réunions externes, le cas échéant ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Contributions à la Commission européenne, au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne.</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	8,500	-	80,000
<i>Agents temporaires</i>	0.50	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.30	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0.35	<i>Communications et événements</i>	1,500	-	-
<b>Total</b>	<b>1.15</b>	<b>Total</b>	<b>10,000</b>	-	<b>80,000</b>



## Domaine d'action stratégique : **ENGAGEMENT**

### Domaine d'activité 9 : Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

#### Introduction

---

Les projets et les activités couvrant plusieurs domaines de travail thématiques de la FRA sont présentés comme « projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel ». Les principaux projets présentés dans cette section sont les suivants :

#### Rapports annuels

---

Le Rapport sur les droits fondamentaux 2019 couvrira les évolutions en matière de droits fondamentaux dans l'Union européenne entre janvier et décembre 2018 dans les domaines couverts par le cadre pluriannuel. Chaque chapitre présentera en conclusion des avis pertinents pour les politiques et fondés sur les éléments de preuve identifiés et analysés dans le rapport. Le conseil d'administration doit encore décider du thème de la section « Focus ».

#### Enquête sur les droits fondamentaux

---

L'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux est la première enquête à l'échelle de l'UE visant à produire des données comparables sur les expériences vécues par la population européenne dans le domaine des droits fondamentaux au fil du temps (à chaque édition de l'enquête) dans l'UE. L'enquête sera réalisée en 2019 et les résultats seront disponibles en 2020

#### Système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux

---

En 2019, l'Agence mettra à disposition le système d'information européen sur les droits fondamentaux (EFRIS), une interface permettant d'effectuer des recherches et rassemblant des ressources émanant de plusieurs sources traitant des questions relatives aux droits de l'homme, notamment les Nations Unies (ONU), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe et l'UE. Ce système met à disposition des informations relatives à l'engagement de l'UE et des États membres de l'UE envers les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et au respect de ces derniers dans un format visuellement convivial, permettant les recherches et régulièrement mis à jour.

#### Sensibilisation et promotion efficace des droits

---

La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil ont souligné à plusieurs reprises la nécessité d'une sensibilisation accrue aux droits fondamentaux inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Les deux plans stratégiques de l'agence (plan pour 2013-2017 et plan pour 2018-2022) ont répondu à cet appel en faisant de la promotion et de la communication efficace l'une de leurs priorités pour renforcer une culture des droits au sein de l'Union européenne et de ses États membres.

#### Coopération avec les États membres de l'UE et les organes de défense des droits de l'homme au niveau national

---

À l'échelle des États membres de l'UE, l'agence consolidera sa coopération avec les acteurs nationaux engagés dans la défense des droits de l'homme. Elle fera le point sur la situation des institutions nationales de défense des droits de l'homme dans l'UE, mettant à jour son rapport de 2010 sur le sujet. En outre, l'agence améliorera la pertinence et l'impact de ses données probantes et de son aide en matière de droits fondamentaux aux niveaux national et local en organisant des réunions avec les acteurs pertinents et en participant à celles-ci.

#### Plate-forme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile

---

La FRA maintiendra le statut de la plate-forme des droits fondamentaux en tant que forum de première importance en faveur de la participation d'un large éventail d'acteurs de la société civile et soutiendra les activités de la société civile pour protéger et promouvoir les droits fondamentaux, y compris en menant des activités de sensibilisation concernant les conclusions de l'Agence relatives au développement de l'espace civique dans les États membres de l'UE.

**A 9.1 – Rapports annuels**

<b>PRIORITÉ 1</b>	<i>STATUT : en cours</i>	<i>TYPE : pluriannuel</i>	<i>DÉBUT : 01/01/2018</i>
-------------------	--------------------------	---------------------------	---------------------------

**DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

Le Rapport sur les droits fondamentaux est le rapport annuel de l'agence sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE et s'assortit d'un rapport d'activité. Le Rapport sur les droits fondamentaux, qui comporte une section « Focus » consacrée à un aspect particulièrement pertinent pour les priorités politiques dans l'UE, recense les tendances au fil du temps et présente des pratiques prometteuses pertinentes. Ses conclusions en ce qui concerne l'utilisation de la charte par les juridictions nationales sont incluses dans le rapport annuel de la Commission européenne sur l'application de la Charte des droits fondamentaux. Le Parlement européen utilise également ses conclusions générales dans son rapport sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE. Le Rapport sur les droits fondamentaux est mentionné dans les conclusions du Conseil pertinentes.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Identifier et analyser les tendances principales dans le domaine des droits fondamentaux ;
- Assister l'UE et ses États membres dans la prise de décision en fournissant des conclusions fondées sur des faits probants ;
- Identifier et diffuser des exemples de bonnes pratiques ;
- Renforcer la sensibilisation dans le domaine des droits fondamentaux.

**LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

1. Dégager les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables ;
4. Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et les libertés.

**PLAN DE PROJET POUR 2019**

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>PRODUITS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collecte de données, analyse et rédaction ;</li> <li>➤ Production, traduction et diffusion ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport sur les droits fondamentaux ;</li> <li>➤ Rapport de synthèse avec avis ;</li> <li>➤ Publication de la composante en ligne ;</li> <li>➤ Rapport d'activité annuel.</li> </ul>

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019**

<b>Ressources humaines</b>		<b>Ressources financières</b>	<b>1<sup>re</sup> priorité</b>	<b>2<sup>e</sup> priorité</b>	<b>3<sup>e</sup> priorité</b>
		<i>Recherche et données</i>	<i>285,000</i>	-	<i>100,000</i>
<i>Agents temporaires</i>	<i>2.60</i>	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	<i>0.30</i>	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	<i>0.15</i>	<i>Communications et événements</i>	<i>145,000</i>	-	-
<b>Total</b>	<b>3.05</b>	<b>Total</b>	<b>430,000</b>	-	<i>100,000</i>

## A 9.2 – Enquête sur les droits fondamentaux - réalisation d'une enquête à l'échelle de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux

PRIORITÉ 1 STATUT : en cours TYPE : pluriannuel DÉBUT : 01/01/2014

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux est la première enquête à l'échelle de l'UE visant à produire des données comparables sur les expériences vécues par la population européenne dans le domaine des droits fondamentaux au fil du temps (grâce à chaque édition de l'enquête) dans l'UE. Contrairement aux enquêtes Eurobaromètre, cette enquête ne porte pas uniquement sur les attitudes ou les opinions des personnes, mais aussi sur leurs actions et leurs expériences liées au bénéfice des droits fondamentaux. Elle complète les enquêtes EU-MIDIS menées par l'agence, étant donné qu'elle établit (dans la mesure du possible) un lien avec certaines questions posées dans les enquêtes EU-MIDIS en ce qui concerne les minorités ethniques et les groupes d'immigrants, et ce à des fins de comparaison. Le module de base de l'enquête, répété au minimum tous les cinq ans, a pour but de collecter des données au sujet d'un large éventail de questions liées aux droits fondamentaux telles que la discrimination fondée sur différents motifs, la sensibilisation aux droits, la protection des consommateurs, la protection des données et le droit à une bonne administration. Cette collecte se concentrera sur les domaines pour lesquels aucune donnée n'est disponible via Eurostat, Eurobaromètre ou d'autres enquêtes existantes à l'échelle de l'UE ou pour lesquels aucune collecte régulière de données n'est menée à des fins de comparaison au moyen d'un instrument d'enquête. À cet égard, l'enquête est élaborée en étroite collaboration avec les acteurs pertinents, y compris la Commission, afin de garantir la complémentarité et d'éviter les doubles emplois. En outre, elle permettra de collecter des données sur les expériences de la population en tant que victimes de la criminalité, qui constitueront autant de données précieuses pour les travaux de l'agence relatifs aux victimes de la criminalité et offriront des éclairages stratégiques essentiels au vu de l'absence actuelle d'enquête à l'échelle de l'UE sur la criminalité. Le module de base peut être complété par des modules supplémentaires, qui répondront aux besoins de données d'autres projets spécifiques de la FRA, le cas échéant. Le contenu et la portée de l'enquête ont été définis au moyen de consultations avec des experts en enquêtes et une sélection de parties prenantes - dont (par exemple) les organismes de promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits de l'homme, la Commission européenne (y compris Eurostat), le Conseil de l'Europe et le Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies.

### OBJECTIFS DU PROJET

- L'enquête vise à combler le manque actuel de données fiables et comparables dans la plupart des domaines des droits fondamentaux au sujet des expériences vécues « sur le terrain » par les citoyens en ce qui concerne une série de droits ;
- Fournir des données relatives à des indicateurs clés sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE, tant au niveau des États membres qu'au niveau de l'UE ;
- Les futures éditions de l'enquête (au minimum tous les cinq ans) permettront d'identifier pour la première fois des tendances spécifiques au fil du temps, ce qui aidera les décideurs politiques au niveau européen et au niveau national à prendre des décisions fondées sur des données probantes en ce qui concerne la future législation et l'affectation des ressources ;
- Les résultats seront également utilisés pour faire face aux besoins de données de l'agence dans d'autres projets et domaines thématiques spécifiques.

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Dégager les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables ;
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants ;
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel ;
4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés ;
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

### PLAN DE PROJET POUR 2019

#### ACTIVITÉS

- Poursuite des activités de collecte de données à grande échelle initiées en 2018 ;
- Information des principales parties prenantes concernant les progrès de l'enquête ;
- Analyse des données contextuelles collectées par l'intermédiaire de FRANET ;

#### PRODUITS

- Présentation des premiers résultats ;
- Documentation technique concernant la méthodologie et les résultats de l'enquête.

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>e</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	890,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	2.50	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.60	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et événements</i>	10,000	-	-
<b>Total</b>	<b>3.10</b>	<b>Total</b>	<b>900,000</b>	-	-

**A 9.3 – Système d'information européen sur les droits fondamentaux – EFRIS**

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

**DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

Les praticiens du droit et les décideurs de l'Union européenne ont régulièrement besoin de données factuelles sur différentes questions relatives aux droits fondamentaux. De très nombreuses données, informations et analyses sont disponibles dans le cadre des mécanismes de contrôle existants et d'autres processus associés aux droits de l'homme aux niveaux européen et international. Toutefois, toutes ces ressources ne sont pas toujours facilement accessibles et les différents mécanismes et processus ne sont pas suffisamment interconnectés. Un seul et unique point d'accès améliore grandement la connaissance et l'utilisation de ces ressources, car il permet de regrouper les documents pertinents des États membres de l'UE. Améliorer l'accessibilité et la visibilité des sources existantes au niveau de l'UE permet d'accroître leur importance, ce qui contribue à soutenir l'activité des mécanismes de contrôle et l'impact de leurs évaluations.

L'agence a suggéré en 2014 (rapport annuel), et en 2016 (avis sur les valeurs de l'UE), la mise au point d'un « système d'information sur les droits fondamentaux » pour l'UE rassemblant des ressources émanant de plusieurs sources traitant des questions relatives aux droits de l'homme, notamment les Nations Unies (ONU), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe et l'UE. Ce système est surnommé « système d'information européen sur les droits fondamentaux » (EFRIS). Il permet d'améliorer la transparence et l'objectivité et de sensibiliser le public aux normes européennes et internationales dans le cadre de l'UE. Sa valeur ajoutée comprend la mise à disposition d'informations relatives à l'engagement de l'UE et des États membres de l'UE envers les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et au respect de ces derniers dans un format visuellement convivial, permettant les recherches et régulièrement mis à jour. Il permet aux praticiens d'évaluer en connaissance de cause et plus facilement la situation des droits fondamentaux d'un pays dans un domaine spécifique (par exemple, dans le cadre de l'asile et de la reconnaissance mutuelle).

D'ici la fin de l'année 2019, EFRIS sera mis à disposition en ligne et offrira une interface permettant d'effectuer des recherches structurées par sujet, droit et État membre de l'UE, présentant ainsi les informations disponibles des mécanismes de contrôle existant aux différents niveaux. EFRIS inclura l'engagement formel des États membres dans le cadre de leurs obligations internationales (adhésion aux conventions et aux protocoles additionnels, acceptation des adhésions et des retraits, procédures de plaintes, etc.). Pour rendre ces données disponibles aussi efficacement que possible, la technologie la plus appropriée (notamment pour effectuer des « métarecherches » dans les bases de données existantes) est explorée. Les autres questions abordées traitent de la manière de refléter correctement les données, les informations et les recommandations des mécanismes de contrôle et de rendre les outils aussi conviviaux et opérationnels que possible pour les praticiens dans l'UE.

Tout en conservant les intentions des sources initiales et le degré de critique, EFRIS présentera les conclusions de façon à permettre, autant que possible, une comparaison dans le temps et entre les États membres et à offrir une orientation en contexte, notamment d'éventuelles limitations des données, des informations et des analyses.

Le projet repose sur les travaux menés par le HCDH, comme la base de données sur la jurisprudence (<http://juris.ohchr.org>) et l'index universel des droits de l'homme (<http://uhri.ohchr.org>) ainsi qu'HUDOC du Conseil de l'Europe, et a été élaboré en consultation avec ces organisations en particulier. EFRIS ne constituera pas une base de données supplémentaire mais recourra aux technologies pour rassembler les données des bases de données existantes.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Explorer, piloter et évaluer un outil en ligne qui regroupe des données et des informations relatives à la situation des droits fondamentaux au sein de l'UE ;
- Élaborer des recommandations accessibles et conviviales sur l'utilisation efficace de la base de données et sur les recherches dans cette dernière ;
- Contribuer à l'amélioration des droits fondamentaux au sein de l'UE grâce, par exemple, au renforcement de la confiance mutuelle en facilitant l'accès aux évaluations en matière de droits de l'homme.

**LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

1. Dégager les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables ;
2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants ;
3. Soutenir des initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel ;
4. Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et les libertés.

**PLAN DE PROJET POUR 2019**

ACTIVITÉS	PRODUITS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une réunion d'experts/de parties prenantes avec 15 participants ;</li> <li>➤ Extension et adaptation des outils en ligne ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Outil perfectionné disponible en ligne.</li> </ul>

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019**

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>e</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1.60	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.25	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	20,000	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et événements</i>	80,000	-	-
<b>Total</b>	<b>1.85</b>	<b>Total</b>	<b>100,000</b>	-	-

**A 9.4 – Sensibilisation et promotion efficace des droits**

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

**DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

Les institutions et les États membres de l'Union européenne (UE) ont souligné la nécessité de communiquer sur les droits fondamentaux et d'y sensibiliser le public. Dans cette perspective, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) organisera diverses activités en s'appuyant sur le document intitulé « 10 clés pour communiquer efficacement sur les droits » (*10 keys to effectively communicating rights*), qui sera intégré dans les communications de l'Agence.

La FRA continuera de consolider son rôle de premier plan dans la communication efficace sur les droits de l'homme afin de maintenir le soutien à ces droits, d'influencer les leaders du changement et de sensibiliser les détenteurs des droits. Cette mission centrale est essentielle pour éviter que les agendas stratégique et médiatique soient récupérés par des tiers déterminés à démanteler le cadre des droits de l'homme. En 2019, l'Agence maintiendra son groupe fermé sur Facebook, qui permet aux experts en communication sur les droits de l'homme d'échanger des informations et des expériences. Il réunira également les experts en communication des administrations et des organisations de protection des droits de l'homme des États membres de l'UE, de même que les messagers « non experts » qui s'adressent à un public autre que les parties prenantes habituelles (par exemple, blogueurs, conteurs - « storytellers »-, jeunes Européens). L'objectif général consistera à constituer un groupe de travail ad hoc consacré à la communication sur les droits.

La FRA diffusera ses travaux au moyen d'événements, organisés en coopération avec les États membres de l'UE qui occuperont à tour de rôle la Présidence de l'UE pendant six mois (Roumanie et Finlande en 2019), ainsi qu'en coopération avec les subventions Espace économique européen (EEE)/Norvège et avec le soutien de celles-ci. Ces événements rassembleront des parties prenantes spécifiques, en particulier des hauts fonctionnaires à l'échelon national et de l'UE, ainsi que la société civile, autour de questions liées aux droits fondamentaux, qui occupent une place particulièrement importante dans l'agenda stratégique de l'UE.

L'Agence assurera également le suivi des appels à l'action énoncés dans la déclaration de la Présidence du Forum des droits fondamentaux 2018. Parallèlement, elle procédera à une évaluation du Forum afin de déterminer sa valeur ajoutée et de définir son avenir.

L'Agence organisera également des campagnes sur les médias sociaux en vue de promouvoir, d'une part, les résultats de projets spécifiques et, d'autre part, les droits fondamentaux en général. En parallèle, elle examinera la possibilité de créer un blog en ligne, sur lequel le personnel pourrait publier des billets qui ne seraient pas directement liés à des réalisations spécifiques de l'Agence. Cette activité sera modérée par les cadres dirigeants de l'Agence. En 2019, l'Agence complétera et lancera sa boîte à outils pour les médias, qui peut aider les professionnels des médias à traiter les questions relatives aux migrations et à l'asile. Les professionnels des médias seront formés à l'utilisation de la boîte à outils au moyen de webinaires, l'objectif étant de renforcer la compétence médiatique.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Fournir aux parties prenantes un espace sûr pour discuter des questions relatives aux droits fondamentaux
- Aider les professionnels des médias à améliorer leur façon de traiter les questions relatives aux droits fondamentaux
- Faciliter les échanges de bonnes pratiques entre les acteurs de la communication sur les droits de l'homme

**LIEN AVEC LE PILIER STRATÉGIQUE DE LA FRA**

4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

**PLAN DE PROJET POUR 2019**

ACTIVITÉS	PRODUITS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Coopération avec les Présidences roumaine et finlandaise du Conseil de l'UE pour l'organisation d'événements conjoints dans le cadre des priorités de la Présidence de l'UE</li> <li>➤ Collaboration avec les experts en communication sur les droits de l'homme afin d'améliorer la communication des messages dans ce domaine</li> <li>➤ Réunir les experts en communication des administrations et des organisations de protection des droits de l'homme des États membres de l'UE, ainsi que les messagers « non experts »</li> <li>➤ Constitution d'un groupe de travail ad hoc consacré à la communication sur les droits</li> <li>➤ Modération et animation des échanges entre les experts en communication sur les droits de l'homme membres du groupe fermé créé sur Facebook par la FRA</li> <li>➤ Organisation de campagnes sur les médias sociaux sur les thèmes clés du programme de travail de la FRA pour 2019</li> <li>➤ Renforcement des capacités et formation des professionnels des médias à l'utilisation des boîtes à outils de la FRA (par exemple, la boîte à outils pour les médias, le Guide pour comprendre et prévenir le profilage ethnique discriminatoire, etc.) à l'aide de webinaires, de séminaires, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conférences des deux Présidences de l'UE (Roumanie et Finlande)</li> <li>➤ Réunion des experts en communication (Vienne)</li> <li>➤ Échanges d'informations réguliers entre les experts en communication sur les droits de l'homme (groupe Facebook)</li> <li>➤ Boîte à outils en ligne, par exemple la boîte à outils pour les médias</li> <li>➤ Campagnes dans les médias sociaux</li> <li>➤ Webinaires, séminaires et autres séances de formation</li> </ul>

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019**

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		Recherche et données	-	-	-
Agents temporaires	1.50	Assistance technique et renforcement des capacités	-	-	-
Agents contractuels	0.20	Coopération institutionnelle et réseaux	-	-	-
END	1.10	Communications et événements	150,000	-	150,000
<b>Total</b>	<b>2.80</b>	<b>Total</b>	<b>150,000</b>	-	<b>150,000</b>

## A 9.5 – Coopération avec les États membres et les organismes nationaux de protection des droits de l’homme

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les autorités nationales et locales, de même que les organismes de protection des droits de l’homme des États membres de l’UE comptent parmi les principales parties prenantes de la FRA étant donné qu’ils sont directement concernés par une grande partie des travaux de l’Agence. Il importe donc que la FRA établisse et maintienne une coopération et une coordination structurées avec les ministères compétents, les autorités nationales et locales, les institutions nationales de défense des droits de l’homme (NHRI), les organismes de promotion de l’égalité et les organisations médiatrices, notamment par l’intermédiaire de leurs réseaux représentatifs. Par cette coopération, la FRA fournit aux États membres et aux organismes publics nationaux compétents en matière de droits de l’homme une aide ciblée et des conseils fondés sur des données factuelles, selon les besoins.

Afin d’optimiser la pertinence et l’incidence de son action dans les États membres de l’UE, la FRA, dans le cadre de ce projet, encouragera la coopération et la coordination avec les entités suivantes : les agents de liaison nationaux (OLN) ; les autorités nationales et locales compétentes ; les parlements nationaux ; le Réseau européen des institutions de défense des droits de l’homme (ENNHRI) ; le Réseau européen d’organismes de promotion de l’égalité (Equinet) ; et le Réseau européen des médiateurs (ENO). Ce faisant, ce projet peut également aider l’UE et ses États membres à mettre en œuvre l’objectif de développement durable n° 16 « Paix, justice et institutions efficaces ».

En 2019, la FRA actualisera son rapport de 2010 sur les NHRI dans les États membres de l’UE, en coopération avec l’ENNHRI, le Conseil de l’Europe, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH), le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l’homme (BIDDH) et la Commission européenne. Elle intensifiera également sa coopération avec les villes et leurs réseaux afin de promouvoir le concept de « villes des droits de l’homme » dans l’UE.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Coopérer avec les autorités nationales et leur fournir des conseils fondés sur des données factuelles ainsi qu’une expertise en s’appuyant sur les résultats de l’Agence, et en utilisant comme principal point de référence la Charte des droits fondamentaux de l’UE, lorsqu’elle s’applique
- Coopérer avec les organismes publics des États membres de l’UE compétents en matière de droits de l’homme, et leur fournir un soutien
- Promouvoir les droits fondamentaux, y compris à l’échelon local, en coopération avec les villes et leurs réseaux

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

2. Contribuer à améliorer l’élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir les initiatives stratégiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel
4. Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et les libertés
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d’entraide

### PLAN DE PROJET POUR 2019

#### ACTIVITÉS

- Coopération et communication régulières avec les agents de liaison nationaux
- Coopération structurée avec les NHRI, les organismes en charge de l’égalité et leurs réseaux ENNHRI, Equinet et l’ENO
- Mise à jour du rapport de la FRA sur la situation des NHRI dans l’UE publié en 2010, en coopération avec l’ENNHRI et en concertation avec la Commission européenne, le Conseil de l’Europe, le HCDH et l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)/le BIDDH
- Coopération ponctuelle avec les parlements nationaux
- Réunions ponctuelles avec certains acteurs nationaux et locaux sur des questions spécifiques liées aux droits fondamentaux afin de partager les résultats pertinents de la FRA et d’échanger des pratiques entre États membres, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable
- Coopération avec des réseaux de villes, par exemple les Capitales européennes de la culture 2019, afin de promouvoir les droits fondamentaux à l’échelon local et d’étudier la possibilité de créer une plate-forme européenne des villes des droits de l’homme.

#### RÉSULTATS

- Réunions et consultations avec les agents de liaison nationaux, et comptes rendus de réunions correspondants
- Réunions et consultations avec les autorités nationales et locales compétentes
- Réunions et consultations avec l’ENNHRI, Equinet, l’ENO et leurs membres
- Mise à jour du rapport de 2010 de la FRA sur la situation des NHRI dans l’UE (publication en 2020);
- Documents et notes d’information à l’intention des autorités nationales et locales, le cas échéant
- Visites nationales du directeur de la FRA

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	77,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	2.00	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.30	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	241,500	-	-
<i>END</i>	0.80	<i>Communications et événements</i>	6,500	-	-
<b>Total</b>	<b>3.10</b>	<b>Total</b>	<b>325,000</b>	-	-



**A 9.6 – Plate-forme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile**

<b>PRIORITÉ 1</b>	<b>STATUT : en cours</b>	<b>TYPE : pluriannuel</b>	<b>DÉBUT : 01/01/2018</b>
-------------------	--------------------------	---------------------------	---------------------------

**DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

Conformément à l'article 10 de son règlement fondateur, l'Agence coopère étroitement avec des organisations de la société civile intervenant dans le domaine des droits fondamentaux au moyen de sa « plate-forme des droits fondamentaux ». Ce mécanisme d'échange d'informations et de mutualisation des connaissances rassemble plus de 700 organisations de niveaux européen/international, national et local (organisations non gouvernementales consacrées aux droits de l'homme, syndicats, organisations patronales, organisations sociales et professionnelles pertinentes, églises, organisations religieuses, philosophiques et non confessionnelles, universités et autres experts qualifiés). Eu égard au travail de l'Agence, la plate-forme des droits fondamentaux assume certaines missions clés : elle communique des suggestions au conseil d'administration sur le programme de travail annuel ; elle fournit un retour d'information et des suggestions au conseil d'administration concernant le rapport sur les droits fondamentaux ; elle contribue aux projets de la FRA, du lancement à la livraison ; elle apporte sa contribution par diverses consultations ; et elle participe aux activités de sensibilisation. En tant que défenseurs des droits de l'homme, les organisations de la société civile jouent également un rôle crucial dans la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, dont l'Agence souhaite soutenir la mise en œuvre. L'indicateur 16.10.1 des objectifs de développement durable, relatif aux attaques violentes à l'encontre de défenseurs des droits de l'homme, est directement lié au travail de l'Agence avec la société civile.

En 2019, le travail de la FRA avec la plate-forme des droits fondamentaux et la société civile sera axé sur :

- la gestion et l'élaboration de la plate-forme de façon à accroître son potentiel et son incidence ;
- la poursuite des travaux sur les questions liées à l'espace civique dans le prolongement des recherches et de la collecte de données à ce sujet effectuées par la FRA, du Forum des droits fondamentaux 2018 et de l'édition 2018 du colloque de la Commission européenne sur les droits fondamentaux consacré à la démocratie.

Afin de créer des synergies avec d'autres initiatives et programmes liés à la société civile aux niveaux international et de l'UE, le projet sera mis en œuvre en concertation avec la Commission européenne et des partenaires internationaux, dont le Conseil de l'Europe, l'OSCE/le BIDDH et le HCDH, et en partenariat avec le panel consultatif de la plate-forme des droits fondamentaux et les principaux réseaux de la société civile.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Maintenir la plate-forme des droits fondamentaux comme principal forum de dialogue et d'échange avec et entre de nombreux acteurs de la société civile
- Donner à la société civile les moyens de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux, et renforcer ses capacités à cet égard, notamment en sensibilisant aux conclusions de l'Agence sur les enjeux liés à l'espace civique
- Faciliter le dialogue entre la société civile et les décideurs politiques au sujet des droits fondamentaux

**LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

**PLAN DE PROJET POUR 2019****ACTIVITÉS****Gestion et développement de la plate-forme des droits fondamentaux :**

- échanges d'informations et de connaissances en ligne et hors ligne
- réunions thématiques/d'experts
- webinaires de renforcement des capacités
- échanges réguliers avec le panel consultatif, dont deux réunions
- coopération avec la société civile à l'échelon national et avec ses réseaux européens
- soutien à la contribution de la société civile aux projets de la FRA
- élargissement et amélioration de la base de données des organisations, en incluant les organisations de la société civile dont l'action porte sur les objectifs de développement durable
- mise en œuvre des consultations avec la plate-forme des droits fondamentaux
- préparation des prochaines élections du panel consultatif (début 2020)

**Poursuite des travaux sur les questions liées à l'espace civique :**

- sensibilisation aux conclusions de l'Agence concernant les enjeux liés à l'espace civique dans les États membres de l'UE
- coopération pour promouvoir le suivi des recherches de l'Agence sur les enjeux auxquels est confrontée la société civile, notamment avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité économique et social européen (CESE)
- amélioration de la coordination avec les organisations internationales (Conseil de l'Europe, OSCE/BIDDH, HCDH)
- définition des besoins des organisations de la plate-forme des droits fondamentaux en matière de soutien.

**RÉSULTATS**

- lettre d'information en ligne hebdomadaire
- réunions thématiques avec des experts de la société civile et comptes rendus de réunions
- webinaires
- réunions du panel consultatif et comptes rendus de réunions
- consultations/questionnaires
- présentations et conversations avec les parties prenantes concernant le rapport de la FRA sur les enjeux auxquels sont confrontées les organisations de la société civile

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019**

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1.00	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	1.00	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	85,000	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et événements</i>	5,000	-	-
<b>Total</b>	<b>2.00</b>	<b>Total</b>	<b>90,000</b>	-	-

## A 9.7 – Fournir des conseils et une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences autres organes de l'UE

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'Agence coopère étroitement avec les institutions, agences et autres organismes de l'UE qui sont les principaux bénéficiaires des données et des avis fondés sur des données factuelles et sur l'expertise de la FRA. Les échanges réguliers avec les acteurs à l'échelle de l'UE aident la FRA à définir, élaborer et coordonner ses priorités de façon à garantir un degré optimal de pertinence stratégique et d'opportunité de ses travaux, ainsi que leur complémentarité avec les travaux d'autres institutions et organismes et la meilleure utilisation possible des synergies existantes. La coopération et la consultation avec les partenaires concernés sont un élément essentiel de tous les projets de l'Agence, tout au long de la durée des projets. En outre, l'Agence participe à différentes activités de coopération qui touchent à tous ses travaux thématiques et qui prennent la forme de réunions de coordination, de groupes de travail ad hoc ou de séminaires de spécialistes de l'UE dans différents domaines du travail de l'Agence, en fonction des besoins. Cela concerne la coopération avec les institutions et les organes suivants aux niveaux international et de l'UE : Parlement européen ; Conseil de l'UE ; Commission européenne ; agences de l'UE, en particulier les agences chargées de la justice et des affaires intérieures ; Comité européen des régions, CESE ; organisations intergouvernementales y compris Conseil de l'Europe, Nations Unies, OSCE et subventions de l'EEE et de la Norvège.

En 2019, l'Agence axera ses activités sur la promotion de son action auprès du Parlement européen nouvellement élu et de la nouvelle Commission européenne. L'Agence entreprendra des activités de coopération institutionnelle avec les Présidences roumaine et finlandaise du Conseil de l'Union européenne.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Aider l'UE et ses États membres dans leur prise de décisions en fournissant des données, des avis fondés sur des données factuelles et des avis concernant des questions thématiques
- Favoriser une synergie et une coordination avec les organisations intergouvernementales
- Diffuser des exemples de bonnes pratiques

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir les initiatives stratégiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fourniture d'avis opportuns fondés sur des données factuelles aux institutions de l'UE et aux parties prenantes aux niveaux international et de l'UE pour soutenir la prise de décisions grâce à une expertise en matière de droits fondamentaux</li> <li>➤ Réunions avec des institutions, des organes et des agences aux niveaux international et de l'UE afin de coordonner des activités et de réaliser des synergies</li> <li>➤ Présentations ciblées au sein d'enceintes internationales et de l'UE pour sensibiliser aux travaux et aux conclusions de la FRA, et partager les pratiques prometteuses</li> <li>➤ Partage et échange d'informations réguliers, pertinents pour la politique et en temps opportun avec les parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contributions de la FRA aux discussions législatives et politiques au sein du Parlement européen, du Conseil de l'UE et de la Commission européenne</li> <li>➤ Références à l'Agence et à ses conclusions dans les documents stratégiques pertinents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (par exemple, le Rapport annuel du Parlement européen sur l'état des droits fondamentaux dans l'UE, les conclusions du Conseil sur l'application de la Charte des droits fondamentaux)</li> <li>➤ Présentation de l'action de la FRA au sein du Parlement européen, des groupes d'experts de haut niveau et des groupes de travail de la Commission, des instances préparatoires du Conseil, des Présidences du Conseil, du Comité des régions et du CESE</li> <li>➤ Amélioration de la coopération, de la coordination et de la communication entre la FRA et des organes internationaux, notamment le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, l'OSCE et les subventions de l'EEE et de la Norvège</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1.50	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	1.00	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	125,000	-	-
<i>END</i>	0.80	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3.30</b>	<b>Total</b>	<b>125,000</b>	-	-



**A 9.8 – Production et diffusion des réalisations de la FRA**

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2019

**DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

La FRA diffuse les résultats de ses travaux et sensibilise le grand public [règlement fondateur, article 4, points a) et h)] au moyen de diverses activités de communication. L'objectif de ces activités est de s'assurer que ses travaux parviennent aux publics auxquels ils s'adressent au moment adéquat et dans un format approprié par l'intermédiaire des canaux appropriés.

Les activités de production et de diffusion sont réalisées à la fois en ligne et hors ligne (imprimés). Dans ce contexte, l'Agence produit de nombreux éléments livrables relatifs aux recherches – tels que répertoriés dans les différentes fiches de projet présentées dans les chapitres précédents. L'Agence continuera également de produire un certain nombre de produits d'information, y compris du matériel de sensibilisation, et les distribuera à ses parties prenantes.

Les activités en ligne passent principalement par la présence de l'Agence sur le web et dans les médias sociaux. Elles sont constamment actualisées de façon à suivre les évolutions technologiques, et leur contenu est régulièrement mis à jour.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Communiquer les travaux de la FRA au grand public et à des publics cibles spécifiques, soit en ligne soit à l'aide d'imprimés et de supports audio/visuels
- Informer les décideurs politiques, les spécialistes et les professionnels aux niveaux national et de l'UE sur une série de questions liées aux droits fondamentaux, en s'appuyant sur les données factuelles et l'expertise de l'Agence
- Mettre au point des outils de communication de pointe en ligne pour promouvoir les questions liées aux droits fondamentaux
- Diversifier la production d'imprimés de façon à répondre aux besoins de publics spécifiques, comme les personnes handicapées

**LIEN AVEC LE PILIER STRATÉGIQUE DE LA FRA**

1. Communiquer des tendances sur la base de données et de preuves fiables et comparables recueillies par l'Agence
4. Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et les libertés

**PLAN DE PROJET POUR 2019**

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer, gérer et mettre à jour le site web de la FRA afin de le rendre plus attrayant, convivial et accessible, notamment pour les appareils mobiles</li> <li>➤ Améliorer la visualisation des données et d'autres outils en ligne</li> <li>➤ Produire et diffuser des rapports majeurs et d'autres types de publications portant sur les activités de l'Agence</li> <li>➤ Produire du matériel de communication pour étayer les rapports majeurs, notamment des notes d'information, des infographies et des brochures</li> <li>➤ Diffuser la production pertinente à des publics spécifiques en ligne, par les médias sociaux, lors d'événements et à l'aide de listes d'envoi, également fournies par l'Office des publications de l'Union européenne</li> <li>➤ Assurer une gestion efficace des stocks de publications</li> <li>➤ Service de contrôle des médias et de coupures de presse</li> <li>➤ Produire des traductions des éléments livrables de la FRA dans autant de langues de l'UE que les ressources financières le permettent</li> <li>➤ Développer l'identité et l'image de marque de la FRA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réorganisation du site web de la FRA, en y incluant des informations accessibles à partir d'appareils mobiles (application web)</li> <li>➤ Explorateur de données pour certaines enquêtes</li> <li>➤ Traduction des résultats dans les langues de l'UE</li> <li>➤ Propositions pour une nouvelle identité visuelle et une nouvelle image de marque</li> <li>➤ Surveillance des médias</li> <li>➤ Produits de communication</li> <li>➤ Divers types de documentation imprimée</li> <li>➤ Diffusion de la production de la FRA par différents canaux</li> <li>➤ Gestion des stocks de la production de la FRA</li> </ul>

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019**

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	3.00	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.25	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	0.45	<i>Communications et événements</i>	525,000	-	150,000
<b>Total</b>	<b>3.70</b>	<b>Total</b>	<b>525,000</b>	-	<b>150,000</b>

## A 9.9 - Application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE dans l'élaboration de la législation et des politiques nationales

PRIORITÉ 1

STATUT : NOUVEAU

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2019

### DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'Agence fournira des données probantes et des analyses concernant l'utilisation et la mise en œuvre de la Charte de l'UE, notamment au niveau national. Dans ses « Conclusions sur l'application de la Charte des droits fondamentaux en 2016 », le Conseil a invité l'Agence à « travailler de concert avec les États membres afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes concernant l'application de la charte et la communication relative aux droits, valeurs et libertés fondamentaux ».

Il ressort des recherches effectuées et de l'expérience pratique acquise que l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre de la Charte réside dans la difficulté pour les professionnels de distinguer les cas dans lesquels la Charte s'applique de ceux dans lesquels elle ne s'applique pas. En 2018, l'Agence a publié un manuel fournissant des conseils pratiques à ce sujet aux législateurs et décideurs nationaux. Ce manuel, rédigé en concertation avec différents experts et auquel ont contribué des parlements et gouvernements nationaux, est fondé sur la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE. Il fournit des boîtes à outils pratiques pour vérifier si un dossier législatif spécifique relève du droit européen, s'il va à l'encontre des droits énoncés dans la Charte, et si une telle limitation des droits de la Charte peut se justifier. Le manuel explique également la valeur ajoutée de la Charte d'un point de vue pratique. En 2019, le manuel devra être distribué aux parties prenantes concernées afin de maximiser son incidence et sa pertinence. Il sera également intégré dans les différents volets des travaux de l'Agence liés à la Charte.

Conformément à l'objectif stratégique de l'Agence visant à soutenir le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux engagés dans la défense des droits de l'homme, la FRA offrira son appui et son expertise pour promouvoir l'utilisation de la Charte de l'UE à différents niveaux de gouvernance. Pour ce faire, elle s'appuiera sur les données qu'elle a elle-même recueillies et sur leur analyse (concernant l'application de la Charte au niveau national) ainsi que sur les retours d'information des parties prenantes concernées, comme les institutions nationales de défense des droits de l'homme. Elle cherchera également à créer des synergies avec les programmes et projets en rapport avec la Charte financés par la Commission, ainsi qu'avec les initiatives des Présidences du Conseil de l'UE lorsqu'elles décideront d'organiser des conférences ou des séminaires sur la Charte. Le projet complète les initiatives de sensibilisation existantes concernant la législation nationale ou internationale en matière de droits de l'homme.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une expertise et des conseils sur la mise en œuvre de la Charte
- Poursuivre l'élaboration de Charterpedia, l'améliorer et l'entretenir
- Travailler de concert avec les États membres et les agences de l'UE pour faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes concernant l'application de la Charte
- Déployer le manuel de la FRA fournissant des orientations sur l'applicabilité de la Charte
- Élargir la promotion de la Charte de l'UE afin de sensibiliser à l'échelon national, notamment en coopérant avec des institutions nationales de défense des droits de l'homme

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

1. Définir les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables
2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir des initiatives stratégiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel
4. Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et les libertés
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

### PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser davantage à l'applicabilité de la Charte des droits fondamentaux de l'UE en promouvant le manuel sur la Charte de l'UE</li> <li>➤ Mettre à jour et enrichir Charterpedia</li> <li>➤ Renforcer les capacités concernant la Charte de l'UE en fournissant aux institutions concernées, en particulier aux institutions nationales de défense des droits de l'homme, une expertise en la matière</li> <li>➤ Communiquer les valeurs et les droits consacrés par la Charte de l'UE en célébrant le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Charte en coopération avec des partenaires (Commission européenne, Parlement européen, présidences de l'UE, établissements universitaires);</li> <li>➤ Publier et promouvoir des fiches d'information sur la Charte par pays, qui expliquent le rôle de la Charte dans le contexte national (dans la langue nationale)</li> <li>➤ Recueillir et analyser des données concernant l'utilisation de la Charte au niveau national, en vue du rapport sur les droits fondamentaux de 2019.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chapitre consacré à l'utilisation de la Charte au niveau national dans le rapport sur les droits fondamentaux de 2019</li> <li>➤ Traduction, mise en page et impression du manuel sur la Charte ; dans cinq langues officielles de l'Union</li> <li>➤ Contributions de la FRA à des événements et conférences en rapport avec la Charte de l'UE</li> <li>➤ Activités de renforcement des capacités sur la Charte au niveau national, et suivi du projet pilote de renforcement des capacités mis en œuvre en 2018 par les NHRI à l'intention des fonctionnaires et de la société civile.</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
Agents temporaires	1.00	Recherche et données	77,000	-	-
Agents contractuels	1.00	Assistance technique et renforcement des capacités	28,000	-	-
END	-	Coopération institutionnelle et réseaux	10,000	-	-
		Communications et événements	60,000	-	200,000
<b>Total</b>	<b>2.00</b>	<b>Total</b>	<b>175,000</b>	-	<b>200,000</b>

**A 10.1 – Organes de l'Agence**

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2007

**DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

Cette activité concerne les relations avec et entre les organes de l'Agence. Elle inclut l'organisation des réunions du conseil d'administration (CA), du conseil de direction et du comité scientifique ainsi que l'organisation des réunions de membres du CA dans le cadre des groupes de travail. Elle porte également sur les coûts de traduction et d'interprétation associés au CA et au conseil de direction.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Organisation harmonieuse des activités du conseil d'administration, du conseil de direction et du comité scientifique.

**LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

1. Définir les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables
2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir des initiatives stratégiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel
4. Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et les libertés
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

**PLAN DE PROJET POUR 2019**

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>RÉSULTATS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réunions du conseil d'administration</li> <li>&gt; Réunions du conseil de direction</li> <li>&gt; Réunions du comité scientifique</li> <li>&gt; Traduction de documents du CA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Organisation des réunions du CA (2)</li> <li>&gt; Organisation des réunions du conseil de direction (4)</li> <li>&gt; Organisation des réunions du comité scientifique (4)</li> </ul>

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019**

<b>Ressources humaines</b>		<b>Ressources financières</b>	<b>1<sup>re</sup> priorité</b>	<b>2<sup>e</sup> priorité</b>	<b>3<sup>e</sup> priorité</b>
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	1.50	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	0.45	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	250,000	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1.95</b>	<b>Total</b>	<b>250,000</b>	-	-

**RÉSERVES OPÉRATIONNELLES****A 11.1 – Collecte de données complémentaires et autres activités pour étayer les avis fondés sur des éléments probants destinés aux parties prenantes**

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

**DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

Le travail de recherche de la FRA ainsi que ses activités de coopération avec les parties prenantes sont réalisés dans le cadre de postes de projet spécifiques. Dans ce cadre, les crédits sont destinés à couvrir des prestations et des mesures portant sur des questions et des événements survenant durant l'exercice en cours, par exemple des réponses aux requêtes de parties prenantes demandant l'aide et l'expertise de l'Agence, des réponses à des demandes en vue d'événements conjoints (par exemple par les Présidences du Conseil de l'UE), des données ou informations complémentaires requises par des projets de recherche qu'il n'était pas possible de prévoir, des données et des informations complémentaires pour le rapport sur les droits fondamentaux, des réunions ad hoc d'experts, y compris des réunions générales d'information/coordination avec les contractants FRANET. Voici quelques exemples récents de demandes ponctuelles de ce type :

- le rapport « Respect et protection des personnes appartenant à des minorités 2008-2010 » préparé à la demande du Parlement européen et publié en septembre 2011 ;
- le séminaire d'experts conjoint avec la Présidence hongroise sur le thème de la « protection des victimes dans l'UE et des orientations envisageables pour l'avenir (mars 2011) » ;
- l'avis de la FRA sur la proposition de directive concernant la décision d'enquête européenne (EIO) en matière pénale à la demande du Parlement européen, publié en février 2012 ;
- la conférence « Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne » en coopération avec la Présidence danoise, mars 2012 ;
- les réponses aux consultations des parties prenantes lancées par la Commission européenne sur des questions liées aux droits fondamentaux ;
- les contributions d'experts à des conférences et des événements de l'UE sur des sujets liés aux droits fondamentaux.
- différentes parties prenantes de la FRA selon le thème.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Tous les objectifs de la FRA peuvent être poursuivis au moyen de cette activité.

**LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

1. Définir les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables
2. Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants
3. Soutenir des initiatives stratégiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel
4. Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et les libertés
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

**PLAN DE PROJET POUR 2019****ACTIVITÉS**

- Des activités de collecte des données seront mises en œuvre selon l'évolution des besoins
- Activités de communication et de sensibilisation
- Une stratégie de communication et de sensibilisation des parties prenantes, spécifique à chaque projet, sera élaborée.

**RÉSULTATS**

- Collecte de données, communication et activités de communication des parties prenantes.

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019**

Ressources humaines		Ressources financières		1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
			<i>Recherche et données</i>	348,000	-	-
<i>Agents temporaires</i>	-		<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	-
<i>Agents contractuels</i>	-		<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	-		<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>		<b>Total</b>	<b>348,000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES****B 1.1 – Coopération au niveau des programmes, dans le cadre du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège (2014-2021)**

PRIORITÉ 3

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

**DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

Ce projet fait suite à l'échange de lettres sur l'application de l'accord de coopération administrative entre l'office du mécanisme financier (OMF) et la FRA, dans le cadre du mécanisme financier de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021, signé le 14 décembre 2017. Conformément à la portée et aux objectifs définis dans l'échange de lettres sur l'application de l'accord de coopération, la FRA interviendra en qualité d'organisation partenaire internationale : elle conseillera les responsables nationaux du programme « inclusion et autonomisation des Roms » en Grèce, du programme « droits de l'homme, inclusion des Roms et violence domestique et liée au genre » en Tchéquie, et d'un programme dans un troisième État bénéficiaire des subventions, qui sera choisi ultérieurement.

La FRA fournira aux responsables du programme et à l'OMF des conseils stratégiques généraux lors de la préparation et de la réalisation des programmes convenus, partageant son expertise et aidant notamment l'Etat bénéficiaire à appliquer les normes européennes relatives aux droits fondamentaux. Son soutien à l'élaboration du programme en tant qu'organisation partenaire internationale inclura une assistance technique, dans les domaines suivants par exemple : la préparation des documents conceptuels du programme, la participation aux réunions de lancement, les consultations des parties prenantes, les réunions sur l'accord relatif au programme, les contributions écrites à la conception du programme, et les conseils sur les questions liées à la gestion des risques et à la communication. La FRA interviendra également dans le projet d'accord relatif au programme, à la demande de l'OMF. En qualité d'organisation partenaire internationale, la FRA offrira aussi son aide durant la période de réalisation des programmes, afin de s'assurer que ces derniers bénéficient de ses bonnes pratiques, de ses recommandations et de son expertise en matière d'analyse des politiques, du soutien des pairs à la réforme nationale et du dialogue stratégique. À cette fin, la FRA participera au comité de coopération de chaque programme, contribuera à l'élaboration des appels à projets et à l'évaluation des candidatures reçues, et prendra part aux réunions du comité de sélection et à l'ensemble du processus de sélection, ainsi qu'à toute autre activité pertinente au niveau du programme. La FRA contribuera aussi éventuellement à l'échange d'expériences et au renforcement des capacités, au plan de communication du programme et aux séminaires d'information, offrant des conseils aux entités concernées, sensibilisant le public et renforçant la transparence des informations relatives aux perspectives de financement, aux bénéficiaires du projet et aux réalisations. La FRA fournira aussi éventuellement des conseils et des évaluations stratégiques à l'OMF et aux donateurs dans d'autres domaines, par exemple en participant à des réunions d'experts avant la signature d'un protocole d'accord entre les donateurs et un État bénéficiaire, ou en offrant des conseils au sujet de la faisabilité et de la portée d'un programme potentiel.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Fournir une assistance technique à l'OMF, aux donateurs des subventions de l'EEE et de la Norvège, et aux responsables des programmes à l'échelle nationale en ce qui concerne l'élaboration et l'application des programmes dans les trois États bénéficiaires
- Fournir des conseils stratégiques généraux à l'OMF et aux donateurs au sujet de la faisabilité et de la portée des programmes potentiels
- Partager des pratiques prometteuses et d'autres conclusions résultant des recherches de la FRA avec les responsables des programmes et l'OMF, en ce qui concerne l'application des normes européennes relatives aux droits fondamentaux

**LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

3. Soutenir des initiatives stratégiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel
4. Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et la liberté
5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

**PLAN DE PROJET POUR 2019**

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Soutien à l'élaboration des programmes dans trois États bénéficiaires, en contribuant à la formulation des documents conceptuels et en participant aux réunions de lancement, aux réunions des parties prenantes et aux réunions concernant la conception des programmes</li> <li>➢ Appui à la réalisation des programmes : participation au comité de coopération, à la sélection des projets, à diverses réunions, et à d'autres formes de coopération stratégique</li> <li>➢ Apport de conseils stratégiques aux responsables des programmes ainsi qu'aux États membres notamment pour appliquer les normes européennes relatives aux droits fondamentaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Apport d'une assistance technique à trois programmes, en Tchéquie, en Grèce et dans un troisième État bénéficiaire des subventions de l'EEE et de la Norvège</li> <li>➢ Apport de conseils stratégiques à l'OMF et aux donateurs (contributions écrites)</li> <li>➢ Participation à plusieurs réunions concernant l'élaboration et la réalisation des programmes, et participation aux comités de coopération et aux comités de sélection des programmes</li> </ul>

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2019**

Ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
		<i>Recherche et données</i>	-	-	-
<i>Agents temporaires</i>	-	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	-	-	214,286
<i>Agents contractuels</i>	-	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	-	-	-
<i>END</i>	-	<i>Communications et événements</i>	-	-	-
<b>Total</b>	-	<b>Total</b>	-	-	214,286

SECTION 4  
 ANNEXES

**ANNEXE I Affectation des ressources par activité 2019**

	RESSOURCES HUMAINES				RESSOURCES FINANCIÈRES		
	AT	AC	END	TOT	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>e</sup> priorité	3 <sup>e</sup> priorité
<b>ACTIVITÉ 1 - Victimes de la criminalité et accès à la justice</b>							
A 1.1 – Victimes de la criminalité : quelles sont les victimes les mieux protégées ?	1.00	1.00	-	<b>2.00</b>	€ 265,000	-	-
A 1.2 – Entreprises et droits de l'homme : amélioration de l'accès aux voies de recours	0.25	0.25	0.65	<b>1.15</b>	€ 150,000	-	-
A 1.3 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux dans le domaine suivant : « Victimes de la criminalité et accès à la justice, et coopération judiciaire, excepté en matière pénale »	1.00	0.25	-	<b>1.25</b>	€ 10,000	-	-
A 1.4 – Fournir une expertise ad hoc en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la justice et de la sécurité des citoyens	1.00	0.30	1.20	<b>2.50</b>	€ 10,000	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>3.25</b>	<b>1.80</b>	<b>1.85</b>	<b>6.90</b>	<b>€ 435,000</b>	-	-
<b>ACTIVITÉ 2 - Coopération judiciaire, excepté en matière pénale</b>							
A 2.1 – Accès à un avocat et mandat d'arrêt européen : application dans la pratique au regard des droits fondamentaux	0.40	0.50	0.20	<b>1.10</b>	€ 10,000	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>0.40</b>	<b>0.50</b>	<b>0.20</b>	<b>1.10</b>	<b>€ 10,000</b>	-	-
<b>ACTIVITÉ 3 - Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel</b>							
A 3.1 – Conseils sur la manière de prévenir le profilage illégal	0.50	0.75	-	<b>1.25</b>	€ 20,000	-	€ 100,000
A 3.2 – Fournir des conseils sur le droit européen en matière de protection des données	1.25	0.50	0.35	<b>2.10</b>	€ 50,000	-	€ 275,000
A 3.3 – Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux	0.60	1.25	0.25	<b>2.10</b>	€ 335,000	-	-
A 3.4 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux dans le domaine suivant : « Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel »	1.00	0.30	0.35	<b>1.65</b>	€ 5,000	-	-
A 3.5 – Manuel sur le droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux	0.75	0.30	0.60	<b>1.65</b>	€ 10,000	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>4.10</b>	<b>3.10</b>	<b>1.55</b>	<b>8.75</b>	<b>€ 420,000</b>	-	<b>€ 375,000</b>
<b>ACTIVITÉ 4 - Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité</b>							
A 4.1 – Droit des personnes handicapées à une vie autonome	0.40	0.50	-	<b>0.90</b>	€ 20,000	-	-
A 4.2 – Participation au Cadre de l'UE chargé de promouvoir, de protéger et de contrôler l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	0.40	0.30	-	<b>0.70</b>	€ 5,000	-	-
A 4.3 EU-MIDIS	4.00	0.30	-	<b>4.30</b>	€ 70,000	-	-
A 4.4 – Deuxième enquête EU-LGBTI	1.10	0.50	0.80	<b>2.40</b>	€ 400,000	-	-
A 4.5 – « Réponses aux demandes ad hoc et aux défis en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'« Égalité et la non-discrimination, y compris le racisme et la xénophobie »	0.70	0.50	0.25	<b>1.45</b>	€ 40,000	-	€ 200,000
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>6.60</b>	<b>2.10</b>	<b>1.05</b>	<b>9.75</b>	<b>€ 535,000</b>	-	<b>€ 200,000</b>
<b>ACTIVITÉ 5 – Droits de l'enfant</b>							
A 5.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la protection et de la participation des enfants	1.50	0.30	-	<b>1.80</b>	€ 25,000	-	€ 200,000
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>1.50</b>	<b>0.30</b>	-	<b>1.80</b>	<b>€ 25,000</b>	-	<b>€ 200,000</b>
<b>ACTIVITÉ 6 - Intégration et inclusion sociale des Roms</b>							



A 6.1 – Collecte de données sur l'intégration des Roms	1.25	1.25	-	<b>2.50</b>	€ 60,000	-	-
A 6.2 – Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine de l'« Intégration et l'inclusion sociale des Roms »	1.50	0.50	-	<b>2.00</b>	€ 50,000	-	€ 30,000
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>2.75</b>	<b>1.75</b>	<b>-</b>	<b>4.50</b>	<b>€ 110,000</b>	<b>-</b>	<b>€ 30,000</b>
<b>ACTIVITÉ 7 - Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants</b>							
A 7.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures	4.80	2.80	-	<b>7.60</b>	€ 490,000	-	-
A 7.2 – Répondre à une situation d'urgence en matière de droits fondamentaux – les effets à long terme des réponses à la crise des demandeurs d'asile et des migrants de 2015	3.50	0.50	-	<b>4.00</b>	€ 62,000	-	-
A 7.3 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux pour répondre aux défis opérationnels	2.25	1.50	-	<b>3.75</b>	€ 60,000	-	€ 40,000
A 7.4 – Formes graves d'exploitation par le travail – perspectives des travailleurs (SELEX II)	0.20	0.20	-	<b>0.40</b>	€ 15,000	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>10.75</b>	<b>5.00</b>	<b>-</b>	<b>15.75</b>	<b>€ 627,000</b>	<b>-</b>	<b>€ 40,000</b>
<b>ACTIVITÉ 8 – Racisme, xénophobie et intolérance associée</b>							
A 8.1 – Deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives	1.00	0.20	0.35	<b>1.55</b>	€ 10,000	-	€ 30,000
A 8.2 – Antisémitisme : collecte et analyse de données	0.30	0.30	0.10	<b>0.70</b>	€ 5,000	-	-
A 8.3 – Contribuer au travail des groupes de travail d'experts mis en place par le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance	0.65	0.30	1.25	<b>2.20</b>	€ 40,000	-	-
A 8.4 – Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse des données	0.50	0.30	0.35	<b>1.15</b>	€ 10,000	-	€ 80,000
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>2.45</b>	<b>1.10</b>	<b>2.05</b>	<b>5.60</b>	<b>€ 65,000</b>	<b>-</b>	<b>€ 110,000</b>
<b>ACTIVITÉ 9 – Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel</b>							
A 9.1 – Rapports annuels	2.60	0.30	0.15	<b>3.05</b>	€ 430,000	-	€ 100,000
A 9.2 – Enquête sur les droits fondamentaux – réalisation d'une enquête à l'échelle de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux	2.50	0.60	-	<b>3.10</b>	€ 900,000	-	-
A 9.3 – Système d'information de l'UE sur les droits fondamentaux – EFRIS	1.60	0.25	-	<b>1.85</b>	€ 100,000	-	-
A 9.4 – Sensibilisation et promotion efficace des droits	1.50	0.20	1.10	<b>2.80</b>	€ 150,000	-	€ 150,000-
A 9.5 – Coopération avec les États membres et les organes de défense des droits de l'homme au niveau national	2.00	0.30	0.80	<b>3.10</b>	€ 325,000	-	-
A 9.6 – Plateforme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile	1.00	1.00	-	<b>2.00</b>	€ 90,000	-	-
A 9.7 – Fournir des conseils et une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organes de l'UE	1.50	1.00	0.80	<b>3.30</b>	€ 125,000	-	-
A 9.8 – Production et diffusion des résultats de la FRA	3.00	0.25	0.45	<b>3.70</b>	€ 525,000	-	€ 150,000
A 9.9 – Application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la législation et l'élaboration des politiques nationales	1.00	1.00	-	<b>2.00</b>	€ 175,000	-	€ 200,000
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>16.70</b>	<b>4.90</b>	<b>3.30</b>	<b>24.90</b>	<b>€ 2,820,000</b>	<b>-</b>	<b>€ 600,000</b>
<b>ACTIVITÉ 10 – Organes de l'agence</b>							
A 10.1 – Organes de l'agence	1.50	0.45	-	<b>1.95</b>	€ 250,000	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>1.50</b>	<b>0.45</b>	<b>-</b>	<b>1.95</b>	<b>€ 250,000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Réserves opérationnelles</b>							
A 11.1 – Collecte de données complémentaires et autres activités pour le soutien des avis	-	-	-	-	€ 348,000	-	-



fondés sur des éléments probants destinés aux parties prenantes							
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	-	-	-	-	<b>€ 348,000</b>	-	-
<b>TITRE IV AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>							
B 1.1 – Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021	-	-	-	-	-	-	€ 214,286
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>	-	-	-	-	-	-	€ 214,286

## TITRE 3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Domaine d'activité	Ressources humaines allouées				Budget des ressources financières		
	AT	AC	END	Totale des RH	Priorité budget I	Frais généraux	Coût total
<b>ACTIVITÉ 1 - Victimes de la criminalité et accès à la justice</b>	3.25	1.80	1.85	<b>6.90</b>	<b>€ 435,000</b>	1,016,903	1,451,903
<b>ACTIVITÉ 2 - Coopération judiciaire, excepté en matière pénale</b>	0.40	0.50	0.20	<b>1.10</b>	<b>€ 10,000</b>	162,115	172,115
<b>ACTIVITÉ 3 - Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel</b>	4.10	3.10	1.55	<b>8.75</b>	<b>€ 420,000</b>	1,289,550	1,709,550
<b>ACTIVITÉ 4 - Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité</b>	6.60	2.10	1.05	<b>9.75</b>	<b>€ 535,000</b>	1,436,928	1,971,928
<b>ACTIVITÉ 5 - Droits de l'enfant</b>	1.50	0.30	-	<b>1.80</b>	<b>€ 25,000</b>	265,279	290,279
<b>ACTIVITÉ 6 - Intégration et inclusion sociale des Roms</b>	2.75	1.75	-	<b>4.50</b>	<b>€ 110,000</b>	663,197	773,197
<b>ACTIVITÉ 7 - Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants</b>	10.75	5.00	-	<b>15.75</b>	<b>€ 627,000</b>	2,321,191	2,948,191
<b>ACTIVITÉ 8 - Racisme, xénophobie et intolérance associée</b>	2.45	1.10	2.05	<b>5.60</b>	<b>€ 65,000</b>	825,312	890,312
<b>ACTIVITÉ 9 - Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel</b>	16.70	4.90	3.30	<b>24.90</b>	<b>€ 2,820,000</b>	3,669,692	6,489,692
<b>ACTIVITÉ 10 - Organes de l'agence</b>	1.50	0.45	-	<b>1.95</b>	<b>€ 250,000</b>	287,386	537,386
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS</b>	<b>50</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>81</b>	<b>€ 5,297,000</b>	11,937,553	17,234,553
<b>Réserves opérationnelles</b>	-	-	-	-	<b>€ 348,000</b>	-	348,000
<b>FONCTIONNEMENT TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>81</b>	<b>€ 5,645,000</b>	11,937,553	17,234,553
<b>Activités de soutien</b>	<b>22.00</b>	<b>11.00</b>	-	<b>33.00</b>	-	4,863,447	4,863,447
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>72</b>	<b>32</b>	<b>10</b>	<b>114</b>	<b>€ 5,645,000</b>	16,801,000	22,446,000.00

TITRE 4 AUTRES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	Ressources humaines allouées				Budget des ressources financières		
	AT	AC	END	Totale des RH	Priorité budget I	Frais généraux	Coût total
Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	-	-	-	-	-	-	-

## ANNEXE II Perspectives des ressources financières 2019-2021

TABLEAU 1 – DÉPENSES

Dépenses	2018		2019	
	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
Titre 1	13,485,000	13,485,000	14,400,000	14,400,000
Titre 2	2,501,000	2,501,000	2,401,000	2,401,000
Titre 3	6,653,000	6,653,000	5,645,000	5,645,000
Titre 4	321,429	321,429	-	-
<b>Total des dépenses</b>	<b>22,960,429</b>	<b>22,960,429</b>	<b>22,446,000</b>	<b>22,446,000</b>

DÉPENSES	Crédits d'engagement						
	Budget exécuté 2017	Budget 2018	Projet de budget 2019		VAR 2019 / 2018	Envisagé en 2020	Envisagé en 2021
			Demande de l'agence	Prévisions budgétaires			
<b>Titre 1</b>						<b>103%</b>	<b>102%</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>12,348,867</b>	<b>13,485,000</b>	<b>14,296,000</b>	<b>14,400,000</b>	<b>108%</b>	<b>14,810,000</b>	<b>15,039,000</b>
11 Traitements et allocations	10,830,885	11,875,000	12,553,000	12,475,000	105%	12,891,000	13,150,000
- dont postes du tableau des effectifs	8,385,053	9,073,000	9,597,000	9,475,000	104%	9,957,000	10,157,000
- dont effectifs externes	2,445,832	2,802,000	2,956,000	3,000,000	107%	2,934,000	2,993,000
12 Dépenses liées au recrutement du personnel	49,100	87,000	150,000	74,000	85%	93,000	95,000
13 Frais de mission	87,000	90,000	90,000	85,000	94%	85,000	87,000
14 Infrastructure socio-médicale	168,591	135,000	165,000	155,000	115%	61,000	63,000
15 Formation	235,948	250,000	250,000	265,000	106%	250,000	255,000
16 Services extérieurs	102,934	110,000	120,000	120,000	109%	120,000	123,000
17 Réceptions et événements	2,468	3,000	3,000	3,000	100%	3,000	4,000
18 Protection	871,942	935,000	965,000	1,223,000	131%	1,237,000	1,262,000
19 Autres dépenses liées au personnel	-	-	-	-		70,000	-
<b>Titre 2</b>						<b>101%</b>	<b>102%</b>
<b>Dépenses d'infrastructure et d'exploitation</b>	<b>2,256,606</b>	<b>2,501,000</b>	<b>2,240,000</b>	<b>2,401,000</b>	<b>96%</b>	<b>2,421,000</b>	<b>2,468,000</b>
20 Location d'immeubles et frais accessoires <sup>2</sup>	1,329,221	1,429,000	1,190,000	1,186,000	83%	1,408,000	1,437,000
21 Technologies de l'information et de la communication	726,204	822,000	824,000	769,000	94%	777,000	793,000

<sup>2</sup> Y compris le remboursement éventuel des intérêts; des informations détaillées concernant la politique immobilière figurent dans le tableau de l'annexe III.

22 Biens meubles et frais accessoires	26,999	32,000	25,000	128,000	400%	31,000	32,000
23 Dépenses de fonctionnement administratif courant	54,000	57,000	51,000	148,000	260%	39,000	40,000
24 Affranchissement et télécommunications	85,533	127,000	123,000	143,000	113%	127,000	130,000
25 Frais de réunion	5,173	11,000	11,000	11,000	100%	11,000	12,000
26 Frais administratifs liés aux activités opérationnelles	-	-	-	-	-	-	-
27 Information et publications	-	-	-	-	-	5,000	-
28 Études	29,476	23,000	16,000	16,000	70%	23,000	24,000
<b>Titre 3 Dépenses opérationnelles</b>	<b>8,246,776</b>	<b>6,653,000</b>	<b>5,727,000</b>	<b>5,645,000</b>	<b>85%</b>	<b>115%</b> <b>6,545,000</b>	<b>102%</b> <b>6,636,000</b>
31 Des sociétés justes et équitables	N/A	N/A	N/A	N/A	-	2,745,000	2,800,000
32 Libertés	2,128,737	626,000	817,000	1,047,000	180%	1,051,000	1,073,000
33 Égalité	2,981,572	1,765,000	1,245,000	735,000	42%	550,000	561,000
34 Soutenir les systèmes de protection des droits de l'homme	N/A	N/A	N/A	N/A	-	1,010,000	1,031,000
35 Communiquer sur les droits	N/A	N/A	N/A	N/A	-	1,155,000	1,179,000
36 Justice	663,192	197,000	475,000	445,000	226%	-	-
37 Activités horizontales opérationnelles	2,009,884	3,690,000	2,840,000	2,405,000	65%	-	-
38 Organes de l'agence et mécanismes de consultation	463,391	375,000	350,000	665,000	177%	-	-
39 Réserve pour le Titre 3	-	-	-	348,000	-	34,000	35,000
<b>Titre 4 Autres dépenses opérationnelles</b>	-	<b>321,429</b>	-	-	<b>0%</b>	-	-
40 Accords de coopération	-	321,429	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES</b>	<b>22,852,250</b>	<b>22,960,429</b>	<b>22,263,000</b>	<b>22,446,000</b>	<b>98%</b>	<b>23,776,000</b>	<b>24,186,000</b>

**TABEAU 2 – RECETTES**

Recettes	2018	2019
	Recettes estimées par l'agence	Prévisions budgétaires
<b>Contribution de l'UE</b>	22,180,000	22,088,000
<b>Autres recettes</b>	780,429	358,000
<b>Recettes totales</b>	<b>22,960,429</b>	<b>22,446,000</b>

**TABLEAU 3 – RÉSULTAT BUDGÉTAIRE ET ANNULATION DE CRÉDITS**

RECETTES	2017	2018	2019		VAR 2019/2 018	Envisagé en 2020	Envisagé en 2021
	Budget exécuté	Recettes estimées par l'agence	Comme demandé par l'agence	Prévisions budgétaires			
1. RECETTES DES REDEVANCES ET DES TAXES	-	-	-	-	-	-	-
2. CONTRIBUTION DE L'UE	22,567,000	22,180,000	22,088,000	22,088,000	100%	23,411,000	23,813,000
dont recettes administratives (titre 1 et titre 2)	14,361,474	15,277,910	16,536,000	16,534,000	105%	16,967,000	17,238,000
dont recettes opérationnelles (titre 3)	8,205,526	6,902,090	5,552,000	5,554,000	86%	6,444,000	6,575,000
dont recettes affectées provenant des excédents des exercices précédents	104,000	202,738	117,315	117,315	58%	168,288	-
3. CONTRIBUTION DES PAYS TIERS (y compris pays de AELE et pays candidats)	41,250	536,429	175,000	358,000	93%	365,000 <sup>3</sup>	373,000 <sup>4</sup>
dont AELE	-	321,429	-	-	-	-	-
dont pays candidats	41,250	215,000	175,000	358,000	211%	365,000 <sup>3</sup>	373,000 <sup>4</sup>

<sup>3</sup> €179,000 pour l'ARYM et €186,000 pour la Serbie.

<sup>4</sup> €183,000 pour l'ARYM et €190,000 pour la Serbie.

4. AUTRES CONTRIBUTIONS	244,000	244,000	-	-	-	-	-
dont convention de délégation, subventions ad hoc	-	-	-	-	-	-	-
5. OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES	-	-	-	-	-	-	-
6. RECETTES DES SERVICES RENDUS CONTRE PAIEMENT	-	-	-	-	-	-	-
7. CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>22,852,250</b>	<b>22,960,429</b>	<b>22,263,000</b>	<b>22,446,000</b>	<b>98%</b>	<b>23,776,000</b>	<b>24,186,000</b>

Résultat budgétaire	2015	2016	2017
➤ Recettes effectivement reçues (+)	21,609,340	21,603,837	22,852,250
➤ Paiements effectués (-)	-15,483,290	-15,881,760	-16,546,789
➤ Report de crédits (-)	-6,401,560	-5,965,240	-6,549,461
➤ Annulation de crédits reportés (+)	104,366	201,117	117,566
➤ Ajustement pour report de crédits de recettes affectées de l'exercice précédent (+)	279,077	244,000	244,000
➤ Différences de taux de change (+/-)	-3,689	783	-250
➤ Ajustement pour solde négatif de l'exercice précédent (-)			
<b>Total</b>	<b>104,245</b>	<b>202,737</b>	<b>117,316</b>

**ANNEXE III Ressources humaines - Quantitatives****TABLEAU 1 – EFFECTIFS ET LEUR ÉVOLUTION; APERÇU DE TOUTES LES CATÉGORIES DE PERSONNEL**

Effectifs		Réellement pourvus au 31.12.2016	Autorisés au titre du budget 2017 de l'UE	Réellement pourvus au 31.12.2017	Autorisés au titre du budget 2018 de l'UE	Envisagés Pourvus au 31.12.2018	Projet de budget pour l'exercice 2019	Envisagé en 2020	Envisagé en 2021
Fonctionnaires	AD	-	-	-	-	-	-	-	-
	AST	-	-	-	-	-	-	-	-
	AST/SC	-	-	-	-	-	-	-	-
AT	AD	45	46	46	47	-	48	49	49
	AST	25	26	24	25	-	24	25	25
	AST/SC	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>70</b>	<b>72</b>	<b>70</b>	<b>72</b>	<b>-</b>	<b>72</b>	<b>74</b>	<b>74</b>
AC GF IV		13	20	14	20	-	20	22	22
AC GF III		12	10	11	10	-	10	10	10
AC GF II		5	2	5	2	-	2	2	2
AC GF I		-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total AC</b>		<b>30</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>34</b>
END		<b>5</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Prestataires de services structurels		-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>105</b>	<b>113</b>	<b>108</b>	<b>113</b>	<b>-</b>	<b>114</b>	<b>118</b>	<b>118</b>
Personnel externe à des fins de remplacement ponctuel		-	-	-	1	-	-	-	-

**TABLEAU 2 – PLAN PLURIANNUEL EN MATIÈRE DE POLITIQUE DU PERSONNEL 2019-2021**

Catégorie et grade	Tableau des effectifs dans le budget de l'UE pour 2017		Pourvus au 31/12/2017		Modifications en 2017 conformément à la règle de flexibilité		Tableau des effectifs dans le budget de l'UE voté pour 2018		Modifications en 2018 en application de la règle de flexibilité		Tableau des effectifs dans le projet de budget de l'UE pour 2019 <sup>5</sup>		Tableau des effectifs 2020		Tableau des effectifs 2021	
	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT
AD 16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AD 15	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	1	-	1
AD 14	-	1	-	2	-	-	-	1	-	-	-	1	-	3	-	3
AD 13	-	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	2	-	3	-	3
AD 12	-	8	-	5	-	-	-	6	-	-	-	7	-	2	-	4
AD 11	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	5	-	7	-	8

<sup>5</sup> L'Agence propose de réviser les grades de ses postes en 2018 afin de garantir l'égalité des chances en matière d'avancement professionnel

AD 10	-	12	-	5	-	-	-	12	-	-	-	9	-	10	-	10
AD 9	-	11	-	7	-	-	-	12	-	-	-	12	-	11	-	11
AD 8	-	1	-	12	-	-	-	4	-	-	-	8	-	8	-	6
AD 7	-	7	-	11	-	-	-	6	-	-	-	2	-	2	-	3
AD 6	-	3	-	3	-	-	-	3	-	-	-	1	-	2	-	-
AD 5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total AD</b>	-	<b>46</b>	-	<b>46</b>	-	-	-	<b>47</b>	-	-	-	<b>48</b>	-	<b>49</b>	-	<b>49</b>
AST 11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST 10	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	4	-	4
AST 9	-	3	-	2	-	-	-	4	-	-	-	3	-	2	-	3
AST 8	-	3	-	4	-	-	-	3	-	-	-	5	-	3	-	4
AST 7	-	6	-	1	-	-	-	6	-	-	-	7	-	7	-	7
AST 6	-	12	-	8	-	-	-	10	-	-	-	7	-	6	-	5
AST 5	-	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-	1	-	3	-	2
AST 4	-	1	-	2	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
AST 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total AST</b>	-	<b>26</b>	-	<b>24</b>	-	-	-	<b>25</b>	-	-	-	<b>24</b>	-	<b>25</b>	-	<b>25</b>
AST/S C1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/S C2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/S C3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/S C4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/S C5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/S C6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total AST/S C</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<sup>-6</sup>	<b>72</b>	-	<b>70</b>	-	-	-	<b>72</b>	-	-	-	<b>72</b>	-	<b>74</b>	-	<b>74</b>

## A. NOUVELLES TÂCHES ET ACCROISSEMENT DES TÂCHES EXISTANTES

L'agence s'est pleinement conformée à l'article 27 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 (2013/C 373/01) et a appliqué la réduction de 5 % des effectifs. En outre, elle a dû réduire ses effectifs de 4 autres postes supplémentaires pour le « pool de redéploiement », atteignant une réduction globale de 10 % du personnel en 2017.

Dans sa position sur le budget 2017, adoptée le 26 octobre 2016, le Parlement européen a demandé une augmentation d'un poste à partir du budget 2020 afin d'élargir son pool d'experts juridiques et sociaux et de lui permettre de s'acquitter adéquatement des nombreuses tâches résultant des demandes des institutions de l'UE, des États membres et des agences de l'UE.

### MIGRATION

L'agence est fortement impliquée dans les domaines de la migration, de l'intégration et de la protection des réfugiés – le niveau des demandes de soutien et d'expertise de l'agence émanant des États membres et des institutions de l'UE a fortement augmenté, ce qui a entraîné un surcroît de travail pour l'agence. Les demandes adressées à l'agence comprennent notamment des demandes d'avis juridiques concernant la législation et les dossiers politiques de l'UE en instance, un soutien lors de l'élaboration de l'analyse d'impact de futures propositions législatives, la mise en œuvre des stratégies et plans d'action de l'UE, l'intégration des droits fondamentaux dans le système d'évaluation Schengen, ainsi qu'un soutien sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux dans les centres d'enregistrement (« hotspots »). Plus particulièrement, en 2016, l'agence a constaté une augmentation de 600 pour cent des demandes officielles d'avis juridiques émanant des institutions de l'UE concernant les dossiers clés dans les domaines de l'asile, de la migration et du contrôle aux frontières, tels que le système ECRIS en ce qui concerne les ressortissants de pays tiers, la proposition de règlement relatif aux listes de pays d'origine sûrs, la refonte de Dublin et Eurodac. Depuis avril 2016, l'agence a déployé des effectifs dans le cadre de missions de longue durée en Grèce, chargés d'examiner en particulier les questions relatives à la protection de l'enfance, à l'identification des personnes vulnérables, au respect des garanties procédurales en matière d'asile, à la détention et aux procédures de retour. Le succès de la contribution de l'agence a entraîné une augmentation des demandes concernant sa présence en Grèce, l'agence ayant récemment signé un protocole d'accord avec les autorités grecques en vue d'un certain nombre d'activités pour 2017 et au-delà. Dès lors, il est nécessaire de renforcer le soutien opérationnel de l'agence en élargissant le pool de ses experts internes, notamment pour fournir des capacités de déploiement sur le terrain.

### SÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Au cours de la période à venir, l'agence devra renforcer ses capacités dans les domaines liés à la société de l'information, à la vie privée et à la protection des données concernant de nouveaux aspects qui appellent une attention croissante, à savoir les mégadonnées et l'interopérabilité des données. Les travaux menés par l'agence dans le cadre du groupe de haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité, ainsi que sa collaboration accrue avec des agences telles que eu-LISA, indiquent que les projets devront tenir compte des nouveaux développements dans la collecte et l'échange de données (par exemple en ce qui concerne VIS, SIS et ETIAS) pour que l'agence puisse traiter efficacement les questions liées à la migration, à l'asile et à la sécurité. En outre, étant donné que les activités liées aux domaines de la sécurité et de la migration devraient conserver, dans les mois et les années à venir, une grande importance pour la Commission, d'autres institutions de l'UE et les États membres, les demandes de contributions de l'agence dans ces domaines ont augmenté, y compris les demandes directes d'expertise émanant du Parlement et de la Commission. La participation de l'agence au groupe d'experts de haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité, aux côtés du CEPD, ainsi qu'au groupe de haut niveau sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, avec le Conseil de l'Europe et l'OSCE/BIDDH, indique clairement qu'elle joue un rôle de plus en plus important. Par ailleurs, l'agence est membre du Conseil d'orientation des droits fondamentaux de l'ETIAS. Parallèlement, l'agence est membre du groupe de haut niveau de la Commission sur l'intelligence artificielle, au sein duquel elle contribue au volet sur l'éthique des données, un domaine de plus en plus important en ce qui concerne la protection des données et les domaines connexes, que l'Agence aborde dans le cadre de ses travaux sur les mégadonnées et l'intelligence artificielle. L'agence est en mesure de jouer un rôle complémentaire auprès d'autres acteurs comme le CEPD, étant donné qu'elle peut se référer à un large éventail de considérations en matière de droits fondamentaux, parallèlement à la vie privée et à la protection des données, qui relèvent de son mandat, telles que l'égalité et la non-discrimination, les droits de l'enfant et l'accès à la justice.

### INCLUSION ET NON-DISCRIMINATION

Les institutions de l'UE demandent à l'agence de fournir des données et des analyses sur les principales évolutions concernant le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et les intolérances connexes, par rapport à la discrimination et autres crimes haineux. Cela nécessite une collecte et une analyse approfondies des données sur la discrimination, en particulier celle fondée sur l'origine ethnique ou raciale, la religion ou les convictions, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, le handicap et l'âge dans des domaines essentiels de la vie sociale comme l'emploi, l'éducation, la santé, le logement ou la participation sociale. Parallèlement à cela, l'agence a élargi la portée de ses travaux sur le racisme, tant en ce qui concerne la collecte de données (par le biais principalement de ses enquêtes à grande échelle) qu'en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique aux États membres de l'UE, à la demande du groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et autres formes d'intolérance, afin d'améliorer l'enregistrement et la collecte de données par la police sur les incidents criminels à caractère haineux. Les crimes motivés par la haine, qui nuisent aux efforts d'intégration des migrants et des réfugiés,



restent en tête de l'agenda politique de l'UE, et il est fort probable que l'agence soit appelée à l'avenir à être encore plus active dans ce domaine. L'agence apporte déjà une contribution en produisant des analyses ciblées fondées sur les données statistiques de ses enquêtes et en facilitant les travaux d'un sous-groupe dédié d'États membres, qui fait partie du groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Cette tâche devrait prendre plus d'importance à mesure que les États membres améliorent leur capacité d'enregistrement et de collecte de données sur les crimes de haine. Parallèlement, le domaine de l'intégration des migrants revêt une importance de plus en plus fondamentale dès lors que les réfugiés et les migrants récemment arrivés participent plus activement à l'éducation et au marché du travail dans de nombreux États membres. L'agence mène actuellement des recherches sur les expériences de ces migrants et réfugiés et s'attend à voir augmenter dans les prochaines années la demande de données et d'analyses de la part des institutions de l'UE, en relation également avec les aspects de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux portant sur la non-discrimination.

L'agence est également invitée à collecter et analyser systématiquement des données sur les efforts d'intégration des Roms, afin d'aider la Commission et les États membres à mettre en œuvre et à rendre compte de la recommandation du Conseil de décembre 2018 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres. La Commission et le Conseil utilisent les données statistiques recueillies dans le cadre d'enquêtes à grande échelle sur les Roms, dans plusieurs États membres, pour formuler des recommandations spécifiques par pays adaptées dans le contexte du semestre européen. Dans ce contexte, l'expertise technique de l'agence est essentielle pour aider les États membres à rendre compte des réformes structurelles et des investissements en faveur de l'intégration des Roms.

Le Conseil de l'UE a chargé l'agence de participer, avec le Parlement européen, le Médiateur européen et le Forum européen des personnes handicapées, au cadre de l'UE pour promouvoir, protéger et surveiller la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Les tâches confiées à l'agence comprennent la collecte et l'analyse de données, ainsi que la sensibilisation. L'agence a réalisé deux grands projets et a agi en tant que président et secrétariat du Cadre. Elle a été invitée à se concentrer sur la collecte de données concernant la désinstitutionnalisation et l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens (FESI), et à contribuer à la formation des autorités nationales de gestion des FESI en ce qui concerne leur obligation de respecter la Charte des droits fondamentaux de l'UE et la Convention CDPH des Nations unies.

### **FORTE DEMANDE POUR LA RECHERCHE**

Le succès des activités de l'agence en matière d'analyse de données et d'enquêtes quantitatives à grande échelle a débouché sur des demandes l'invitant à collecter toujours plus de données et à renouveler ses enquêtes, car ces travaux produisent généralement des données sans équivalent dans des domaines essentiels des droits fondamentaux qui, autrement, ne seraient pas couverts au niveau des États membres et de l'Union. C'est le cas, par exemple, des rapports mensuels établis par l'agence sur la crise de l'asile et de l'enquête EU-MIDIS sur les minorités ethniques et les immigrants. À cette fin, en 2016, la Commission a demandé à l'agence de répéter son enquête sur les expériences de l'antisémitisme de personnes juives, son enquête sur la situation des droits fondamentaux des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués, ainsi que son enquête sur les conditions socio-économiques et la situation des droits fondamentaux des Roms. Dans le même temps, l'agence a mené sa première enquête sur les expériences et les opinions de la population en général concernant un éventail de droits fondamentaux. Il s'ensuit que, pour la première fois à ce jour dans l'histoire de l'agence, la FRA gère actuellement cinq enquêtes en même temps. Afin de développer et de gérer efficacement ces enquêtes et d'autres domaines de collecte et d'analyse de données, l'agence a besoin de ressources financières et humaines supplémentaires. Ces ressources sont indispensables pour produire des données statistiques en temps utile et conformément à des normes de qualité élevées, de sorte que les résultats soient exploitables par la Commission, le Parlement européen et le Conseil dans des domaines stratégiques déterminants tels que l'inclusion sociale, l'asile et l'intégration.

#### **DEMANDE**

Sur la base d'une évaluation approfondie des besoins, et afin de continuer à répondre efficacement à la croissance des nouvelles demandes de contribution en matière de droits fondamentaux, l'agence sollicite les postes suivants pour les domaines de l'asile, de la migration, de l'intégration et de la sécurité intérieure.

Le personnel supplémentaire est demandé par l'agence et par son conseil d'administration à partir du budget 2020, dans le programme de travail au titre de la période 2019 - 2021, en vue de renforcer le soutien opérationnel, notamment pour fournir des capacités de déploiement sur le terrain comme suit :

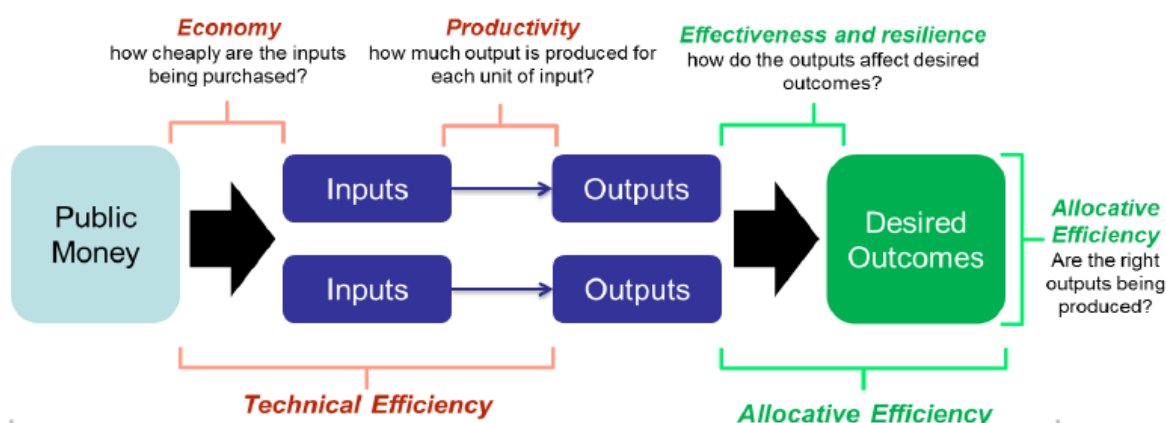
#### **Postes inscrits au tableau des effectifs**

- 1 analyste de données de grade AD6 – pour permettre à l'agence de continuer à fournir des analyses de données de haute qualité, parallèlement à un soutien et des conseils juridiques, en ce qui concerne les droits fondamentaux, aux institutions de l'UE et aux États membres dans les domaines de la société de l'information, de la vie privée et de la protection des données, notamment eu égard aux agendas de la sécurité et de la migration. Le poste d'analyste de données sera utilisé pour étudier la collecte de mégadonnées et l'utilisation d'algorithmes pour identifier les avantages potentiels en matière de droits fondamentaux ainsi que les points négatifs dans les domaines liés à la société de l'information et à l'interopérabilité des données, par exemple en ce qui concerne la discrimination potentielle et l'identification des groupes « à risque ». Le grade proposé pour ce poste correspond à l'importance des tâches à réaliser.

#### **Agents contractuels**

- Chercheur juridique de grade CA GF IV – pour permettre à l’agence de continuer à fournir un soutien et des conseils juridiques de haute qualité, en ce qui concerne les droits fondamentaux, aux institutions de l’UE et aux États membres dans les domaines de l’asile, de la migration et du contrôle aux frontières, y compris lorsqu’il s’agit du traitement des enfants et d’autres groupes vulnérables. Le chercheur de grade CA GF IV aidera l’agence à mener des activités de renforcement des capacités et d’autres activités de soutien dans les États membres les plus touchés par l’arrivée de personnes qui entrent dans l’UE sans autorisation, en mettant notamment l’accent sur le soutien aux acteurs sur le terrain grâce à une expertise en matière de droits fondamentaux, dans le but de promouvoir une mise en œuvre conforme aux droits de l’approche fondée sur les « hotspots ». En étroite coopération avec la Commission européenne, Frontex et l’EASO, la FRA a l’intention, avec ces deux postes, de mettre en œuvre des activités dans le domaine de la protection des enfants et des personnes vulnérables et de promouvoir le respect des garanties de procédure inscrites dans l’acquis de l’UE sur l’asile et le retour.
- Analyste de données de grade CA IV – pour renforcer les capacités (analyse et rédaction) liées à l’asile et à l’intégration des migrants. Le poste d’analyste de données contribuera principalement à l’analyse des principales données d’enquêtes européennes, telles que l’enquête européenne sur la qualité de vie, EU-SILC, LFS, etc., afin de contribuer à l’analyse des droits fondamentaux en matière de non-discrimination et d’inclusion sociale. Ce poste est essentiel pour accroître la capacité interne à répondre rapidement aux demandes d’analyse juridique et politique émanant des institutions de l’UE concernant le racisme et les crimes de haine, ainsi que l’intégration des migrants, en particulier des enfants.
- Assistant administratif de grade CA III – pour appuyer le travail des services opérationnels en fournissant une assistance dans les domaines de la gestion des projets, des ressources financières et humaines, du circuit administratif ainsi que de l’administration quotidienne des projets.

## B. GAINS D’EFFICACITÉ



Public Money	Argent public
Economy How cheaply are the inputs being purchased?	Économie Quel est le prix le plus bas obtenu pour les facteurs de production ?
Productivity How much output is produced for each unit of input?	Productivité Quel est le volume de production obtenu pour chaque unité de facteur de production ?
Effectiveness and resilience How do the outputs affect desired outcomes?	Efficacité et résilience Quel est l’effet des réalisations sur les résultats recherchés ?
Inputs	Facteurs de production
Outputs	Résultats
Desidered outcomes	Résultats recherchés
Allocative Efficiency Are the right outputs being produced?	Efficacité de l’allocation des ressources Les réalisations correctes sont-elles produites ?
Technical Efficiency	Efficacité technique
Allocative efficiency	Efficacité de l’allocation des ressources

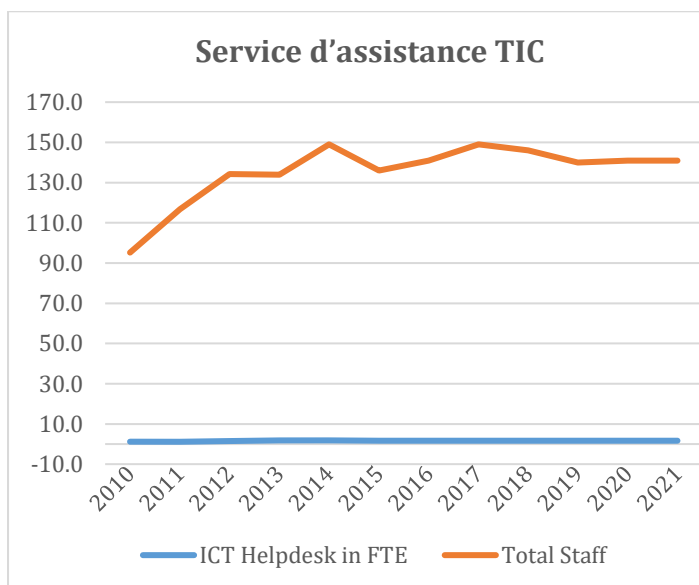
Sur la base de ce qui précède, l'élaboration d'une stratégie de gains d'efficacité s'appuie sur les initiatives suivantes (liste non exhaustive) :

- modéliser et restructurer les processus opérationnels actuels pour y introduire des changements;
- introduire des changements dans les systèmes – gains d'efficacité grâce à l'automatisation de tâches répétitives;
- introduire des changements dans la structure organisationnelle pour aboutir à une utilisation potentiellement meilleure des capacités existantes;
- mettre en place de manière plus systématique et continue des plateformes de coopération et des services partagés avec d'autres agences;
- simplifier les règles et les procédures à appliquer pour la gestion des ressources financières et humaines, afin de faciliter l'obtention de gains d'efficacité;
- procéder à une évaluation qualitative des efforts pour accroître l'efficacité.

Dans cette optique, il apparaît que la transformation des services et la révision de la conception des processus sont cruciales pour garantir à la fois l'efficacité technique et l'efficacité de l'allocation des ressources et pour libérer le potentiel d'amélioration de l'efficacité. À cette fin, l'agence a pris plusieurs mesures qui se sont traduites par une augmentation de la productivité et des gains d'efficacité. Afin d'aller encore plus loin dans cette direction, l'agence déploie actuellement les initiatives suivantes dans quatre pôles d'efficacité :

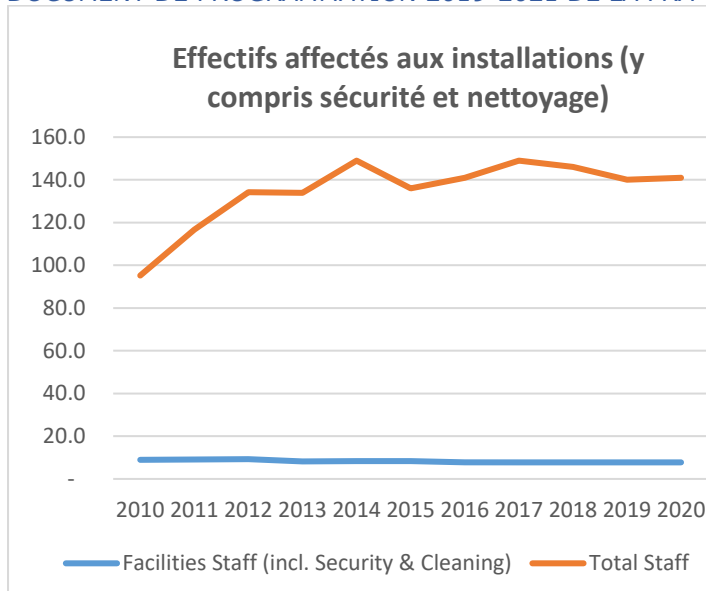
### Pôle I : TIC et infrastructures

Au cours des dernières années, l'agence a rapidement modernisé ses technologies de l'information et de la communication en adoptant des outils, une architecture commune et des solutions informatiques de pointe permettant la création de postes de travail entièrement mobiles qui rendent possible un environnement de travail numérique plus collaboratif. Grâce aux synergies créées et aux gains d'efficacité obtenus, le service d'assistance informatique est resté en mesure d'aider au mieux un personnel toujours plus nombreux, malgré ses moyens limités. De même, l'agence a pu conserver des effectifs affectés aux installations relativement peu nombreux.



Année	Service d'assistance TIC dans l'ETP	Effectifs totaux
2010	1,2	95,2
2011	1,1	116,7
2012	1,5	134,3
2013	1,8	133,9
2014	1,8	149,0
2015	1,7	136,0
2016	1,6	141,0
2017	1,6	149,0
2018	1,6	146,0
2019	1,6	140,0
2020	1,6	141,0
2021	1,6	141,0

*Évolution des effectifs dans le domaine de l'assistance TIC au regard de l'accroissement du nombre général d'effectifs.*



Année	Effectifs affectés aux installations (y compris sécurité et nettoyage)	Effectifs totaux
2010	9,0	95,2
2011	9,0	116,7
2012	9,3	134,3
2013	8,3	133,9
2014	8,3	149,0
2015	8,3	136,0
2016	7,8	141,0
2017	7,8	149,0
2018	7,8	146,0
2019	7,8	140,0
2020	7,8	141,0
2021	7,8	141,0

*Évolution des effectifs dans le domaine des installations au regard de l'accroissement du nombre général d'effectifs.*

L'agence continue d'optimiser ses ressources afin de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires. La liste suivante illustre les mesures déjà prises ou en cours de déploiement :

1. L'agence travaille à la refonte de ses systèmes de TIC pour lui permettre de mieux utiliser les services en nuage en mettant en place une infrastructure hybride et ainsi réduire les coûts liés à la gestion et à l'entretien de son infrastructure de centre de données sur site.
2. Poursuite de l'utilisation des systèmes TIC de la Commission en matière de gestion des ressources humaines (Sysper) et de gestion des actifs (ABAC Assets).
3. Les demandes de mission sont examinées plus attentivement en vue d'apprécier s'il est possible d'y donner suite au moyen des technologies de vidéoconférence déjà en usage au sein de l'agence. L'augmentation du nombre de demandes de vidéoconférences et de conférences en ligne au cours des deux dernières années constitue un indicateur pertinent à cet égard.
4. Ces dernières années, l'agence a pris des mesures pour réduire ses coûts liés aux installations en optimisant la gestion interne des infrastructures, a changé de fournisseur d'électricité et a perfectionné le système de refroidissement de son centre de données. Ces changements ont permis de diminuer les coûts de gestion des installations de 10 % au total et de maintenir cette consommation réduite tout au long des deux dernières années (2015-2016).
5. Recours à des contrats-cadres interinstitutionnels concernant, par exemple, les TIC, les installations et d'autres services administratifs.

## **Pôle II : Système de gestion de la qualité**

6. Le développement continu du système de gestion de la qualité mis en œuvre, fondé sur le principe du Plan Do Check Act (qui peut se traduire par « Préparer, Faire, Vérifier, Améliorer »), offre des moyens d'affiner l'efficacité et l'efficience des processus internes de l'agence. De plus, suite au processus de restructuration (novembre 2018), une action planifiée de révision des processus internes permettra de simplifier les flux de travail, ainsi que d'optimiser l'exécution des tâches et l'utilisation des ressources internes.
7. Les circuits financiers pour le Titre I ont été simplifiés, avec une réduction de la chaîne de contrôle ainsi qu'une fusion de certaines fonctions de contrôle (FVA/AO). Le niveau d'efficacité a ainsi pu être augmenté, tout en maintenant le degré de conformité nécessaire, comme en attestent les résultats positifs des audits externes (Cour des comptes, IAS).

8. Dans le processus de mise en œuvre des projets de recherche, la phase de planification a été simplifiée grâce à une nouvelle approche intégrée permettant de réduire la fréquence de certaines réunions (par exemple, dans le cas de la FRAPPE), qui créaient des difficultés du point de vue du respect du calendrier. Cela favorisera une mise en œuvre standardisée des projets et une productivité accrue du fait du remplacement de réunions de coordination par le recours au système de gestion des projets existant (par exemple, Matrix).
9. Un processus de contrôles ex post a été conçu d'après une approche fondée sur les risques, avec l'introduction de techniques de contrôle de qualité qui utilisent une analyse solide des données statistiques recueillies durant l'exécution du budget. Cela permettra d'effectuer des contrôles sur un échantillon de transactions sélectionnées combinant différentes dimensions de risques. Une augmentation appréciable de la productivité devrait être obtenue grâce à la réduction des heures de travail consacrées aux contrôles qui porteraient autrement sur des échantillons de toutes les lignes budgétaires.
10. Au cours des dernières années, un processus de vérifications de la conformité a été consolidé afin d'intégrer des tests similaires exécutés par des organes d'audit externes dans certains domaines. Ce processus analyse l'exécution correcte des flux de travail, tout en évaluant la réalisation des objectifs par rapport à l'utilisation des ressources existantes. Lors des derniers contrôles de MATRIX et du processus d'élaboration du rapport annuel d'activité consolidé, des axes d'amélioration en termes d'efficacité (sélection ciblée des sources d'information) et de simplification ont été identifiés.
11. Une proposition a été formulée en vue de rationaliser les réunions internes en évitant des réunions de routine improductives grâce à des échanges par courrier électronique et via l'intranet. Cet aspect peut être mesuré au moyen d'une analyse du temps consacré aux réunions par chaque membre du personnel dans les rapports générés par le module ABB.
12. À la suite de l'adoption d'un nouveau Guide des missions et de la réalisation d'une évaluation interne, il a été proposé d'entamer la rationalisation des missions (justification, durée, fréquence, valeur ajoutée, nombre de personnes participant à la même mission, capacité de téléconférence), ce qui devrait réduire sensiblement les coûts engendrés par les missions et la perte de productivité causée par les déplacements, les transferts et autres pertes de temps.

### **Pôle III : Planification, suivi, évaluation et rapports**

1. À la suite de l'adoption de la feuille de route en réponse aux objectifs de l'approche commune visant à renforcer les gains d'efficacité, une nouvelle approche de planification intégrée a été introduite en 2017 afin de satisfaire plus efficacement aux exigences du document unique de programmation, d'optimiser la gestion de projets et de rationaliser les processus et outils de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation.

En particulier, tout en apportant une solution aux problèmes recensés, la nouvelle approche crée des synergies et une cohérence à tous les stades de la programmation, de la gestion de projets, de l'évaluation et de l'établissement de rapports, dans le cadre d'un cycle unique englobant l'ensemble des processus et outils de planification. Ce cycle couvre la rédaction des documents de programmation récemment introduits, la définition de nouveaux projets, l'harmonisation des consultations avec les diverses parties prenantes internes et externes, ainsi que les étapes de la mise en œuvre de tous les projets de la FRA et la préparation de rapports de suivi simplifiés et de leur évaluation ultérieure.

Il s'ensuit que cette approche simplifie considérablement les nombreux processus et outils qui existaient auparavant (en remplaçant, par exemple, les multiples réunions FRAPPE grâce à un usage plus efficace de l'outil MATRIX), du fait d'une optimisation des ressources, d'allègements potentiels de la charge de travail et d'une augmentation de la productivité.

2. La FRA mesure l'incidence de l'agence au moyen des indicateurs clés de performance (ICP) introduits par un cadre de mesure des performances adopté en 2011. L'utilisation de ces ICP permet à la direction de la FRA d'évaluer les performances de l'agence afin d'assurer la réalisation des objectifs pluriannuels et d'atteindre les cibles qualitatives et quantitatives requises. Les ICP ont été rationalisés en 2013 et leur utilisation a permis d'améliorer la qualité, le respect des délais, la précision et la clôture du cycle d'établissement de rapports nécessaire pour démontrer l'efficacité et l'efficacité de la FRA. Par exemple, le rapport d'activité annuel, les rapports d'inventaires et d'autres rapports relatifs aux performances sont désormais établis de manière centralisée et optimisée. À cet égard, la FRA compte renforcer sa structure d'objectifs stratégiques et d'indicateurs clés de performance pour la période de programmation 2018-2022.

3. La FRA réalise des évaluations des projets et des activités transversales depuis 2011. Si les évaluations constituent un outil très important pour mesurer efficacement les performances réelles des interventions de la FRA au regard des attentes initiales et pour apprécier de manière critique si les activités de l'agence sont de nature à produire les changements souhaités, la mise en place, la gestion et la conduite des évaluations ex ante et ex post ont demandé des efforts considérables du point de vue technique et administratif. Dans les deux cas, elles ont été mises en œuvre en interne ou le travail a été externalisé auprès de prestataires. Depuis 2017, la FRA est associée au contrat-cadre interagences destiné à permettre la fourniture de services d'évaluation à plusieurs agences de l'Union (EUROFOUND, CRU, CDT, EIOPA, EU-OSHA, ETF et AESA), qui débouchera sur une meilleure utilisation des capacités existantes pour la poursuite de la mise en œuvre du principe convenu dans le cadre de l'approche commune, notamment le partage des ressources et le développement de synergies entre les agences afin d'en renforcer l'efficacité et l'impact.

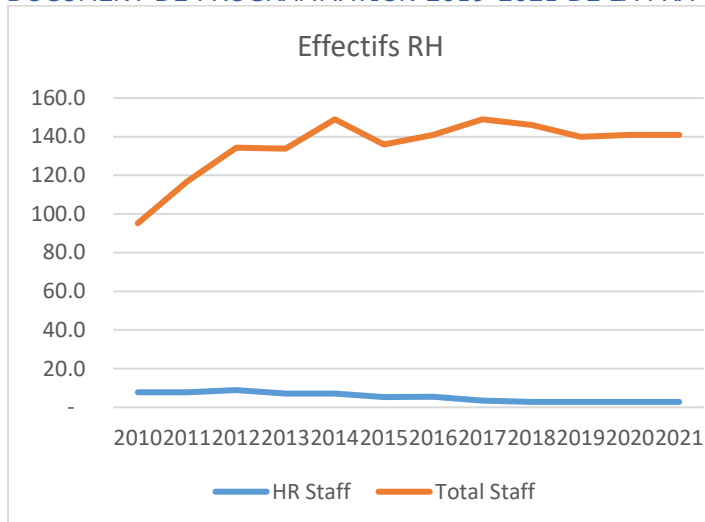
#### **Pôle IV : Gestion des ressources humaines**

Plusieurs initiatives menées ces dernières années ont produit des résultats sur le plan de l'adéquation organisationnelle générale, de l'efficacité et de la productivité. L'agence prévoit de mettre en place d'autres mesures qui renforceront les gains d'efficacité, par exemple :

1. L'optimisation de la structure organisationnelle de l'agence. Compte tenu de la réduction des effectifs, il a été nécessaire de renforcer l'impact et l'efficacité organisationnelle globale de l'Agence en introduisant des synergies qui optimisent l'utilisation des ressources de la FRA tout en soutenant ses capacités organisationnelles. Pour y parvenir, l'agence a modifié sa structure organisationnelle en 2016 en fusionnant deux départements d'appui administratif en une seule entité « Services administratifs ». En novembre 2018, une autre structure organisationnelle sera mise en place qui regroupera des pôles d'expertise afin d'améliorer le soutien mutuel et de renforcer encore les résultats. Une unité opérationnelle supplémentaire sera créée pour renforcer la coopération interdépartementale dans le cadre des projets et améliorer la capacité de réaction en temps réel sans pour autant compromettre la recherche pluriannuelle.
2. Les recours à des contrats-cadres interinstitutionnels dans les domaines de l'apprentissage et du développement et pour d'autres services administratifs, comme les assurances couvrant le personnel et les contractants externes dans les locaux de l'agence.
3. L'agence a introduit des outils informatiques modernes pour permettre un accès direct aux principaux processus de gestion des ressources humaines et faciliter leur automatisation complète, par exemple pour le traitement des demandes de congé, de temps partiel et de congé parental, l'évaluation des performances du personnel, ainsi que l'apprentissage et le développement. Actuellement, l'agence s'emploie à rassembler ces outils dans un portail unique, englobant les services offerts par le PMO, le RCAM, la DG HR et la DIGIT.
4. Le travail préparatoire en vue de la mise en œuvre de SYSPER pour rationaliser et automatiser certains processus de gestion des ressources humaines.
5. L'accord de niveau de service renforcé avec le PMO destiné à rendre plus efficace l'utilisation des capacités existantes.

La modernisation des outils RH, l'optimisation de ses processus et son accord de niveau de service (SLA) avec le PMO ont permis à l'agence de réduire les effectifs travaillant dans le domaine des RH. Toutefois, comme le montre clairement le tableau présenté ci-dessous, bien que le nombre de bénéficiaires des services à la FRA ait fortement augmenté, l'agence est parvenue non seulement à ne pas augmenter les effectifs chargés de la gestion des ressources humaines, mais même à en réduire encore le nombre pour porter le ratio total au niveau de 0,91 : 40 en 2017, c'est-à-dire 0,77 : 40 en 2018. À titre de comparaison, l'objectif que s'est fixé la Commission européenne en matière de gains d'efficacité et de synergies dans l'ensemble de la communauté RH est d'atteindre un ratio estimé à 1 : 40<sup>7</sup> d'ici à 2019.

<sup>7</sup> Communication à la Commission : Synergies et gains d'efficacité à la Commission – Nouvelles méthodes de travail; SEC(2016) 170 final. 4.4.2016.

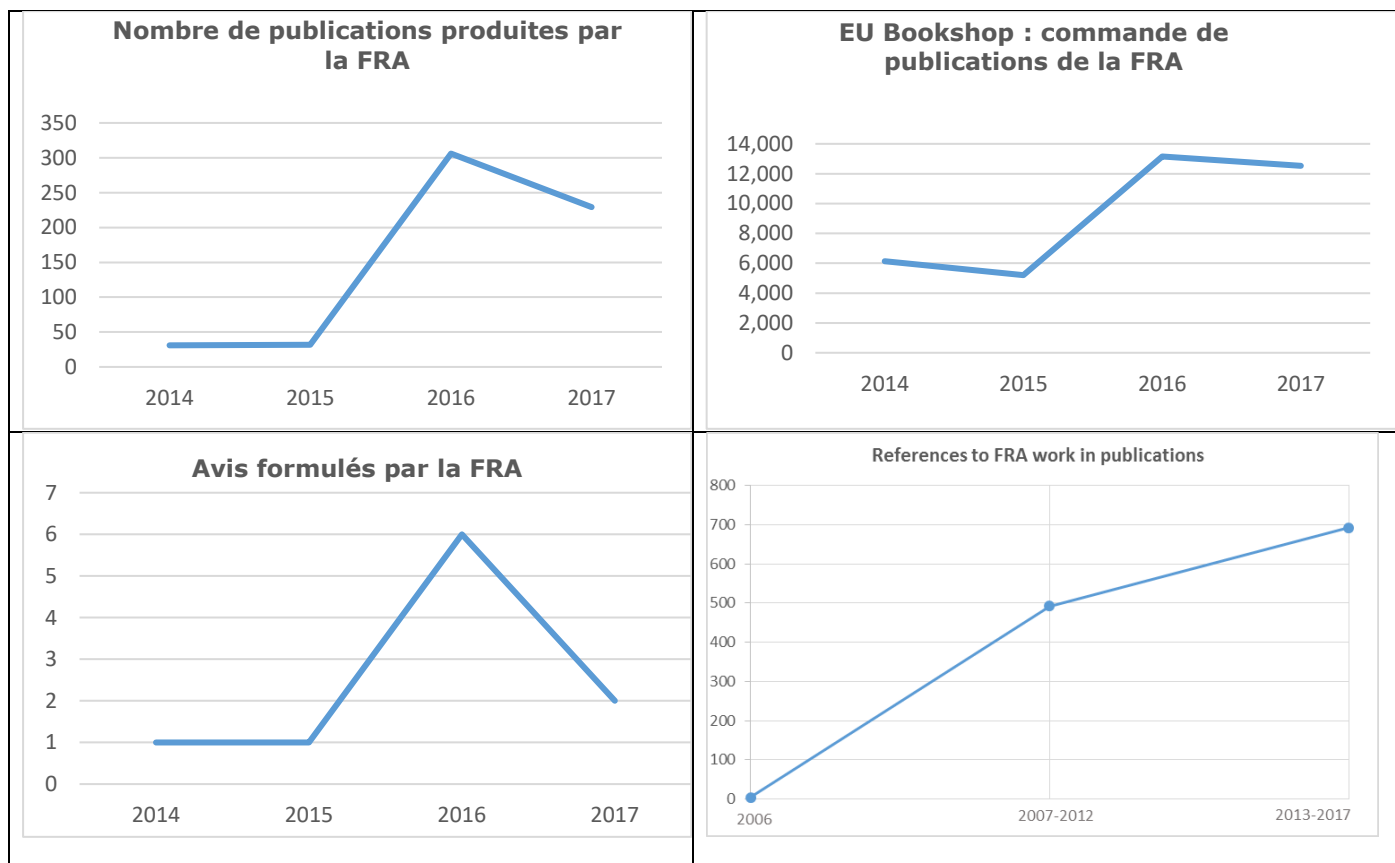


Année	Effectifs RH	Effectifs totaux
2010	7,8	95,2
2011	7,8	116,7
2012	8,9	134,3
2013	7,1	133,9
2014	7,1	149,0
2015	5,3	136,0
2016	5,5	141,0
2017	3,4	149,0
2018	2,8	146,0
2019	2,8	140,0
2020	2,8	141,0
2021	2,8	141,0

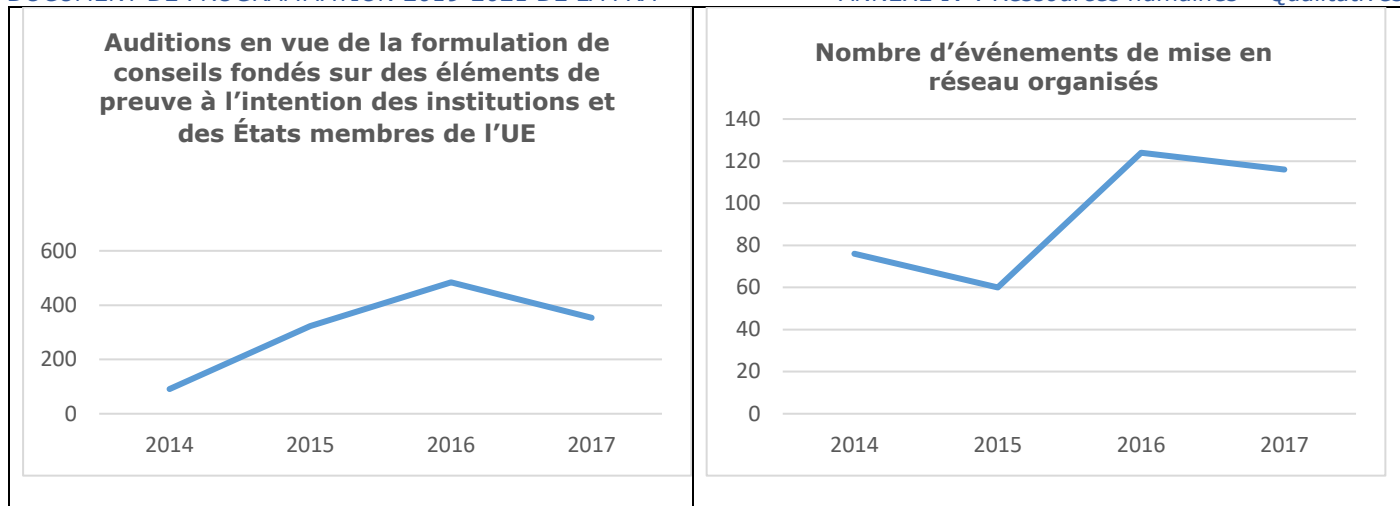
Tableau XY : Évolution des effectifs dans le domaine des ressources humaines au regard de l'accroissement du nombre général d'utilisateurs.

Il est important de noter que, si l'agence s'est efforcée de réaliser des gains d'efficacité technique et d'efficacité de l'allocation des ressources, elle est également parvenue à améliorer ses performances générales dans l'exécution de son mandat. En particulier, tout en renforçant sa productivité et son efficacité, l'agence a classé ses activités principales par ordre de priorité et a veillé à fournir ses services et à produire ses réalisations pertinentes dans les délais.

À cet égard, les exemples présentés à la page suivante démontrent qu'une combinaison appropriée de réalisations a été mise en place pour atteindre les résultats recherchés et que la FRA demeure un partenaire très précieux pour toutes ses parties prenantes.







Toutefois, malgré les capacités supplémentaires obtenues jusqu'à présent en améliorant plusieurs processus ou engendrées par d'autres initiatives de gain d'efficacité visant à couvrir la réduction de postes, la demande en ressources humaines augmente, afin de répondre à la complexité des tâches et à la charge de travail sans cesse croissante liée aux activités principales de la FRA.

L'agence maintiendra ses efforts pour parvenir à davantage de gains d'efficacité, mais nous prévoyons qu'en 2018-2020, la demande en ressources humaines et les augmentations des capacités escomptées ne seront pas en équilibre. La FRA devra demander du personnel supplémentaire aux autorités budgétaires ou appliquer des priorités négatives (voir le point suivant).



## C. PRIORITÉS NÉGATIVES/DÉCLASSEMENT DE TÂCHES EXISTANTES

Le nombre de tâches supplémentaires assignées à la FRA a sensiblement augmenté depuis la mi-2015, lorsque l'Union européenne s'est trouvée confrontée à un afflux croissant de réfugiés et de migrants, d'une part, et à de nouvelles menaces pour la sécurité intérieure, d'autre part. La FRA a déjà optimisé l'utilisation de ses ressources pour exécuter les nombreuses tâches qui lui ont été confiées et elle se conforme à ses obligations au titre de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 concernant la réduction des effectifs.

La FRA ne sera peut-être pas en mesure de continuer à répondre rapidement aux demandes de plus en plus nombreuses de ses parties prenantes, si elle ne reçoit pas les effectifs et les ressources financières adéquats. Il se peut aussi qu'elle ne soit pas en mesure d'assurer ses tâches principales en matière de collecte et d'analyse de données comparatives, du fait de la demande croissante de renouvellement de ses enquêtes, afin de produire des données comparables au niveau de l'UE qui ne sont disponibles auprès d'aucune autre source (par exemple sur l'antisémitisme et les personnes LGBTI).

Les tâches suivantes pourront en être affectées, à moins que la demande de ressources humaines et financières supplémentaires ne soit satisfaite :

<p><b>1) Collecte et analyse de données/enquêtes comparatives</b></p>	<p><i>Besoins en ressources humaines en 2019</i></p>
<p>Forte du succès des recherches qu'elle a menées à ce jour – dans des domaines qui ne sont pas ordinairement couverts par les collectes de données des États membres, notamment l'enquête de la FRA sur l'antisémitisme, son enquête sur les populations LGBTI et son enquête sur les minorités ethniques, en particulier les Roms et les groupes d'immigrants (par exemple) –, l'agence a été chargée de répéter régulièrement ces enquêtes. Toutefois, comme l'agence manque d'analystes de données aptes à effectuer ce travail à intervalles réguliers, elle pourrait être contrainte de suspendre un certain nombre d'enquêtes dans la période à venir et devrait aussi réexaminer sa capacité à établir des rapports réguliers sur l'incidence de la crise de l'asile, en ce qui concerne l'analyse de données. Cela affecterait en particulier la collecte de données par l'agence au sujet des minorités ethniques, des immigrants et des nouvelles arrivées dans l'UE occasionnées par la crise de l'asile, ce qui entraînerait l'absence de collecte et d'analyse de données complètes dans des domaines stratégiques essentiels se rapportant à des questions comme l'intégration, qui ne seraient pas couverts par la collecte de données assurée par d'autres organisations, y compris Eurostat.</p>	<p><b>2 analystes de données de grade AD6-8</b> (travaillant sur la collecte et l'analyse de données relatives au racisme/à l'antisémitisme);</p> <p><b>3 analystes de données de grade AD et 3 analystes de données de grade CA GF IV</b> [pour travailler sur le renouvellement d'enquêtes établies de la FRA (comme l'enquête sur l'antisémitisme, l'enquête EU-MIDIS, l'enquête sur les personnes LGBT), et sur la collecte de nouvelles données et l'analyse de sources existantes en relation avec les nouvelles arrivées dans l'UE occasionnées par la crise de l'asile].</p>
<p><b>2) Le nouveau cadre pluriannuel étend les motifs de discrimination que l'agence est censée couvrir à la « nationalité »</b></p>	<p><i>Besoins en ressources humaines en 2019</i></p>
<p>Cela suppose d'examiner certains aspects de la mise en œuvre de la directive sur la libre circulation pour lesquels aucune donnée n'est disponible, comme la discrimination en matière d'emploi ou d'accès aux services pour les citoyens de l'UE résidant dans un autre État membre. Ces questions revêtent une importance particulière pour les initiatives de l'UE destinées à réaménager ou proposer des actes législatifs relevant du socle européen des droits sociaux.</p>	<p><b>2 experts juridiques de grade AD7-9</b> (l'un travaillant sur les questions de libre circulation et l'autre sur les questions d'inclusion sociale/de travail).</p>
<p><b>3) Présence ponctuelle de la FRA dans les centres d'enregistrement (« hotspots ») grecs</b></p>	<p><i>Besoins en ressources humaines en 2019</i></p>
<p>La FRA est actuellement présente sur le terrain en Grèce, où elle apporte une contribution et un soutien ciblés en matière de droits fondamentaux à la Commission et à d'autres agences de l'UE, à savoir Frontex et l'EASO, ainsi qu'aux autorités grecques. Elle s'emploie en outre à formuler des orientations pratiques et à organiser des formations pour aider les principaux acteurs à veiller au respect des droits fondamentaux. Le personnel de la FRA en mission en Grèce dispense actuellement des conseils d'expert concernant : la protection de l'enfance (en mettant l'accent sur les enfants non-accompagnés) ; l'identification des</p>	<p><b>3 experts juridiques/sociaux de grade CA GF IV</b> – à déployer dans les centres d'enregistrement (Grèce et Italie).</p>

<p>personnes vulnérables ; ainsi que le respect des garanties procédurales dans les procédures d’asile, de détention et de retour. La situation des droits fondamentaux dans les « hotspots » grecs continue cependant de se détériorer et appelle une présence renforcée de l’agence sur le terrain. Cependant, il n’est actuellement pas possible pour l’agence d’apporter une contribution suffisante sur place à cause des ressources humaines limitées dont dispose la FRA.</p>	
<p><b>4) Appui à la Commission européenne sous la forme d’une expertise en matière de droits fondamentaux pour la planification et la mise en œuvre des évaluations Schengen</b></p>	<p><i>Besoins en ressources humaines en 2019</i></p>
<p>La Commission européenne demande régulièrement à la FRA de lui soumettre une évaluation annuelle des risques, conformément à l’article 8 du règlement (UE) n° 1053/2013, et de participer en qualité d’observateur à toutes les missions sur place visant à évaluer l’acquis de l’UE en matière de retour. La FRA a entrepris cette tâche à l’égard de tous les États membres qui ont été évalués jusqu’à présent. La FRA soutient également l’Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et le Collège européen de police dans la formations des évaluateurs (9 formations de 2015-2018). S’il était demandé à la FRA de s’impliquer également dans les missions de gestion des frontières sur-place, l’Agence aurait des difficultés à y répondre. La réduction du personnel affaiblirait substantiellement le travail accompli jusqu’à présent qui consiste à intégrer les droits fondamentaux dans les évaluations Schengen.</p>	<p><b>1 expert juridique de grade AD</b> (pour appuyer le travail de la Commission et d’autres agences concernant les évaluations Schengen et les activités connexes en rapport avec les projets de la FRA; par exemple sur la détention).</p>
<p><b>5) Formation au contrôle des retours forcés</b></p>	<p><i>Besoins en ressources humaines en 2019</i></p>
<p>La FRA a été chargée d’élaborer des orientations et des outils, et d’organiser une formation pour une réserve de contrôleurs en matière de retour forcé, afin d’aider Frontex à assurer la participation de contrôleurs bien formés aux opérations conjointes de retour forcé, comme le prévoit l’article 8, paragraphe 6, de la directive retour (2008/115/CE). L’absence de cette activité se traduirait par une réserve de contrôleurs mal équipés pour exercer leurs fonctions, ce qui serait préjudiciable pour les personnes à renvoyer comme pour les policiers qui les escortent.</p>	<p>//</p>
<p><b>6) Élaboration d’indicateurs et de critères, et actions de sensibilisation, dans le cadre du suivi de l’application de la CDPH (article 33.2 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées)</b></p>	<p><i>Besoins en ressources humaines en 2019</i></p>
<p>Une réduction des effectifs peut compromettre cette tâche et nuire à la capacité de l’Union de contrôler efficacement la mise en œuvre de la première et la seule convention des Nations Unies à laquelle elle a adhéré, ce qui comporte par conséquent un risque pour la réputation de l’UE dans son ensemble.</p>	<p><b>1 expert juridique/social/politique de grade AD6-7</b> (travaillant sur les aspects de la CDPH des Nations Unies couverts par notre fonction dans le cadre de suivi de l’UE)</p>
<p><b>7) Aide aux États membres pour l’élaboration d’indicateurs fondamentaux et de méthodes de collecte de données permettant l’établissement efficace de rapports sur la situation des Roms dans l’UE (recommandation du Conseil des 9 et 10 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d’intégration des Roms)</b></p>	<p><i>Besoins en ressources humaines en 2019</i></p>
<p>La FRA a entrepris un travail important dans ce domaine, qui comprend des indicateurs et un outil d’établissement de rapports fondé sur les déclarations de 22 États membres en 2016 à l’intention de la Commission concernant les progrès accomplis. De plus, l’agence a aidé différents États membres à mettre au point des processus de suivi et d’évaluation plus efficaces en matière d’intégration des Roms. Toute réduction des ressources humaines actuelles compromettrait les travaux entrepris par la FRA en application de la recommandation du Conseil.</p>	<p><b>1 expert social/politique de grade AD6</b> (travaillant sur l’élaboration d’indicateurs et l’appui aux activités de suivi et d’évaluation, y compris la formation au sujet des FESI); <b>1 analyste de données de grade AD6-8</b> (travaillant sur la collecte et l’analyse de données relatives aux Roms/à l’égalité).</p>

<b>8) Recherches dans les domaines de la société de l'information, de la vie privée et de la protection des données</b>	<i>Besoins en ressources humaines en 2019</i>
La FRA est de plus en plus sollicitée par différentes institutions au niveau de l'UE afin qu'elle entreprenne des recherches dans les domaines de la société de l'information, de la vie privée et de la protection des données. De plus, la FRA s'est engagée dans une initiative de recherche conjointe avec eu-LISA dans le domaine de la biométrie, sur laquelle s'appuie le travail d'eu-LISA, et il lui est demandé de poursuivre sa collaboration avec cette agence et d'autres acteurs concernés par ces domaines, dont l'ENISA. Or, la capacité de la FRA à continuer à travailler sur des questions touchant à la société de l'information, à la vie privée et à la protection des données – liées à la stratégie numérique de l'UE – est fortement limitée du fait de ses ressources humaines très restreintes.	<b>1 expert juridique de grade AD;</b> <b>1 informaticien/ingénieur de grade CA GF IV</b> (aptes à relever les nouveaux défis en matière de droits fondamentaux dans ce domaine). NOTE : Bien que ce domaine compte parmi les neuf grands thèmes du cadre pluriannuel de l'agence, seuls 2 membres de son personnel sont actuellement affectés à plein temps à ces questions (1 AD et 1 AST).

<b>8) Obstacles empêchant les personnes âgées de mener une vie autonome dans la communauté</b>	<i>Ressources financières nécessaires pour 2019</i>
La fixation de limites d'âge dans l'accès aux produits et services et l'absence de modalités adaptées à l'âge en matière de services peuvent constituer un obstacle empêchant les personnes âgées de se prévaloir de leur droit de mener une vie digne et autonome et de participer de manière égale à la vie sociale et culturelle. Peu d'éléments de preuve des implications en matière de droits fondamentaux de la fixation de ces limites sont toutefois disponibles. Ce projet vise à combler cette lacune de connaissances en compilant et en analysant des données grâce à des travaux de recherche documentaire sur les obstacles juridiques et pratiques qui empêchent les personnes âgées de mener une vie autonome, y compris d'accéder aux services, ainsi que sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour aider les personnes âgées à vivre de façon autonome dans la communauté, notamment en assurant l'accessibilité et l'accès aux services généraux. L'analyse prendra en considération la perspective de genre, dans la mesure où les données disponibles le permettent. À condition que les fonds nécessaires soient libérés, les travaux de recherche documentaire viendront compléter les entretiens avec les décideurs politiques, les agents publics et les autres acteurs concernés.	325,000 EUR

<b>9) Mesure de l'ampleur de la discrimination dans l'UE par l'utilisation du test de situation</b>	<i>Ressources financières nécessaires pour 2019</i>
Le projet a pour but de mesurer l'ampleur de la discrimination fondée sur les origines ethniques dans le domaine du recrutement de travailleurs. Il tient compte de la dimension du genre, mais examinera également les méthodologies utilisées pour évaluer les discriminations à l'encontre des personnes LGBTI en matière de logement et, potentiellement, sur le marché du travail. Le projet permettra de fournir aux institutions et aux États membres de l'UE des données solides sur l'ampleur et le fonctionnement de la discrimination dans l'UE qui, complétées par les données des enquêtes de la FRA, constitueront la collecte de données sur la discrimination la plus complète à ce jour. Pour ce projet, la FRA coopère avec l'OCDE, avec deux étapes clés : 1) en 2018-19, elle coopère avec l'OCDE pour apporter la contribution d'experts afin de développer et de tester la méthodologie lors d'une étude pilote; 2) en 2019-2020, en fonction des résultats de l'étude pilote (évaluation de faisabilité) et à condition que les fonds soient disponibles, la FRA lancera un test de discrimination à grande échelle dans certains États membres sur les minorités ethniques, les immigrants et leurs descendants, et les personnes LGBTI. Des tests seront réalisés sur l'accès au marché du travail et, potentiellement, sur le marché de l'immobilier. L'OCDE couvrira une série de pays non membres de l'UE en fonction des fonds disponibles.	1,500,000 EUR

## D. REDÉPLOIEMENT

Compte tenu de la taille de l'agence, les possibilités de redéploiement supplémentaire sont limitées. Néanmoins, l'agence poursuivra ses efforts pour réaliser des gains d'efficacité en procédant, notamment, à un audit des compétences, en adaptant son cadre de compétences et en continuant, dans la mesure du possible, à simplifier ses procédures.

## ANNEXE IV Ressources humaines – Qualitatives

### A. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

L'agence emploie des agents temporaires 2(f) à l'exception du directeur, qui est un agent temporaire 2(a), des agents contractuels 3(a), et des experts nationaux détachés qui sont détachés auprès de l'agence et restent employés par l'organisation qui les détachent. Les règles détaillées concernant l'emploi des agents temporaires 2(f) sont fixées dans les dispositions générales d'exécution relatives à la procédure de recrutement et d'emploi d'agents temporaires au titre de l'article 2, point f), du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne ; (décision du bureau exécutif 2015/01 du 23 septembre 2015). L'emploi des agents contractuels est régi par la décision du CA 2008/04 du 4 juin 2008. L'emploi des experts nationaux détachés est régi par les règles relatives aux experts nationaux détachés (décision du CA 2017/01 du 11 avril 2017) qui sont fondées sur celles de la Commission adaptées aux exigences de l'agence.

Pour atteindre ses objectifs, la FRA a identifié les profils d'emploi types suivants :

- **Conseillers** : exécutent certaines tâches telles que la coordination, la représentation, l'analyse et les conseils, qui représentent une valeur ajoutée élevée pour l'agence. Ces tâches exigent des qualités particulières de la personne concernée et, notamment, des connaissances spécialisées et une expérience particulière ainsi que la capacité de fournir des orientations à haute valeur ajoutée. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires appartenant aux grades AD 13-AD 14 ;

- **Middle Managers (cadres intermédiaires)** : ils assurent la gestion stratégique et financière et supervisent l'encadrement opérationnel dans leur champ respectif couvrant différents domaines d'activités de la FRA, dans le respect d'une bonne gestion financière. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade se situe entre AD 9 et AD 12 ;

- **Senior Officers/Programme Managers (agents d'encadrement/gestionnaires de projet)** : ils rédigent des rapports, fournissent analyses et conseils pour la hiérarchie dans des domaines spécifiques tels que la recherche, la planification, les ressources humaines, la passation de marchés et les finances. Les Senior Officers peuvent jouer un rôle crucial dans des procédures générales et budgétaires et assistent la hiérarchie afin d'assurer la continuité des activités. Les Programme Managers peuvent gérer un projet de recherche spécifique ou représenter la FRA dans des activités externes. Les Senior Officers/Programme Managers peuvent coordonner le contenu du travail d'une équipe sous l'autorité d'un Middle Manager. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade est compris entre AD 8 et AD 10 ;

- **Officers/Programme Managers (agents/gestionnaires de projet)** : ils jouent un rôle clé dans le cadre des procédures générales, rédigent des rapports, mettent en œuvre des politiques, coordonnent des domaines d'activité spécifiques ou le contenu du travail d'une équipe, ou représentent la FRA dans le cadre d'activités externes. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires appartenant dont le grade est compris entre AD 5 et AD 7, des agents contractuels du groupe de fonctions IV et des experts nationaux détachés. Les agents temporaires de grade AD 5 et les agents contractuels du groupe de fonctions IV sous supervision directe peuvent contribuer à la réalisation des tâches citées plus haut et jouer un rôle de soutien actif dans l'élaboration de l'ensemble des tâches et travaux ;

- **Senior Assistants/Officers (assistants principaux/agents)** : ils fournissent un soutien pour la rédaction de documents et une assistance dans la mise en œuvre de politiques et de procédures dans des domaines tels que l'administration, la passation de marchés, les finances, les ressources humaines, la recherche, la communication, en suivant les conseils de la hiérarchie. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade est situé entre AST 10 et AST 11 ;

- **Assistants/Support Officers (assistants/agents de soutien)** : ils apportent leur soutien dans des domaines tels que l'administration, la passation de marchés, les finances, les ressources humaines, la recherche, la communication, sous la supervision d'un Senior Assistant et/ou d'un membre du personnel d'un niveau de fonction plus élevé. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires dont le grade est compris entre AST1 et AST 9 et par des agents contractuels des groupes de fonctions II et III ;

- **Secrétaires/Greffiers** : ils offrent un appui administratif dans des domaines opérationnels et administratifs. Ces postes sont généralement pourvus par des agents temporaires appartenant dont le grade est compris entre AST/SC 1 et AST/SC 6 et des agents contractuels des groupes de fonctions I et II.

Outre les profils types mentionnés ci-dessus, afin d'améliorer son efficacité et son efficience, l'agence a adopté en 2012 une décision (décision HRP/030/2012) relative à l'affectation des chefs de secteurs. Leur rôle est de coordonner et de superviser des activités spécifiques entreprises par le personnel travaillant dans le secteur dont ils sont responsables.

En termes de types de contrats et de grade de recrutement pour les différentes catégories de fonctions présentées ci-dessus, la FRA a identifié l'ensemble des postes d'agents temporaires, à l'exception du directeur, comme étant des postes de longue durée.

#### a. Agents temporaires de longue durée

Les agents temporaires, 2(f), sont utilisés pour la plupart des fonctions, tant de gestion qu'opérationnelles, dans l'agence, hormis la fonction de directeur et les fonctions qui sont pourvues par des agents contractuels. Les critères utilisés par l'agence pour identifier les postes de longue durée sont les suivants :

- pour les postes impliquant des tâches de nature permanente comme résultant du mandat et du programme de travail de l'agence ; et
- pour garantir la continuité de l'expertise dans les domaines spécifiques relatifs aux droits humains.

Les agents temporaires de longue durée seront recrutés aux niveaux indiqués ci-après afin de permettre un développement à long terme de leur carrière :

- AST/SC1 à AST/SC2 pour les groupes de fonctions des secrétaires et greffiers (AST/SC)<sup>8</sup> ;
- AST 1 à AST 4 pour le groupe de fonctions des assistants (AST) ;
- AD 5 à AD 8 pour le groupe de fonctions des administrateurs (AD).

Le facteur déterminant pour décider du point d'entrée approprié est le niveau d'expérience nécessaire au candidat pour assumer les responsabilités de la fonction. Par exemple, dans le domaine de la recherche, les directeurs de recherche recrutés au grade AD 7 sont des candidats dotés d'un niveau significatif d'expérience et d'expertise, et sont censés assumer une fonction de gestion de projet immédiatement. Les chargés de recherche, par ailleurs, qui sont recrutés au grade AD 5, auront généralement moins d'expérience et sont affectés à un travail de nature plus technique/scientifique au départ, par exemple mener des recherches au lieu de les gérer. Dans cette fonction, le chargé de recherche développe les compétences d'un directeur de recherche au fil du temps et, au moment de la promotion au grade AD 7 en temps opportun, sera censé assumer tous les aspects de la fonction de directeur de recherche.

Des agents temporaires de longue durée seront également recrutés aux niveaux AD 9 à AD 11 et, dans des cas exceptionnels, au grade A 12 pour le personnel d'encadrement intermédiaire, et aux grades AD 13 et AD 14 pour les postes de conseillers. Dans tous les cas, avant d'annoncer la vacance d'un poste, l'agence évaluera soigneusement toutes les options afin de ne pas recruter à un niveau trop élevé. Le recrutement de Middle Managers aux grades AD 9-AD 11 et, de manière exceptionnelle, au grade AD 12, ne doit pas excéder la limite de 20 % des recrutements effectués chaque année sur une période de cinq années consécutives en ce qui concerne l'emploi de longue durée au sein de l'agence.

Les postes d'agent temporaire sont pourvus au moyen des procédures suivantes :

- sélection interne ;
- mobilité interagences ;
- sélection ouverte.

Les avis de procédure de sélection interne sont publiés au sein de l'agence, exposant la nature des fonctions et les exigences relatives au candidat. S'il n'y a pas suffisamment de candidats qualifiés au moyen de la procédure de sélection interne, le processus passe par les stades interinstitutionnel et ouvert de la procédure de sélection. La procédure interagences, qui peut se dérouler parallèlement à la sélection ouverte, est publiée dans les institutions et les agences. Les candidats sont tenus de soumettre leurs candidatures au moyen du système de recrutement en ligne de l'agence.

La procédure de sélection ouverte est publiée au moyen d'un avis succinct au Journal officiel, série C, et sur le site internet d'EPSO. L'avis de vacance complet et détaillé est publié sur le site internet et sur l'intranet de la FRA, et contient également le formulaire de candidature. Les candidats sont tenus de postuler au moyen du système de recrutement en ligne. Normalement, le délai de soumission des candidatures est de quatre semaines.

Les agents temporaires de longue durée se voient offrir un contrat à durée indéterminée. L'agence requiert un personnel technique qualifié doté de connaissances et d'une expérience particulières pour la plupart de ses activités, notamment dans les domaines de compétence spécifiques en lien avec sa réglementation et sa stratégie. Toutefois, ceci est également valable pour le personnel travaillant dans l'administration, les finances, les ressources humaines, la comptabilité, les marchés publics et les technologies de l'information et de la communication puisque, dans de nombreux cas, le nombre de postes devant couvrir chaque activité spécifique est extrêmement limité. Dans bien des cas, il est de la plus haute importance que le personnel dispose d'un large éventail de connaissance et d'une expertise étendue dans les domaines d'activités concernés. Par le passé, l'agence a connu des difficultés lors du

<sup>8</sup> L'agence envisagera de demander ces postes progressivement à l'avenir (c.-à-d. en fonction des départs, des départs à la retraite, des nouveaux recrutements).



recrutement de personnel. Toutefois, depuis la mise en œuvre de cette mesure, de même que d'autres avantages sociaux, la quantité comme la qualité des candidats ont augmenté de manière significative.

### **Agents temporaires employés à court/moyen terme**

Le directeur est recruté pour une période fixe de cinq ans qui peut être prolongée une seule fois pour une durée de trois ans (cf. article 15, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 168/2007 du 15 février 2007 portant création de l'agence). De ce fait, ce poste est considéré comme étant à court terme.

#### **b. Agents contractuels de longue durée**

Les agents contractuels sont principalement engagés par l'agence pour exécuter des fonctions de soutien et apporter une assistance aux activités opérationnelles. Les fonctions pour lesquelles les agents contractuels ont été engagés sont celles d'agents ou d'assistants dans les domaines des ressources humaines, de la gestion de projet, de l'organisation d'événements, des contrats et finances, de la protection des données et du contrôle interne, des installations et des opérations. Au moment de décider des postes qui seront pourvus par des agents contractuels de longue durée, l'agence examine si des postes sont disponibles dans le tableau des effectifs adopté et si des besoins doivent être satisfaits en fonction des priorités de travail de l'agence, et prend en considération les nouvelles tâches sollicitées par les principales parties prenantes.

Les critères utilisés par l'agence pour identifier un poste d'agent contractuel de longue durée sont les suivants :

- renforcement des capacités dans des domaines d'expertise spécifiques dans lesquels des ressources supplémentaires sont nécessaires ; et
- renforcement des capacités existantes dans des fonctions de soutien quand cela est nécessaire.

Les agents contractuels se voient proposer un contrat initial de deux ans, renouvelable pour une nouvelle période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Un second renouvellement fera l'objet d'un contrat à durée indéterminée à condition que les deux premiers contrats couvrent une période minimale de cinq années sans interruption. C'est ce qui figure dans les modalités d'exécution pour l'engagement et l'utilisation des agents contractuels adoptées par le conseil d'administration de l'agence (décision 2008/4 du conseil d'administration). Les renouvellements de contrat dépendront des besoins opérationnels futurs de la fonction exercée, des performances et de l'enveloppe budgétaire disponible.

Certains agents contractuels peuvent se voir proposer des contrats de plus courte durée, en fonction, par exemple, de la durée envisagée du projet dans le cas d'activités principales, du délai estimé pour lequel une ressource supplémentaire est requise, ou du temps qui sera nécessaire pour pourvoir une vacance d'emploi temporaire.

Les procédures de sélection pour le recrutement d'agents contractuels suivent la décision 2008/4 du conseil d'administration. De plus, l'agence a signé en 2010 un accord de niveau de service avec l'Office européen de sélection du personnel selon lequel elle peut utiliser la base de données des candidats sélectionnés afin de remplir un poste d'agent contractuel vacant.

### **Agents contractuels employés à court/moyen terme**

Les critères utilisés pour identifier un poste d'agent contractuel à court terme sont les suivants :

- pour travailler sur des projets spécifiques et limités dans le temps ; et
- pour répondre au besoin de personnel à l'occasion par exemple d'un congé de maternité ou parental, ou d'un congé maladie de longue durée.

En décidant des postes à pourvoir par les agents contractuels employés à court/moyen terme, les facteurs suivants sont pris en considération :

- il existe un projet à court ou moyen terme pour lequel la nomination d'une ressource permanente n'est pas justifiée ;
- certains membres du personnel sont absents pour une longue durée en raison d'une maladie prolongée, d'un congé de maternité, d'un congé non rémunéré, etc. ; et
- un poste est créé à titre d'essai et un agent contractuel est employé jusqu'à ce que le succès du nouveau poste puisse être évalué.

Deux options sont disponibles lors du recrutement d'agents contractuels à court, moyen ou long terme. La première consiste à rechercher des candidats dans la base de données EPSO CAST. L'option CAST ne s'est pas avérée efficace et la FRA y a maintenant rarement recours. La seconde option consiste à recruter au moyen d'une procédure de sélection organisée par l'agence et s'avère, invariablement, la solution la plus efficace.

Les agents contractuels se voient proposer un contrat à durée déterminée dont la longueur est fondée sur la durée des tâches à accomplir. Le contrat peut être renouvelé pour une seconde période déterminée si la durée du projet spécifique est prolongée (jusqu'à six ans au maximum). Tout renouvellement de contrat dépendra des besoins opérationnels pour la fonction exercée et des dispositions budgétaires disponibles.

### c. Experts nationaux détachés

Les experts nationaux détachés sont des personnes mises à disposition de la FRA par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une OIG auxquelles la FRA a recours pour utiliser leur expertise dans un domaine particulier. Ils sont sélectionnés selon une procédure ouverte publiée sur le site internet de la FRA. Avant leur détachement, le nombre d'END est autorisé par l'agence et ils sont inclus dans le projet d'état prévisionnel de l'exercice concerné.

La période initiale de détachement, qui est précisée dans l'échange de lettres entre l'agence et l'organisation de détachement, ne peut être inférieure à six mois et supérieure à deux ans. Cette période peut être renouvelée ; toutefois, la durée totale du détachement n'excédera pas quatre ans.

Un END peut être détaché auprès de la FRA pour une autre période, à condition qu'un délai d'au moins six ans se soit écoulé entre la fin du précédent détachement et le début du nouveau détachement. Si la période initiale a duré moins de quatre ans, le second détachement peut avoir lieu avant l'expiration du délai de six ans. Toutefois, dans de tels cas, la durée totale des deux détachements ne peut excéder une période de quatre ans.

### d. Prestataires de services externes

L'agence fait appel à des prestataires de services externes via des procédures de passation de marchés. Cela se fait généralement au moyen d'une procédure d'appel d'offres ouverte. Les types de services comprennent généralement le helpdesk informatique, une autre assistance informatique, les services de sécurité et de nettoyage, et les services d'un médecin. Certains de ces services sont à temps partiel.

## B. ÉVALUATION DES PERFORMANCES ET RECLASSEMENT

### Tableau 1 – Reclassement des agents temporaires/promotion des fonctionnaires

Au moment de la rédaction de ce document, l'exercice de reclassement 2018 est en cours.

Les exercices de reclassement 2017 ont été finalisés en 2018, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous :

Catégorie et grade	Personnel en activité au 01.01.2016		Combien de membres du personnel ont été promus/reclassés en 2017		Nombre moyen d'années dans leur grade des membres du personnel reclassés/promus
	Fonctionnaires	AT	Fonctionnaires	AT	
AD 16	-	-	-	-	
AD 15	-	-	-	-	
AD 14	-	2	-	-	
AD 13	-	--	-	-	
AD 12	-	4	-	1	3 ans, 6 mois
AD 11	-	2	-	-	
AD 10	-	5	-	-	
AD 9	-	4	-	3*	4 ans
AD 8	-	15	-	1	3 ans, 10 mois
AD 7	-	11	-	1	2 ans, 11 mois
AD 6	-	2	-	-	
AD 5	-	-	-	-	
<b>Total AD</b>	-	<b>45</b>	-	-	
AST 11	-	-	-	-	
AST 10	-	-	-	-	
AST 9	-	1	-	1	4 ans, 6 mois
AST 8	-	2	-	3	9 ans, 2 mois
AST 7	-	3	-	1	3 ans, 6 mois
AST 6	-	6	-	3**	3 ans, 3 mois
AST 5	-	7	-	3***	3 ans, 3 mois
AST 4	-	6	-	-	
AST 3	-	-	-	-	
AST 2	-	-	-	-	
AST 1	-	-	-	-	
<b>Total AST</b>	-	<b>25</b>	-	-	
AST/SC1	-	-	-	-	
AST/SC2	-	-	-	-	
AST/SC3	-	-	-	-	
AST/SC4	-	-	-	-	
AST/SC5	-	-	-	-	
AST/SC6	-	-	-	-	
<b>Total AST/SC</b>	-	-	-	-	
<b>Total</b>	-	<b>70</b>	-	17*-**-***	

\*Inclut un AD09 actif au 1.9.2016 issu de l'exercice de reclassement 2014.

\*\*Inclut un AST06 actif au 1.10.2017 issu de l'exercice de reclassement 2016.

\*\*\*Inclut un AST05 actif au 1.6.2017 issu de l'exercice de reclassement 2016.

## Tableau 2 – Reclassement du personnel contractuel

Au moment de la rédaction de ce document, l'exercice de reclassement 2018 est en cours.

L'exercice de reclassement 2017 a été finalisé en 2018, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous :

Groupe de fonctions	Grade	Personnel en activité au 01.01.2016	Combien de membres du personnel ont été reclassés en 2017	Nombre moyen d'années dans leur grade des membres du personnel reclassés
CA IV	18	-	-	
	17	-	-	
	16	-	-	
	15	1	2	4 ans
	14	7	1	2 ans, 7 mois
CA III	13	1	-	
	12	-	1	4 ans, 6 mois
	11	2	-	
	10	4	1	3 ans, 6 mois
	9	4*	-	
CA II	8	3	-	
	7	-	1	3 ans, 6 mois
	6	2	-	
	5	3	-	
CA I	4	-	-	
	3	-	-	
	2	-	-	
CA I	1	-	-	
<b>Total</b>		<b>27</b>	<b>6</b>	

\*Inclut un GF III 09 actif au CCP à compter du 1.1.2017.

## La politique de l'agence en matière d'évaluation des performances et promotion/reclassement – brève description

La FRA met en œuvre un programme annuel de développement de carrière. Un plan de développement de carrière individuel est formulé au début de l'année, afin d'exposer des objectifs mesurables de manière claire et constructive à l'aide d'indicateurs de performance solides, en lien avec le programme de travail. Une évaluation des performances en termes d'efficacité, d'aptitudes et de comportement a lieu au début de l'année suivante sur la base des indicateurs de performance figurant dans le plan de développement annuel. L'exercice de dialogue sur les performances encourage l'évolution des personnes et améliore les performances organisationnelles.

La FRA a adopté par analogie la décision de la Commission relative à l'évaluation [décision 2013/02 du bureau exécutif du 12 décembre 2013 et décision C(2014)2226 final de la Commission du 7 avril 2014 en ce qui concerne les agents contractuels], y compris les changements introduits par les modifications du statut entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (par exemple, le rapport d'évaluation doit inclure une évaluation générale indiquant si les performances de l'intéressé ont donné satisfaction).

La politique de la FRA en matière de reclassement s'articule autour de la décision 2016/01 du 26 février 2016 du bureau exécutif pour les agents temporaires et de la décision 2016/05 du 7 octobre 2016 du bureau exécutif pour les agents contractuels.

Pour les années à venir, la FRA examinera attentivement les taux de reclassement afin de respecter du mieux possible les taux indiqués à l'annexe IB du statut.

L'exercice d'évaluation contribue également au plan d'apprentissage et de développement du personnel fondé sur l'identification de besoins afin de satisfaire à leur évolution de carrière. Un plan d'apprentissage et de développement est élaboré chaque année sur la base de besoins spécifiques, en adéquation avec les priorités stratégiques de la FRA



et de sa politique en matière d'apprentissage et de développement. Cette dernière intègre cette politique dans son plan de soutien financier en faveur d'études pour son personnel. La politique de la FRA est que tous les membres du personnel doivent pouvoir bénéficier des mêmes conditions d'accès à une formation appropriée, en adéquation avec les besoins et le budget disponible. Il existe des programmes de formation en interne, offerts de manière locale ou externe, de même que des formations en ligne. En 2016, le nombre moyen de jours de formation par membre du personnel était de cinq. En 2017, le nombre moyen de jours de formation par membre du personnel était de 11, ce qui tient compte des formations linguistiques.

## C. POLITIQUE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

### Mobilité interne

Suite à l'adoption en septembre 2015 de la nouvelle politique sur l'engagement et l'usage d'agents temporaires 2(f), chaque fois que l'agence décide de pourvoir un poste vacant TA 2f, le poste peut être couvert par mobilité interne, par mobilité inter-agences ou par une procédure de sélection externe. La mobilité interne inclut la publication en interne ou le redéploiement de personnel dans l'intérêt du service. En 2017, l'agence n'a publié aucun poste en interne.

### Mobilité entre les agences (marché du travail inter-agences)

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle politique sur l'engagement d'agents temporaires 2f, le marché de travail inter-agences fait partie intégrante de la nouvelle politique. En 2017, la FRA n'a publié aucun poste sur le marché du travail inter-agences.

### Mobilité entre les agences et les institutions

La FRA n'encourage pas de manière proactive cette forme de mobilité, car aucun poste permanent ne figure dans son tableau des effectifs – par conséquent, ce type de mobilité n'est pas possible. À l'avenir, la création de postes permanents rendra une telle forme de mobilité vraisemblable.

En 2017, un poste d'agent temporaire est devenu vacant en raison du départ d'un membre du personnel vers la Commission européenne. Dans le même temps, aucun emploi ni fonction n'ont été pourvus par un membre du personnel venant d'une autre institution de l'Union.

### Stages

Suite à la révision des Règles régissant les stages à la FRA entrée en vigueur le 16 novembre 2017, la FRA propose des stages une fois par an à compter du 1<sup>er</sup> octobre. Ce stage peut durer entre 3 mois minimum et jusqu'à 12 mois. Les stagiaires perçoivent une indemnisation mensuelle correspondant à 25 % du salaire d'un agent temporaire de grade AD5/1, ce qui est cohérent avec la politique des stagiaires de la Commission européenne. Le programme de stages s'adresse essentiellement aux nouveaux diplômés universitaires. Il entend fournir aux stagiaires une compréhension des objectifs et activités de l'agence, une expérience pratique et des connaissances des activités quotidiennes de la FRA ainsi que la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances et de contribuer à la mission de l'agence. En octobre 2018, la FRA a proposé un stage à 26 stagiaires.

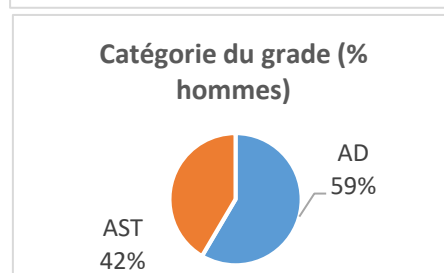
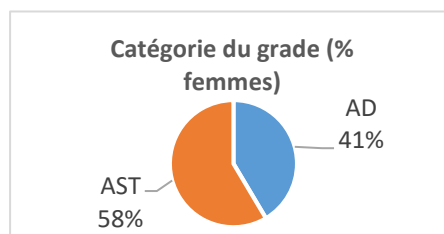
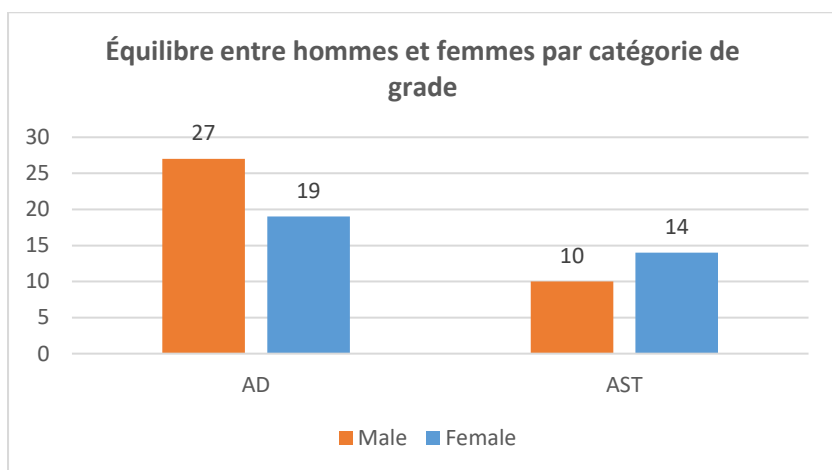
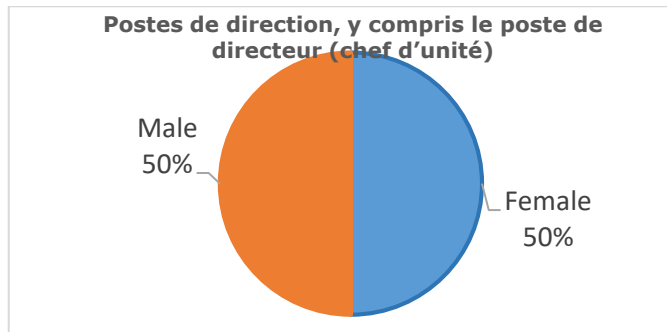
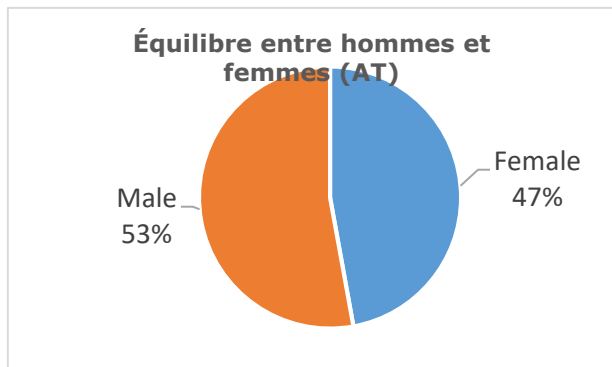
La procédure de sélection est ouverte et transparente par l'intermédiaire de la publication d'un appel à candidatures sur le site internet de la FRA. Les règles détaillées régissant le programme de stages à la FRA peuvent être consultées en suivant le lien suivant : [www.fra.europa.eu/en/about-fra/recruitment/traineeship](http://www.fra.europa.eu/en/about-fra/recruitment/traineeship).

## D. ÉQUILIBRE ENTRE HOMMES ET FEMMES ET ÉQUILIBRE GÉOGRAPHIQUE

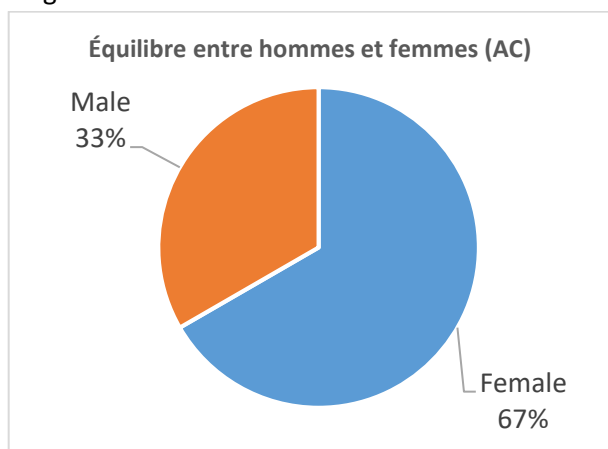
### Équilibre entre hommes et femmes

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des membres du personnel par type de contrat et par groupe de fonctions, ainsi que l'équilibre entre les hommes et les femmes en 2018 :

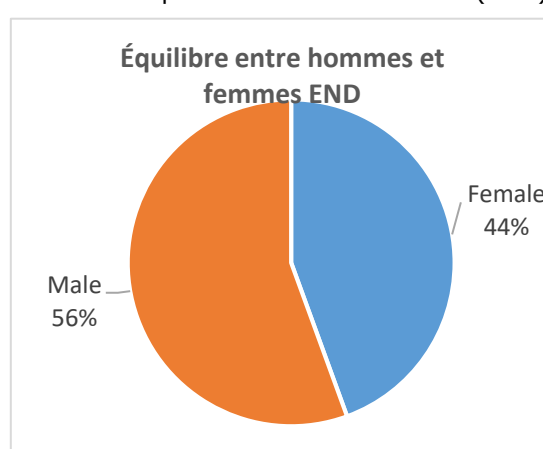
#### 1. Agents temporaires :



#### 2. Agents contractuels

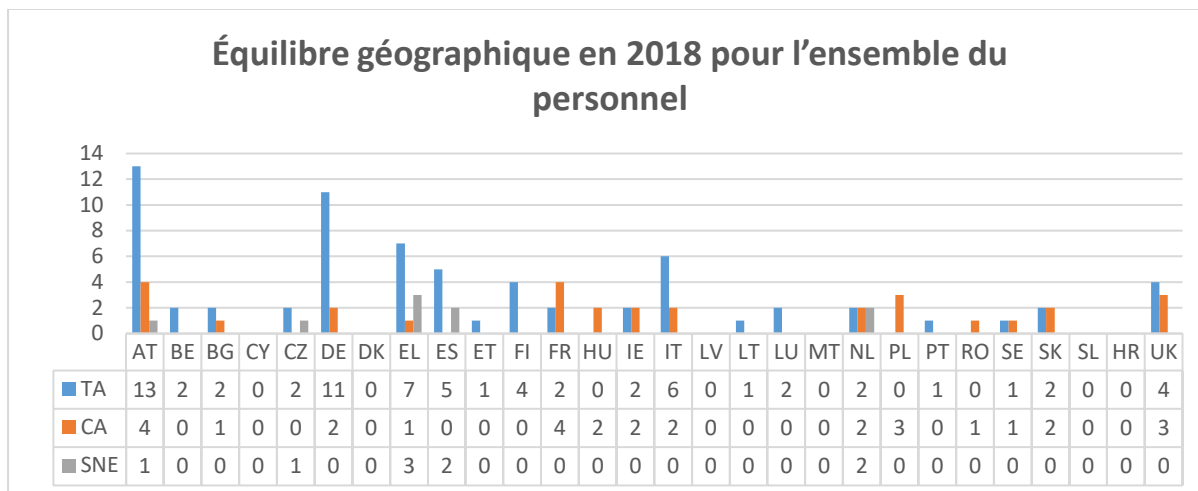


#### 3. Experts nationaux détachés (END) :



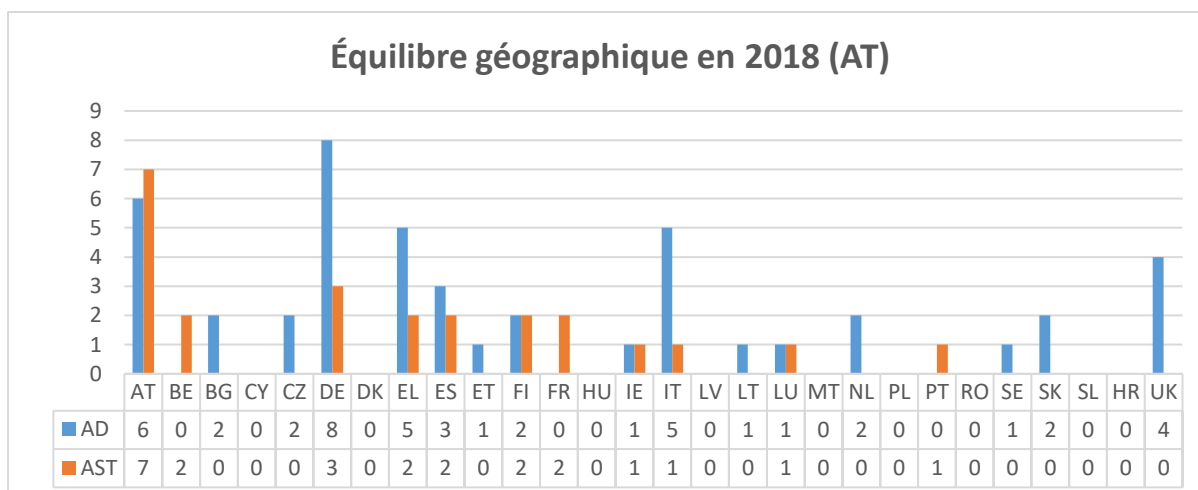
**Équilibre géographique**

En 2018, 22 nationalités sur un total de 28 États membres étaient représentées parmi les effectifs de la FRA. L'agence va poursuivre ses efforts dans le but de se développer et d'augmenter le nombre de nationalités représentées.

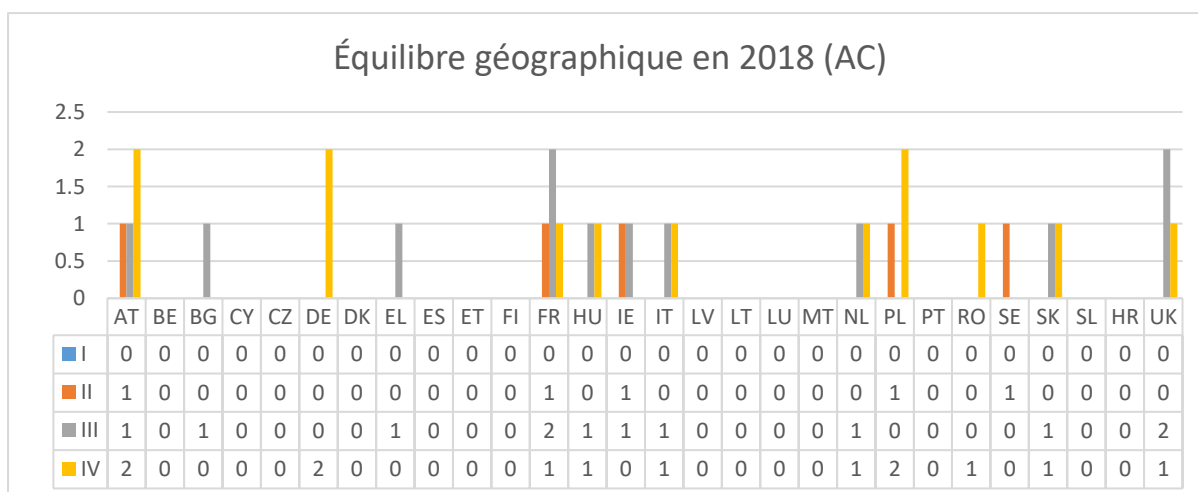


Une ventilation détaillée par type de contrat (par exemple agents temporaires, agents contractuels et experts nationaux détachés) et par groupe de fonctions est présentée ci-dessous.

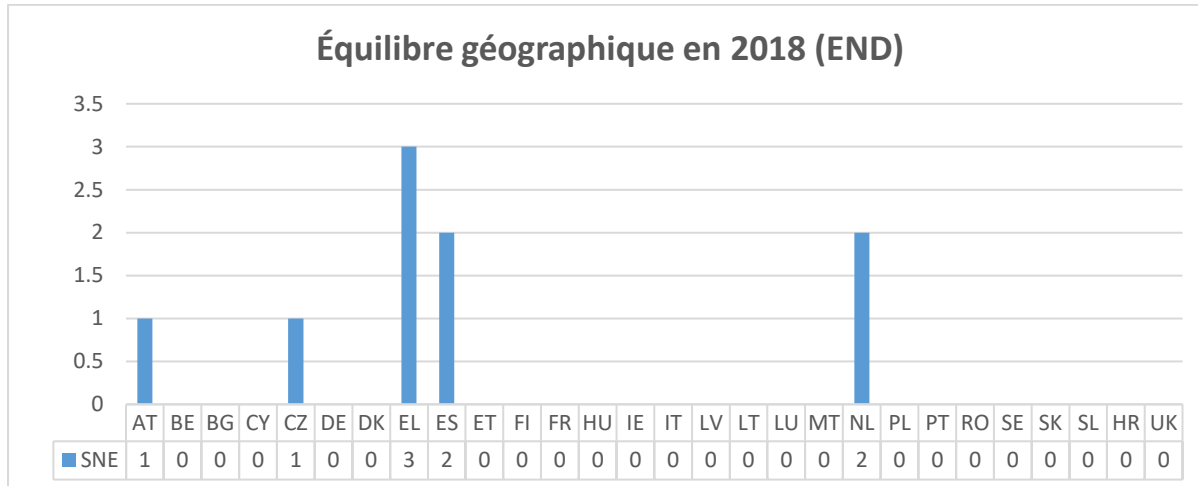
i) Agents temporaires : 19 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous



ii) Agents contractuels : 14 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous



iii) Experts nationaux détachés : 5 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous



## E. SCOLARITÉ

La scolarité est un des facteurs clés qui permettent à la FRA d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié. En l'absence d'école européenne et de section européenne en Autriche, le conseil d'administration de la FRA a révisé deux décisions en 2013 : l'une concernant les coûts de services de garde des écoles préparatoires (décision 2013/06 du conseil d'administration) ; la seconde concernant les frais de scolarité des enfants des membres du personnel de la FRA à Vienne ou à une distance telle que cela reste compatible avec l'exercice approprié des devoirs du membre du personnel (décision 2013/07 du conseil d'administration). Conformément à ces décisions, l'agence a signé plusieurs accords de niveau de service.

Les membres du personnel qui bénéficient de ces mesures ne sont pas autorisés à percevoir les allocations scolaires prévues à l'article 3 de l'annexe VII du statut des fonctionnaires, les écoles étant considérées comme non-payantes.

**ANNEXE V POLITIQUE IMMOBILIÈRE**

	<b>Nom, lieu et type de bâtiment</b>	<b>Autres remarques</b>
Informations à fournir pour chaque immeuble :	Schwarzenbergplatz 11, Vienne, AT-1040, Autriche	Néant
Superficie (en mètres carrés) - dont espaces de bureaux - dont autres espaces	5 546 3 704 1 842	Il convient de noter que les bureaux se trouvent dans un bâtiment ancien qui a été rénové en conservant son agencement original et n'offrant aucune commodité luxueuse ou moderne. En outre, le prix par m <sup>2</sup> pour la superficie nette des bureaux (à savoir 3 704 m <sup>2</sup> ) se trouve dans la fourchette basse de la moyenne des prix dans les quartiers du centre de Vienne.
Loyer annuel (en EUR)	804 245,85	Néant
Type et durée du contrat de location	Contrat de location pour une période initiale de 10 ans comprenant une clause de durée indéterminée.	Suite à l'expiration du contrat de location de 10 ans, l'agence renégocie actuellement son contrat de location avec la propriétaire de l'immeuble dans le but de moderniser les installations du bâtiment et, en fonction de l'issue de ces discussions, un éventuel transfert pourra être décidé.
Subvention ou aide du pays hôte	Sur la base d'une lettre d'intention des autorités autrichiennes, le pays hôte subventionne le loyer à hauteur d'un tiers.	Néant
Valeur actuelle de l'immeuble	N/A	Néant

**ANNEXE VI Privilèges et immunités**

<b>Privilèges de l'agence</b>	<b>Privilèges accordés aux membres du personnel</b>	
	<b>Protocole sur les privilèges et immunités/Statut diplomatique</b>	<b>Éducation/garde</b>
L'agence est reconnue comme une organisation internationale.	Le directeur, les chefs de département, les chefs de secteur et deux membres de l'encadrement supérieur désignés de grade AD 9 ou supérieur, bénéficient du statut diplomatique. Ils peuvent prétendre à un remboursement de la TVA et immatriculer un véhicule hors taxes tous les deux ans.	En l'absence d'école européenne et de secteur européen en Autriche, l'agence a adopté deux mesures sociales : l'une concerne une aide financière pour les écoles maternelles et les crèches, l'autre concerne les frais relatifs à une scolarité multilingue pour les enfants du personnel de l'agence à Vienne
L'agence bénéficie d'une exonération de la TVA.	Le personnel de l'agence (les autres agents temporaires et l'ensemble des agents contractuels) peut immatriculer un véhicule hors taxes tous les quatre ans.	-
Aucun autre privilège n'est accordé à l'agence.	L'agence s'est vu accorder l'accès à l'économat des Nations Unies, où son personnel peut acquérir certains articles hors taxes dans une certaine limite basée sur le salaire annuel, conformément aux conditions des Nations Unies.	-

## ANNEXE VII Évaluation de la FRA<sup>9</sup>

Les activités d'évaluation visent à mesurer les performances et les réalisations des programmes, des projets, des activités ou de l'organisation sur la base d'une série de critères et d'indicateurs, afin de formuler des observations, des conclusions et des recommandations pour les futurs programmes ou visant à l'amélioration des projets en cours. Les activités d'évaluation sont axées sur les mesures au niveau de l'impact à court terme, de l'impact à long terme et de l'impact visé, comme prévu par le cadre de mesure des performances. Selon le stade du cycle de vie du projet au cours duquel interviennent les activités d'évaluation, la FRA mène différents types d'évaluations :

- évaluations ex ante ;
- évaluations ex-post.

L'évaluation ex ante est une évaluation prospective des objectifs, des activités et de l'allocation des ressources d'un projet. Elle vise à mesurer l'adéquation des modalités d'une intervention avant sa mise en œuvre et ainsi évaluer si les objectifs et les ressources du projet sont conformes aux besoins d'intervention et s'ils sont susceptibles de contribuer à atteindre les cibles définies. Conformément aux exigences définies dans les modalités d'exécution du règlement financier de la FRA, toute proposition de programme, de projet ou d'activité occasionnant des dépenses budgétaires ou des changements au programme de travail, pour lesquels les dépenses totales estimées dépassent 5 % de la moyenne des dépenses opérationnelles annuelles des trois années précédentes<sup>10</sup>, est soumise à une évaluation ex ante.

L'évaluation ex post (ou évaluation rétrospective) évalue la mesure dans laquelle les effets attendus d'un projet ont été atteints. Une évaluation ex post évalue une intervention selon certains critères d'évaluation ou questions d'évaluation sélectionnées en fonction des objectifs de l'évaluation et des enseignements qu'on espère tirer de sa mise en œuvre. Conformément aux exigences définies dans les modalités d'exécution du règlement financier de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, tout programme, projet ou activité, projets pilotes et actions préparatoires compris, dont les ressources mobilisées sur les dépenses estimées dépassent 10 % de la moyenne des dépenses opérationnelles annuelles des trois années précédentes<sup>11</sup>, est soumis à une évaluation intermédiaire et/ou à une évaluation ex post portant sur les ressources humaines et financières allouées et les résultats obtenus.

### ÉVALUATION EX-ANTE

Titre du projet	Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux
Type	Projet
Domaine d'action stratégique	Vie privée
Description du projet	Voir la section III, page 50
Année de lancement	2019
Budget total estimé	Budget par année : 2019 – 335,000 2020 – 215,000

Titre du projet	EU-MIDIS III
Type	Projet
Domaine d'action stratégique	Égalité
Description du projet	Voir la section III, page 59
Année de lancement	2019
Budget total estimé	Budget 2020 2,500,000

### ÉVALUATION EX-POST

Titre du projet	EU-MIDIS II
Type	Projet
Domaine d'action stratégique	Égalité
Description du projet	Voir la section III, page 59
Fin de l'année	2019
Budget total	4,490,643.82

<sup>9</sup> La liste des projets à évaluer en 2019 sera incluse dans la version définitive du programme 2019-2021 qui sera présentée pour adoption au conseil d'administration de la FRA en décembre 2018.

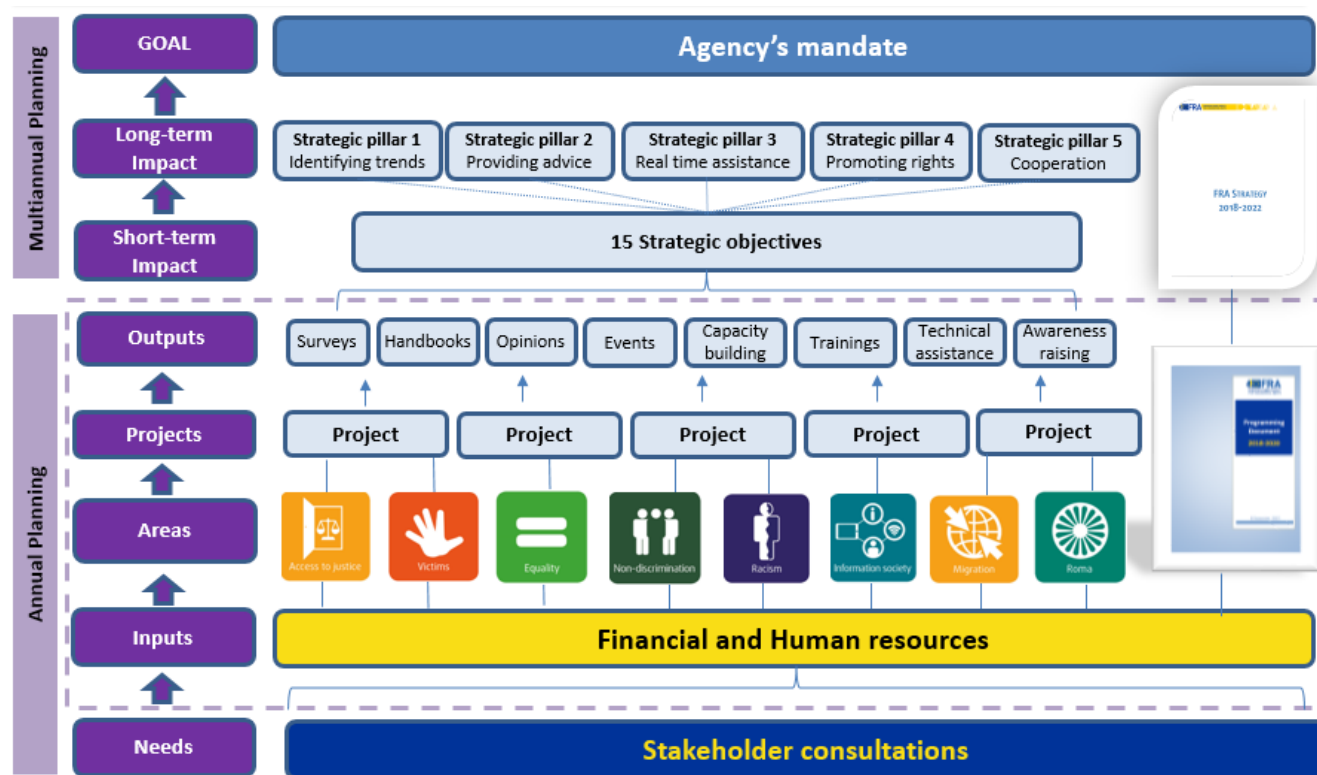
<sup>10</sup> La méthode de calcul : Au début de chaque exercice budgétaire (N), les montants des dépenses opérationnelles pour les exercices N-1, N-2 et N-3 sont additionnés. Le montant total est divisé par trois et le pourcentage appliqué. Le montant obtenu correspond au seuil applicable à toutes les évaluations ex ante pour l'exercice N. Les modifications budgétaires sont respectivement prises en compte.

<sup>11</sup> La méthode de calcul : Au début de chaque exercice budgétaire (N), les montants des dépenses opérationnelles pour les exercices N-1, N-2 et N-3 sont additionnés. Le montant total est divisé par trois et le pourcentage est appliqué. Le montant résultant obtenu correspond au seuil applicable à toutes les évaluations intermédiaires et/ou ex post pour l'exercice N. Les modifications budgétaires sont respectivement prises en compte.

## ANNEXE VIII Cadre de mesure des performances

Les indicateurs de performance sont au cœur des activités de planification, de surveillance, d'évaluation et de compte rendu de la FRA. Les indicateurs fixés dans le cadre de mesure des performances (CMP) sont utilisés pour mesurer les performances de l'agence. Le CMP comporte des indicateurs au niveau des projets, qui décrivent le résultat attendu de chaque projet (nombre de rapports, nombre de participants à chaque événement, etc.), ainsi que des indicateurs à court terme, des indicateurs à long terme et des indicateurs de l'impact visé, dont la majorité ne peuvent être mesurés qu'après finalisation des activités du projet. Le CMP est lié à la fois au plan stratégique et aux programmes de travail annuels. Le CMP de la FRA est organisé de manière à soutenir l'analyse des performances (c'est-à-dire les activités de suivi, d'évaluation et de compte rendu) à différents niveaux de l'agence, à savoir au niveau du projet, de l'activité, du domaine thématique et de la stratégie.

Figure 1 : Aperçu du lien entre le document de programmation, le Cadre de mesure des performances et le référentiel cible



Agency's mandate	Mandat de l'agence
Multiannual planning	Planification pluriannuelle
Annual planning	Planification annuelle
GOAL	OBJECTIF
Long-term Impact	Impact à long terme
Short-term Impact	Impact à court terme
Outputs	Résultats
Projects	Projets
Areas	Domaines
Inputs	Intrants
Needs	Besoins
Agency's mandate	Mandat de l'agence
Strategic pillar 1 Identifying trends	Priorité stratégique 1 Identification des tendances
Strategic pillar 2 Providing advice	Priorité stratégique 2 Formulation de conseils
Strategic pillar 3 Real time assistance	Priorité stratégique 3 Assistance en temps réel
Strategic pillar 4 Promoting rights	Priorité stratégique 4 Promotion des droits

Strategic pillar 5 Cooperation	Priorité stratégique 5 Coopération
15 Strategic objectives	15 objectifs stratégiques
Surveys	Enquêtes
Handbooks	Manuels
Opinions	Avis
Events	Événements
Capacity building	Renforcement des capacités
Trainings	Formations
Technical assistance	Assistance technique
Awareness raising	Sensibilisation
Project	Projet
Financial and Human resources	Ressources financières et humaines
Stakeholder consultations	Consultations des parties prenantes
Access to justice	Accès à la justice
Victims	Victimes
Equality	Égalité
Non-discrimination	Non-discrimination
Racism	Racisme
Information society	Société de l'information
Migration	Migration

Le cadre de mesure des performances de la FRA prévoit une logique d'intervention et une liste des indicateurs de performance, assortie des objectifs, des critères d'appréciation, des mesures, des sources et des outils correspondants. Le cadre de mesure des performances rassemble l'ensemble des informations et des données ayant trait aux performances dans un cadre logique. La logique d'intervention de la FRA illustre les liens logiques qui existent entre les ressources (ou les intrants), les activités, les résultats et l'impact d'une action.

Le cadre d'indicateurs est directement lié au cadre logique de la FRA et fournit donc un cadre permettant de déterminer dans quelle mesure les activités de la FRA aboutissent à des résultats et à des effets. Chaque indicateur est lié à un objectif, à un critère de jugement et à une mesure :

- un objectif est ce qu'une activité ou une série d'activités vise à réaliser,
- un critère de jugement définit un aspect des activités de la FRA dont le caractère bénéfique ou la réalisation peut être évalué, et
- une mesure correspond à l'unité de mesure et aux calculs associés utilisés pour obtenir la valeur de l'indicateur ou d'un jugement fondé sur ces critères.

Les indicateurs sont différenciés en fonction du niveau de réalisation (résultat, impact à court terme, à long terme ou impact visé) et selon le niveau d'activités figurant dans le cadre logique.

La perspective de planification pluriannuelle est présentée à la section II du présent document, tandis que la perspective de planification annuelle est présentée à la section III. La section II définit l'approche à long terme adoptée par l'agence en ce qui concerne les questions de droits fondamentaux et fixe des objectifs spécifiques.

La section III livre des informations sur la nature et les objectifs des projets et des activités transversales devant être menés annuellement, ainsi que sur les ressources humaines et les budgets disponibles. La planification annuelle est directement liée à la planification pluriannuelle en ce qui concerne les objectifs et les activités.

Le cadre est lié à la fois à la planification annuelle et à la planification pluriannuelle. Chaque projet contribue à la réalisation des objectifs stratégiques et thématiques de la FRA.



## A. INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DE LA FRA

Le tableau ci-après contient l'éventail d'indicateurs identifiés pour évaluer les résultats et les réalisations des activités de la FRA. Les indicateurs sont différenciés en fonction du niveau de réalisation (résultat, impact à court terme, impact à long terme et impact visé) et selon le niveau de logique d'intervention.

Indicateurs de résultats	
I1	Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance
I2	Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils
I3	Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique]
I4	Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)
I5	Nombre de publications produites (par domaine thématique)
I6	Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA
I7	Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des publications
I8	Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)
I9	Nombre d'événements de constitution de réseau organisés
I10	Nombre de participants aux événements de la FRA
I11	Nombre de documents et d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation
Indicateurs à court terme	
I12	Proportion de parties prenantes clés considérant que les éléments probants et avis fournis par la FRA sont : pertinents, fiables, de haute qualité et utiles
I13	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé [par type de réalisations]
I14	Proportion de parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile
I15	Proportion de membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux
I16	Proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux
I17	Proportion de parties prenantes ayant pris contact avec la FRA à la suite d'activités de communication
I18	Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE.
I19	Proportion de parties prenantes qui considèrent qu'elles n'auraient pas eu connaissance de la FRA si celle-ci était moins active dans la communication
I20	Proportion de couverture médiatique des activités de la FRA [par type d'outil de sensibilisation et de support médiatique]
Indicateurs à long terme	
I21	Proportion de parties prenantes concernées qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des rapports de recherche, les avis et d'autres conseils politiques de la FRA ont directement influencé l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence
I22	Proportion de parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence
I23	Proportion de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence
I24	Proportion de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence
I25	Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE
Indicateurs d'impact visé	
I26	Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM [par type d'activités]
I27	Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a activement contribué à la mise en œuvre dans la pratique de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM [par type d'activités]
I28	Proportion de parties prenantes qui considèrent que la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits fondamentaux
I29	Proportion des parties prenantes qui estiment que les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et promeuvent effectivement les droits fondamentaux
I30	Proportion des parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que le travail de la FRA a une influence directe sur leur travail et leur capacité à promouvoir les droits fondamentaux
I31	Proportion des citoyens de l'UE qui connaissent leurs droits fondamentaux et la Charte

## B. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2019-2021 : INDICATEURS ET CIBLES PAR OBJECTIF

Le tableau ci-après contient les indicateurs et cibles pertinents identifiés pour chaque priorité stratégique et chaque objectif illustrés à la section 2 « Programmation pluriannuelle 2019-2021 ». Les indicateurs sont rappelés par un code, comme expliqué dans le tableau ci-dessus.

<b>Pilier 1 : Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables</b>				
Objectifs stratégiques	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	Impact visé
1.1) Produire des données et des éléments de preuve comparables, solides et fiables pour identifier les tendances en matière de respect des droits fondamentaux		I13	I22	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal : 70 %	Objectif minimal : 70 %	Objectif moyen : 50%
1.2) Élaborer et utiliser des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux pour évaluer les lacunes et les réalisations		I12		
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal : 70 %		
1.3) Utiliser l'analyse des données et des éléments de preuve collectés pour établir des évaluations des droits fondamentaux sur les répercussions des interventions et des politiques intégrées à l'échelle nationale et de l'UE		I12	I22	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal : 70 %	Objectif minimal : 70 %	Objectif moyen : 50 %
<b>Pilier 2 : Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants</b>				
Objectifs stratégiques	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	Impact visé
2.1) Renforcer le rôle de la FRA en tant que principal acteur indépendant ayant pour mission d'éclairer l'élaboration des politiques et des lois de l'Union		I13	I21,	I2
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal : 70 %	Objectif minimal : 70 %	Objectif moyen : 50 %
2.2) Fournir, à la demande des institutions européennes, des avis sur la compatibilité des propositions législatives avec les droits fondamentaux		I12	I22, I23	I27
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal : 70 %	Objectif minimum : 70 %	Objectif moyen : 50 %
2.3) Fournir des conseils en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'UE lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union en s'appuyant sur l'expertise et les éléments de preuve de la FRA		I12	I24	I27
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal : 70 %	Objectif moyen : 70 %	Objectif moyen : 50 %
<b>Pilier 3 : Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel</b>				
Objectifs stratégiques	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	Impact visé
3.1) Renforcer la fourniture d'une assistance, d'une expertise et de conseils en temps réel aux institutions et aux États membres de l'UE		I13	I21	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal : 70 %	Objectif minimum : 50 % (au niveau de l'UE) et objectif moyen : 50 % (au niveau des États membres)	Objectif moyen : 50 %
3.2) Informer les autorités nationales et européennes sur les risques en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires		I12, I13	I22	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal : 70 % Objectif moyen : 75 %	Objectif minimal : 70 %	Objectif moyen : 50 %

3.3) Soutenir les actions menées sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux		I12, I14	I24	I27
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal : 70 % Objectif moyen : 50 %	Objectif moyen : 30 %	Objectif moyen : 50 %
<b>Pilier 4 : Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés</b>				
Objectifs stratégiques	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	Impact visé
4.1) Sensibiliser systématiquement au sujet de la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits fondamentaux dans l'Union européenne		I16	I21	I31
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen : 70 %	Objectif minimum : 50 % (au niveau de l'UE) et objectif moyen : 30 % (au niveau des États membres)	Objectif moyen : 50 %
4.2) Créer un espace de dialogue sain et ouvert à tous avec les principaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de droits fondamentaux et élaborer un programme essentiel		I15, I17	I21	I30
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen : 70 %	Objectif minimum : 50 % (au niveau de l'UE) et objectif moyen : 30 % (au niveau des États membres)	Objectif moyen : 50 %
4.3) Communiquer de manière intelligente pour optimiser l'effet des productions de la FRA		I17, I18, I19	I21	I30
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen : 70 %	Objectif minimum : 50 % (au niveau de l'UE) et objectif moyen : 30 % (au niveau des États membres)	Objectif moyen : 50 %
<b>Pilier 5 : Renforcement de la coopération avec les acteurs nationaux et locaux dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide</b>				
Objectifs stratégiques	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	Impact visé
5.1) Améliorer la pertinence et l'impact des éléments de preuve et des conseils de la FRA sur les droits fondamentaux à l'échelle nationale et locale		I13	I21	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen : 70 %	Objectif minimum : 50 % (au niveau de l'UE) et objectif moyen : 30 % (au niveau des États membres)	Objectif moyen : 50 %
5.2) Soutenir davantage le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux impliqués dans la défense des droits humains		I14	I21	I30
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen : 50 %	Objectif minimum : 50 % (au niveau de l'UE) et objectif moyen : 30 % (au niveau des États membres)	Objectif moyen : 50 %
5.3) Aider les autorités nationales à favoriser la collecte de données pour créer des approches fondées sur les éléments de preuve en matière de protection et de promotion des droits dans les États membres de l'UE		I12	I22	I29
	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif minimal : 70 %	Objectif minimal : 70 %	

### C. PROGRAMMATION ANNUELLE 2019 : INDICATEURS ET OBJECTIFS PAR PROJET<sup>12</sup>

Le tableau ci-après contient la liste des projets pluriannuels et des nouveaux projets décrits à la section 3 « Programme de travail 2019 ». Pour chaque projet, plusieurs indicateurs et objectifs pertinents ont été identifiés, afin d'évaluer leurs réalisations et leur impact.

Domaine d'activité : <b>Victimes de la criminalité et accès à la justice</b>							
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et objectifs visés						
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Résultats	Indicateurs de résultats	Indicateurs à court terme	Indicateurs à long terme	Indicateurs d'impact visé
A 1.1 – Victimes de la criminalité : quelles sont les victimes les mieux protégées ?	Recherche	Lignes directrices en matière de recherche	Des directives en matière de recherche permettant aux contractants de FRANET de fournir des informations ciblées et comparables sur des groupes spécifiques de victimes, et sur les efforts déployés par les États membres pour respecter leurs droits	<b>I3</b> Objectif : huit pays couverts par des contrats de recherche avec huit contractants FRANET		-	-
A 1.2 – Entreprises et droits de l'homme : amélioration de l'accès aux voies de recours	Publication	Rapport	Projet de rapport sur les obstacles juridiques et pratiques et sur les moyens de les surmonter – publication en 2020.	<b>I3</b> Objectif : 28+1 États membres de l'UE <b>I7</b> Objectif : 300	-	-	-
A 1.3 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux dans le domaine « Victimes de la criminalité et accès à la justice et à la coopération judiciaire, excepté en matière pénale »	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Présentation	Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions d'experts	<b>I1</b> Objectif : 5	-	-	-
	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Contributions écrites	Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes	<b>I2</b> Objectif : 1			
	Publication	Publication	Mise à jour (totale ou partielle) de certaines publications et de certains outils en ligne	<b>I5</b> Objectif : 1			
	Résultats des recherches	Série d'indicateurs	Développement de séries d'indicateurs	<b>I3</b> Objectif : 1	-	-	-
A 1.4 – Fournir une expertise ponctuelle en matière de droits fondamentaux dans le domaine « Accès à la justice pour les citoyens et sécurité des citoyens »	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Autres types de conseils fondés sur des éléments de preuve	Fournir des éléments de preuve aux institutions et agences de l'UE	<b>I2</b> Objectif : 100%			
		Avis	Formuler des avis juridiques à la demande des institutions de l'UE	<b>I2</b> Objectif : 100%			
	Publication	Publication et rapport	Élaborer des rapports et d'autres publications et/ou mettre à jour d'anciennes publications ou des parties de celles-ci	<b>I5</b> Objectif : 1			

<sup>12</sup> La liste des indicateurs pour tous les projets compris dans le programme de travail annuel 2019 sera complétée dans le projet final 2019-2021 qui devrait être présenté pour adoption au conseil d'administration de la FRA en décembre 2018

Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale							
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et objectifs visés						
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Résultats	Indicateurs de résultats	Indicateurs à court terme	Indicateurs à long terme	Indicateurs d'impact visé
A 2.1 – Accès à un avocat et mandat d'arrêt européen : application dans la pratique au regard des droits fondamentaux	Publication	Rapport	Publication des conclusions	<b>I8</b> Objectif : 29	-	-	-
	Événement organisé par la FRA	Réunion des parties prenantes	Réunions avec les parties prenantes	<b>I10</b> Objectif : 1	-	-	-
Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel							
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et objectifs visés						
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Résultats	Indicateurs de résultats	Indicateurs à court terme	Indicateurs à long terme	Indicateurs d'impact visé
A 3.1 – Donner des conseils relatifs à la manière de prévenir le profilage illicite	Publication	Publication	Guide facilement accessible à l'intention des agents des services de police et des gardes-frontières, publié dans plusieurs langues de l'UE	<b>I5</b> Objectif : 100% <b>I11</b> Objectif : 100%			-
	Événement organisé par la FRA	Réunion des parties prenantes	Réunions avec les parties prenantes et les experts	<b>I10</b> Objectif : 80 %	-	-	-
	Événement organisé par la FRA	Réunion d'experts					
	Publication	Manuel	Traduction du guide		<b>I18</b> Objectif : 30 %		
	Événement organisé par la FRA	Atelier	Activités de renforcement des capacités, telles que des formations sur la prévention du profilage illicite	<b>I10</b> Objectif : 1			
A 3.2 – Fournir des conseils sur la législation européenne relative à la protection des données	Publication	Manuel	Manuel facilement accessible pour les praticiens du droit	<b>I5</b> Objectif : 70 % <b>I7</b> Objectif : 70 % <b>I8</b> Objectif : 70 %			
	Événement organisé par la FRA	Réunion des parties prenantes	Réunions avec les parties prenantes et les experts		<b>I17</b> Objectif : 70 %		
	Événement organisé par la FRA	Réunion d'experts			<b>I17</b> Objectif : 70 %		
	Production de matériel de communication	Supports promotionnels	Activités de communication		<b>I17</b> Objectif : 70 %		
	Publication	Manuel	Manuel publié dans toutes les langues de l'UE		<b>I18</b> Objectif : 80 %		
A 3.3 – Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux	Résultats des recherches	Analyse des données	Fourniture de données et d'analyses sur les principales difficultés en matière de respect des droits fondamentaux que pose la mise en œuvre des nouvelles technologies	<b>I3</b> Objectif : 1	-	-	-

	Résultats des recherches	Collecte de données	Fourniture de données sur la sensibilisation des administrations publiques et des entreprises aux difficultés liées au respect des droits fondamentaux	<b>I3</b> Objectif : 1	-	-	-
	Publication	Document « Focus »	Données et analyses de sujets spécifiques liés à la mise en œuvre de l'intelligence artificielle et des mégadonnées	<b>I3</b> Objectif : 1	-	-	-
	Événement extérieur	Réunion	Réunions avec les parties prenantes et les experts	-	<b>I17</b> Objectif : Contribution à cinq réunions au minimum	-	-
A 3.4 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la « Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel »	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Avis	Avis d'experts pour les parties prenantes	<b>I2</b> Objectif : 70 %			
	Publication	Publication	Mise à jour (intégrale ou partielle) de certaines publications	<b>I5</b> Objectif : 70 %			
	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Présentation	Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions	<b>I1</b> Objectif : 70 %	-	-	-
	Résultats des recherches	Série d'indicateurs	Élaboration d'indicateurs	<b>I3</b> Objectif : 70 %	-	-	-
A 3.5 – Manuel sur le droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux	Publication	Rapport	Compte rendu de réunion	<b>I3</b> Objectif : 100%	-	-	-
	Résultats des recherches	Lignes directrices en matière de recherche	Documents de recherche internes	<b>I3</b> Objectif : 100%	-	-	-
<b>Domaine d'activité : Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité</b>							
Projets		Ensemble d'indicateurs PMF et objectifs visés					
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Résultats	Indicateurs de résultats	Indicateurs à court terme	Indicateurs à long terme	Indicateurs d'impact visé
A 4.1 – Droit des personnes handicapées à une vie autonome	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Autres types de conseils fondés sur des éléments de preuve	Avis d'experts pour les parties prenantes	<b>I2</b> Objectif : 90	-	-	-
	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Présentation	Présentations lors d'événements pertinents à l'échelle de l'UE	<b>I1</b> Objectif : 5	-	-	-

	Événement organisé par la FRA	Réunion des parties prenantes	Réunion avec les parties prenantes et des experts au niveau de l'UE et des États membres afin de sensibiliser aux résultats et de fournir des conseils fondés sur des éléments de preuve	<b>I9</b> Objectif : 5	-	-	-
A 4.2 – Participation au Cadre de l'UE visant à promouvoir, protéger et contrôler l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)	Résultat de la coopération	Communication électronique ciblée	Réalisations conformes au programme de travail du cadre de la CDPH de l'UE	<b>I6</b> Objectif : 300	-	-	-
	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Autres types de conseils fondés sur des éléments de preuve	Avis d'experts pour les parties prenantes	<b>I1</b> Objectif : 5	-	-	-
A 4.3 – Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS)	Publication	Publication	Publications et diffusion des conclusions de la deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II) dans des formats différents	<b>I5</b> Objectif : 1	<b>I13</b> Objectif :- <b>I20</b> Objectif : 5	-	-
	Événement organisé par la FRA	Événement	Présentation des résultats de l'enquête EU-MIDIS II lors d'événements nationaux ou au niveau de l'UE	<b>I1</b> Objectif : 2 <b>I10</b> Objectif : 20-50	-	-	-
	Événement extérieur	Événement	Présentation des résultats de l'enquête EU-MIDIS II lors d'événements nationaux ou au niveau de l'UE	<b>I1</b> Objectif : 20-50 <b>I9</b> Objectif : 2	<b>I22</b> Objectif :-	-	-
	Résultats des recherches	Collecte de données	Consultations avec les parties prenantes et des experts en enquêtes en vue de la préparation de l'enquête EU-MIDIS III	<b>I9</b> Objectif : 1	-	-	-
	Publication	Rapport	Données relatives à l'enquête EU-MIDIS II archivées et accessibles aux chercheurs n'appartenant pas à la FRA	<b>I13</b> Objectif :-	-	-	-
A 4.4 – Deuxième enquête EU-LGBTI	Résultats des recherches	Analyse des données	Les résultats sélectionnés seront partagés avec la Commission d'ici la fin de l'année 2019 afin de documenter ses travaux	<b>I12 , I13</b> Objectif : 66	-	-	-
A 4.5 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'« Égalité et la non-discrimination, y compris le racisme et la xénophobie »	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Autres types de conseils fondés sur des éléments de preuve	Avis d'experts pour les parties prenantes	<b>I2</b> Objectif : 75%	-	-	-
	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Présentation	Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions, tels que demandés	<b>I1</b> Objectif : 10	-	-	-
<b>Domaine d'activité : Droits de l'enfant</b>							
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et objectifs visés						



	Catégorie de résultat	Type de résultat	Résultats	Indicateurs de résultats	Indicateurs à court terme	Indicateurs à long terme	Indicateurs d'impact visé
A 5.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la protection et de la participation de l'enfant	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Présentations, avis et contributions écrites	Envoi de contributions sur mesure sous la forme de documents législatifs, politiques ou autres à des institutions/agences de l'UE.	<b>I1</b> Objectif : 20			
	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau des États membres de l'UE	Présentations, avis, présentations sous forme de contributions écrites, communication électronique ciblée, contributions écrites et ateliers	Contribution ciblées aux réunions et événements	<b>I1</b> Objectif : 20			
	Résultat de la coopération	Présentations, communication électronique ciblée, contributions écrites et ateliers		<b>I6</b> Objectif : 300			
	Résultats des recherches	Collecte des données et rapports FRANET		<b>I3</b> Objectif : 28			
	Événement organisé par la FRA	Réunion des parties prenantes Réunion d'experts	Réunion(s) avec des parties prenantes et des experts		<b>I17</b> Objectif : 2		
	Production de matériel de communication	Contenu de sites web, supports promotionnels, discours et rapports	Mise à jour (intégrale ou partielle) de certaines publications et traductions		<b>I18</b> Objectif : 56		
	Production de matériel de communication	Contenu de sites web, supports promotionnels, discours et rapports	Publication d'avis, d'articles, selon les besoins	<b>I5</b> Objectif : 2			
	Production de matériel de communication	Communiqué de presse, déclarations en vidéo, discours, contenu de sites web, supports promotionnels et réseaux sociaux	Diffusion du guide de l'UE consacré aux enfants	<b>I11</b> Objectif : 8			
<b>Domaine d'activité : Intégration et inclusion sociale des Roms</b>							
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et objectifs visés						



	Catégorie de résultat	Type de résultat	Résultats	Indicateurs de résultats	Indicateurs à court terme	Indicateurs à long terme	Indicateurs d'impact visé
A 6.1 – Collecte de données sur l'intégration des Roms	Publication	Visualisation des données et ensembles de données	Ensembles de données	<b>I3</b> Objectif : 3			
			Rapports sur les cadres d'échantillonnage et la mise à jour du questionnaire consacrés aux recherches sur le terrain	<b>I3</b> Objectif : 6,1			
			Profils de pays	<b>I3</b> Objectif : 6			
			Développement de contenu pour des rapports comparatifs/« focus »	<b>I3</b> Objectif : 1			
A 6.2 – Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine « Intégration et inclusion sociale des Roms »	Résultats des recherches	Synthèse par pays de deux pages	Fiches pays	<b>I5</b> Objectif : 11		-	-
		Analyse des données	Rapports nationaux	<b>I5</b> Objectif : 15			
	Publication	Rapport de situation thématique	Rapports thématiques	<b>I5</b> Objectif : 4			
	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Contributions écrites	Résumé de la structure de suivi et de rapport post-2020	<b>I5</b> Objectif : 1			
		Contributions écrites	Contribution à la réunion « Plateforme stratégique » (prévue pour fin septembre 2019)	<b>I5</b> Objectif : 1			
		Contributions écrites	Analyses thématiques pour alimenter les rapports annuels de la Commission	<b>I5</b> Objectif : 1			
		Contributions écrites	Perfectionnement/Amélioration de l'outil de communication pour le cycle des rapports des points de contact nationaux pour les Roms (PCNR) 2019	<b>I5</b> Objectif : 1			
		Présentation	Participation aux sessions pertinentes des réunions PCNR	<b>I1</b> Objectif : 2			
	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau des États membres de l'UE	Autre (atelier)	Ateliers techniques pour les acteurs nationaux	<b>I1</b> Objectif : 1			
		Présentation	Missions dans des États membres à la demande des pays	<b>I1</b> Objectif : 3			
		Autre (soutien en ligne)	Réponse aux demandes en ligne ou par téléconférence	<b>I1</b> Objectif : 3			
	<b>Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants</b>						
Projets		Ensemble d'indicateurs PMF et objectifs visés					
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Résultats	Indicateurs de résultats	Indicateurs à court terme	Indicateurs à long terme	Indicateurs d'impact visé
A 7.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux	Production de matériel de communication	Contenu de sites web	Aperçus réguliers en ligne de la FRA sur la migration	<b>I11</b> Objectif : 4	-	-	-

dans le domaine des affaires intérieures	Publication	Manuel	Orientations pratiques sur l'intérêt supérieur des enfants qui risquent de devenir victimes de la traite dans l'UE	<b>I5</b> Objectif : 4 au total			
	Publication	Rapport	Production d'au moins deux nouveaux rapports (ou mises à jour d'anciens rapports) portant sur des questions liées à la politique				
	Publication	Publication	Publication des résultats des recherches sur support papier et/ou au format électronique				
	External event	Event (training)	Training delivered to Schengen evaluators	<b>I 10</b> Target: 2			
	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Avis	Formulation de trois avis juridiques au maximum (si des institutions de l'UE en font la demande)	<b>I2</b> Objectif : -			
	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Contributions écrites	Envoi de contributions sur mesure sous la forme de documents législatifs, politiques ou autres à des institutions de l'UE dans 20 cas	<b>I2</b> Objectif : 20			
	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Autres types de conseils fondés sur des éléments de preuve	Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux à l'EASO, à eu-LISA, à Frontex et/ou à d'autres agences de l'UE dans le cadre de 10 dossiers, en particulier concernant la protection des enfants et les personnes vulnérables.	<b>I2</b> Objectif : 10			
	Événement extérieur	Réunion	Participation aux réunions du Forum consultatif de Frontex et de l'EASO et partage d'expertise.	<b>I9</b> Objectif : 5	-	-	-
A 7.2 – Répondre à une situation d'urgence en matière de droits fondamentaux – les effets à long terme des réponses à la crise des demandeurs d'asile et des migrants de 2015	Publication	Rapport	Offre de conseils fondés sur des éléments probants aux institutions de l'UE et aux États membres sur la base des résultats préliminaires	<b>I5</b> Objectif : 1			
			Publication des conclusions				
A 7.3 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux pour répondre aux défis opérationnels	Publication	Rapport	Communication régulière aux acteurs de l'UE et aux États membres concernés d'informations sur les risques et les lacunes en matière de droits fondamentaux ainsi que sur les pratiques prometteuses	<b>I3</b> Objectif : 1	-	-	-
	Événement organisé par la FRA	Événement	Activités de renforcement des capacités sur mesure visant à remédier aux lacunes et aux risques recensés.	<b>I10</b> Objectif : 100	-	-	-
A 7.4 – Formes graves d'exploitation par le travail –	Publication	Rapport	Rapport final	<b>I5</b> Objectif : 1			
	Publication	Rapport	Diffusion du rapport	<b>I7</b> Objectif : 1000			

perspectives des travailleurs (SELEX II)	Résultat de la coopération	Présentation	Présentation ciblée des résultats à l'intention de différents groupes de parties prenantes	<b>I1</b> Objectif :5			
<b>Domaine d'activité : Racisme, xénophobie et intolérance associée</b>							
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et objectifs visés						
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Résultats	Indicateurs de résultats	Indicateurs à court terme	Indicateurs à long terme	Indicateurs d'impact visé
A 8.1 – Deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives	Résultat de la coopération	Présentations	Présentation des résultats de l'enquête lors d'événements nationaux ou au niveau de l'UE	<b>I1</b> Objectif : 7	-	-	-
	Événement extérieur	Réunion des parties prenantes	Collaboration avec les parties prenantes sur la base des résultats de l'enquête	<b>I9</b> Objectif : 3			
	Publication	Rapport technique	Rapport technique	<b>I5</b> Objectif : 1			
	Publication	Ensemble de données	Ensemble de données	<b>I5</b> Objectif : 1	-	-	-
A 8.2 – Antisémitisme Collecte et analyse de données	Résultats des recherches	Collecte de données	Mise à jour annuelle sur la situation de la collecte de données sur l'antisémitisme dans l'UE.	<b>I3</b> Objectif : 1	-	-	-
	Résultat de la coopération	Présentations	Présentations	<b>I1</b> Objectif : 2	-	-	-
A 8.3 Contribuer au travail des groupes de travail d'experts mis en place par le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance	Événement organisé par la FRA	Réunion	Réunions semestrielles du sous-groupe	<b>I10</b> Objectif : 40	-	-	-
	Événement organisé par la FRA	Événement	Séminaires de renforcement des capacités	<b>I8</b> Objectif : 1	-	-	-
A 8.4 Racism and ethnic discrimination: data collection and analysis	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Contributions écrites	Contributions à la Commission européenne, au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne.	<b>I2</b> Objectif: 1	-	-	-
<b>Domaine d'activité : Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel</b>							
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et objectifs visés						
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Résultats	Indicateurs de résultats	Indicateurs à court terme	Indicateurs à long terme	Indicateurs d'impact visé
A 9.1 Rapports annuels	Publication	Rapport	Rapport sur les droits fondamentaux ; rapport de synthèse avec avis ; publication de la composante en ligne ; rapport d'activité annuel.	<b>I5</b> Objectif : un rapport sur les droits fondamentaux, 24 rapports de synthèse avec avis, une publication de la composante en ligne et un rapport d'activité annuel		<b>I25</b> -	

A 9.2 Enquête sur les droits fondamentaux - réalisation d'une enquête à l'échelle de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux	Résultat de la coopération	Présentations	Présentation des premiers résultats	<b>I1</b> Objectif : 1	-	-	-
	Publication	Rapport technique	Documentation technique concernant la méthodologie et les résultats de l'enquête	<b>I5</b> Objectif : 1	-	-	-
A 9.3 Système d'information de l'UE sur les droits fondamentaux – EFRIS	Production de matériel de communication	Contenu de sites web	Outil perfectionné disponible en ligne		<b>I13</b> Objectif : 75 %	-	-
A 9.4 – Sensibilisation et promotion efficace des droits	Production de matériel de communication	des médias sociaux	Échange régulier d'informations entre les experts en communication sur les droits de l'homme	<b>I6</b> Objectif : 100			
	Événement organisé par la FRA	Événement	Deux conférences de la présidence de l'UE (Roumanie et Finlande)	<b>I9</b> Objectif : 3			
			Réunions d'experts en communication (Vienne)				
	Publication	Boîte à outils	Boîtes à outils en ligne, par exemple la boîte à outils pour les médias	<b>I11</b> Objectif : 1			
	Production de matériel de communication	Réseaux sociaux	Campagnes dans les réseaux sociaux	<b>I11</b> Objectif : 2			
	Production de matériel de communication	Contenus de site web	Webinaires, séminaires et autres séances de formation	<b>I6</b> Objectif : 250-350			
Événement organisé par la FRA	Événement						
A 9.5 – Coopération avec les États membres et les organismes nationaux de défense des droits de l'homme	Événement organisé par la FRA	Réunion des parties prenantes	Réunions et consultations avec des agents de liaison nationaux (ALN) et comptes rendus de réunion y afférents	<b>I10</b> Objectif : 2			
	Événement organisé par la FRA	Réunion des parties prenantes	Réunions et consultations avec les autorités nationales et locales compétentes	<b>I10</b> Objectif : 5			
	Événement organisé par la FRA	Réunion des parties prenantes	Réunions et consultations avec le REINDH, Equinet, le Réseau européen des médiateurs et leurs membres	<b>I10</b> Objectif : 2			
	Publication	Rapport	Mise à jour du rapport 2010 de la FRA concernant la situation des INDH dans l'UE	<b>I3</b> Objectif : 1			
	Résultat de la coopération	Autre	Visites de pays du Directeur de la FRA	<b>I9</b> Target: 4			
	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau national	Contributions écrites	Documents et notes d'informations pour les autorités nationales et locales, le cas échéant	<b>I1</b> Objectif : 30			
	Résultat de la coopération	Bulletin d'information électronique	lettre d'information en ligne hebdomadaire	I 11 Target: 50		-	-

A 9.6 – Plate-forme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile	Événement organisé par la FRA	Réunions d'experts	Réunions thématiques avec des experts de la société civile et comptes rendus de réunion	<b>I10</b> Objectif : 2			
	Production de matériel de communication	Contenus de site web	Webinaires	<b>I11</b> Objectif : 5			
	Résultat de la coopération	Rapport	Consultations/questionnaires	<b>I 4</b> Objectif : 2			
	Résultat de la coopération	Présentations	Présentations et discussions entre les parties prenantes sur le rapport de la FRA concernant les défis auxquels sont confrontées les organisations de la société civile	<b>I1</b> Objectif : 10			
	Événement organisé par la FRA	Réunion	Réunions du panel consultatif et comptes rendus de réunion	<b>I10</b> Objectif : 2	-	-	-
A 9.7 – Fournir des conseils et une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE et aux autres organes	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Avis	Contributions de la FRA aux discussions législatives et politiques au sein du Parlement européen, du Conseil de l'UE et de la Commission européenne	<b>I2</b> Objectif : 100%	-	-	-
	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Contributions écrites		<b>I2</b> Objectif : 5			
	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau de l'UE	Contributions écrites	Références à l'agence et à ses conclusions dans les documents stratégiques pertinents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (par exemple, le rapport annuel du Parlement européen sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE, les conclusions du Conseil sur l'application de la Charte des droits fondamentaux).	<b>I6</b> Objectif : 4 contacts institutionnels			
	Résultat de la coopération	Présentations	Présentations du travail de la FRA au Parlement européen, aux groupes de travail et d'experts de haut niveau de la Commission, aux instances préparatoires du Conseil, aux présidences du Conseil, au Comité des régions et au Comité économique et social européen	<b>I1</b> Objectif : minimum 5			
	Événement organisé par la FRA	Réunions des parties prenantes	Amélioration de la coopération, de la coordination et de la communication entre la FRA et des organes internationaux, notamment le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, l'OSCE et les subventions de l'EEE et de la Norvège	<b>I9</b> Objectif : 4 contacts institutionnels			

A 9.8 – Production et diffusion des réalisations de la FRA	Production de matériel de communication	Contenu de sites web	Réorganisation du site web de la FRA, en y incluant des informations accessibles à partir d'appareils mobiles (application web)	<b>I6</b> Objectif : 458,528	-	-	-
	Production de matériel de communication	Contenu de sites web	Explorateur de données pour certaines enquêtes	<b>I6</b> Objectif : 40,000			
	Publication	Publication	Traduction des résultats dans les langues de l'UE		<b>I18</b> Objectif : 300		
	Production de matériel de communication	Contenu de sites web	Propositions pour une nouvelle identité visuelle et une nouvelle image de marque		<b>I18</b> Objectif : 100		
	Production de matériel de communication	Contenu de sites web	Surveillance des médias	<b>I 11</b> Objectif : 52			
	Production de matériel de communication	Production de matériel de communication	Produits de communication	<b>I11</b> Objectif : 50			
	Production de matériel de communication	matériel promotionnel	Divers types de documentation imprimée	<b>I11</b> Objectif : 2000			
	Publication	Publication	Diffusion de la production de la FRA par différents canaux	<b>I6</b> Objectif : 80,000 publications imprimées			
A 9.9 - Application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE dans la législation nationale et l'élaboration de politiques	Événement extérieur	Événement	Contributions de la FRA aux événements et aux conférences liées à la Charte de l'UE	<b>I10</b> Objectif : 100			
	Événement organisé par la FRA	Événement	Renforcement des capacités de la Charte au niveau national	<b>I7</b> Objectif : 5			
	Publication	Manuel	Traductions, mise en page et impression du manuel de la Charte ; dans cinq langues officielles de l'Union européenne		<b>I18</b> Objectif : 5		
	Résultats des recherches	Collecte de données	Mise à jour et maintenance de Charterpedia	<b>I3</b> Objectif : Tous les utilisateurs en ligne			
	Résultats des recherches	Collecte de données	Chapitre sur l'utilisation de la Charte au niveau national dans le rapport sur les droits fondamentaux 2019	<b>I3</b> matériel promotionnel <b>1</b>			
<b>Domaine d'activité : Organes de l'agence</b>							
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et objectifs visés						
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Résultats	Indicateurs de résultats	Indicateurs à court terme	Indicateurs à long terme	Indicateurs d'impact visé
10.1 – Organes de l'agence	Événement organisé par la FRA	Réunion	Organisation des réunions du conseil d'administration (2) Organisation des réunions du bureau exécutif (4)	<b>I9</b> Objectif : 10			
	Événement organisé par la FRA	Réunion	Organisation des réunions du Comité scientifique (4)	<b>I10</b> Objectif : Quorum (deux tiers des membres de chaque organe)			
<b>Réserves opérationnelles</b>							

Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et objectifs visés						
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Résultats	Indicateurs de résultats	Indicateurs à court terme	Indicateurs à long terme	Indicateurs d'impact visé
11.1 – Collecte de données complémentaires et autres activités pour étayer des avis fondés sur des données factuelles pour les parties prenantes	Résultats des recherches	Collecte de données	Collecte de données				
	Résultat de la coopération	Autres	Communication et activités de communication des parties prenantes.				
<b>Autres activités opérationnelles</b>							
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et objectifs visés						
	Catégorie de résultat	Type de résultat	Résultats	Indicateurs de résultats	Indicateurs à court terme	Indicateurs à long terme	Indicateurs d'impact visé
B.1 – Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau des États membres de l'UE	Autres types de conseils fondés sur des éléments de preuve	Fourniture de conseils stratégiques à l'OMF et aux donateurs au moyen de contributions écrites	<b>I2</b> Objectif : 6	<b>I12</b> Objectif : 3		
	Événement extérieur	Réunion	Participation à un certain nombre de développements de programmes et de réunions de mise en œuvre, y compris l'octroi de la qualité de membre aux comités de coopération des programmes et aux comités de sélection	<b>I9</b> Objectif : 9			
	Conseils fondés sur des éléments de preuve au niveau des États membres de l'UE	Autres types de conseils fondés sur des éléments de preuve	Fourniture d'une assistance technique à trois programmes de la Tchéquie, de la Grèce et d'un État bénéficiaire des subventions de l'EEE et de la Norvège	Fourniture d'une assistance technique à trois programmes de la Tchéquie, de la Grèce et d'un État bénéficiaire des subventions de l'EEE et de la Norvège <b>I1</b> Objectif : 6		<b>I24</b> Objectif : 3	

## D. INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE APPLICABLES AU DIRECTEUR

Conformément aux orientations de la Commission sur les indicateurs clés de performance (ICP) applicables aux directeurs des agences décentralisées de l'UE (Commission Guidelines on key performance indicators (KPI) for directors of EU decentralised agencies), les objectifs, cibles et indicateurs suivants ont été recensés concernant le directeur de la FRA :

OBJECTIF	ICP	CIBLE
<b>Mise en œuvre complète du programme de travail au cours de l'année et illustration de cette mise en œuvre dans le rapport d'activité annuel pour l'année donnée</b>	Soumission en temps opportun du projet de document de programmation au conseil d'administration et à la Commission européenne	<i>Décembre N-2 Janvier N-1 Décembre N-1</i>
	Pourcentage de réalisation des activités présentées dans le programme de travail annuel/document de programmation	80%
	Réalisation en temps opportun des objectifs du document de programmation	80%
	Soumission en temps opportun des documents dont la publication est envisagée dans le programme de travail annuel/document de programmation/rapport d'activité annuel, et en particulier le rapport (annuel) sur les droits fondamentaux, en coopération avec le comité scientifique	80%
<b>Utilisation rapide, complète et en temps opportun des ressources financières et humaines allouées par les autorités budgétaires</b>	Taux (%) d'exécution des crédits d'engagement	> 95 %
	Taux (%) d'annulation des crédits de paiement	< 5 %
	Taux (%) d'exécution (total des paiements au cours de l'année N et des reports à l'année N+1, exprimé en % du financement total de l'UE et du total des recettes provenant des taxes reçus, le cas échéant, au cours de l'année N).	> 95 %
	Taux (%) de paiements exécutés dans les délais légaux/contractuels impartis	> 80 %
<b>Mise en œuvre en temps utile concernant la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne</b>	Taux (%) d'exécution dans les délais convenus des recommandations issues d'audits externes et des recommandations approuvées issues d'audits internes (à l'exclusion des recommandations d'améliorations «souhaitables»)	90%
	Taux moyen de vacances d'emplois (% de postes autorisés du tableau des effectifs annuel qui sont vacants en fin d'année, y compris les offres d'emploi publiées avant le 31 décembre)	< 5 % du nombre total de postes
	Avis positif du comité d'opinion de la FRA sur les publications de l'agence contenant des avis	100%
	Avis positifs du comité scientifique sur les publications de l'agence	100%
	Réalisation d'évaluations ex ante et ex post des projets sur la base du plan d'évaluation annuel	80%
<b>Preuves du niveau de bien-être du personnel</b>	Organisation d'enquêtes de satisfaction/d'engagement au sein de l'agence	<i>Tous les deux ans</i>
	Nombre moyen annuel de jours de congé maladie de courte durée par membre du personnel	< 8
	Nombre de réclamations déposées au titre de l'article 90, paragraphe 2, du statut du personnel pour 100 membres du personnel	< 5
<b>Présentation externe des activités de l'agence et coopération efficace avec les parties prenantes extérieures à l'agence</b>	Présentations officielles au Parlement européen et au Conseil (notamment ses instances préparatoires)	> 4
	Visites dans différents pays pour présenter le travail de l'agence	4
	Nombre d'entretiens ou de mentions des propos du directeur de la FRA dans les différents médias.	<i>12 au cours de l'année</i>
	Réunions de coopération avec les réseaux et partenaires de l'agence, notamment les institutions, organes et agences de l'UE, les agents de liaison nationaux, les organisations internationales, les instances publiques compétentes dans le domaine des droits de l'homme dans les États membres (notamment les INDH) et la société civile (notamment les participants à la Plate-forme des droits fondamentaux)	<i>&gt; 200 réunions bilatérales &gt; 15 réunions avec les parties prenantes dans les locaux de la FRA 1 réunion des ALN 1 événement majeur (Forum des droits fondamentaux) &gt; 6 visites aux institutions, organes et agences de l'UE</i>



## ANNEXE IX Risques pour l'exercice 2019

Conformément aux normes de contrôle internes, l'Agence a effectué l'exercice annuel d'analyse des risques.

En tenant compte des processus existants, l'Agence a évalué ses risques potentiels sur la base de leur probabilité et de leur impact potentiel. Cette évaluation est présentée dans un registre des risques dans lequel les informations suivantes ont été identifiées:

- le risque
- le type de risque
- les conséquences éventuelles
- la probabilité sur une échelle à trois niveaux (faible, moyenne, élevée)
- l'impact potentiel (au niveau des objectifs, des finances et de la réputation) sur une échelle à trois niveaux (limité, significatif ou grave)

À la suite de l'analyse des contrôles existants et dans les cas où le risque résiduel doit encore être réduit, des actions spécifiques ont été identifiées.

### Typologie des risques

Les types de risques pour chaque processus sont classés dans les groupes suivants

E	Externe
I1	Interne/planification, processus, systèmes
I2	Interne/personnes, organisation
I3	Interne/légalité, régularité
I4	Interne/information de communication

Détails du risque		Évaluation des risques					Gestion des risques		
Type de risque	Description des risques	Impact potentiel							
		Conséquences éventuelles	Probabilité de survenance	Objectifs	au niveau des finances	au niveau de la réputation	Risque résiduel L*I	Titulaire de l'action	Action :
E	Non-application du nouveau règlement sur la protection des données - Principe de responsabilité	Perte de confiance dans l'Agence. Risque de réputation en cas d'incident	Moyenne 2	Significatif 2	Significatif 2	Significatif 2	Moyenne 4	SP	- Examen et adaptation du processus interne existant afin de respecter les dispositions du nouveau règlement sur la protection des données - Sensibilisation de l'équipe de gestion et du personnel - Nomination du délégué adjoint à la protection des données
E	Incidence du Brexit en termes de budget et de dotation en personnel en raison de	Décisions prises sur la base	Moyenne 2	Significatif 2	Significatif 2	Significatif 2	Moyenne 4	TOUS	- Assurer un suivi rigoureux par la mise en réseau et les informations officielles de la CE. Détection précoce des conséquences

	l'absence d'informations.	d'informations incomplètes. Contraintes budgétaires. Incapacité à réaffecter les ressources en raison du manque de personnel.								potentielles en termes de budget et de réduction des effectifs. - Informer en permanence les membres du personnel britanniques. - Suivi rigoureux des informations via les canaux de mise en réseau avec la DG BUDG.
E	Période transitoire avec les nouveaux contractants de FRANET entraînant :  -risque de non-disponibilité de données et/ou de capacité de collecte dans différents États membres.  -risque de défaut de collecte de toutes les données nécessaires relatives à la FRA en raison d'une organisation inefficace du processus de collecte des données.	Analyse incomplète. Perte de confiance dans l'Agence.  Mesures inadéquates prises par l'agence.	Moyenne 2	Significati f 2	Limité 1	Limité 1	Moyenne 4	Recherche	Renforcer le suivi des nouveaux membres de FRANET et fournir les informations nécessaires sur les normes de qualité requises.  Renforcer le contrôle interne des éléments livrables.	

## ANNEXE X Marchés publics programmés pour 2019 (décisions de financement)<sup>13</sup>

### Activité 1 : Victimes de la criminalité et accès à la justice

#### A 1.1 – Victimes de la criminalité : qui bénéficie des meilleures services ?

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 265,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03610 Les victimes de la criminalité et l'accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 8

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

#### A 1.2 Entreprises et droits de l'homme : amélioration de l'accès aux voies de recours

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2019 s'élève à 150,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03610 Les victimes de la criminalité et l'accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

#### A 1.3 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux dans le domaine « Victimes de la criminalité et accès à la justice et coopération judiciaire, excepté en matière pénale »

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 10,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03610 Les victimes de la criminalité et l'accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

#### A 1.4 – Fournir une expertise ponctuelle en matière de droits fondamentaux dans le domaine « Accès à la justice pour les citoyens et sécurité des citoyens »

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 10,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03610 Les victimes de la criminalité et l'accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

### Activité 2 : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

#### A 2.1 Accès à un avocat et mandat d'arrêt européen : application dans la pratique au regard des droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 10,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03640 Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

Objet des contrats envisagés : Activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

### Activité 3 : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

<sup>13</sup> Les informations relatives à tous les projets compris dans le programme de travail annuel 2019 seront complétées dans le projet final 2019-2021 qui devrait être présenté pour adoption au Conseil d'administration de la FRA en décembre 2018.

**A 3.1 – Donner des conseils relatifs à la manière de prévenir le profilage illicite**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 20,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

**A 3.2 – Fournir des conseils sur la législation européenne relative à la protection des données**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 50,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel  
 Objet des contrats envisagés : Activités de promotion et de communication  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

**A 3.3 Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 335,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Objet des contrats envisagés : Activités de promotion et de communication  
 Type de contrat : contrat direct  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 2  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

**A 3.4 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la « Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel »**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 5,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

**A 3.5 – Manuel sur la législation européenne relative à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2019 s'élève à 10,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

**Activité 4 : Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité****A 4.1 – Droit des personnes handicapées à une vie autonome**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2019 s'élève à 20,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03330 L'égalité et la discrimination  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 3  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

**A 4.2 – Participation au cadre de l’UE visant à promouvoir, protéger et contrôler l’application de la CDPH**

L’enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s’élève à 5,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03330 L’égalité et la discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l’année

**A 4.3 – EU-MIDIS**

L’enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2019 s’élève à 70,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03330 L’égalité et la discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Objet des contrats envisagés : Activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 4<sup>e</sup> trimestre de l’année

**A 4.4 – Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l’UE**

L’enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s’élève à 400,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03330 L’égalité et la discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l’année

**A 4.5 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux défis en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l’ « Égalité et la non-discrimination, y compris le racisme et la xénophobie »**

L’enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2019 s’élève à 40,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03330 L’égalité et la discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 15

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre de l’année

**Activité 5 : Droits de l’enfant****A 5.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la protection de l’enfant et de leur participation**

L’enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s’élève à 25,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03350 Droits de l’enfant

Objet des contrats envisagés : recherche

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 4

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l’année

**Activité 6 : Intégration et inclusion sociale des Roms****A 6.1 – Collecte de données sur l’intégration des Roms**

L’enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s’élève à 60,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03360 L’intégration et l’inclusion sociale des Roms

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l’année

**A 6.2 – Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine « Intégration et inclusion sociale des Roms »**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 50,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03360 L'intégration et l'inclusion sociale des Roms  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

**Activité 7 : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants****A 7.1 Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 490,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03220 La migration, les frontières, l'asile et l'intégration des réfugiés et des migrants  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 10  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

**A 7.2 - Répondre à une urgence en matière de droits fondamentaux – l'impact à long terme des réponses à la crise de l'asile/immigration de 2015**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 62,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03220 La migration, les frontières, l'asile et l'intégration des réfugiés et des migrants  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
 Objet des contrats envisagés : Activités de promotion et de communication  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

**A 7.3 Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux afin de faire face aux défis opérationnels**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 60,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03220 La migration, les frontières, l'asile et l'intégration des réfugiés et des migrants  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 5  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

**A 7.4 Formes graves d'exploitation par le travail – perspectives des travailleurs (SELEX II)**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 15,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03220 La migration, les frontières, l'asile et l'intégration des réfugiés et des migrants  
 Objet des contrats envisagés : Activités de promotion et de communication  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 3  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

**Activité 8 : Racisme, xénophobie et intolérance****A 8.1 – Deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des Juifs**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2019 s'élève à 10,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03311 -Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 1  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

**A 8.2 – Antisémitisme : collecte et analyse de données**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2019 s'élève à 5,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03311 -Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés :1  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

### **A 8.3 – Contribuer au travail des groupes de travail d'experts mis en place par le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 40,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03311 -Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés :4  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

### **A 8.4 – Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse de données**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 10,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03311 -Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés :1  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

## **Activité 9 : Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**

### **A 9.1 – Rapports annuels**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 430,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03700 Rapport Annuel  
 Objet des contrats envisagés : recherche  
 Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés :28  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

### **A 9.2 – Enquête sur les droits fondamentaux – mettre en place une enquête dans l'ensemble de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2019 s'élève à 900,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03701 Recherche et collecte de données  
 Objet des contrats envisagés : enquête  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés :3  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

### **A 9.3 – Système d'information européen sur les droits fondamentaux (EFRIS)**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2019 s'élève à 100,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03701 Recherche et collecte de données  
 Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés :2  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

### **A 9.4 – Sensibilisation et promotion efficace des droits**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 150,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)  
 Ligne budgétaire : B03711 Communication et sensibilisation  
 Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication  
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant  
 Type de marché : service  
 Nombre indicatif de contrats envisagés :10  
 Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre de l'année



**A 9.5 - Coopération avec les États membres et les organismes nationaux de défense des droits de l'homme**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 325,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03802 Mécanismes de consultation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> , 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

**A 9.6 – Plate-forme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 90,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03802 Mécanismes de consultation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> , 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

**A 9.7 - Apport de conseils et d'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organismes de l'UE**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2019 s'élève à 125,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03711 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

**A 9.8 – Production et diffusion de supports de communication de la FRA**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 525,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03711 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 30

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

**A 9.9 – Application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans le droit national et l'élaboration des politiques**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 175,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Lignes budgétaires : B03701 Recherche et collecte de données 105,000 EUR

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B03711 Communication et sensibilisation 70, 000 EUR

Objet des contrats envisagés : étude

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année



**Activité 10 Organes de l'agence****A 10.1 – Organes de l'agence**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 250,000 EUR (1<sup>ère</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B03801 Organes de l'Agence

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 13

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

**Autres activités opérationnelles****B.1 – Coopération au niveau des programmes en vertu du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021**

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2019 s'élève à 214,286 EUR (3<sup>e</sup> priorité)

Ligne budgétaire : B04000 Coopération avec le Bureau du Mécanisme Financier

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

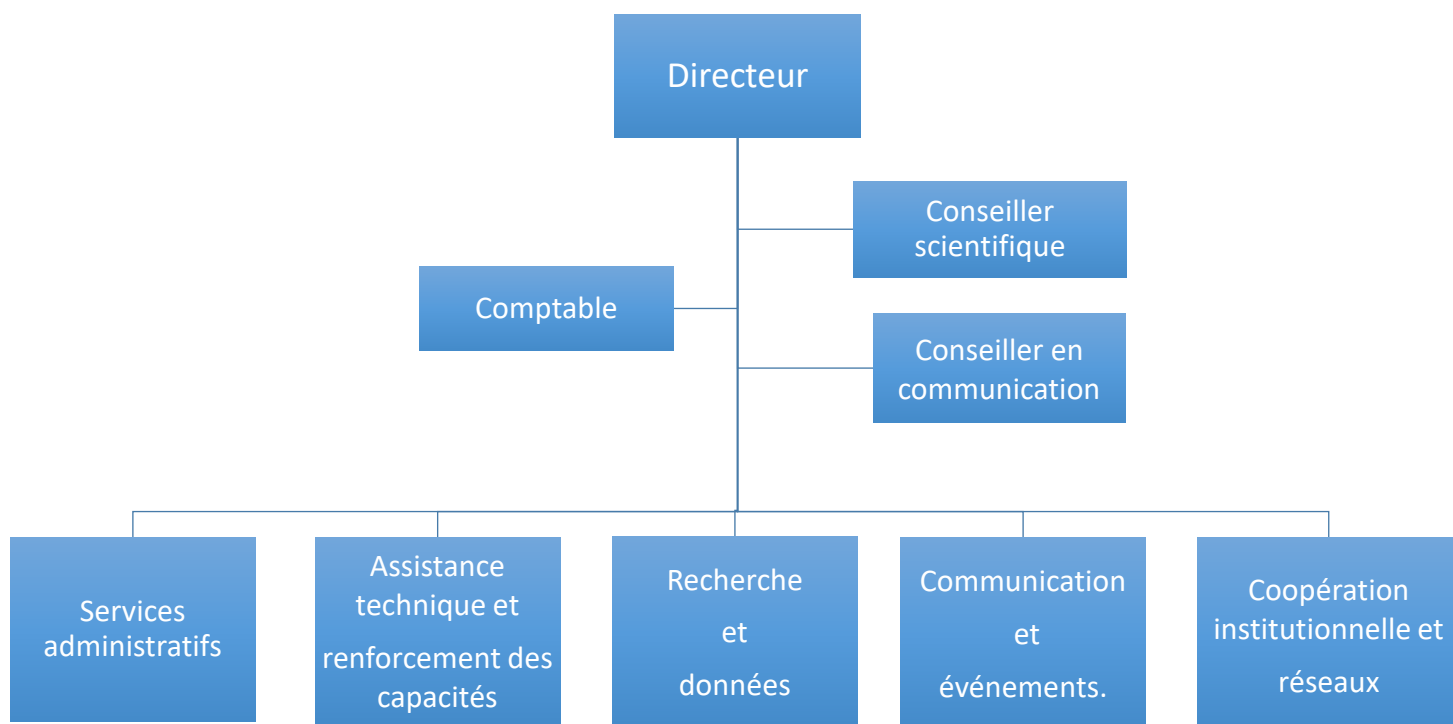
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

## ANNEXE XI Organigramme

Structure organisationnelle :

La structure de l'Agence au 16.10.2018 comprend un directeur, un conseiller scientifique, un conseiller en communication et cinq départements comme indiqué ci-dessous :



## ANNEXE XII Activités de soutien

### SERVICES ADMINISTRATIFS

#### Comptabilité

Description de l'activité en 2019				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Préparer et tenir les comptes annuels 2019 de la FRA, conformément au règlement financier et aux règles comparables de la Commission. Maintenir et valider les systèmes comptables.	Réalisation du projet de comptes et des comptes définitifs 2018 en respectant les délais mentionnés dans le règlement financier. -	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'observations de la CCE/IAS au cours de l'année.</li> <li>- Nombre de réserves dans les rapports d'audit.</li> <li>- Délais relatifs à la fourniture des comptes provisoires et définitifs mentionnés dans le règlement financier, respectés pendant l'année.</li> </ul>	<p>Pas d'observations de la CCE/IAS.</p> <p>Comptes annuels 2018 certifiés à l'issue d'un audit, c.-à-d. pas de réserves.</p> <p>Tous les délais respectés.</p> <p>-</p>	<p>Pas d'observations de la CCE/IAS.</p> <p>Comptes annuels 2018 certifiés à l'issue d'un audit, c.-à-d. pas de réserves.</p> <p>Tous les délais respectés.</p> <p>-</p>
Exécuter les instructions de paiement correctement dans les trois jours ouvrables à compter de la signature des ordonnateurs, tout en conservant suffisamment de liquidités pour payer les dettes à leur échéance.	- Tous les paiements exécutés correctement dans les trois jours ouvrables à compter de leur signature par les ordonnateurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de paiements retardés par des problèmes de trésorerie pendant l'année.</li> <li>- Nombre de paiements exécutés après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur.</li> </ul>	<p>Pas de paiement retardé par des problèmes de trésorerie.</p> <p>- Pas de paiement exécuté après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur.</p>	<p>Pas de paiement retardé par des problèmes de trésorerie.</p> <p>- Pas de paiement exécuté après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur.</p>
Ressources pour l'activité en 2019				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	1	0	0	1
Budget disponible	17,000 EUR			

#### Technologies de l'information et de la communication (TIC) et équipements

Le département « TIC et installations » (ICTF) relève des services administratifs et fournit à l'agence l'infrastructure et les services sous-jacents en la matière. Il est responsable de la fourniture et de la gestion de l'infrastructure TIC, du centre de données ainsi que des applications et systèmes TIC. Il couvre également les services des équipements qui comprennent les services de maintenance, de sécurité et de réception du bâtiment.

Description de l'activité en 2019				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés

Assurer la bonne exécution du titre II	- Exécution en temps opportun des engagements du titre II (environ 100 opérations) et des paiements (environ 250 opérations)	- % de l'exécution budgétaire - % du budget exécuté en octobre	>95 % >80 %	99 % 80 %
Assurer la continuité maximale des systèmes TIC pendant les heures de travail	- Fonctionnement ininterrompu des systèmes TIC, sauf durant les périodes de maintenance prévues	% de la continuité des systèmes TIC	99,99 %	99,99 %
Assurer des réponses en temps voulu aux demandes de TIC et d'équipements, telles que prévues dans les procédures qui s'y rapportent	Fourniture des services TIC et installations dans les délais prescrits	% des demandes à exécuter conformément aux délais des procédures prévus	97%	97%
Veiller à ce que toutes les demandes de changement des TIC soient autorisées	- Exécution des demandes de changement des TIC	- % des demandes de changement autorisées	- 100 %	- 100 %
Réduire l'empreinte écologique de l'agence.	- Réduire la consommation d'énergie et de chauffage	% de réduction de la consommation d'énergie et de chauffage	5 % de réduction	5 % de réduction
<b>Ressources pour l'activité en 2019</b>				
<b>Ressources humaines</b>	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	5	3	0	8
<b>Budget disponible</b>	2,401,000 EUR			

### « Finances et budget » et « Affaires juridiques et passation des marchés »

Les départements des finances et de la passation des marchés fournissent des services axés sur le service et assurent la bonne gestion des ressources financières de l'agence (efficacité, efficience et économie des transactions) ainsi que le respect des règles financières applicables (légalité et régularité). Ils élaborent des rapports fiables concernant la gestion afin de faciliter le processus de prise de décisions. L'agence gère ses ressources en suivant l'approche de gestion par activités. La présentation du budget par activités tient compte de tous les composants opérationnels sous la même ligne budgétaire. Cette méthode permet d'obtenir une image claire de l'utilisation des ressources par projet. L'agence dispose également d'un logiciel par le biais duquel le personnel indique le nombre réel d'heures consacrées à chaque projet. Cette répartition des ressources est cohérente avec les priorités et les objectifs prédéfinis de l'agence et garantit un cadre commun pour la planification, la budgétisation, la surveillance et la présentation de rapports.

Description de l'activité en 2019				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Maintenir des services offrant un haut niveau de gestion financière	- 700 engagements budgétaires - 3 200 paiements	- % de l'exécution budgétaire - % des résultats - % des paiements retardés - Nombre d'exceptions ex post enregistrées - Respect des recommandations formulées par l'IAS/la CCE	- >95 % - >95 % - <10 % - =< par rapport à l'année précédente - > 95 %	- 100 % - 99 % - <5 % - =< par rapport à l'année précédente - 100 %
Fournir des rapports de gestion financière en temps opportun et fiables	- Rapports d'exécution mensuels	- Nombre de jours entre la fin du mois et la publication du rapport	- < 15	- 7
Améliorer l'efficacité et la productivité des circuits de financement	- Flux de travail entièrement électroniques	- Délai requis pour la réalisation de chaque flux de travail financier	- Réduit de 10 %	- initialement réduit de 5 %
Gestion de mission	- Traitement en temps utile des indemnités de mission - Gestion efficace du contrat de l'agence de voyage	- % d'exécution des missions - gestion en temps utile de l'agence de voyage	- > 80 % des demandes et factures liées aux missions soumises par l'agence de voyage sont payées dans le délai de 30 jours.	- 90 % des demandes et factures liées aux missions soumises par l'agence de voyage sont payées dans le délai de 30 jours.

Description de l'activité en 2019				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Fournir des procédures de passation des marchés légaux et régulières	- 20 procédures d'appel d'offres - 660 contrats	- Nombre d'échecs de procédures - Nombre de plaintes d'opérateurs économiques non retenus - Nombre de plaintes auprès du Tribunal par des soumissionnaires et/ou des contractants - Montant des dommages-intérêts payés	- <5 % - <5 % - < 1 - < 5 000 EUR	- < 2 % - < 2 % - 0 - 0 EUR

Améliorer l'efficacité et la productivité du circuit des marchés publics	- Renforcer les systèmes locaux pour la gestion des offres et des contrats	- Délai requis pour la réalisation de chaque procédure de passation de marché	- Réduit de 10 %	- Réduit de 10 %
<b>Ressources pour l'activité en 2019</b>				
<b>Ressources humaines</b>	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	5	3	-	8
<b>Budget disponible</b>	€400			

### Gestion de la qualité

Le département « Qualité » coordonne la mise en œuvre du système de gestion de la qualité de la FRA et veille à son amélioration continue. Ses principales responsabilités en la matière sont les suivantes : Gestion des risques, conception des processus, liaison avec le service d'audit interne, contrôles de conformité et suivi continu de la mise en œuvre des contrôles internes ainsi que des mesures correctives et préventives nécessaires.

<b>Description de l'activité en 2019</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Résultats</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Buts</b>	<b>Résultats escomptés</b>
Couverture complète et consolidation de la documentation sur la qualité (politiques et procédures) et de la description appropriée des processus administratifs et opérationnels simples, révision et mise à jour continues pour des raisons d'efficacité	Description de processus pour les procédures appropriées et de mise à jour continue pour des raisons d'efficacité.	Nombre de procédures révisées et délai pour l'évaluation de la qualité.	Révision de la qualité dans les deux semaines	< 2 semaines
Révision des mesures de gestion de la qualité au niveau du projet (recherche) après restructuration	Contrôles de la qualité au niveau du projet (sur demande)	Exécution des contrôles de la qualité et émission de recommandations en matière d'amélioration.	100 % des interventions demandées réalisées dans les délais convenus.	100 %
Adoption et introduction du nouveau cadre de contrôle interne, contrôle de la conformité. Évaluation de la pleine conformité aux normes ISO 9001.	Analyse des lacunes	Évaluation de la conformité estimation) (%)	90 % de conformité au nouveau cadre de normes de contrôle interne.  90 % de conformité aux normes ISO.	90%  90%

Gestion annuelle des risques et mesures préventives efficaces	Exercice annuel d'évaluation des risques et adoption du registre des risques.	Nombre de mesures préventives convenues et suivi.	Évaluation des risques et délivrance du registre réalisées pour avril et 80 % des mesures préventives entreprises dans le délai convenu.	Avril 2019 75 %
Renforcement de la méthodologie des contrôles ex post et introduction de vérifications internes de la qualité au niveau du processus	Adoption d'un plan de contrôle de la conformité pour les processus internes et mise en œuvre.	Niveau de mise en œuvre du plan	80 % du plan mis en œuvre.	80%
Liaison avec les organes d'audit externes pour le suivi des mesures correctives et préventives, préparation des audits	Action rapide concernant les recommandations formulées.	Niveau de mise en œuvre du plan	90 % des mesures prises concernant les recommandations pour le délai convenu.	90%
<b>Ressources pour l'activité en 2019</b>				
<b>Ressources humaines</b>	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	1	1	0	2
<b>Budget disponible</b>	0			

### Secteur de planification

L'objectif principal du secteur est de créer et de gérer la planification de l'Agence par la conception et la mise en œuvre de processus et outils de programmation stratégiques et opérationnels ainsi que par la surveillance et l'évaluation efficaces des objectifs et activités de la FRA conformément aux normes de l'UE ainsi que sur la base des besoins des parties prenantes pour renforcer les performances, la responsabilité et l'apprentissage de l'Agence. Les activités du secteur sont directement liées aux priorités stratégiques de la FRA

<b>Description de l'activité en 2019</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Résultats</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Buts</b>	<b>Résultats escomptés</b>
Renforcer tous les processus de planification et intégrer les outils en élaborant et en fournissant les documents clés	- Documents de programmation 2019-2021. - Note de programmation 2020.	- Nombre de documents de programmation soumis au CA	- Le DP 2019-2021 est adopté pour décembre 2018 - La note de programmation 2020 sera rédigée pour mai 2018	- Les documents de programmation sont approuvés en temps utile par le CA et soumis à la CE
	- Cadre des	- Nombre	- Le cadre des	- La gestion

pertinents en temps opportun	indicateurs de performances clés	d'indicateurs simplifiés/introduits	indicateurs est mis à jour pour décembre 2019	basée sur les performances à la FRA est renforcée
	- Rapports d'évaluation ex ante	- Nombre de rapports d'évaluation produits conformément au plan d'évaluation 2019	- Deux rapports d'évaluation	- Les résultats des évaluations alimentent le processus de planification
	- Rapports d'évaluation ex post	- Nombre de rapports d'évaluation produits conformément au plan d'évaluation	- Un rapport d'évaluation	- Les résultats des évaluations sont résumés dans le rapport d'activité annuel consolidé 2018
Renforcer la gestion des projets et activités de la FRA.	- Logique d'intervention des projets et activités de la FRA	- Nombre de cadres logiques élaborés	- Tous les nouveaux projets en 2019 sont dotés du cadre logique pertinent	- Tous les projets de la FRA sont basés sur un cadre logique consolidé comprenant les objectifs, les résultats, etc.
Veiller à ce que les parties prenantes de la FRA soient constamment impliquées et consultées dans le cycle du PMER.	- Consultations des parties prenantes concernant les documents de planification pertinents	- Nombre de consultations entreprises - Taux de réponse des parties prenantes de la FRA	- Une consultation sur le PTA 2021 -	- Les contributions des parties prenantes sont prises en compte pendant tout le cycle du PMER
Renforcer les outils de compte rendu de l'agence et assurer la fourniture en temps opportun.	- Rapport d'activité annuel consolidé 2018	- Nombre de rapports d'activités annuels consolidés	- Un rapport d'activité annuel consolidé	- Le rapport d'activité annuel consolidé est préparé en temps opportun et adopté par le CA en mai 2019.
	- Rapports de contrôle des performances	- Nombre de rapports de contrôle des performances concernant les domaines de travail de la FRA	- Trois rapports de performances	- Fournir les rapports de suivi de la stratégie et du PTA à la direction chaque trimestre.
<b>Ressources pour l'activité en 2019</b>				
<b>Ressources humaines</b>	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total



	1	-	-	-
<b>Budget disponible</b>	S.O.			

### Ressources humaines

L'objectif est de fournir des ressources humaines et des services juridiques de haute qualité et modernes et de créer et maintenir un environnement de travail agréable et appréciatif.

Description de l'activité en 2019				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Fournir des services de RH de premier ordre	Tous les emplois du tableau des effectifs et tous les postes non statutaires sont pourvus	-Taux d'occupation moyen du personnel statutaire -Taux des procédures de recrutement lancées/réalisées avec succès	- 95 %	- >90 %
	Mise en œuvre du plan d'apprentissage et développement 2019 et rapport d'évaluation annuel	- % de réalisation du plan d'apprentissage et développement - Résultats de l'évaluation	- >90 %	- >80 %
	Évaluations 2019 et reclassements 2019 du personnel statutaire	- Mise en œuvre et suivi de l'évaluation et des reclassements	- Deux exercices d'évaluation et de reclassement (un pour chaque catégorie de personnel statutaire)	- 100 % du lancement et clôture des exercices
	Traitement des demandes du personnel, y compris les réclamations et les litiges.	- Traitement harmonieux des demandes du personnel conformément aux règles exposées dans le statut et ses dispositions d'exécution - Traitement harmonieux des réclamations et des litiges dans les délais statutaires	Traitement harmonieux et en temps utile des dossiers et en conformité avec les exigences statutaires	Traitement harmonieux et en temps utile des dossiers et en conformité avec les exigences statutaires
	Optimisation des systèmes informatiques des RH	- Taux d'optimisation	- Bon fonctionnement des systèmes informatiques des RH - Mise en œuvre du plan SYSPER 2019	- Bon fonctionnement des systèmes informatiques des RH - Mise en œuvre du plan SYSPER 2019
	Suivi de l'enquête sur le bien-être de 2017.	% de mise en œuvre des activités de 2018.	>90 % du plan annuel mis en œuvre	- 80 %

Élaboration et suivi des politiques de RH y compris le dialogue social	- Nombre de politiques de RH élaborées/révisées - Nombre de réunions garantissant le dialogue social	- % d'adoption des politiques - Temps moyen consommé - Nombre de consultations - Nombre de réunions	- Consultations dans les délais statutaires - Réalisation de toutes les réunions prévues	- Adoption harmonieuse et en temps utile des politiques - Communication au personnel
Gestion du titre I du budget en collaboration avec l'administration.	- Suivi et exécution du titre I du budget 2019 - Élaboration du titre I du budget 2020	- % de l'exécution budgétaire - % de réalisation du projet de titre I du budget 2020	> 100 %	- 95 %
Mise en œuvre du plan d'action stratégique Égalité et diversité 2016-2020.	- Hiérarchisation des activités 2019.	- % de mise en œuvre du plan annuel	>90 % du plan annuel mis en œuvre	- 80 %
Gestion des programmes de stages et de visites d'étude	- Gestion harmonieuse des programmes conformément au cadre réglementaire	- Taux moyen d'occupation	- 90 %	- 90 %
<b>Ressources pour l'activité en 2019</b>				
<b>Ressources humaines</b>	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	1	2	0	3
<b>Budget disponible</b>	S.O.			

### Directeur et conseillers

Vous trouverez les indicateurs de performances clés (IPC) et les objectifs du directeur dans l'annexe VIII à la page 126.

Le bureau du directeur assiste le directeur dans l'administration quotidienne, dans la représentation de l'agence à l'extérieur et dans ses efforts visant à garantir que l'objectif global de l'agence et les tâches associées, qui sont établies dans son règlement fondateur, soient réalisés de manière efficiente et efficace et dans le respect des priorités stratégiques pluriannuelles définies par le conseil d'administration de l'agence.

Les conseillers soutiennent le directeur dans ses tâches en fournissant une expertise sur les questions relatives à la recherche – collecte et analyse des données – et la communication. Dans ce contexte, ils participent aux réunions et événements internes et externes.

<b>Description de l'activité en 2019</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Résultats</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Buts</b>	<b>Résultats escomptés</b>
- Améliorer la pertinence et l'impact des éléments de preuve et des conseils de la FRA sur les	- Fiches - Briefings - Notes - Rapports d'évaluation - Informations spécifiques	- Fourniture d'informations précises et en temps opportun - Réunions organisées avec les principaux interlocuteurs qui élaborent et influencent	- Représentants des administrations nationales - Représentants des structures des droits de	- Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les réponses et l'action politiques futures

droits fondamentaux à l'échelle nationale et locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>aux pays</li> <li>- événements</li> <li>.</li> <li>- Concertation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les réponses et l'action politiques</li> <li>- Fourniture d'informations mises à jour et pertinentes qui traitent de la question et des responsabilités des interlocuteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'homme</li> <li>- Société civile</li> <li>- Administrations locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès pour l'agence aux installations ou sites contrôlés par l'État</li> <li>- Renforcement et élargissement des contacts de l'agence</li> <li>- Accord avec les principaux interlocuteurs en ce qui concerne les activités et les actions de suivi</li> <li>- Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les modules de formation et d'éducation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les autorités nationales et européennes sur les risques en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Briefings</li> <li>- Notes</li> <li>- Informations spécifiques aux pays</li> <li>- Concertation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture d'informations précises et en temps opportun</li> <li>- Réunions organisées avec les principaux interlocuteurs qui élaborent et influencent les réponses et l'action politiques</li> <li>- Fourniture d'informations mises à jour et pertinentes qui traitent de la question et des responsabilités des interlocuteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentants des administrations nationales</li> <li>- Représentants de la Commission européenne</li> <li>- Agences de l'UE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les réponses et l'action politiques futures</li> <li>- Accès pour l'agence aux installations ou sites contrôlés par l'État</li> <li>- Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les modules de formation et d'éducation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser systématiquement au sujet de la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits fondamentaux dans l'Union européenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches</li> <li>- Briefings</li> <li>- Notes</li> <li>- Informations spécifiques aux pays</li> <li>- événements</li> <li>.</li> <li>- Concertation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture d'informations précises et en temps opportun</li> <li>- Réunions organisées avec les principaux interlocuteurs qui élaborent et influencent les réponses et l'action politiques</li> <li>- Fourniture d'informations mises à jour et pertinentes qui traitent de la question et des responsabilités des interlocuteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentants des administrations nationales</li> <li>- Représentants de la Commission européenne</li> <li>- Représentants des structures des droits de l'homme</li> <li>- Société civile</li> <li>- Administrations locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les réponses et l'action politiques futures</li> <li>- Prise en compte des considérations relatives aux droits fondamentaux dans les modules de formation et d'éducation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un espace de dialogue sain et ouvert à tous avec les principaux et nouveaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- événements</li> <li>.</li> <li>- Briefings</li> <li>- Concertation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions organisées avec les principaux acteurs des droits de l'homme menacés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Société civile</li> <li>- Représentants de la Commission européenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités et événements pour soutenir les acteurs des droits de l'homme menacés</li> </ul>

droits fondamentaux et élaborer des programmes essentiels				
- Soutenir le fonctionnement efficace du conseil d'administration.	- Deux réunions du CA - Décisions du CA	- Nombre de décisions du CA - Nombre de participants à chaque réunion	- 95 % des décisions adoptées – - Quorum (2/3 de l'ensemble des membres) pour la prise de décisions par le CA.	- 100 % des décisions adoptées - 95 % de l'ensemble des membres
- Soutenir le fonctionnement efficace de l'organe exécutif	- Quatre réunions du BE - Décisions du bureau exécutif - Propositions soumises au BE	- Nombre de décisions du BE - Nombre de propositions acceptées par le BE - Nombre de participants à chaque réunion	- 95 % des décisions adoptées - 95 % des propositions acceptées - Quorum (trois membres) pour la prise de décisions par le BE	- 100 % des décisions adoptées - 100 % des propositions acceptées - 95 % de l'ensemble des membres
- Soutenir le fonctionnement efficace du comité scientifique	- Quatre réunions du CS - Avis du comité scientifique	- Nombre de rapports examinés - Nombre de participants à chaque réunion	- 95 % des rapports examinés - Quorum de 2/3 de l'ensemble des membres (pour l'adoption des avis du CS)	- 100 % des rapports examinés - 95 % de l'ensemble des membres
<b>Ressources pour l'activité en 2019</b>				
<b>Ressources humaines</b>	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	6	1	0	7
<b>Budget disponible</b>	S.O.			